

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

VOIES NAVIGABLES

DE LA BELGIQUE

RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS

TOME SECOND

TABLEAUX DESCRIPTIFS



BRUXELLES

M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

45, RUE DU POINÇON, 45

1880

VOIES NAVIGABLES

DE LA BELGIQUE

AMBLÈVE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTAUX.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
LIÈGE.	Du pont de Sougneux au bar- rage de Dieupart . . .	"	0k.822	822"00	"	822"00	25 à 30	20 à 25	0"25	126"03 124 31
	Du barrage de Dieupart à celui d'Amblève. . . .	0k.822	3 970	3148 00	298"00	2950 00	—	20 à 25	—	124 31 115 90
	Du barrage d'Amblève à celui de Raborive . . .	3 970	4 531	561 00	"	561 00	25 à 25	20 à 25	0 30	115 90 114 45
	Du barrage de Raborive à celui de Martinrive . .	4 531	5 853	1322 00	280 00	1042 00	30 à 35	20 à 25	—	114 45 109 91
	Du barrage de Martinrive à celui du Halleux . . .	5 853	8 467	2614 00	146 00	2468 00	—	20 à 25	—	109 91 102 75
	Du barrage du Halleux à celui de Douxflamme . .	8 467	10 094	1627 00	312 00	1315 00	20 à 35	20 à 25	—	102 75 99 54
	Du barrage de Douxflamme au confluent de l'Ourthe.	10 094	10 984	890 00	122 00	768 00	—	20 à 25	0 40	99 54 97 20

Barrages.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouver- tures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
							fixe.	à engins mobiles.		
LIÈGE.	Barrage de Dieupart.	0k.852	1 de 6 ^m 00	Haussettes	0 ^m 95	52 ^m 10 55 00	En pierre. —	» »	0 ^m 95 0 95	Le zéro ou l'orig. est situé au pont de Sougniez. Sur le bras principal de la rivière.
	—	1 020	»	»	»	20 80	—	»	0 95	
	—	1 040	»	»	»	2 ouv. de 1 ^m 60	»	Vannes et boîtes à cric.	0 80	Sur le bras latéral et bief de l'usine.
	—	1 080	»	»	»	3 — de 1 70 2 — de 1 40 1 — de 2 45	»	—	1 35	
	Barrage d'Amblève.	3 970	1 de 6 00	Haussettes	0 65	72 ^m 00	En pierre.	»	»	Sur le bras principal.
	—	4 169	»	»	»	17 00 1 ouv. de 1 ^m 70 1 — de 2 00	— » »	» Vannes.	0 80	Sur le bras latéral et bief de l'usine.
	Barrage de Raborive.	4 531	1 de 6 00	Haussettes	0 80	»	»	»	»	Sur le bras principal.
	—	4 739	»	»	»	1 ouv. de 2 ^m 50 2 — de 1 30 1 — de 1 50	»	Vannes et cric.	1 15	Sur le bras latéral.
	Barrage de Martinrive.	5 853	1 de 6 00	Haussettes	0 65	60 ^m 00	En pierre.	»	0 65	Sur le bras principal.
	—	6 078	»	»	»	3 30 2 ouv. de 1 ^m 50	Bois.	Vannes.	1 40 1 40	Sur le bras latéral.
	Barrage du Halleux.	8 467	1 de 6 00	Haussettes	0 95	62 ^m 00	En pierre.	»	0 95	Sur le bras principal.
	—	8 543	»	»	»	25 00 1 ouv. de 1 ^m 50 1 — de 1 80	— » »	» Vannes.	1 40 1 40	Sur le bras latéral.
	Barrage de Douxflamme.	10 094	1 de 6 00	Haussettes	0 90	70 ^m 00	En pierre.	»	0 90	
	—	10 184	»	»	»	3 ouv. de 2 ^m 00	»	Vannes.	1 00	
	—	10 279	»	»	»	1 — de 2 00	»	—	1 00	

Chemins de halage.

8.

PROVINCE.	DISTANCES EN MÈTRES.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIÈGE	Mètres. De 0 à 496	Aywaille.	Rive droite.	6 ^m 00	Empierrement de 3 ^m 00	Au point 312, aqueduc de 7.00 de longueur et 1.00 de largeur sur 1.40 de hauteur sur le ruisseau de Lambré.
	De 496 à 1120	—	—	2 ^m 50 à 2 ^m 80	— de 2 00	
	De 1120 à 1865	—	—	2 00 à 2 50	— de 2 00 (détruit).	
	De 1865 à 2541	—	—	»	Terre.	Au point 2556, aqueduc de 4.00 d'ouverture, de 2.00 de hauteur sur le ruisseau du moulin.
	De 2541 à 2711	—	Rive gauche.	10 00 à 2 80	Pavage de 2 ^m 00	
	De 2711 à 3145	—	—	2 80 à 2 50	Empierrement de 2 ^m 00	
	De 3145 à 3397	—	—	—	Terre.	Au point 3614, aqueduc de 0.55 d'ouverture et 0.60 de hauteur.
	De 3397 à 3590	—	—	—	Pavage de 2 ^m 00	
	De 3590 à 3941	—	—	—	Terre.	
	De 3941 à 4280	—	—	—	Empierrement de 2 ^m 00	La route de l'État de Comblain-au-Pont à Aywaille sert de che- min de halage en cet endroit.
	De 4280 à 4342	—	—	—	Pavage de 2 ^m 00	
	De 4342 à 4384	—	—	—	Terre.	
	De 4384 à 5184	—	—	2 ^m 00	—	
	De 5184 à 5354	—	—	2 50	Pavage de 2 ^m 00	
	De 5354 à 5784	—	—	12 00	Empierrement de 5 ^m 00	
	De 5784 à 6230	—	—	2 50	Pavage de 2 ^m 00	
	De 6230 à 7184	Comblain-au-Pont.	—	2 50	Empierrement de 2 ^m 00	
	De 7184 à 7780	—	—	2 50	Terre.	
	De 7780 à 7930	—	—	2 50	Pavage de 2 ^m 00	
	De 7930 à 8286	—	—	2 50	Empierrement.	
	De 8286 à 8545	—	Rive droite.	3 50	Pavage de 3 ^m 00	
	De 8545 à 8686	—	—	3 50	Empierrement de 3 ^m 00	
	De 8686 à 8856	—	—	2 50	— de 2 00	
	De 8856 à 8926	—	—	2 50	Pavage de 2 ^m 00	
	De 8926 à 9156	—	—	2 50	Empierrement de 2 ^m 00	
	De 9156 à 9436	—	—	2 80	Terre.	
	De 9436 à 9484	—	—	2 50	Empierrement détruit.	
	De 9484 à 10084	—	Rive gauche.	2 50	— —	
	De 10084 à 10384	—	—	2 00	Pavage.	
	De 10384 à 10509	—	—	2 50	Terre.	
	De 10509 à 10614	—	—	2 50	Empierrement.	
	De 10614 à 10804	—	—	2 00	Pavage.	
	De 10804 à 10984	—	—	2 50	Empierrement.	

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER FONTE.	OBSERVATIONS.
LIÈGE.	Pont de Sou- gnez	0k000	Fixe.	Route de Com- blain à Trois- Ponts.	4 ^m 00	3ouv. de 15 ^m 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	Pierre.	Le zéro ou l'origine est situé à Sougnez.
	Pont d'Aywaille	2 541	—	Route de Liège à Bastogne.	3 25	1 trav. de 40 70	B. Non.	Fer et bois.	Arche marinière au milieu. Axe thalweg au mi- lieu. Pont suspendu.
	Pont de Frai- ture ou de Liotte . . .	10 860	—	Route de Com- blain à Frai- ture.	5 25	3ouv. de 16 00 1ouv. de 6 50	A. 1 ^m 60 B. Non.	Pierre.	Arche marinière et axe du thalweg dans l'ouverture centrale de 16 ^m 00.
	Pont de Doux- flamme . . .	10 950	—	Chemin de fer de Liège à Marloie.	4 50	2ouv. de 25 00 1ouv. de 16 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	Fer et pierre.	Arche marinière et axe du thalweg dans la travée du milieu.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

CANAL DE BERGUES A FURNES.



Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief inférieur (partie située sur le territoire belge).	»	4k.104	4104 ^m 00	3113 ^m 00	991 ^m 00	8 ^m 00	3 ^m 00	1 ^m 25	1 ^m 938
	Bief supérieur.	(Fron- tière fran- çaise.) 4.104	(Ecluse de Hou- them.) 11.148	7044 00	3285 00	3759 00	7 00	3 00	1 25	2 378

Les deux biefs ont été recreusés, le premier en 1870 et le second (partiellement) en 1874 et 1876, de manière à y réaliser un mouillage minimum de 1^m60. — Mais, en plusieurs endroits, cette profondeur ne s'est pas maintenue par suite de la mauvaise nature des terres.

Écluses.

2.

10

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE OCCI- DENTALE.	Écluse de Houthem.	4k104. (A partir de la fron- tière fran- çaise.)	+0°838 Ce busc se trouve à l°54 en contre- bas de l'étiage du Furnes- Am- bacht.	+0°838 Ce busc se trouve à l°10 en contre- bas de l'étiage de la Basse- Colme.	La hau- teur de chute règle- men- taire est de 0°44 mais elle varie selon la hauteur des eaux du pays.	La lar- geur des têtes est de 3°90; celle du sas est de 8°90.	26°50	10 minutes.	15 minutes.	Les pare- ments des ba- joyers des têtes sont en briques et pierre de taille. Les murs du sas sont en briques.	A. Néant. B. Oui.	Néant.	Néant.	Cette écluse a été construite en 1662. Elle est fondée sur un plancher général. Elle est munie de deux paires de portes, en charpente, busquées vers Furnes.

CANAL DE BERGUES A FURNES.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.		(Les dis- tances sont comptées à partir de la fron- tière fran- çaise.)							
	Pont Raevens.	0k.128	Fixe.	Exploitation de ferme.	2 ^m 75	Une travée : 4 ^m 40	»	En char- pente.	Ces ponts appartiennent soit aux propriétaires des fermes qu'ils desservent, soit aux communes, soit à la Wateringue du nord de Furnes.
	Pont Caloone ou Schachtje- brug . . .	0 427	—	—	—	Une travée : 4 ^m 40	»	—	
	Pont Lootvoet ou Vanhee .	1 155	—	—	—	Une arche : 5 ^m 00	»	En ma- çonnerie.	
	Pont Fonteyne	1 502	—	Chemin de terre.	—	Une arche : 4 ^m 40	»	—	
	Pont des Cent Mesures ou de la Brique- terie . . .	2 052	—	—	—	Une arche : 4 ^m 40	»	—	
	Passerelle Ca- pelle . . .	2 357	Tournant.	Sentier.	1 00	»	»	En char- pente.	
	Passerelle Bliet	2 672	—	—	—	»	»	—	
	Pont Leroy, Roya ou Si- moens . . .	3 532	Fixe.	Exploitation de ferme.	2 75	Une travée : 4 ^m 40	»	—	
	Pont Peeren .	3 851	—	Chemin de terre.	—	Une arche : 4 ^m 40	»	En ma- çonnerie.	
	Pont Boniface ou Cambier .	4 357	—	Exploitation de ferme.	—	Une travée : 4 ^m 40	»	En char- pente.	
	Pont Schots, Pladdys ou Knoekjes. .	5 065	—	—	—	Une travée : 5 ^m 70	»	—	
	Pont du Zwaentje.	5 615	—	—	2 65	Une travée : 4 ^m 40	»	—	
	Pont Valette ou Valkem . .	7 123	—	Chemin de terre.	2 75	Une arche : 4 ^m 40	»	En ma- çonnerie.	
	Pont dit « Koei- brug » . . .	7 556	—	Exploitation de ferme.	2 70	Une travée : 4 ^m 30	»	En char- pente.	
	Pont dit « Nieu- poortjebrug »	8 286	—	Chemin de terre.	2 65	Une arche : 3 ^m 90	»	En ma- çonnerie.	
	Pont Evernerts ou Kromme- brug . . .	9 691	—	—	2 05	Une arche : 4 ^m 25	»	—	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis la frontière jusqu'à l'écluse de Houthem : 4104 mètres	Houthem.	Rive droite.	1 ^m 00 à 1 ^m 50	Sentier.	Ce sentier est établi sur la diguette de garde, laquelle est établie sur les propriétés des riverains. Établi sur les propriétés des riverains.
	Depuis l'écluse de Houthem jusqu'au pont Cambier : 253 mètres	—	Rive gauche.	—	—	
	Du pont Cambier au Zwaentje : 1258 mètres. .	Wulveringham.	Rive droite.	4 00	Chemin de terre.	Route communale.
	Du Zwaentje au Valkenbrug : 1508 mètres . . .	—	Rive droite.	9 00	Pavage.	
	Du Valkenbrug au Nieuportjebrug : 1163 mètres.	Bulscamp.	Rive gauche.	1 00	Sentier.	
	Du Nieuportjebrug au débouché dans le canal de Nieuport à Dunkerque : 2862 mètres.	Furnes.	Rive droite.	6 00 à 9 00	Digue pavée.	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNEMENT. (a)	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement ou estacade (charpente, métal ou talus en terre).	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
						Largeur du terre-plein.	Nature, pavage, empierre- ment.	
FLANDRE OCCIDENTALE.		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)		Repérée à l'état-major.				
	Pont de la Briquete-rie	2k.052	1 ^m 60.	3 ^m 538	Talus en terre.	8 ^m 00	Terre.	Rivage sur la rive droite.
	Houthem (Schipperie).	2 672	1 30	3 238	—	10 00	—	Rivage sur la rive gauche.
	Zwaentje (hameau de Wulveringham) . .	5 615	1 70	4 078	—	7 00	—	Rivage sur la rive droite.
	Nieuportjebrug . .	7 556	1 50	3 878	—	—	—	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

CANAL DE BLANKENBERGHE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Un seul bief	Écluse de Speye établie dans la digue du canal de Bru- ges à Ostende près de Bruges.	Port de Blan- ken- berghe.	12k.132	10k.332	1k.800	7 ^m 00 partie recreu- sée. 4 ^m 00 partie non re- creusée	5 ^m 00 partie recreu- sée. 2 ^m 50 partie non re- creusée	1 ^m 80 partie recreu- sée. 0 ^m 65 partie non re- creusée	+ 1 ^m 88

Le canal de Blankenberghe appartient à la Wateringue du Groot-Reygaarsvliet; cette association a fait recreuser la partie du canal comprise entre le Vuilvlaagbrug et le port de Blankenberghe, d'une longueur de 8 kilomètres.

Écluses.

2.

14

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE OCCI- DENTALE.	Écluse de Speye . .	Se trouve à l'ori- gine du canal.	2 ^m 09 (1 ^m 857)	Cotes repé- rées au plan de compa- raison de l'état- major. 0 ^m 593 (1 287)	Cote d'été 2 ^m 067 Cote d'hiver 1 ^m 807	14 ^m 50	30 ^m 00	5 minutes.	15 minutes.	Perrés en briques ma- çonnées.	Une ven- telle dans chaque porte.	3 ^m 25 Il est en maçon- nerie.	3 ^m 25 Il est en maçon- nerie.	

CANAL DE BLANKENBERGHE.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esla- cado de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ponceau du Speye. . .	A l'origine du canal.	Fixe.	Chemin de halage du canal de Bruges à Ostende.	2 ^m 72	Une	"	Culées et voute en maçonnerie.	Appartient à la Wateringue du Groot Reygaartsvliet.
	Pont de la Chapelle . . .	2k.200	—	Chemin d'exploitation.	3 20	—	"	—	—
	Pont de Meetkerke . . .	2 825	—	Chemin de Meetkerke à la route de Bruges à Ostende.	3 40	—	"	—	—
	Pont dit: « Vuilvlaangbrug ».	4 125	—	Route de Bruxelles à Ostende	"	—	"	Culées en maçonnerie avec longérons en fer.	Construit en 1877.
	Pont dit: « Zielienbrug » . .	6 250	—	Route de Zuyenkerke à la route de Bruges à Ostende.	"	—	"	—	—
	Pont de Schoeringhe n° 1 .	7 210	—	Chemin d'exploitation.	1 72	—	"	—	Ce pont a été reconstruit en 1877; il appartient à l'administration des hospices de Bruges.
	Pont de Schoeringhe n° 2 .	8 130	—	—	1 72	—	"	—	Ce pont a été reconstruit en 1877; il appartient à la Wateringue du Groot Reygaartsvliet.
	Pont dit: Scharebrug. . .	10 050	—	—	1 67	—	"	—	—
	Pont au-dessus de l'écluse d'évacuation. (Fin du canal.)	12 132	—	—	"	Trois	Piles de l'écluse 0 ^m 90 d'épaisseur.	Culées et voutes en maçonnerie.	Construit en 1864.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis son origine à l'écluse du Speye près de Bruges jusqu'au port de Blankenberghe, 12k.132.	St-André, Smeetkerke, Zuyenkerke, Uytkerke, Wenduynne.	Sur la rive gauche depuis l'écluse du Speye jusqu'au Scharebrug et sur la rive droite depuis le Scharebrug jusqu'à Blankenberghe.	1 à 5 ^m 00	Terre.	Il n'existe pas de passerelle de halage.

CANAL DE BLATON A ATH.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	Jonction avec le canal de Pommerœul à Antoing.	0k000	0k014	13 ^m 70	13 ^m 70					
	Bief n° 1	0 069	0 378	309	309		15 ^m 25	10 ^m 00	2 ^m 10	35 ^m 253
	— n° 2	0 433	0 779	346	232	» 114 R : 160	—	—	—	38 073
	— n° 3	0 837	1 089	252	182	70 R : 200	—	—	—	40 863
	— n° 4	1 147	1 376	229	102	37 R : 700	—	—	—	42 653
	— n° 5	1 434	1 635	201	201	»	—	—	—	46 443
	— n° 6	1 603	1 903	220	210	»	—	—	—	49 233
	— n° 7	1 961	2 226	265	265	»	—	—	—	52 023
	— n° 8	2 284	2 826	542	542	»	—	—	—	54 813
	— n° 9	2 884	3 818	934	737	107 1 R : 400 1 R : 160	—	—	—	57 603
	— n° 10	3 876	9 870	5994	3922	2072 1 R : 100 2 R : 200 1 R : 300 1 R : 400 1 R : 450 1 R : 600 1 R : 1000 1 R : 3000	11 30	—	—	60 393
	— n° 11	9 928	10 270	342	222	120 1 R : 1000	15 25	—	—	57 493
	— n° 12	10 328	10 909	581	418	163 1 R : 1000	—	—	—	54 593
	— n° 13	10 967	11 428	461	461	»	—	—	—	51 693
	— n° 14	11 486	12 559	1073	745	328 1 R : 2000	—	—	—	48 793
	— n° 15	12 617	18 125	5508	2991	2517 3 R : 200 1 R : 300 6 R : 400 1 R : 500 1 R : 2000	—	—	—	45 893
	— n° 16	18 183	18 753	570	351	219 1 R : 120	—	—	—	42 993
	— n° 17	18 811	19 308	497	297	200 1 R : 120	—	—	—	40 093
	— n° 18	19 306	19 611	245	245	»	—	—	—	37 193
	— n° 19 (a)	19 669	20 773	1104	805	299 1 R : 180 1 R : 385	—	—	—	34 293
	— n° 20 (b)	20 831	20 831	762	490	272 R : 60 R : 160 R : 40 R : 35	16 00 à 29 00	»	—	31 393

(a) A partir du pont-levis du Carré, ce bief fait partie du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.
(b) Ce bief fait partie du canal de jonction indiqué ci-dessus.

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
HAINAUT.	Écluse n° 1	0k.070	2 ^m 60 32 353	2 ^m 40 29 913	2 ^m 04	5 ^m 20	41 ^m 20	10 minutes.	31 minutes.	Moellons smillés.	A : 1 B : 2	»	10 ^m 00 moellons maçonnés.
	— n° 2	0 400	2 90 35 173	2 10 33 153	2 82	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 3	0 800	37 963	35 973	2 79	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 4	1 100	40 753	38 763	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 5	1 400	43 543	41 553	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 6	1 700	46 333	44 343	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 7	2 000	49 123	47 133	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 8	2 300	51 913	49 923	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 9	2 900	54 703	52 713	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 10	3 900	57 493	55 503	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 11	9 900	57 493	55 393	2 90	—	—	—	—	Pierre de Stambruges. Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 12	10 300	54 593	52 493	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 13	10 900	51 693	49 593	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 14	11 400	48 793	46 693	—	—	—	—	—	Moellons et briques.	—	»	—
	— n° 15	12 600	45 893	43 793	—	—	—	—	—	Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 16	18 100	42 993	40 893	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 17	18 700	40 093	37 993	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 18	19 300	37 193	35 093	—	—	—	—	—	Moellons et briques.	—	»	—
	— n° 19	19 600	34 293	32 193	—	—	—	—	—	—	—	»	—
	— n° 20 (a)	20 800	31 393	29 293	—	—	—	—	—	Moellons smillés.	—	»	—
	— n° 21 (b)	21 600	29 253	26 213	2 93	—	42 00	—	21 minutes.	Moellons piqués.	A : 2 B : 10	»	12 ^m 00 en moellons.

N. B. — Il existe à côté de chaque écluse deux bassins d'épargne.
Les quantités inscrites dans les colonnes 4 et 5 sont les cotes de niveau repérées au plan de comparaison de l'état-major.
(a) Cette écluse fait partie du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée, mais elle a été construite par la Société concessionnaire du canal de Blaton à Ath.
(b) L'écluse n° 21 a été construite par l'État.

CANAL DE BLATON A ATH.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER PONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont sur la tête aval de l'é- cluse n° 1. .	0k.069	Fixe.	Chemin de Bla- ton à Harchies.	4m40	1 de 5m20	B. Non.	Maçon- nerie.	Observation géné- rale : Tous les ponts du canal ont été construits en même temps que le canal lui-même.
	Pont sous le chemin de fer Hainaut-Flan- dre	0 793	—	Chemin de fer de Blaton à Saint- Ghislain.	4 00	1 de 7 00	—	Fer.	Il y a une passerelle pour chevaux.
	Pont sur l'é- cluse n° 4. .	1 147	—	Grandglise à Bernissart.	—	1 de 5 20	—	Maçon- nerie.	
	Pont sur l'é- cluse n° 8. .	2 284	Levis.	Chaussée Brunehault.	»	—	—	Fer.	Pont reconstruit en fer en 1879.
	Pont de Grand- glise	2 713	Fixe.	Route de Mons à Tournai.	—	1 de 7 00	—	Longe- rons avec vousset- tes en briques.	Il y a une passerelle pour chevaux.
	Pont sur l'é- cluse n° 10 .	3 876	Levis.	Stambruges à Pommerœul.	»	1 de 5 20	—	Charpente	
	Pont du Cal- vaire	4 597	Fixe.	Stambruges à Neufmaison.	3 80	1 de 7 00	—	Longe- rons en fer avec vous- settes.	— —
	Pont du Hap- part	5 896	—	Drève du Trou du Bos.	4 00	—	—	—	— —
	Pont de la Feuille. . . .	6 580	—	Drève de la Feuille.	3 80	—	—	Maçon- nerie.	— —
	1 ^{er} pont des Ecacheries à Belœil	7 213	Levis.	Chemin de Chièvres.	»	1 de 5 50	—	Charpente	— —
	2 ^e pont des Ecacheries à Belœil	7 461	—	Chemin des Anglais.	»	—	—	—	— —
	Pont de Belœil	8 880	Fixe.	Route de Leuze à Sirault.	4 00	1 de 7 00	—	Maçon- nerie.	— —
	Pont de Gro- sage.	9 582	Levis.	De Belœil à Grosage.	»	1 de 5 50	—	Fer.	Ce pont a été recon- struit en fer pen- dant l'année 1879.
	Pont sur l'é- cluse n° 11 .	9 870	—	Belœil à Ladeuze.	»	1 de 5 20	—	Charpente	
	Pont sur l'é- cluse n° 12 .	10 270	—	Chemin de culture.	»	—	—	—	
	Pont sur l'é- cluse n° 13 .	10 909	—	—	»	—	—	—	
	Pont sur l'é- cluse n° 14 .	11 428	—	Huissignies à Grosage.	»	—	—	—	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont sur l'é- cluse n° 15 .	12k.559	Levis.	Ladeuze à Hus- seignies.	»	1 de 5 ^m 20	B. Non.	Charpente	
	Pont Delcourt.	13 182	—	Chemin du mou- lin de Ladeuze	»	1 de 5 50	—	—	
	Pont Devylder.	13 996	—	De Tongre-No- tre - Dame à Chièvres.	»	—	—	—	
	Pont Stamanne	14 252	—	Chemin du mou- lin de Tongre- Notre-Dame.	»	—	—	—	
	Pont Rosa . .	15 091	Tour- nant.	Ath à Tongre- Saint-Martin.	»	—	—	—	
	Pont Ladrie .	16 107	Levis.	Chemin du bois de Beaumont.	»	—	—	—	
	Pont des Trois- Fontaines . .	16 781	Tour- nant.	Ath à Chièvres.	»	—	—	—	
	Sur l'écluse n° 16	18 125	Levis.	Maffles à Ton- gre - Notre - Dame.	»	1 de 5 20	—	—	
	Pont de Maf- fles	18 840	Tour- nant.	Route d'Ath à Nimy.	»	1 de 5 50	—	Fer.	
	Pont d'Ascamp	19 387	Levis.	D'Ath à Maffles.	»	—	—	Charpente	
	Pont du Carré	20 300	—	Chemin de ronde extérieur à Ath	»	—	—	—	
	Pont de la porte de Mons . . .	21 050	Fixe.	Route d'Ath à Nimy.	4 35	1 de 6 00	—	Longe- rons en fer avec vous- settes.	Ces quatre ponts sont construits sur le canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.
	Pont du che- min de fer de Tournai à Jurbise. . . .	21 100	—	Chemin de fer de Tournai à Jurbise.	3 64	—	—	FonTE.	
	Pont de Dendre et Waes . . .	21 278	—	Chemin de fer d'Ath à Den- derleeuw.	3 77	—	—	—	Il existe un passa- ge pour chevaux dans chacune des cûlées.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	0k.000 à 4k.477	Blaton, Grandglise, Stambruges.	Rive gauche.	4 ^m 00	Empierrement : 1.60	
	4 477 à 4 697	Stambruges.	—	3 00	—	
	4 697 à 5 494	—	—	4 00	—	
	5 494 à 7 013	—	—	3 00	—	
	7 013 à 8 700	Belœil.	—	4 00	—	
	8 700 à 9 362	—	—	3 00	—	
	9 362 à 20 340	Belœil, Ladeuze, Tongres-Notre- Dame et Saint- Martin, Chièvres, Maffles et Ath.	—	4 00	—	
	20 340 à 21 593	Ath.	—	10 00	Empierrement : 4.00	Cette partie de che- min de halage est située le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre cana- lisée.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNEMENT. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU AU-DESSUS des FONDACTIONS	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								Largeur du terre-plein.	Nature, pavage, empierre- ment.
HAINAUT.	Rivage de la veuve Duchateau à Blaton.	0k.400	0 ^m 50	35 ^m 753	2 ^m 60	Mur.	45	4 ^m 00	Empierr ¹ .
	Rivage de Charles Du- chateau à Grand- glise	2 400	—	55 313	—	—	—	—	—
	Quai de Maffles . . .	18 900	0 60	40 663	2 70	—	140	15 00	—
	Quai d'Ath (b). . . .	20 400	0 90	35 193	3 00	—	240	30 00	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

(b) Ce rivage est situé le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	EMPLACEMENT KILO- MÉTRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAINAUT.	Veuve Duchateau . .	0k.400	Blaton.	45 ^m 00	33 ^m 153	35 ^m 253	35 ^m 753	Ce mur est situé le long du canal de jonction du canal de Blaton à Ath avec la Dendre canalisée.
	Charles Duchateau .	2 400	Grandglise.	—	52 713	54 813	55 313	
	Maffles	18 900	Maffles.	140 00	37 953	40 093	40 093	
	Ath	20 400	Ath.	240 00	»	34 293	35 193	



CANAL DE BOSSUYT A COURTRAI.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.	OBSERVATIONS.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.			
FLANDRE OCCIDENTALE.	N° 1 del'Es- caut . .	0k.000	0k.140	140°00	140°00	0°00	21°00	15°00	2°00 à 4°50	10°733 à 13°233	Mouillage variable, dépend de l'Escaut.
	N° 2 . . .	0 140	0 866	726 00	657°00	69 00	17 50	10 00	2 50	16 733	
	N° 3 . . .	0 866	1 275	409 00	315 00	94 00	16 60	—	2 20	19 633	
	N° 4 . . .	1 275	1 600	415 00	415 00	0 00	16 60	—	—	22 533	
	N° 5 de par- tage . .	1 600	8 840	7150 00	6282 00	868 00	16 45 12 45	10 et 6 00	2 15	24 983	5,550°00 de 10°00 au plafond. 1,600°00 de 6°00 —
	N° 6 . . .	8 840	9 675	835 00	582 00	253 00	16 60	10 00	2 20	23 133	452°00 courbes de 600°00 de rayon. — 800°00 —
	N° 7 . . .	9 675	10 091	416 00	416 00	0 00	—	—	—	20 133	138°00 — 2,000°00 —
	N° 8 . . .	10 091	14 064	3973 00	2635 00	1338 00	—	—	—	17 433	366°00 courbes de 600°00 de rayon. — 1,000°00 —
	N° 9 . . .	14 064	14 778	714 00	662 00	52 00	—	—	—	14 683	737°00 — 1,500°00 —
	N° 10 . . .	14 778	15 253	475 00	475 00	0 00	—	—	—	12 833	Courbe de 1,500°00 de rayon sur 52°00 de développe- ment.
	N° 11 de la Lys. . .	15 253	15 387	134 00	13 00	121 00	22 50	15 00	2 50 à 2 80	10 433 à 10 133	Courbe de 150°00 de rayon sur 121°00. Mouillage va- riable, dépend de la Lys.

Écluses.

2.

26

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.				
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.														
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse à double sas.	1 ^{re} sas.	0k.140	6 ^m 05	2 ^m 00 à 4 50	3 ^m 50	5 ^m 20	37 ^m 65	En moyenne 10 minutes	En moyenne 20 minutes	Tous les bajoyers sont verticaux. Les pare- ments sont en briques, les angles et musoirs en pierre de taille.	Ventelles dans les portes.	En ma- çonnerie de moellons, briques et pierres.	10 ^m 00	Raccorde- ment en maçonne- rie entre l'écluse et le plafond en rampe.	COTES DES BUSCS. Amont. Aval.	10 ^m 683 8 ^m 733	Écluse à double sas.
		2 ^{re} sas.	0 188	3 50	0 00 à 2 35	6 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13 233 10 683		
	Écluse n° 3. . .	0 866	3 85	2 50	2 90	—	—	—	—	—	—	—	5 00	—	—	15 783 14 233	Bassin accolé.	
	— n° 4. . .	1 275	3 55	2 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 983 17 433	—	
	— n° 5. . .	1 690	3 10	—	2 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21 883 20 333	—	
	— n° 6. . .	8 840	2 50	—	1 85	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 483 20 933	—	
	— n° 7. . .	9 675	3 65	—	3 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 883 17 933	Bassin accolé.	
	— n° 8. . .	10 091	3 35	—	2 70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16 783 15 233	—	
	— n° 9. . .	14 064	3 40	—	2 75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14 033 12 483	—	
	— n° 10. . .	14 778	2 50	—	1 85	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 183 10 633	—	
	— n° 11. . .	15 253	3 65	2 50 à 2 80	2 40 à 2 70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 183 7 633	Bassin accolé.	

CANAL DE BOSSUYT A COURTRAI.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont de Bossuyt	0k.140	Fixe.	Route de Tournai à Audenarde.	3 ^m 70	1 arche de 5 ^m 20	"	Maçonnerie.
	Pont de l'écluse n° 3	0 866	—	Chemin de terre dit Genscheweg.	3 70	1 travée de 5 20	"	Maçonnerie et bois.
	Pont de l'écluse n° 5	1 690	—	Chemin de terre dit Meerschstraat.	3 70	— de —	"	Maçonnerie et bois.
	Pont de Saint- Genois	2 430	—	Route de Saint- Genois à Moen.	4 25	— de 8 00	"	Maçonnerie, fer et bois.
	Passerelle de Moen	3 330	—	3 sentiers.	4 60	— de —	"	—
	Pont-levis n° 1.	4 180	Levis.	Chemin de terre n° 35 de Moen.	"	— de 5 20	"	—
	Pont de Knocke	6 610	Fixe.	Route de Courtrai à Audenarde.	4 25	— de —	"	—
	Pont-levis n° 2.	7 450	Levis.	Chemin de terre dit Lettenhofstraat.	"	— de —	"	—
	Pont de l'écluse n° 6	8 837	Fixe.	Route de Sweve- ghem à Ooteghem.	3 60	— de —	"	—
	Pont de l'écluse n° 7	9 672	—	Chemin de terre dit Esscherstraat.	—	— de —	"	Maçonnerie et bois.
	Pont de l'écluse n° 8	10 088	—	Chemin de terre de la ferme d'Over- schie.	—	— de —	"	—
	Pont-levis n° 3 à Staceghem.	11 870	Levis.	Route d'Harlebeke à Sweveghem.	"	— de —	"	Maçonnerie, fer et bois.
	Pont du Luy- paard	12 770	Fixe.	Chemin de terre dit Luypaardstraat.	3 60	— de 8 00	"	—
	Pont-levis n° 4.	14 ^m 016	Levis.	Route de Staceghem	"	— de 5 20	"	—
	Pont du chemin de fer	14 064	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Courtrai.	3 60	— de —	"	—
	Pont de la route de Gand . . .	14 778	—	Route de Gand à Courtrai.	3 70	— de —	"	—
	Passerelle de l'écluse n° 11.	15 253	—	Sentier privé.	3 90	— de —	"	—
	Souterrain de Moen	4 903 à 5 518	"	Chemin de fer de Courtrai à Renaix. 2 chemins de terre et un sentier.	4 50	— de 6 95	"	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De 0 à 0k.866	Bossuyt.	Rive gauche.	1 ^m 25	Empierrement.
	De 0k.866 à 6 636	Moen.	—	—	—
	De 6 636 à 10 319	Sweveghem.	—	—	—
	De 10 319 à 12 770	Harlebeke.	—	—	—
	De 12 770 à 15 387	Courtrai.	—	—	—

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur du terre-plein.	Nature, pavage, empierre- ment.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	Près du pont de Saint- Genois à Moens . .	2k.550	»	Réperée à l'état-maj' »	»	»	»	»	»	Pour le service de divers négociants, rive gauche.
	Près du pont de Knoeke	6 500	»	»	»	»	»	»	»	—
	Sweveghem { Rive gauche	8 688 à 8 788	0 ^m 70	25 ^m 773	2 ^m 94	Mur en moellons.	100 ^m 00	12 ^m 00	Cendres.	Sucrerie de Sweveghem, rive gauche.
	Hameau de Stokerytje { Rive droite	8 743 à 8 788	—	—	—	—	45 00	—	—	Pour le service de divers négociants et industriels, rive droite.
	Amont du pont de Stace- ghem	11 800	»	»	»	»	»	»	»	—
	Faubourg de Gand à Courtrai. Bief n° 9 .	14 566 à 14 650	1 80	16 483	4 00	Mur en moellons.	84 00	11 60	Cendres.	Magasins de Groeninghe, rive gauche.
	Faubourg de Gand à Courtrai. Bief n° 10 .	15 000	»	»	»	»	»	»	—	P ^r le service de divers négoc ^{ts} et industriels, rive gauche.
(a) Au-dessus de la flottaison normale.										

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU		
					du dessus des fonda- tions.	de la flottaison.	du terre- plein.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Mur de quai de la sucrerie de Sweve- ghem, rive gauche	8k.688	Sweveghem.	100 ^m 00	22 ^m 833	24 ^m 983	25 ^m 773
	Mur de quai de Sweveghem, rive droite	8 743	—	45 00	—	—	—
	Mur de quai des magasins de Groe- ninghe, rive gauche	14 566	Courtrai.	84 00	12 483	14 683	16 483

CANAL DE BRUGES A L'ÉCLUSE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Un seul bief.	Nou- velles écluses de la porte de Damme à Bruges.	Ville de l'Ecluse (Hol- lande).	13k.600 sur le terri- toire belge.	13k.150	0k.450	20 ^m 00 (6 ^m 00 au passage des écluses et des ponts.)	6 ^m 00	2 ^m 50 et 2 ^m 23	+ 3 ^m 947

Barrages.

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			OBSERVATIONS.	
			Nombre des ouvertures leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE.			HAU- TEUR des RETE- NUES.
							fixe.	à engins mobiles.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Empellement du siphon d'Oost- kerke.	6k.620	»	»	»	13 ^m 50 6 passages de 1 ^m 833 séparés par 5 piles de 0 ^m 50 d'épaisseur.	»	6 vannes mues par des crics du côté du canal de Bruges à l'Ecluse, et jeux de poutrelles vers le canal de Selzaete.	1 ^m 70 de hauteur moyen**	Passage carrossable au- dessus du déversoir. Ce déversoir permet de baisser les eaux du canal de Bruges à l'Ecluse, en les déversant dans le canal de Selzaete pour les faire écouler à la mer à Heyst sans devoir re- courir à l'intermédiaire du canal d'Ostende.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levi).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie FER, PONTÉ.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont établi sur la tête d'écluse d'entrée dans le canal de Damme. . . .	A l'origine du canal.	Tour- nant.	Route de Bruges à Damme.	"	Une	Non.	Culées en maçon- nerie, partie mobile en fer.	Construit en 1876; la stabilité a été cal- culée pour une sur- charge de 18000 kil.
	Pont de Damme.	4k.720	—	Route de Damme vers celle de Bruges à Oost- kerke.	"	—	2 piles de 1 ^m 50 d'épais- seur. Esta- cade de défense et trian- gles de garde.	—	Reconstruit en 1875 aux frais de la pro- vince; on y perçoit un droit de passage de 0.10 par bateau, au profit de la pro- vince.
	— d'Oostkerke.	7 410	Levis.	Sert à relier les deux rives.	"	—	Trian- gles de garde.	Culées en maçon- nerie, partie mobile en bois.	Reconstruit en 1850. On y perçoit un droit de passage de 0 ^m 10 par bateau.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

CANAL DE BRUGES A L'ÉCLUSE.

31

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis son origine à Bruges jusqu'à la limite de la province 13k.600.	Sainte-Croix, Damme, Oostkerke, Houcke et Lapscheure.	Sur les deux rives.	4 à 20 ^m 00	Terre.	Il existe des pavages aux abords des ponts sur les deux rives et un pavage sur la rive droite entre Bruges et Damme. Il n'existe pas de passerelle de halage.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du COURONNE- ment. (a)	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							Largeur du terre-plein.	Nature : pavage, empierre- ment.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage au pont de la porte de Damme à Bruges	Origine du canal.	2 ^m 87	6 ^m 31	Talus en terre avec revêtements en briques et un débarcadère sur la rive gauche.	Terre-plein 50 ^m 00 et 6 ^m 00 de débarcadère.	6 ^m 00	Terre.
	Rivage au pont de Damme.	4k.720	2 50	6 44	Talus en terre.	50 ^m 00 de terre-plein sur la rive gauche.	8 00	—
	Rivage au pont d'Oostkerke	7 410	1 68	5 62	Talus en terre avec revêtements en briques et un débarcadère sur la rive droite.	50 ^m 00 de terre-plein et 5 ^m 00 de débarcadère.	10 00	—
	Rivage à Houcke	10 040	1 81	5 75	Talus en terre et un débarcadère, rive gauche.	Débarcadère en charpente 8 ^m 00.	5 00	—

(a) Au-dessus de la flottaison normale.

CANAL DE BRUXELLES AU RUPEL

DIT :

CANAL DE WILLEBROECK.

Biefs.

1.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottai- son rap- portée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
BRABANT . . .	Bief n° 1 (a).	Ancienne porte de l'Al- lée-Verte à 15"00 en aval du pont Léopold.	8k.296 Trois-Fon- taines.	8296"00	7866"00	430"00	30"00	15"00 (b)	3"10	15"28
—	Bief n° 2.	8k.296 Trois-Fon- taines.	16k.135 Humbeek.	7839 00	6409 00	1430 00	—	—	—	12 80
BRABANT ET ANVERS	Bief n° 3.	16k.135 Humbeek.	22k.750 Thisselt.	6615 00	5963 00	652 00	—	—	—	10 25
ANVERS . . .	Bief n° 4.	22k.750 Thisselt.	25k.654 Grand-Wil- lebroeck.	2904 00	2604 00	300 00	—	—	—	7 05
—	Bief n° 5.	25k.654 Grand-Wil- lebroeck.	28k.034 Petit-Wil- lebroeck.	2380 00	2380 00	»	—	—	—	5 08 Marée basse ordinaire dans le Rupel 1"28
				28034"00	25222"00	2812"00				

(a) Les longueurs sont comptées depuis l'ancienne porte de l'Allée-Verte, qui était à 15"00 en aval du pont Léopold. Pour points extrêmes des biefs, on a pris les portes amont des écluses.
Ne sont pas compris dans les longueurs renseignées ci-dessus : 1° les bassins de Bruxelles et de Molenbeek et la distance du pont Léopold à l'ancienne porte de l'Allée-Verte, soit une longueur de 1272"00; 2° le sas et le chenal à la sortie du canal, lesquels mesurent ensemble 95"00.

(b) Le profil n'est pas un trapèze; cependant on peut prendre 15"00 pour largeur au plafond.

Écluses.

2.

34

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
BRABANT.	Trois-Fontai- nes. . . .	8k.296	3 ^m 54	3 ^m 28	a) Entre les buscs de chaque écluse. b) Entre les flottaisons.	23 ^m 00	a) De la corde du busc d'amont à l'origine de l'enclave des portes d'aval. b) Du bassin du sas.	15 à 20 minutes	30 à 45 mi- nutes pour un bateau à vapeur ou un train de bateaux.	Bajoyers en pierre de taille.	A et B	"	"	Les différences de niveau suivantes existent en- tre les buscs aval de chacune des écluses et les buscs amont de l'écluse suivante : Trois - Fontaines - Hum- beek 0 ^m 24. Humbeek-Thisselt 0 ^m 28. Thisselt - Grand - Wille- broeck 0 ^m 29.
	Humbeek . .	16 135	3 52	3 27	2 30 2 55	23 00	54 00 43 00	—	—	—	—	"	"	Grand - Willebroeck - Pe- tit-Willebroeck 1 ^m 00.
	Thisselt. . .	22 750	3 55	3 20	2 58 3 20	16 50	76 00 67 00	—	—	—	—	"	"	
	Grand - Wille- broeck . .	25 654	3 49	3 10	1 58 1 97	23 00	55 00 46 00	—	—	—	—	"	"	
	Petit - Wille- broeck. . .	28 034	4 10	0 30	0 00 0 00	19 00	39 00 30 00	—	—	Bajoyers en briques.	—	"	"	Outre les portes busquées vers l'amont, il y a deux paires de portes de flot busquées vers le Rupel.
ANVERS.				c'est-à-dire 0 ^m 30 sous la marée basse ordinaire dans le Rupel.		La largeur des passes est de 7 ^m 50 pour toutes les écluses.								

CANAL DE BRUXELLES AU RUPEL.

Ponts.

4.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE, (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B Va-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont des Barques . . .	»	Tournant.	»	(b)	1 de 7 ^m 50	(c)	Fonte.	Pas de taxes ni pour la navigation, ni pour le passage sur les ponts. Les ponts pour les chemins de fer servent exclusive-ment pour ceux-ci.
	Pont du Bassin. An- cien Entrepôt . . .	»	Levis.	»	»	—	»	Bois.	
	Pont du Grand Bas- sin ou du Bassin du Commerce . . .	»	Tournant.	»	»	—	»	Fonte.	
	Pont Léopold . . .	»	—	»	»	—	»	—	(b) Sauf pour le che- min de fer de Dendre et Waes, la hauteur est in- suffisante pour le passage des ba- teaux, même lors- qu'ils sont char- gés.
	Pont du Nouveau Bassin (ou Bassin de la Voirie). . .	»	—	»	»	—	»	—	
	Pont de Laeken (amont). . .	1 760	—	Bruxelles à Ma- lines et Aven- ue de la Reine	»	1 de 8 50	1 pile de 7 ^m 00 de diam.	Acier.	
	— (aval). . .	1 842	—	—	»	—	—	—	Les bateaux sans mâts ou à mâts mobiles passent sous le pont du chemin de fer de Dendre et Waes.
	Pont du chemin de fer de Dendre et Waes	2 122	—	»	»	1 de 7 50	»	Fer.	(c) Il y a des esta- cades pour tous les ponts non établis sur les pas- ses des écluses.
	Pont de Vilvorde . .	9 603	—	Bruxelles à Ma- lines et Alost à Vilvorde.	»	—	»	Bois.	
	Pont Brulé	12 220	Levis.	Grimberghe à Eppeghem.	»	—	»	—	
	Pont d'Humbeek (écluse)	16 135	—	Humbeek à Hombeek.	»	—	»	—	
	Pont du chemin de fer de Malines à Gand	20 111	Tournant.	»	»	—	»	Fer.	
	Pont de Capelle . .	20 220	Levis.	Londerzeel à Malines.	»	—	»	Bois.	
	Pont de Thisselt (écluse)	22 750	—	Thisselt à Malines.	»	—	»	—	
ANVERS.	Pont de Grand-Wil- lebroeck (écluse). .	25 654	—	Termonde à Malines.	»	—	»	—	
	Pont du chemin de fer de Malines à Terneuzen	»	Tournant.	»	»	—	»	Fer.	
	Pont de Petit-Wil- lebroeck (écluse). .	28 034	Levis double à por- tique.	Boom à Grand- Willebroeck.	»	—	»	Bois.	

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

Un chemin de halage en terre, de 4^m00 à 8^m00 de largeur, existe sur la rive gauche et comprend une partie plus ou moins grande de la largeur de la digue.

Le halage est d'ailleurs actuellement défendu sur le canal de Bruxelles au Rupel. Les bateaux autres que ceux à vapeur sont remorqués par des toueurs sur chaîne. Chaque jour, cinq trains comprenant habituellement 6 à 12 bateaux remontent le canal, et cinq trains le descendent.

Ports et Rivages.

6.

Le débarquement et l'embarquement peuvent être faits tout le long du canal, aux endroits désignés à cet effet par les agents de la ville de Bruxelles. Il y a lieu de signaler notamment le quai au pétrole, rive gauche à Laeken, le quai de l'usine à gaz de la ville, rive droite à Laeken, le quai de Vilvorde, en amont du pont, rive droite, différents quais pour les usines situées sur les rives du canal, etc.

Bassins de Commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFON- DEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement	OBSERVATIONS.
BRABANT.		Ces bas- sins sont en dehors du canal.	Tous ces bassins sont rectangu- laires.					Nature des marchandises auxquelles ils sont prin- cipalement affectés :
	Bassin des Marchands (Bru- xelles).	»	300 × 24 ^m 00 = 7200.	638 ^m 00	638 ^m 00	3 ^m 00	»	Briques, pannes, char- bons, granit, bois à brûler.
	Bassin des Barques (Bruxel- les)	»	250 × 30 ^m 00 = 7500.	540 00	540 00	—	»	Bois de construction.
	Bassin de l'Ancien Entrepôt (Bruxelles)	»	240 × 24 ^m 00 = 5760.	518 00	518 00	—	»	Marchandises diverses.
	Grand Bassin ou Bassin du Commerce (Bruxelles) . .	»	180 × 70 ^m 00 = 12600.	480 00	480 00	3 20	Trois grues.	Fers, marbres, pierres, chinaclay, sucres, mar- chandises diverses.
	Nouveau Bassin ou Bassin de la Voirie (Molenbeek).	»	170 × 70 ^m 00 = 11900.	470 00	470 00	—	»	Bois, chaux, pavés, etc.

Murs de quai.

8.

Il n'y a guère de murs de quai que dans les bassins de Bruxelles.

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES ⁽¹⁾.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	N° 1 (ancien)	41 ^m 65	1161 ^m 50	1119 ^m 85	1159 ^m 85	60 ^m 00	17 ^m 10	9 ^m 70	2 ^m 45	102 ^m 809
	N° 2 —	1195 35	2227 88	1032 50	1032 50	»	17 68	9 80	2 20	104 770
	N° 1 (nouveau)	198 55	414 15	215 60	215 60	»	67 00	60 00	2 58	103 349
	N° 2 —	480 65	907 65	427 00	202 00	225 00	18 00	10 00	2 20	104 770
	N° 3	2282 35	4107 25	1824 90	1424 90	400 00	18 25	11 50	2 03	106 875
	N° 4	4162 55	6018 60	1856 05	1556 05	300 00	16 00	11 40	2 13	108 935
	N° 5	6077 95	6919 75	841 80	211 80	630 00	18 00	12 00	2 07	110 925
	N° 6	6978 05	7843 00	864 95	144 95	720 00	—	—	2 17	113 010
	N° 7	7878 60	9364 30	1465 70	495 70	970 00	14 00	9 50	2 24	114 785
	N° 8	9423 75	11174 30	1750 55	985 55	765 00	13 80	8 50	2 13	116 860
	N° 9	11201 55	13129 30	1927 80	867 80	1060 00	13 70	7 70	2 08	118 885
	N° 10	13160 35	14271 35	1111 00	496 00	615 00	14 50	6 60	2 03	120 917
	N° 11	14302 57	25073 30	10770 73	7905 73	2865 00	12 40	5 60	2 09	122 917
	N° 12	25100 50	25569 77	469 27	299 27	170 00	13 30	6 00	2 05	120 702
	N° 13	25597 17	26087 90	490 73	350 73	140 00	14 00	6 00	2 10	118 701
	N° 14	26115 27	26744 45	629 18	629 18	»	18 80	10 00	—	116 821
	N° 15	26774 97	27305 77	590 80	500 80	90 00	19 00	10 00	—	114 863
	N° 16	27393 14	27902 08	508 94	158 94	350 00	18 00	9 00	—	112 872

(1) Les Embranchements sont décrits dans des tableaux spéciaux insérés ci-après.

Biefs. (Suite.)

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAUT.	N° 17	27929 40	28698 34	768 94	484 04	320 00	16 50	6 00	2 09	110 878
	N° 18	28725 66	29258 93	533 27	533 27	»	15 00	7 00	2 10	108 905
	N° 19	29286 30	29974 22	687 92	482 02	205 00	14 50	6 00	—	106 988
	N° 20	30001 65	30763 22	761 57	366 57	395 00	14 40	—	2 20	105 101
	N° 21	30790 52	31360 92	570 40	420 40	150 00	14 00	—	2 10	103 016
	N° 22	31387 84	31847 83	459 99	399 99	60 00	14 50	—	2 15	101 031
	N° 23	31874 79	32127 05	252 26	162 26	90 00	20 60	—	2 14	99 049
	N° 24	32160 49	32703 60	543 11	233 11	310 00	18 00	—	2 10	96 604
	N° 25	32734 34	33121 60	387 26	192 26	195 00	14 60	—	—	94 269
	N° 26	33148 66	33536 14	387 48	337 48	50 00	14 00	—	2 02	91 804
	N° 27	33563 24	33965 02	401 78	311 78	90 00	17 00	—	2 10	89 457
	N° 28	33995 82	34340 53	344 71	164 71	180 00	16 00	—	—	87 089
	N° 29	34367 63	34835 35	467 72	237 72	230 00	15 50	—	2 09	84 642
	N° 30	34862 59	35346 11	483 52	298 52	185 00	17 70	—	2 06	82 213
	N° 31	35373 51	35749 52	376 01	96 01	280 00	17 60	7 00	2 10	79 851
	N° 32	35782 08	36245 87	463 79	463 79	»	14 00	4 50	2 11	77 500
	N° 33	36273 27	36885 83	612 56	418 68	193 88	14 20	6 00	2 16	75 12
	N° 34	36915 83	37509 54	593 71	453 71	140 00	13 70	—	2 15	72 70
	N° 35	37536 74	38312 91	776 17	13 66	761 51	18 00	8 00	2 17	70 32
	N° 36	38326 51	38898 12	571 61	194 16	377 45	17 00	7 00	2 20	67 60
	N° 37	38925 32	39470 18	544 86	466 28	78 58	14 40	6 00	—	64 84
	N° 38	39500 18	40455 39	955 21	369 94	585 27	14 80	6 50	—	62 16
	N° 39	40485 39	41589 49	1104 10	1002 60	101 50	13 80	7 20	2 29	59 48
	N° 40	41619 49	43390 54	1771 05	1600 40	170 65	14 15	7 00	2 07	56 48
	N° 41	43420 54	44489 34	1068 80	573 10	495 70	14 25	7 70	2 20	53 45
	N° 42	44516 54	45719 44	1202 90	502 50	700 40	13 90	7 40	2 15	50 75
	N° 43	45746 64	47526 49	1779 85	991 90	787 95	14 40	7 50	2 09	47 96
	N° 44	47553 60	50493 59	2939 90	1237 50	1702 40	14 15	—	2 13	45 27
	N° 45	50520 79	51456 94	936 15	669 60	266 55	11 50	—	2 11	42 54
	N° 46	51486 94	54308 74	2821 80	1873 10	948 70	15 85	7 40	2 17	39 87
	N° 47	54338 74	55498 44	1159 70	678 00	481 70	16 85	8 10	2 19	37 13
BRABANT.	N° 48	55525 64	58970 84	3445 20	1972 20	1473 00	16 60	10 00	2 17	34 41
	N° 49	59000 84	60732 89	1732 05	1312 70	419 35	14 00	7 70	2 06	31 61
	N° 50	60760 09	62209 59	1449 50	1167 00	282 50	14 00	7 50	2 15	28 97
	N° 51	62239 59	62505 71	2666 12	2613 50	352 62	13 50	7 75	2 19	26 21
	N° 52	65235 71	68757 08	3521 37	3310 75	210 62	10 25	7 70	2 13	23 43
	N° 53	68787 08	72689 63	3902 55	3364 30	538 25	16 50	12 00	2 25	20 78
	N° 54	72734 63	73413 03	678 40	668 40	10 00	23 00	18 75	2 27	17 93
	N° 55	73443 03	74271 53	828 50	609 50	219 00	21 50	17 50	2 52	15 47

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
HAINAUT.	N° 1 (ancienne) (Bureau de re- cettes) . . .	27k.97	Cotes repérées au plan de comparai- son de l'état-major.		0m969	2m72	10m19	3,30" pour écluser un ba- teau à vide, 5' pour éclu- ser un bateau à charge.	19' pour un ba- teau à charge montant, 11' pour un bateau à charge des- cendant, 7' pour un bateau vide soit en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en bri- ques avec chaîne et couverture en pierre de aille.	Une vanne de siphon ayant pour section utile 0m50×0m60. Une vanne à l'amont ayant pour section utile 0m90×0m42. Deux vannes d'aval ayant chacune pour section 0m90×0m63.	»	10m00 (maçonne- rie de moellons)	
	N° 2 (ancienne).	1178 44	102 370	100 395	1 816	—	—	—	—	»	—	»	—	
	N° 1 (nouvelle) (Bureau de re- cettes) . . .	168 80	100 749	99 441	1 509	5 17	39 62	6' ou 4', selon que le bateau est à charge ou à vide.	29,30" pour un bateau à charge montant, 17' pour un bateau à charge des- cendant, 12,30" pour un bateau à vide montant et 11' pour un bateau à vide descendant.	—	Deux vannes à l'amont ayant pour section utile 1m14×0m42. Deux vannes à l'aval ayant pour section 1m52×0m63.	»	—	

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

Écluses. (Suite.)

2.

40

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval										
HAINAUT.	N° 2 (nouvelle).	447k.40	2 ^m 00 (102 770)	2 ^m 58 (100 769)	1 ^m 42	5 ^m 17	39 ^m 62	4' ou 3', selon que le bateau est à charge ou à vide.	25' pour un ba- teau à charge montant, 18' à charge descen- dant; 10', 3" à vide, en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en bri- ques avec chaîne et couverture en pierre de taille.	Deux vannes siphon, section 0 ^m 80×0 ^m 80. Deux vannes d'aval, section 1 ^m 52×0 ^m 63. Deux vannes à l'aval, section 1 ^m 14×0 ^m 42.	»	14 ^m 00 (maçonne- rie de moellons)	
	N° 3	2255 10	2 31 (104 560)	2 19 (102 580)	2 10	5 18	38 67	5' ou 3', 50", selon que le bateau est à charge ou non.	—	»	Comme ci-des- sus, plus deux vannes des portes intermé- diaires, section utile 1 ^m 52×0 ^m 63.	»	10 ^m 00 (maçonne- rie de moellons)	Cette écluse est mu- nie d'une porte in- termédiaire.
	N° 4	4144 89	2 09 (106 845)	2 03 (104 840)	2 060	5 20	39 59	—	—	»	—	»	—	—
	N° 5	6048 28	2 12 (108 805)	2 13 (106 805)	1 990	—	39 56	—	—	»	—	»	—	—
	N° 6	6948 90	2 17 (110 840)	2 08 (108 845)	2 085	—	39 59	—	—	»	—	»	—	—
	N° 7	7870 80	2 07 (112 710)	2 30 (110 717)	1 775	—	39 62	—	—	»	—	»	—	—
	N° 8	9394 03	2 30 (114 560)	2 24 (112 545)	2 075	—	—	—	—	»	—	»	—	—
	N° 9	11187 93	2 13 (116 755)	2 14 (114 725)	2 025	2 75	19 03	2', 30" pour un bateau à vide, 3', 30" à charge.	17' pour un ba- teau à charge montant, 11' en descendant, 7' à vide, montant ou descendant.	—	Une vanne siphon, section utile 0 ^m 80×0 ^m 60. Deux vannes d'amont, section utile 0 ^m 90×0 ^m 42. Deux vannes aval, section utile 0 ^m 90×0 ^m 63.	—	—	Il existe un pont-le- vis à flèche sur l'écluse n° 9. (Rac- cordement du charbonnage de Courcelles-Nord au chemin de fer de l'Etat.)

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

N° 10	13144	83	2 23 (118 687)	2 20 (116 682)	2 032	—	19 06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 11	14255	74	2 965 (119 957)	2 34 (118 572)	2 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 12	25086	95	2 60 (120 317)	2 03 (118 687)	2 230	2 72	19 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 13 (Bureau de recettes) .	25583	47	2 05 (118 652)	2 05 (116 646)	2 001	2 70	19 03	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 14	26101	58	2 10 (116 601)	2 19 (114 630)	1 880	—	19 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 15	26758	15	2 10 (114 721)	2 11 (112 747)	1 958	—	19 05	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 16	27389	45	2 10 (112 772)	2 12 (110 753)	1 991	—	18 99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 17	27915	74	2 10 (110 753)	2 09 (108 788)	1 994	—	18 97	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 18	28712	00	2 10 (108 778)	2 11 (106 785)	1 973	2 72	19 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 19	29271	60	2 10 (106 805)	2 16 (104 826)	1 917	2 70	19 08	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 20	29987	93	2 10 (104 888)	2 23 (102 870)	1 887	—	19 05	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 21	30776	87	2 20 (102 901)	2 11 (100 906)	2 085	—	19 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 22	31374	38	2 10 (100 916)	2 17 (98 866)	1 985	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 23	31861	31	2 15 (98 881)	2 15 (96 900)	1 982	2 71	19 02	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 24	32143	79	2 15 (96 899)	2 10 (94 504)	2 445	—	19 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 25	32718	97	2 10 (94 504)	2 14 (92 129)	2 335	—	19 07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 26	33135	13	2 10 (92 160)	2 02 (89 784)	2 465	2 72	19 03	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N° 27	33549	69	2 10 (89 704)	2 13 (87 322)	2 347	—	19 02	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Les écluses n° 24 à 29 sont munies d'un réservoir latéral de 12^m00 de longueur sur 4^m90 de largeur. La section utile des vannes des réservoirs est de 0^m65 X 0^m50.

Écluses. (Suite.)

2.

42

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
HAINAUT.	N° 28	33980k.42	2 ^m 14 (87 307)	2 ^m 14 (84 907)	2 ^m 408	2 ^m 73	19 ^m 06	2',30" pour un bateau à vide, 3',30" pour un bateau à charge.	17' pour un ba- teau à charge montant, 8' en descendant avec chasse; 7' pour un bateau à vide en remonte ou en descente.	Les bajoyers sont en bri- ques avec chaînes et couvertures en pierre de taille.	Une vanne de siphon, section utile 0 ^m 80×0 ^m 60. Deux vannes d'amont, section utile 0 ^m 90×0 ^m 42. Deux vannes d'aval, section utile 0 ^m 90×0 ^m 63.	»	10 ^m 00 (maçon- nerie de moellons)	
	N° 29	34354 08	2 10 (84 949)	2 10 (82 545)	2 407	—	19 10	—	—	—	—	»	—	
	N° 30	34848 97	2 10 (82 542)	2 06 (80 153)	2 429	2 71	19 06	—	—	—	—	»	—	
	N° 31	35350 81	2 10 (80 113)	2 12 (77 731)	2 362	—	19 08	—	—	—	—	»	—	
	N° 32	35765 80	2 12 (77 751)	2 11 (75 386)	2 351	—	—	—	—	—	—	»	—	
	N° 33	36259 57	2 14 (75 36)	2 17 (72 95)	2 380	2 68	19 00	—	—	—	—	»	—	
	N° 34	36902 13	2 18 (72 94)	2 15 (70 55)	2 42	2 71	19 04	—	—	—	—	»	—	
	N° 35	37523 14	2 14 (70 56)	2 17 (68 15)	2 38	2 74	19 05	—	—	—	—	»	—	
	N° 36	38312 91	2 17 (68 15)	2 20 (65 40)	2 72	2 71	19 08	—	—	—	—	»	—	
	N° 37	38911 72	2 20 (65 40)	2 20 (62 64)	2 76	—	—	—	—	—	—	»	—	
	N° 38	39485 18	2 18 (62 66)	2 25 (59 91)	2 68	2 70	19 05	—	—	—	—	»	—	
	N° 39	40470 39	2 24 (59 92)	2 29 (57 19)	—	—	19 03	—	—	—	—	»	—	
	N° 40	41604 49	2 44 (57 04)	2 21 (54 27)	3 00	2 72	19 11	—	—	—	—	»	—	

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

BRABANT.

N° 41	43405 54	2 46 (54 02)	2 20 (51 25)	3 03	2 76	19 06	—	—	—	—	»	—
N° 42	44502 94	2 09 (51 36)	2 15 (48 60)	2 70	2 72	—	—	—	—	—	»	—
N° 43	45733 04	2 22 (48 53)	2 16 (45 80)	2 79	—	19 10	—	—	—	—	»	—
N° 44	47540 09	2 09 (45 87)	2 18 (43 09)	2 69	2 70	19 08	—	—	—	—	»	—
N° 45	50507 19	2 13 (43 14)	2 14 (40 40)	2 73	—	19 06	—	—	—	—	»	—
N° 46	51471 94	2 11 (40 43)	2 19 (37 68)	2 67	—	19 05	—	—	—	—	»	—
N° 47	54323 74	2 18 (37 69)	2 19 (34 94)	2 74	—	19 09	—	—	—	—	»	—
N° 48	55512 04	2 22 (34 81)	2 21 (32 20)	2 72	2 73	19 07	—	—	—	—	»	—
N° 49	58985 84	2 18 (32 23)	2 10 (29 51)	2 80	2 70	19 17	—	—	—	—	»	—
N° 50	60746 49	2 06 (29 55)	2 15 (26 82)	2 64	2 72	19 14	—	—	—	—	»	—
N° 51	62224 59	2 19 (26 78)	2 20 (24 01)	2 76	2 75	19 23	—	—	—	—	»	—
N° 52	65220 71	2 19 (24 02)	2 17 (21 26)	2 78	2 70	19 17	—	—	—	—	»	—
N° 53	68772 08	2 13 (21 30)	2 25 (18 53)	2 65	2 72	19 08	—	—	—	—	»	—
N° 54	72749 63	2 39 (18 41)	2 27 (15 66)	2 85	2 80	19 57	—	—	—	—	»	—
N° 55	73428 03	2 29 (15 64)	2 52 (12 95)	2 46	2 73	19 26	—	—	—	—	»	—

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une éta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, PONTE.
HAINAUT.	Pont de Dampremy, sur le bief n° 1 (ancien)	13°761	Fixe.	Route de Charleroi à Mons.	2°806	Une ouverture de 3°035 plus une banquettes de 1°365.	»	Fer.
	Pont du chemin de fer de Jumet à Marcinelle, sur le bief n° 1 (ancien)	926 07	—	Chemin de fer de Jumet à Marcinelle.	8 936	Une ouverture de 26°00.	»	—
	Pont établi sur la tête amont de l'écluse n° 2 (ancienne)	1190 95	Pont-levis à bascule.	Chemin de Marchienne à Jumet.	»	— de 2°72.	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 1 (nouvelle)	145 43	Pont-levis à flèche.	Route de Charleroi à Mons.	2 409	— de 5°20.	»	Fer.
	Pont de la Providence, établi en aval de l'écluse n° 2 (nouvelle)	428 15	Fixe.	Chemin de fer reliant les usines de la Providence aux stations de Marchienne et de Monceau et le laminoir Bailieu et C ^e à la dernière de ces stations; une voie charretière livre passage au chemin de Marchienne à Fontaine-l'Évêque.	4 595	— de 5°20 (passe navigable) plus deux banquettes de 2°40 chacune. (b)	»	—
	Pont de Bayemont.	826 75	—	Chemin de fer de raccordement des charbonnages de Bayemont et autres à la station de Marchienne.	4 745	— de 12°83 plus deux banquettes de 1°785 chacune (c)	»	—
	Pont de la Société des charbonnages d'Amersœur, sur le 3 ^e bief	3327 55	—	Chemin de fer à petite section servant au transport de déchets des charbonnages.	15 70	Trois travées ayant respectivement : 14°50, 25°85 et 14°15 d'ouverture. (d)	»	—
	Pont établi sur l'écluse n° 4.	4125 18	Levis à flèche.	Chemin reliant le hameau de la Bassée à la commune de Roux.	»	Une ouverture de 5°22.	»	Bois.
	Pont Mottet, établi au-dessus du 4 ^e bief.	4458 52	—	Reliant les hameaux de la Bassée et des Aizelées à Roux (centre).	»	— de 5°45.	»	—
	Pont de Roux, établi au-dessus du 4 ^e bief	4947 44	—	Chemin de Roux (station) à Jumet (Heigne).	»	— de 5°50.	»	—
	Pont du charbonnage de la Société civile des charbonnages du centre de Jumet, à Roux, sur le 4 ^e bief	5502 05	Fixe.	Chemin de fer reliant le charbonnage à la station de Roux.	5 04	Une travée de la largeur du canal plus deux banquettes de 3°50 chacune. (e)	»	Fer.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) 5°20 est la passe navigable, l'ouverture réelle du pont est de 9°20; il existe de chaque côté de la passe navigable une banquettes de halage de 2°00.

(c) De chaque côté de la passe navigable, il existe une banquettes de halage de 1°50 de largeur environ.

(d) Ces trois travées livrent passage respectivement au Piéton (rivière), au canal de Charleroi et au chemin de fer de raccordement des charbonnages d'Amersœur; l'ouverture de la travée centrale se décompose comme suit : largeur du canal 19 mètres, deux banquettes de halage ayant chacune 3°425 de largeur.

(e) L'ouverture totale de ce pont égale 28°80.

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

45

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, PONTE.
HAUT.	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 5.	6024 95	Levis à flèche.	Donnant accès aux prairies de la rive gauche des biefs n° 4 et 5.	"	Une ouverture de 5 ^m 23.	"	Bois.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 6.	6926 10	—	Chemin de la ferme de Sart-les-Moines. (b)	"	Une ouverture de 5 ^m 25.	"	—
	Pont du chemin de fer de Gosselies à Piéton, sur le 6 ^e bief.	7028 20	Fixe.	Chemin de fer de Gosselies à Piéton.	4 946	Une travée. La largeur du canal plus deux che- mins de halage de 3 ^m 50 environ. (c)	"	Fer.
	Pont de La Ferté, établi sur le 6 ^e bief.	7593 67	—	Route concédée de Gosselies à Reulx.	1 84	Une ouverture de 5 ^m 50.	"	Bois.
	Pont des charbonnages des Grands Conty et Spinois, au-dessus du 7 ^e bief. . .	8035 00	—	Chemin de fer reliant le charbonnage à la station de Gos- selies-Courcelles.	4 50	Une travée de la largeur du canal plus deux che- mins de halage de 3 ^m 50 de largeur. (d)	"	Fer.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 8.	9370 65	Levis à flèche.	Chemin de Cour- celles à Viesville.	"	Une ouverture de 5 ^m 25. (e)	"	Bois.
	Pont existant au-dessus du 8 ^e bief.	9929 90	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Gand.	4 745	— de 5 ^m 47 plus une banquette de halage de 1 ^m 38.	"	—
	Pont établi sur l'écluse n° 9.	11188 05	Levis à flèche.	Raccordement des charbonnages de Courcelles-Nord à la gare privée de Courcelles-Nord.	"	— de 2 ^m 75.	"	—
	Pont existant au-dessus du 9 ^e bief.	12636 55	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Gand.	6 07	Une passe navi- gable de 5 ^m 52 plus une ban- quette de halage de 1 ^m 38.	"	Maçon- nerie.
	Pont existant sur la tête aval de l'écluse n° 10. . .	13132 05	—	Chemin de la chaus- sée (Pont-à-Celles) à Viesville.	2 537	Une ouverture de 2 ^m 78.	"	—
	Pont existant sur la tête aval de l'écluse n° 11. . .	14242 78	—	Chemin de Luttre à Pont-à-Celles.	2 515	— de 2 ^m 68.	"	—
	Pont établi au-dessus du 11 ^e bief.	15734 62	—	Chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre.	5 24	— de 6 ^m 85 plus deux banquettes de halage de 1 ^m 575 chacune.	"	Fer.
	Pont de Pont-à-Celles, éta- bli sur le 11 ^e bief. . . .	16222 74	—	Chemin de Pont-à- Celles à Obaix.	3 11	— de 2 ^m 90 plus une banquette de 1 ^m 20 de largeur.	"	Maçon- nerie.
	Pont du Fichaux, établi sur le 11 ^e bief.	16818 04	—	—	3 06	— de 3 ^m 275 plus une banquette de halage de 1 ^m 30.	"	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Ce pont livre en outre passage au chemin de fer à petite section (0^m80 de section) qui relie le charbonnage du Grand-Bordia à la station du chemin de fer de l'Etat, à Gosselies-Courcelles.
(c) L'ouverture totale de ce pont est de 42 mètres.
(d) L'ouverture totale de ce pont est de 28 mètres.
(e) L'ouverture totale de ce pont est de 28 mètres.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une éta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAUT.	Pont de Gouy-lez-Piéton, établi sur le 11 ^e bief . .	20176 44	Fixe.	Chemin de Gouy-lez-Piéton à Seneffe.	3 61	Une ouverture de 3 ^m 10 plus une banquette de halage de 1 ^m 35.	»	Maçonnerie.
	Pont de La Fléchère, établi sur le 11 ^e bief	21613 74	—	Chemin du hameau de La Fléchère à Gouy-lez-Piéton.	5 52	3 ^m 10 et 1 ^m 20 d'ouverture.	»	—
	Pont sur la 14 ^e écluse.	26101 58	Levis à bascule.	Chemin vicinal de Seneffe.	»	Une ouverture de 2 ^m 70.	»	Bois.
	Pont établi sur la tête aval de la 15 ^e écluse	26771 00	Fixe.	Avenue supprimée.	2 804	—	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur la 16 ^e écluse.	27389 45	Tournant.	Avenue du château du comte de Pellan.	»	—	»	Bois.
	Pont de Seneffe (b).	27519 18	Levis à bascule.	Route de Seneffe à Gouy.	»	—	»	—
	Pont sur la 20 ^e écluse.	29687 93	—	Chemin vicinal.	»	—	»	—
	Pont sur la 21 ^e écluse.	30776 87	—	Avenue de la ferme Flatenne.	»	—	»	—
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 24	32156 60	Fixe.	Route de Mons à Nivelles.	2 87	—	»	Maçonnerie.
	Pont établi sur l'écluse n° 25.	32731 80	—	Route provinciale de Feluy à Arquennes.	2 69	—	»	—
	Pont du chemin de fer de Manage à Wavre, sur le 25 ^e bief	32935 60	—	Chemin de fer de Manage à Wavre.	12 00	Deux ouvertures de 23 ^m 50. (c)	»	Fer.
	Pont établi sur la tête aval de l'écluse n° 28.	33963 25	—	Chemin communal de Feluy à Arquennes.	2 71	Une ouverture de 2 ^m 73.	»	Maçonnerie.
	Pont établi contre la tête aval de l'écluse n° 32	35779 00	—	Avenue du Château de La Lieux.	2 66	— de 3 ^m 60.	»	—
	Pont sur la 33 ^e écluse.	36259 57	Levis à bascule.	Avenue du Château de La Lieux et de la ferme du Vassal.	»	— de 2 ^m 70.	»	Bois.
	Pont sur le sas de l'écluse n° 34.	36902 13	Levis.	Chemin d'Écaus-sines à Arquennes.	»	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 38.	39485 18	Fixe.	Chemin de Feluy à Ronquières.	2 64	—	»	Maçonnerie.
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 39.	40470 39	—	Chemin de Nivelles à Braine-le-Comte.	2 71	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 40.	41604 49	—	Chemin de Ronquières à Ittre.	2 87	—	»	—
	Pont de Fauquez	42577 34	—	—	2 91	Une de 2 ^m 90. Banquette de 1 ^m 30.	»	—
BRABANT.	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 41.	43405 54	—	Chemin de Virginal à Ittre.	2 78	— de 2 ^m 76.	»	—
	Passerelle sur la tête aval de l'écluse n° 43.	45733 04	—	Sentier.	3 16	— de 2 ^m 72.	»	—
	Pont d'Asquimpont	44670 94	—	Chemin de Virginal à Ittre.	2 96	— de 3 ^m 00. Banquette de 1 ^m 30.	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Il y a une passerelle pour piétons à côté de ce pont.

(c) Le canal passe dans l'ouverture de gauche; l'ouverture de droite livre passage à la rivière la Samme et au chemin du moulin de Feluy. C'est pourquoi la pile n'est pas notée dans la 8^e colonne.

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

47

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
BRABANT.	Pont d'Oisquereq	48741 ^m 39	Fixe.	Chemin d'Oisquereq à Iltre.	2 ^m 94	Une de 3 ^m 00. Banquette de 1 ^m 30.	»	En ma- çonnerie.
	Pont de Moillons	49572 99	—	Pour un chemin de campagne.	3 11	—	»	—
	Pont sur la tête aval de la 46 ^e écluse	51471 94	—	Chemin de Tubize à Braine-le-Château.	2 71	Une de 2 ^m 70.	»	—
	Passerelle Demeur. . . .	52561 94	—	Sentier de Tubize à Clabecq.	3 11	— de 6 ^m 00.	»	Poutrel- les en fer.
	Pont sur la tête aval de la 47 ^e écluse	54323 74	—	Chemin de Clabecq à Lembecq.	2 67	— de 2 ^m 70.	»	Maçon- nerie.
	Souterrain de Lembecq. .	54002 74	—	Propriété privée.	3 01	Une de 3 ^m 05. Banquette de 1 ^m 20.	»	—
	Passerelle de Malvyde . .	55100 74	—	Sentier de la com- mune de Lembecq.	2 74	Une de 4 ^m 20.	»	Longeron en fonte.
	Pont du chemin de fer de Braine-le-Comte. . . .	56419 54	—	Chemin de fer de l'Etat.	4 66	Une de 3 ^m 15. Banquette de 1 ^m 35.	»	Maçon- nerie.
	Pont du chemin de fer d'En- ghien.	57026 54	—	—	3 85	Une de 15 ^m 25.	»	Tablier métalliqu ^e
	Pont de Hal	57369 54	—	Route de Hal à Nivelles.	3 27	Une de 3 ^m 10. Banquette de 1 ^m 30.	»	Maçon- nerie.
	Passerelle suspendue. . .	57676 54	—	Sentier de Hal à Tourneppe.	3 18	Une de 18 ^m 00.	»	Fer.
	Pont de la tête aval de la 49 ^e écluse	58985 84	—	Chemin de Hal à Buysinghen.	2 76	— de 2 ^m 70.	»	Maçon- nerie.
	Pont de Waterloo. . . .	60002 84	—	De Waterloo à la route de Bruxelles à Mons.	3 12	Une de 3 ^m 10. Banquette de 1 ^m 30.	»	Tablier métalliqu ^e (b)
	Pont de la tête aval de la 51 ^e écluse	62224 59	—	Chemin de Leeuw- Saint-Pierre à Tourneppe.	2 75	Une de 2 ^m 75.	»	Maçon- nerie.
	Pont de Leeuw-Saint-Pierre	63645 59	—	Chemin de fer de Leeuw-Saint-Pierre. à Ruysbroeck.	3 10	Une de 3 ^m 10. Banquette de 1 ^m 30.	»	—
	Pont de Ruysbroeck. . .	64418 94	—	—	2 71	—	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 52	65220 71	—	—	2 92	Une de 2 ^m 70.	»	Tablier métalliqu ^e (b)
	Pont Wittouck.	66288 41	—	Chemin de fer industriel.	2 82	— de 22 ^m 90.	»	—
	Pont sur la tête aval de l'écluse n° 53	68772 08	—	Chemin d'Ander- lecht à Cureghem.	2 59	— de 2 ^m 72.	»	Maçon- nerie.
	Passerelle de la Petite-Île.	70143 58	—	Sentier d'Anderlecht à Cureghem.	2 86	Une de 7 ^m 00. Banquette de 1 ^m 50.	»	Tablier métalliqu ^e
	Pont de Cureghem. . . .	70743 58	—	Route de Bruxelles à Mons.	2 75	Une de 3 ^m 10. Banquette de 1 ^m 30.	»	Maçon- nerie.
	Pont du chemin de fer de ceinture.	70850 83	—	Chemin de fer de ceinture.	6 09	Une de 5 ^m 00.	»	Tablier métalliqu ^e
	Pont des Hospices. . . .	72161 83	Tournant.	Chemin de Molen- beek-Saint-Jean à Bruxelles.	»	— de 3 ^m 00.	»	Tablier en bois.
	Passerelle des Hospices. .	—	Fixe.	—	2 72	—	»	Tablier métalliqu ^e

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Calculé pour une charge roulante de 18,000 kilos.

(c) Calculé pour une charge roulante de 18,000 kilos.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAUT.	<i>Bief n° 1 (ancien).</i> 0k.041 à 1k.195	Dampremy.	Rive gauche.	4 ^m 00	Trottoir de halage pavé sur un mètre de largeur.	De part et d'autre des écluses et des ponts, le trottoir de halage est pavé sur une lar- geur de 2 ^m 00 et sur une longueur variant de 50 ^m 00 à 75 ^m 00 ; il existe également, à côté de ce pavage, un empierrement de 1 ^m 00 de largeur.
	<i>Bief n° 2 (ancien).</i> 1k.195 à 2k.228	Marchienne-au- Pont.	Rive droite.	—	—	
	<i>Bief n° 1 (nouveau).</i> 0k.198 à 0k.414	—	Rive gauche.	9 35	Largeur du pavage 3 ^m 00.	
	<i>Bief n° 2 (nouveau).</i> 0k.414 à 9k.908	—	—	5 20	Trottoir de halage pavé sur 1 ^m 00.	
	<i>Bief n° 3.</i> 2k.228 à 4k.107	Marchienne-au- Pont et Roux.	—	4 40	—	
	<i>Bief n° 4.</i> 4k.107 à 6k.018	Roux.	Sur la rive droite, entre l'écluse n° 4 et le pont Mottet. (4 ^m 458) Sur la rive gauche, entre le pont Mottet et l'écluse n° 5.	5 10	—	
	<i>Bief n° 5.</i> 6k.018 à 6k.920	—	Rive gauche.	4 00	—	
	<i>Bief n° 6.</i> 6k.920 à 7k.842	Gosselies et Courcelles.	Sur la rive gauche, de l'écluse n° 6 au pont de La Ferté (7 ^m 594). Sur la rive droite, du pont de La Ferté à l'é- cluse n° 7.	4 50	—	
	<i>Bief n° 7.</i> 7k.842 à 9k.364	Gosselies.	Rive droite.	4 30	Trottoir de halage pavé sur 1 ^m 00.	
	<i>Bief n° 8.</i> 9k.364 à 11k.174	Viesville.	Rive gauche.	5 00	—	
BASSE.	<i>Bief n° 9.</i> 11k.174 à 13k.129	Viesville et Luttre.	—	4 50	—	
	<i>Bief n° 10.</i> 13k.129 à 14k.271	Luttre.	—	5 00	—	

Chemins de halage. (Suite.)

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	<i>Bief n° 11.</i>					
	Pont fixe accolé à l'écluse n° 11 . . . 14242 78	Luttre.				
	Écluse n° 11 . . . 14255 74	—				
	Pont du chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre . 15734 82	—				
	Pont de Pont-à-Celles 16222 74	Pont à Celles.				
	Pont du Fichaux . 16818 04	—	Rive gauche.	La largeur moyenne du trottoir de halage est de 3 ^m 50	Trottoir de halage pavé sur 1 ^m 00.	De part et d'autre des écluses et des ponts, le trottoir de halage est pavé sur une largeur de 2 ^m 00 et sur une longueur variant de 50 ^m 00 à 75 ^m 00; il existe également, à côté de ce pavage, un empierrement de 1 ^m 00 de largeur.
	Pont de Gouy-lez-Piéton . . . 20176 44	Gouy-lez-Piéton				
	Pont de La Fléchère 21613 74	—				
	Souterrain de la Bête-Refait (tête vers Charleroi) . 23183 25	—				
	Tête vers Bruxelles 24450 25	Seneffe.				
	<i>Bief n° 12.</i>					
	25k.100 à 25k.570	—	—	5 ^m 00	—	
	<i>Bief n° 13.</i>					
	25k.570 à 26k.087	—	—	3 70	—	
	<i>Bief n° 14.</i>					
	26k.087 à 27k.744	—	—	5 40	—	
	<i>Bief n° 15.</i>					
	26k.744 à 27k.366	—	—	5 20	—	
	<i>Bief n° 16.</i>					
	27k.366 à 27k.902	—	—	4 00	—	
	<i>Bief n° 17.</i>					
	27k.902 à 28k.608	—	—	5 00	—	
	<i>Bief n° 18.</i>					
	28k.608 à 29k.259	—	—	4 50	—	
	<i>Bief n° 19.</i>					
	29k.259 à 29k.974	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 20.</i>					
	29k.974 à 30k.763	Arquennes.	—	4 00	—	
	<i>Bief n° 21.</i>					
	30k.763 à 31k.360	—	—	4 50	—	
	<i>Bief n° 22.</i>					
	31k.360 à 31k.848	—	—	5 00	—	
	<i>Bief n° 23.</i>					
	31k.848 à 32k.127	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 24.</i>					
	32k.147 à 32k.704	—	—	5 50	—	

Chemins de halage. (Suite.)

B.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAUT.	<i>Bief n° 25.</i> 32k.704 à 33k.122	Arquennes.	Rive droite.	4 ^m 50	Trottoir de halage pavé sur 1 ^m 00 de largeur.	En amont et en aval de la plupart des écluses qui suivent, le pavage a une largeur de 2 ^m 00 sur une longueur va- riant de 50 ^m 00 à 75 ^m 00.
	<i>Bief n° 26.</i> 33k.122 à 33k.536	Arquennes et Feluy.	—	4 00	—	
	<i>Bief n° 27.</i> 33k.536 à 33k.965	—	Rive gauche.	6 00	—	
	<i>Bief n° 28.</i> 33k.965 à 34k.341	Arquennes.	—	5 50	—	
	<i>Bief n° 29.</i> 34k.341 à 34k.835	Feluy.	—	4 50	—	
	<i>Bief n° 30.</i> 34k.835 à 35k.346	—	—	5 00	—	
	<i>Bief n° 31.</i> 35k.346 à 35k.750	—	—	4 50	—	
	<i>Bief n° 32.</i> 35k.750 à 36k.246	Arquennes.	—	5 00	—	
	<i>Bief n° 33.</i> 36k.246 à 36k.886	Arquennes et Feluy.	—	4 00	—	
	<i>Bief n° 34.</i> 36k.886 à 37k.510	Arquennes.	—	—	—	
	<i>Bief n° 35.</i> 37k.510 à 38k.213	Bornival.	—	—	—	
	<i>Bief n° 36.</i> 38k.213 à 38k.898	Ronquières.	—	—	—	
	<i>Bief n° 37.</i> 38k.898 à 39k.470	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 38.</i> 39k.470 à 40k.455	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 39.</i> 40k.455 à 41k.589	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 40.</i> 41k.589 à 43k.391	Ronquières et Ittre.	—	—	—	

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPierreMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	<i>Bief n° 41.</i> 43k.301 à 44k.489	Ittre.	Rive gauche.	4 ^m 00	Trottoir de halage pavé sur 1 ^m 00 de largeur.	En amont et en aval de la plupart des écluses qui suivent, le pavage à une largeur de 2 ^m 00 sur une longueur va- riant de 50 ^m 00 à 75 ^m 00
	<i>Bief n° 42.</i> 44k.489 à 45k.719	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 43.</i> 45k.719 à 47k.526	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 44.</i> 47k.526 à 50k.494	Ittre et Oisquereq.	—	—	—	
	<i>Bief n° 45.</i> 50k.494 à 51k.457	Clabecq	—	—	—	
	<i>Bief n° 46.</i> 51k.457 à 54k.309	Clabecq et Lem- becq.	Rive droite.	—	—	
	<i>Bief n° 47.</i> 54k.309 à 55k.498	Lembecq.	Rive gauche.	—	—	
	<i>Bief n° 48.</i> 55k.498 à 58k.971	Hal.	—	—	—	
	<i>Bief n° 49.</i> 58k.971 à 60k.733	Leeuw-Saint- Pierre.	—	—	—	
	<i>Bief n° 50.</i> 60k.733 à 62k.210	—	—	—	—	
	<i>Bief n° 51.</i> 62k.210 à 65k.206	Leeuw-Saint- Pierre et Droo- genbosch.	—	—	—	
	<i>Bief n° 52.</i> 65k.206 à 68k.757	Droogenbosch, Leeuw-Saint- Pierre et An- derlecht.	—	—	—	
	<i>Bief n° 53.</i> 68k.757 à 72k.690	Anderlecht et Molenbeek - Saint-Jean.	Une partie sur la rive gauche et une partie sur la rive droite.	4 ^m 00 et 10 ^m 00 à partir du pont de Cureghem.	1 ^m 00 de pavage (6 ^m 00 à partir de la bras- serie Bavaro-Belge).	
	<i>Bief n° 54.</i> 72k.690 à 73k.413	Molenbeek- Saint-Jean.	Rive gauche.	10 ^m 00	6 ^m 00	Il n'y a pas de halage dans ce bief.
	<i>Bief n° 55.</i> 73k.413 à 74k.272	—	—	—	—	—

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, méta!, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	
HAINAUT.				Repérée à l'état- major.						
	Rivage du sieur Du- bois, en amont de l'écluse n° 1 (an- cienne)	81k.65	0 90	103 709	»	Enroche- ment.	25 00	10 00	»	
	Rivage du sieur Don- née (Etienne), en amont du pont de Dampremy	183 67	1 40	104 209	»	—	18 00	6 00	»	
	Rivage en amont du pont de Dampremy, rive gauche	247 00	0 90	103 709	»	—	25 00	5 30	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage de Rouard-Beghin sœurs	1059 00	1 05	103 859	»	—	75 00	6 30	»	
	Rivage de Rouard-Beghin frères, en amont de l'écluse n° 2 (an- cienne).	1210 40	0 50	105 125	»	—	30 00	6 25	Pavage. 30 00 × 1 00	
	Rivage des proprié- taires réunis	1723 35	0 75	105 325	»	—	75 00	11 95	»	
	Rivage des sieurs Bon- nehill frères, en aval de l'écluse n° 1 (nou- velle).	74 00	2 00	104 740	»	—	35 00	7 00	Pavage. 35 00 × 1 00	Bief n° 1 (nouveau).
	Rivage des sieurs Bon- nehill, en amont de l'écluse n° 1 (nou- velle).	223 55	0 70	104 05	»	—	50 00	9 35	Pavage. 50 00 × 3 00	—
	Rivage de Parents frères.	261 05	—	—	»	—	25 00	—	Pavage. 25 00 × 3 00	—
	Rivage Brison-Bouil- lard	328 50	1 10	104 45	»	—	—	—	—	—
	Rivage de veuve De- crolière	334 15	0 75	104 10	»	—	—	8 00	—	—
	Rivage de Balieux et Cie	668 15	1 20	105 825	»	—	—	10 00	»	Bief n° 2 (nouveau).
	Rivage Brison-Bouil- lard	758 40	1 00	105 625	»	—	45 00	—	Pavage. 45 00 × 1 00	—
	Rivage de Chauw-à- Roc.	2899 45	0 55	107 425	»	—	75 00	7 25	»	
	Rivage du charbon- nage de la Rochelle.	4638 14	0 60	109 535	»	Perré sec.	110 00	8 75	Pavage. 110 00 × 1 00	
	Rivage du sieur Henri Lepage	4652 05	—	—	»	Enroche- ment.	25 00	9 00	»	
	Rivage de la scierie à vapeur de Roux . . .	4753 14	0 80	109 735	»	—	—	6 75	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage des verreries de Roux (Bougard). .	4849 55	0 70	109 635	»	—	—	8 60	»	
	Rivage du sieur Bro- gneaux	4854 44	1 00	109 935	»	—	—	6 60	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage du sieur Le- clercq	4863 94	1 05	109 985	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Mail- lien (Victor)	5000 44	0 60	109 535	»	—	—	5 50	—	

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flotaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpenne, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	
HAINAUT.				Repéré à l'état- major.						
	Rivage des charbon- nages du Grand- Bordia	6462k.95	0 80	111 725	»	Enroche- ment.	100 00	6 00	»	Une grue montée sur chariot.
	Rivage Marouse (Achille).	7571 00	0 55	113 560	»	—	120 00	9 50	Pavage. 120 00 × 1 00	
	Rivage des Grand-Con- ty et Spinois	7776 00	0 60	113 610	»	—	50 00 environ	8 60	Pavage. 50 00 × 1 00	
	Rivage de l'Alnuée en amont de l'écluse n° 7.	7971 10	0 80	115 585	»	—	65 00	7 50	»	
	Rivage de la dame de Prelle	11494 05	0 55	119 435	»	—	25 00	9 20	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage du sieur Gréer.	13076 81	1 30	120 185	»	—	—	7 30	—	
	Rivage du sieur Col- son.	13934 01	0 60	121 517	»	—	—	6 00	»	
	Rivage du sieur De- passe (Auguste) . .	13959 01	—	—	»	—	—	—	»	
	Rivage du sieur Gey- sein (François) . .	13984 02	0 65	120 567	»	—	—	—	»	
	Rivage de la sucrerie de Luttre	14207 53	0 90	121 847	»	—	—	—	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage Navarre (Clé- ment).	16042 74	1 05	123 982	»	Terre.	35 00	13 00	»	
	Rivage Mascart (Clé- ment).	16282 74	1 25	124 182	»	—	25 00	8 00	»	
	Rivage Jaumote-Bou- dart	16372 54	1 45	124 382	»	—	—	10 10	»	
	Rivage de dame Pir- mez-Drion	16897 54	0 95	123 882	»	—	—	—	»	
	Rivage de dame veuve Morlet-Semal. . . .	16932 54	—	—	»	—	—	10 30	»	
	Rivage de Boudart (Emile)	16942 29	—	—	»	—	—	—	»	
	Rivage Demassez (Léandre)	20104 74	1 05	123 982	»	—	—	18 50	»	
	Rivage Sibille (Con- stantin)	20248 14	1 05	123 982	»	—	25 00	35 00	»	
	Rivage Plumet (Dé- siré)	21684 34	1 15	123 992	»	—	—	60 00	»	
	Rivage du sieur Ca- pitte	27549 18	0 85	113 722	»	Enroche- ment.	50 00	5 50	»	
	Rivage des sieurs Del- forge et C ^{ie}	27802 08	0 60	113 472	»	—	25 00	10 00	Pavage. 25 00 × 1 00	
	Rivage du sieur De- messe	31767 83	0 70	101 731	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Bau- doux	32651 10	0 60	97 204	»	—	—	14 00	—	
	Rivage du sieur Bran- cart	32976 29	0 70	94 960	»	—	50 00	12 00	—	

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

55

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	
HAINAUT.	Rivage du sieur Parmentier	33058k.60	0 ^m 60	94 ^m 869	»	Enroche- ment.	30 ^m 00	12 ^m 00	Pavage. 25 ^m 00 × 1 ^m 00	
	Rivage du sieur Bottemanne.	33209 16	0 90	92 704	»	—	25 00	7 00	—	
	Rivage du sieur Lechien.	33872 22	0 60	90 057	»	—	—	9 00	—	
	Rivage du sieur Rousseau.	34175 82	0 80	87 849	»	—	—	12 00	—	
	Rivage du sieur Marchand.	34646 63	—	85 442	»	—	—	—	»	
	Rivage du sieur H. Henry	40201 39	0 50	62 66	»	Talus en terre.	20 00	Largeur de la digue	En terre.	Un chemin de fer relie le rivage à l'habitation du s ^r Henry.
	Rivage des sieurs Catala et Detournay	40445 39	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Benoit	40544 89	—	59 98	»	—	—	—	—	
	Rivage de la filature Helin.	41729 49	0 62	57 10	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Catala	42537 34	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Catala	42612 34	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Bonder	44268 94	0 57	54 12	»	Estacade.	40 00	—	—	
	Rivage du sieur Questemont	44794 94	0 65	51 40	»	Talus en terre.	—	—	—	
	Rivage du sieur Benoit	44664 94	—	—	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Jaquet	44754 94	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Olin.	46173 04	0 60	48 56	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Massart	48701 39	0 65	45 92	»	—	—	—	—	
BRABANT.	Rivage du sieur Beck.	50567 19	0 70	43 24	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Gabriel	50647 19	—	—	»	—	45 00	—	—	
	Rivage public (Quai)	51361 94	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Goffin	51561 94	0 60	40 45	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Van Hemelryck.	56027 54	0 65	35 06	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Malbeck	57329 54	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Lier	57389 54	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Vis.	57409 54	—	—	»	—	—	—	—	

Ports et Rivages. (Suite)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	
BRABANT.				Repéré à l'état- major.						
	Rivage public (Quai).	57429k.54	0 ^m 65	35 ^m 06	»	Talus en terre.	40 ^m 00	Largeur de la digue	En terre.	
	Rivage du sieur De- thier	58306 54	—	—	»	—	20 00	—	—	
	Rivage du sieur Du- mortier	60047 84	0 75	32 36	»	—	—	—	—	
	Rivage de la Société de Loth	62224 59	0 60	29 57	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Wau- ters	62264 59	0 65	26 86	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Ridder	62284 59	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Wal- keirs	68696 08	0 70	24 13	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Goris.	70528 58	0 60	21 28	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Grimbergen	70743 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De Doncker.	70763 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur De- mets	70783 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Ca- musel.	—	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage public (Quai).	70803 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Del- coigne	70803 58	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage du sieur Van Imshot	70870 83	—	—	»	—	—	—	—	
	Rivage Brasserie Ba- varo-Belge	71670 83	—	—	»	—	—	—	—	

Bassins de Commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES en mètres.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bassin de Commerce de Marchienne-au-Pont.	301 ^m 35	Forme rectangulaire, superficie de 10500 ^m 00 environ.	446 ^m 200	Néant.	2 ^m 40	»	Embarquement et débarquement de produits métallurgiques et de céréales.
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 4, par suite du détournement fait lors de l'élargissement du canal (Gare d'eau), commune de Roux. .	4007 00	La largeur varie de 20 ^m 00 à 40 ^m 00. Les deux rives sont en courbe. La longueur est de 200 ^m 00 et la surface de 5600 mètres carrés.	450 00	—	1 80 en dehors de la passe navigable.		
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 5, par suite du détournement ci-dessus.	5918 60	La largeur varie de 25 ^m 00 à 40 ^m 00; une rive est en courbe; la longueur est de 200 ^m 00, et la surface de 6200 mètres carrés.	195 00	—	—		
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 7, par suite du même détournement (commune de Courcelles)	7783 00	La largeur varie de 25 ^m 00 à 40 ^m 00; une rive est en courbe; la longueur est de 115 ^m 00; superficie 3700 mètres carrés	385 00	—	1 90 en dehors de la passe navigable.	»	Embarquement de charbon de l'almuée.
	Partie élargie du canal en aval de l'écluse n° 8 (Gare d'eau), commune de Viesville. .	9272 30	La largeur varie de 35 ^m 00 à 43 ^m 00; les deux rives sont en courbe; superficie 6000 mètres carrés.	400 00	—	1 80 en dehors de la passe navigable.		
	Large d'Henriamont, commune de Pont-à-Celles	17209 54	Forme rectangulaire, superficie 2760 mètres carrés. (120 ^m 00 × 23 ^m 00).	286 00	—	1 70 en dehors du passage des bateaux		
BRABANT.	Partie du bief n° 53, depuis le pont des Hospices jusqu'à l'écluse n° 54, Molenbeek-Saint-Jean. . .	72455 73	Rectangulaire; 1 hectare 6 ares.	960 00	—	2 25	Plancher de roulage et brouettes.	Charbon, bois de construction, briques, pannes, carreaux, chaux, pavés, moellons, grains.
	Bief n° 54, Molenbeek-Saint-Jean.	73088 82	Rectangulaire; 1 hectare 54 ares.	1290 40	556 ^m 00	2 27	—	Le mur de quai appartient à la ville de Bruxelles; on ne décharge pas les bateaux du côté du mur de quai.
	Bief n° 55, Molenbeek-Saint-Jean.	73849 78	Rectangulaire; 2 hectares 2 ares.	1687 00	819 00	2 58	—	—

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAINAUT.	Quai des charbonnages de Bayemont en amont de l'écluse n° 3, rive droite . . .	2362 ^m 35	Marchienne-au-Pont.	160 ^m 00	105 ^m 495	106 ^m 875	107 ^m 475	Un chemin de fer à grande section est établi à 4 mètres en arrière du parement du mur et sur ce chemin de fer il existe deux grues roulantes mues à bras d'hommes et à l'aide desquelles on effectue les chargements sur bateaux.
	Quai des charbonnages de Monceau-Fontaine dans le 3 ^e bief, rive gauche . . .	2819 25	—	50 60	106 885	—	108 375	
	Quai des charbonnages d'Amorceur dans le 3 ^e bief, rive droite . . .	3741 18	Roux.	198 60	104 855	—	107 775	
	Quai des charbonnages du Martinet, dans le 3 ^e bief, rive gauche. . .	3793 50	—	90 60	104 645	—	107 875	
	Quai du charbonnage du Nord de Charleroi (Sars-lez-Moulin), dans le 4 ^e bief, rive gauche. . .	4337 25	—	170 60	106 875	108 935	109 635	Un chemin de fer à grande section longe le mur de quai.
	Quai du charbonnage de la Caillette, dans le 4 ^e bief, rive droite . . .	4597 24	—	84 60	107 155	—	109 485	
	Quai des charbonnages de la Société civile des charbonnages du Centre de Jumet, dans le 4 ^e bief, rive droite.	5513 54	—	90 00	107 060	—	109 730	
	Quai du sieur Maseaux, (Jules), dans le 6 ^e bief, rive droite . . .	7549 77	Courcelles.	29 10	110 840	113 010	113 770	Une grue mue par la vapeur sert au chargement des bateaux; cette grue circule sur une voie ferrée parallèle au parement du mur de quai. Il existe un pavage de 2 mètres sur toute la longueur de celui-ci.
	Quai des charbonnages de l'Alnuée, dans le 6 ^e bief, rive gauche. . .	7746 44	—	72 65	111 010	—	113 630	
	Quai des charbonnages des grands Conty et Spinois, dans le 7 ^e bief, rive droite.	8125 00	Gosselies.	80 40	112 455	114 785	115 455	
	Quai de la Société de Wartonlieu (fabrique de briquettes), dans le 7 ^e bief, rive gauche. . .	8218 80	—	131 20	112 625	—	115 555	
	Quai de la Société anonyme de Courcelles pour la fabrication des glaces dans le 7 ^e bief, rive gauche . .	8457 60	—	46 40	112 605	—	115 315	Un chemin de fer à petite section longe ce mur.
	Quai des charbonnages de Courcelles-Nord, dans le 8 ^e bief, rive gauche . . .	11065 60	Courcelles.	148 80	114 640	116 860	117 480	
	Quai du sieur Van Moorsel, dans le 9 ^e bief, rive droite.	12065 90	Viesville.	21 70	116 885	118 885	120 375	Un chemin de fer à petite section longe ce quai.
	Quai Paternotte, 23 ^e bief, rive gauche. . .	32087 35	Arquennes.	40 00	96 899	99 049	99 649	
	Quai Dubois, 24 ^e bief, rive gauche . . .	32210 15	—	107 60	94 454	96 604	97 304	Ce mur est muni d'une grue mobile.
	Quai Dubois, 25 ^e bief, rive gauche (Société anonyme des carrières d'Arquennes)	32844 34	—	26 00	92 119	94 269	94 869	Ce quai est muni d'une grue fixe.

Murs de quai. (Suite.)

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAUT.	Quai de la sucrerie de Feluy, 25 ^e bief, rive gauche. . . .	33072 ^m 00	Arquennes.	22 ^m 40	92 ^m 169	94 ^m 269	94 ^m 969	
	Quai de la sucrerie de Feluy, 26 ^e bief, rive gauche. . . .	33229 76	—	67 80	89 754	91 804	92 404	Sur ce quai, il existe une grue fixe.
	Quai des héritiers Lacroix (J. B.), 27 ^e bief, rive gauche.	33616 74	Feluy.	32 40	87 357	89 457	90 357	—
	Quai Boussingault, 28 ^e bief, rive gauche.	34077 62	—	146 60	84 999	87 049	87 749	
	Quai Dupont, 28 ^e bief, rive droite	34085 82	—	26 60	85 049	—	87 649	
	Quai Rousseau, 28 ^e bief, rive gauche	34255 57	—	26 45	84 949	—	—	
	Quai Watteau, 29 ^e bief, rive gauche	34499 49	—	21 00	82 442	84 642	85 342	
	Quai Taminiaux, 29 ^e bief, rive gauche.	34556 63	—	24 00	82 542	—	85 242	
	Quai Watteau, 29 ^e bief, rive gauche	34655 35	—	23 60	82 642	—	—	
	Quai Étienne, 30 ^e bief, rive gauche.	35075 59	—	23 20	80 113	82 213	82 913	
	Quai Delalieux, 32 ^e bief, rive gauche	35814 60	Arquennes.	25 85	75 445	77 545	78 345	
	Quai Delalieux, 32 ^e bief, rive gauche	35961 39	Feluy.	41 72	—	—	79 045	
	Quai Delalieux, 32 ^e bief, rive gauche	36164 00	—	21 85	—	77 545	78 245	
	Quai du sieur Questemont.	44670 94	Ittre.	20 00	48 060	50 075	51 040	
	Quai du sieur Olin. . . .	46173 04	—	—	45 080	47 096	48 056	Un chemin de fer relie le quai à la fabri- que.
	Quai du sieur Delouvain. .	50747 19	Clabecq.	—	40 040	42 054	43 024	
	Quai du marquis de Souve.	51591 94	—	—	37 062	39 085	40 045	
	Quai de la Société des carrières de Quenast.	52731 94	—	105 00	37 068	39 087	—	Un chemin de fer relie le quai à la station de Tubize.
BRABANT.	Quai du sieur Claes de Lem- becq.	54196 74	Lembecq.	60 00	—	—	—	Une grue pour les chargements et dé- chargements.
	Quai du sieur Van Volxem.	57191 54.	Hal.	40 00	32 020	34 041	35 006	
	Quai de la veuve Grégoire.	58827 84	Buysingen.	20 00	—	—	—	
	Quai de la filature d'Eysin- ghen	59855 84	Leeuw-Saint- Pierre.	—	29 051	31 061	32 056	
	Quai du sieur Rey. . . .	64368 94	—	25 00	24 001	26 021	26 086	
	Quai du sieur Devis . . .	65145 71	Ruysbroeck.	20 00	—	—	—	
	Quai de la fabrique des pro- duits chimiques	66056 41	Droogenbosch.	40 00	21 026	23 043	24 013	Une grue pour le char- gement et le dé- chargement
	Quai du sieur De Vleesch- ouwer.	68717 08	Anderlecht.	20 00	—	—	—	
	Quai du 54 ^e bief	72031 13 (Origine).	Bruxelles.	556 00	15 066	17 093	18 078	Cemur de quai appar- tient à la ville de Bruxelles.
	Quai du 55 ^e bief	73428 03 (Origine).	—	819 00	12 095	15 047	17 078	—

EMBRANCHEMENTS

DU

CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	1 ^e BRANCHE DE L'EST.									
	De l'origine au pont du Blocus.	0 ^m 00	1191 ^m 00	1191 ^m 00	331 ^m 00	860 ^m 00	13 ^m 80	6 ^m 00	2 ^m 14	120 ^m 702
	Du pont du Blocus au pont-levis du bassin de Bellecourt	1191 00	1562 00	371 00	371 00	»	—	—	2 18	—
	Du pont-levis du bassin de Bellecourt à l'extrémité du bassin de ce nom. .	1562 00	2088 00	526 00	526 00	»	13 70	10 00	—	—

62 EMBRANCHEMENTS DU CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES.

Biefs. (Suite.)

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES EN MÈTRES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAIGNAUT.	2 ^e BRANCHE DE L'OUEST.									
	De l'origine au pont de Soudremont	0 ^m 00	984 ^m 00	984 ^m 00	424 ^m 00	560 ^m 00	13 ^m 60	6 ^m 00	2 ^m 13	120 ^m 702
	Du pont de Soudremont au pont du chemin de fer de Manage à Wavre. . . .	984 00	1674 00	690 00	340 00	350 00	14 00	—	2 28	—
	De ce dernier point au pont de Binche.	1674 00	1990 00	316 00	316 00	»	14 10	—	2 12	—
	De ce dernier point au pont de Tiberchamps. . .	1990 00	3920 00	1930 00	1190 00	740 00	13 90	—	2 08	—
	De ce dernier point au pont de Marie-Ghislain.	3920 00	4375 00	455 00	455 00	»	12 05	—	2 06	—
	De ce dernier point au pont du chemin de fer de Braine-le-Comte à Namur.	4375 00	4809 00	434 00	54 00	380 00	13 90	—	2 09	—
	De ce dernier point au pont de Familleureux . .	4809 00	5160 00	351 00	351 00	»	13 75	—	2 15	—
	De ce dernier point au pont de Morlet.	5160 00	5838 00	678 00	678 00	»	13 80	—	2 20	—
	De ce dernier point au petit pont de Sartiau. . .	5838 00	6895 00	1057 00	842 00	215 00	13 20	—	2 07	—
	De ce dernier point au grand pont de Sartiau.	6895 00	7639 00	744 00	514 00	230 00	12 90	—	2 10	—
	De ce dernier point au pont du Tréau.	7639 00	8234 00	595 00	545 00	50 00	—	—	2 09	—
	De ce dernier point au pont-levis du bassin de la Croÿère	8234 00	8579 00	345 00	120 00	225 00	13 00	—	2 02	—
	De ce dernier point à l'extrémité du bassin de la Croÿère	8579 00	8885 00	306 00	306 00	»	14 00	10 00	—	—
	Du grand pont de Sartiau au pont de Tout-y-Faut.	7639 00	8767 00	1128 00	158 00	970 00	12 90	6 00	2 03	—
	Du pont de Tout-y-Faut au pont du chemin de fer de Manage à Mons . .	8767 00	9965 00	1198 00	903 00	295 00	13 30	—	2 12	—
	Du pont du chemin de fer de Manage à Mons au pont du Hocquet	9965 00	10067 00	102 00	42 00	60 00	—	—	—	—
	Du pont du Hocquet à l'extrémité du bassin de La Louvière	10067 00	10650 00	583 00	513 00	70 00	14 00	dans le bassin : 10 00	2 10	—
	Du pont du Tout-y-Faut au pont de Houdeng. . .	8767 00	9207 00	440 00	360 00	80 00	12 80	6 00	2 05	—
	Du pont de Houdeng à l'extrémité du bassin de ce nom.	9207 00	9836 00	629 00	629 00	»	14 00	dans le bassin : 10 00	2 10	—

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tourant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAUT.	Pont de l'origine.	0 ^m 00	Levis à bascule.	Chemin de halage du canal.	»	Une ouverture de 3 ^m 00.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.
	Pont du Blocus.	1191 00	Fixe.	Seneffe à Godarville.	3 ^m 16	Une de 2 ^m 94, plus une ban- quette de 1 ^m 40.	»	Maçonnerie de briques et de pierre.
	Pont-levis du bas- sin de Belle- court	1562 00	Levis à bascule.	Donnant accès aux deux rives du bas- sin.	»	Une de 2 ^m 95.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.
	Pont de Soudre- mont	984 00	Fixe.	Chemin de Seneffe à Bellecourt.	3 097	Une de 2 ^m 93, plus une ban- quette de 1 ^m 37.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont du chemin de fer de Manage à Wavre.	1674 00	—	Chemin de fer de l'État.	4 425	Une de 5 ^m 55, plus deux ban- quettes.	»	Les culées sont en ma- çonnerie de moellons et de pierre de taille, et le tablier est en fer.
	Pont de Binche .	1990 00	—	Route de Mons à Nivelles.	3 065	Une de 3 ^m 00, plus une ban- quette de 1 ^m 30.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont de Tiber- champs.	3920 00	—	Reliant le château de Tiberchamps à Manage.	3 50	Une de 5 ^m 35, plus une ban- quette de 1 ^m 25.	»	Les culées sont en ma- çonnerie de briques et pierre de taille; le tablier se compose de 2 longerons en fonte supportant le tablier proprement dit, qui est en bois.
	Pont de Marie Ghislain	4375 00	—	Chemin de Manage à Familleureux.	3 205	Une de 2 ^m 98, plus une ban- quette de 1 ^m 52.	»	Maçonnerie de briques et de pierre de taille.
	Pont du chemin de fer de Braine à Namur.	4809 00	—	Chemin de fer de l'État.	3 255	Une de 5 ^m 50, plus une ban- quette de 1 ^m 15.	»	Les culées sont en ma- çonnerie de briques et de pierre de taille; le tablier est en fer laminé.
	Pont de Famil- leureux	5160 00	—	Chemin de Fayt à Familleureux.	3 215	Une de 3 ^m 02, plus une ban- quette de 1 ^m 30.	»	Les culées sont en ma- çonnerie de briques et de pierre de taille; le tablier est en fer laminé avec vousset- tes en briques.
	Pont Morlet. . .	5838 00	—	Chemin de Bois- d'Haine à Beson- rieux.	3 115	Une de 3 ^m 00, plus une ban- quette de 1 ^m 32.	»	Maçonnerie en briques et pierre de taille.
	Petit pont de Sar- tiau.	6895 00	—	Chemin de la Croyère à Besonrieux.	3 135	Une de 2 ^m 93, plus une ban- quette de 1 ^m 40.	»	—
	Grand pont de Sar- tiau.	7639 00	—	Chemin de Fayt à Rœulx.	6 095	Une de 2 ^m 86, plus une ban- quette de 1 ^m 37.	»	—
	Pont du Tréau. .	8234 00	—	Chemin de Bois- d'Haine à La Lou- vière.	3 162	Une de 2 ^m 92, plus une ban- quette de 1 ^m 40.	»	—
	Pont-levis du bas- sin de la Croyère.	8579 00	Levis à bascule.	Chemin de La Lou- vière à Manage.	»	Une de 2 ^m 92.	»	Les culées sont en ma- çonnerie de briques et de pierre de taille; tablier en bois.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
HAINAUT.	1 ^{re} BRANCHE DE L'EST.				
	<i>De l'origine à la bifurcation de la branche de l'Est.</i>				
	0 ^m 00 à 355 ^m 00	Seneffe.	Rive gauche.	2 ^m 90	Cendre . . . 1 ^m 20 Terre . . . 1 70
	<i>De la bifurcation au pont du Blocus.</i>				
	355 ^m 00 à 1191 ^m 00	—	—	2 95	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 75
	<i>Du pont du Blocus au pont-levis de Bellecourt.</i>				
	1191 ^m 00 à 1562 ^m 00	—	—	2 90	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 70
	<i>Du pont-levis de Bellecourt à l'extrémité du bassin de ce nom.</i>				
	1562 ^m 00 à 2088 ^m 00	—	—	18 50	Terre-plein.
	2 ^{re} BRANCHE DE L'OUEST.				
	<i>De l'origine au pont de Soudremont.</i>				
	0 ^m 00 à 984 ^m 00	—	Rive droite.	3 60	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 2 40
	<i>Du pont de Soudremont au pont du chemin de fer de Manage à Wavre.</i>				
	984 ^m 00 à 1674 ^m 00	—	—	3 25	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 2 05
	<i>Du pont du chemin de fer de Manage à Wavre au pont de Binche.</i>				
	1674 ^m 00 à 1990 ^m 00	—	—	2 30	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 10
	<i>Du pont de Binche au pont de Tiberchamps.</i>				
	1990 ^m 00 à 3920 ^m 00	—	—	2 70	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 50
	<i>Du pont de Tiberchamps au pont de Marie Ghislain.</i>				
	3920 ^m 00 à 4375 ^m 00	—	—	2 45	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 25
	<i>Du pont de Marie Ghislain au pont du chemin de fer de Braine à Namur.</i>				
	4375 ^m 00 à 4809 ^m 00	Familleureux.	—	3 35	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 2 15
	<i>Du pont du chemin de fer de Braine à Namur au pont de Familleureux.</i>				
	4809 ^m 00 à 5160 ^m 00	—	—	2 80	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 60
	<i>Du pont de Familleureux au pont Morlet.</i>				
	5160 ^m 00 à 5838 ^m 00	—	—	2 40	Cendre . . . 1 20 Terre . . . 1 20
	<i>Du pont Morlet au petit pont de Sartilau.</i>				
	5838 ^m 00 à 6865 ^m 00	—	—	—	—

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES EN MÈTRES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAINAUT.	BRANCHE DE BELLECOURT OU DE L'EST.							
	Mur de quai de la rive droite du bassin	1658 40	Seneffe.	188 40	118 522	120 702	123 10	Des voies ferrées sont établies le long de ce quai. Le chargement sur bateau s'effectue à l'aide de culbuteurs établis sur une lon- gueur de 25 20.
	Mur de quai de la rive gau- che du bassin (abandonné).	1650 80	—	172 80	—	—	121 422	
	BRANCHE DE LA CROYÈRE.							
	Mur de quai des charbon- nages de Haine-Saint- Pierre sur la rive droite du bassin.	8695 55	La Louvière.	124 00	118 462	—	121 302	Ce mur de quai est longé par des voies ferrées. Le chargement des bateaux s'effectue à l'aide d'une grue roulante mue à bras d'hommes.
	Mur de quai des charbon- nages de Houssu sur la rive gauche du bassin . .	8839 25	—	91 50	118 402	—	121 352	Ce mur est longé par une voie ferrée. Le chargement des ba- teaux s'effectue à l'aide d'une grue roulante mue à bras d'hommes.
	BRANCHE DE LA LOUVIÈRE.							
	Quai du sieur Cambier, rive gauche, près du pont du Hocquet	10013 35	—	23 30	118 632	—	121 252	
	Quai du sieur Van Praet, (Apollinaire), rive droite du bassin.	10438 50	—	35 00	118 652	—	121 172	
	Quai des charbonnages de Sart-Longchamps, rive droite du bassin	10553 00	—	194 00	—	—	—	—
	Quai des charbonnages de La Louvière, rive gauche du bassin.	10577 60	—	146 40	118 452	—	121 252	—
	BRANCHE DE HOUDENG.							
	Quai du charbonnage du Bois-du-Luc établi sur la rive gauche du bassin . .	9707 00	Houdeng- Goegnies.	238 00	120 622	—	121 472	—

CANAUX COMMUNAUX DE LA VILLE DE GAND.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	1° Canal du Quai aux Bois.	0	1k.043 ^m 75	1k.043 ^m 75	918 ^m 75	125 ^m 00	9 ^m 00	5 ^m 00	1 ^m 80 en été. 2 ^m 10 en hiver.	5 ^m 44 5 74
	2° Canal dit : La Lieve. .	—	1 970 50	1 970 50	1710 50	260 00	7 00	—	1 ^m 80 en été. 2 ^m 10 en hiver.	—
	3° Canal dit : le Meerhem.	—	1 219 50	1 219 50	879 50	340 00	9 00	—	1 ^m 60 en été. 1 ^m 90 en hiver.	—
	4° Canal raccordant la Lys avec le canal de Gand à Terneuzen	—	2 176 25	2 176 25	1766 25	410 00	19 00 à 55 00	10 00 à 40 00	2 ^m 50 en été. 2 ^m 60 en hiver. 4 ^m 45 en été. 4 ^m 75 en hiver.	Pour la partie servant à la navigation intérieure. Pour la partie servant à la navigation maritime.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉ- TRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, PONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	1 ^o CANAL DU « QUAI AUX BOIS. »				Été. Mlver.				
	Pont du Jugement.	»	Fixe.	Quai des Tilleuls.	2 ^m 75 2 ^m 45	1 de 5 ^m 55	B. Non.	Fer et ma- çonnerie.	»
	Pont dit « des Fol- les ».	0k.207 ^m 50	—	Rue des Annon- ciades.	2 95 2 65	1 de 9 30	—	Maçon- nerie.	Reconstruits en 1865.
	Pont dit « de la Poterne ».	0 360 00	—	Rue d'Assaut.	3 40 3 10	1 de 8 95	—	—	— —
	Pont dit « de Thou- rout ».	0 706 25	—	Route de Bruxel- les à Ostende.	3 15 2 85	— de 5 40 — de 3 90	—	—	Reconstruits en 1865. L'axe du thalweg et les bateaux pas- sent dans l'arche de 5 ^m 40 (rive gau- che).
	Pont dit « des Tri- cheurs ».	1 026 25	—	Rue des Tricheurs	2 55 2 25	1 de 10 00	—	Fer et ma- çonnerie.	»
	2 ^o CANAL DIT « LA LIEVE. »								
	Pont dit « aux Exé- cutions ».	0 100 00	—	Rue Haute-du- Soleil.	2 69 2 39	1 de 7 10	—	—	«
	Pont dit « de la Lieve ».	0 270 00	Tournant.	Rue de la Lieve.	»	1 de 6 85	—	—	Reconstruits en 1867. On y perçoit des droits de passage.
	Pont dit « de l'Acá- démie ».	0 409 25	—	Relie la rue de l'Académie au quai de la Lieve.	»	3 de { 3 00 A. 2 ^m 55- 6 25 1 25 1 50 B. Non.	—	—	L'axe du thalweg et les bateaux pas- sent dans l'arche de 6 ^m 25. On y per- çoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont devant la Li- nière Gantoise. .	1 342 00	—	Rue des Meuniers.	»	2 de { 9 00 A. 3 ^m 00. 2 90 B. Non.	—	—	Construit en 1874. L'axe du thalweg et les bateaux pas- sent dans l'arche de 9 ^m 00 (rive droite).
	Pont dit « du Péage ».	1 970 50	—	Boulevard de Plai- sance.	»	1 de 9 15	—	—	On y perçoit un droit de passage sur les bateaux.
	3 ^o CANAL DIT « LE MEERHEM. »								
	Pont dit « aux Éclu- ses ».	0 032 50	Fixe.	Rue du Vieux- Bourg.	1 93 1 63	1 de 3 70	—	—	Reconstruits en 1870.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÈ- TRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épis- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont dit « des Clefs ».	0k.140 ^m 50	Fixe.	Rue des Pierres.	Été. Hiver. 1 ^m 93 1 ^m 63	1 de 9 ^m 60	B. Non.	Fer et ma- çonnerie.	Reconstruit en 1870.
	Pont dit « des Char- treux »	0 447 50	Tournant.	Rue des Filles- Dieu.	»	1 de 5 90	—	—	Reconstruit en 1870. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont dit « de Saint- Gilles »	0 619 50	—	Rue Saint-Gilles.	»	1 de 6 60	—	—	—
	Pont dit « du Casse- Cou »	0 836 50	—	Relie le quai du Marnis à la rue Saint-Sauveur.	»	1 de 5 50	—	—	—
	Pont dit « de l'Esca- lier »	1 040 50	—	—	»	—	—	—	—
	Pont dit « du Chan- tier »	1 064 50	—	—	»	1 de 7 25	—	—	On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	4 ^e CANAL RACCOR- DANT LA LYS AVEC LE CANAL DE GAND A TERNEUZEN.								
	Pont du Château. .	0 092 00	—	Rue Saint-Macaire.	»	1 de 9 00	B. Oui.	—	Construit en 1852. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont du chemin de fer de l'Etat (Dock).	0 303 00	—	Chemin de fer du Dock.	»	1 de 8 50	—	Fente et maçon- nerie.	Construit en 1856.
	Pont de la ci-devant porte d'Anvers . .	0 394 50	—	Route d'Anvers à Lille.	»	1 de 9 85	B. Non.	Fer et ma- çonnerie.	Construit en 1828. On y perçoit des droits de passage sur les bateaux.
	Pont de la porte du Sas	2 032 50	—	Rue du Sas.	»	1 de 12 75	B. Oui.	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
Flandre Orientale.	1 ^{er} CANAL DIT « QUAI AU BOIS ».					
	De 0k.0 à 0k.025 . .	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9 ^m 75	Pavage.	
	De 0 025 à 0 2075 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 2075 à 0 360 . .	—	Rive gauche.	2 ^m 80	Terre.	
	De 0 360 à 0 560 . .	—	—	2 00	Pavage.	
	De 0 560 à 0 671 . .	—	—	—	Terre.	
	De 0 671 à 0 706 . .	—	—	2 25	Pavage.	
	De 0 706 à 1 043 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	2 ^e CANAL DIT « LA LIEVE ».					
	De 0k.0 à 0k.270 . .	Gand.	Pas de halage.	»	»	
	De 0 270 à 0 490 . .	—	Rive droite.	7 00	Pavage.	
	De 0 490 à 0 702 . .	—	—	6 00	—	
	De 0 702 à 0 926 . .	—	—	7 00	Terre.	
	De 0 926 à 0 986 . .	—	Interruption.	»	»	
	De 0 986 à 1 970 . .	—	Rive gauche.	1 00	Terre.	Il n'existe pas de communication pour le passage d'une rive à l'autre.
	3 ^e CANAL DIT « LE MEERHEM ».					
	De 0k.0 à 0k.085 . .	Gand.	Pas de halage.	»	»	
	De 0 085 à 0 140 . .	—	Rive droite.	Plus de 9 ^m 75	Pavage.	
	De 0 140 à 0 157 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 157 à 0 447 . .	—	Rive droite.	1 ^m 00	Terre.	
	De 0 447 à 0 722 . .	—	Pas de halage.	»	»	
	De 0 722 à 0 733 . .	—	Rive gauche.	9 00	Terre et pavage.	Il n'existe pas de communication pour passer d'une rive à l'autre.
	De 0 733 à 0 836 . .	—	—	6 00	Pavage.	
	De 0 836 à 1 040 . .	—	—	8 00	—	
	De 1 040 à 1 094 . .	—	—	Plus de 9 ^m 75	—	
	De 1 094 à 1 178 . .	—	—	7 ^m 50	—	
	De 1 178 à 1 219 . .	—	—	Plus de 9 ^m 75	Terre.	
	4 ^e CANAL RACCORDANT LA LYS AVEC LE CANAL DE GAND A TERNEUZEN.					
	De 0k.0 à 0k.303 . .	Gand.	Sur les deux rives.	3 ^m 50	Terre.	
	De 0 303 à 0 394 . .	—	—	Plus de 9 ^m 75	—	
	De 0 394 à 2 032 . .	—	Rive droite.	4 ^m 50	—	
	De 2 032 à 2 176 . .	—	—	Plus de 9 ^m 75	—	

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAL.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	CANAL RACCORDANT LA LYS AVEC LE CANAL DE GAND A TERNEUZEN. Bassin de l'Entrepôt	0k.394	Rectangulaire 100,000 ^m 200	3200 ^m 00	266 ^m 00	4 ^m 45 en été 4 75 en hiver	4 grues, dont 3 hy- drauliques. Embarca- dère d'une longueur totale de 485 ^m 00	Ce bassin est pourvu d'un vaste bâtiment servant d'entrepôt pour les mar- chandises, de hangars couverts, d'un bureau de station de chemin de fer, pour les marchandises, d'une grande cour clôtur- rée, de dépendances pour le dépôt de marchandises et notamment des bois. Les abords du bassin sont en partie pavés et en partie en terre. On y fait une manutention de mar- chandises diverses; on y décharge notamment du bois, du charbon, des grains, des graines, du lin et du chanvre, et on y embarque des produits agricoles et horticoles, des fers, du verre, des tissus.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	1 ^o CANAL DU « QUAI AU BOIS ».					E. M. Été. Hiver.	E. M.	
	Quai du Hareng-Pec, rive gauche	»	Gand.	25 ^m 00	»	5 ^m 44 5 ^m 74	8 ^m 25	Largeur 12 ^m 25. Pavage.
	Quai aux Violettes, —	0k.211	—	175 00	»	—	9 75	— 14 00. Terre et pa- vage.
	Quai au Bois, —	0 408	—	315 00	»	—	7 75	— 13 00 —
	2 ^o CANAL DIT « LA LIEVE ».							
	Quai de la Lieve, rive gauche, et — des Augustins, rive droite.	0 274	—	131 X2	»	—	—	Largeur de 28 ^m 50 pour le quai de la Lieve et de 7 ^m 00 pour celui des Au- gustins. Pavage.
	— Saint-Antoine, —	0 413	—	248 00	»	—	7 25	Largeur 6 ^m 00. Pavage.
	3 ^o CANAL DIT « LE MEERHEM ».							
	Quai de l'Écluse, rive droite. .	0 085	—	50 00	»	—	8 15	— 9 25 —
	— de la rue des Chartreux, rive gauche	0 400	—	45 00	»	—	7 50	— 12 00 —
	— du Marais, rive gauche .	0 727	—	337 00	»	—	7 25	— 8 00 —

DÉMER.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
BRABANT.	De Diest à Sichem . . .	0	5k.912	5912 ^m 00	(a) »	»	13 ^m 20	10 ^m 50	1 ^m 90	17 ^m 859 clou de jauge supérieur du barrage de Sichem.
	De Sichem à Testelt. . .	5k.912	8 612	2700 00	»	»	11 85	11 00 à 11 50	2 00	16 ^m 61 clou de jauge supérieur du barrage de Testelt.
	De Testelt à Aerschot . .	8 612	21 856	13244 00	»	»	14 00	11 50	1 80	13 ^m 59 clou de jauge supérieur du barrage d'Aerschot.
	D'Aerschot à Werchter (d)	21 856	33 151 (c)	11295 00	»	»	14 60	—	—	9 ^m 41

(a) Le long du Démer, il n'y a pas d'alignement droit; son cours est sinueux et il n'existe pas de courbes à rayon constant.
 (b) Les mouillages sont très variables avec le volume des eaux de la rivière.
 (c) 33k.153^m20 : axe du pont-tournant, 33k.185 : fin des maçonneries du barrage.
 (d) Ce bief comprend 162 mètres de la Dyle, sur laquelle est situé le barrage de Werchter.

Écluses.

2.

76

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU S.A.S.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
BRABANT.	Écluse d'Aerschot.	21k.860	1=82	9=95	3=06	10=00	123=00	25 minutes.	(a)	Têtes en maçon- nerie; le corps de l'écluse est formé par des berges avec perrés en moellons.	Deux lar- rons de 1=23 sur 0=80 et deux ven- telles de 0=70 sur 0=50.	"	En maçonne- rie de moellons: 5=50 en aval de la tête amont et 10=00 en aval de la tête aval de l'écluse	(a) Variable d'après le nombre de ba- teaux qui doivent passer au moyen d'une même éclu- sée. (b) Variable avec le débit de la rivière. (c) La profondeur sous la flottaison aval est extrême- ment variable.
			Cote 11=77	(c)	(b)	Les têtes en maçon- nerie ont 5=20 d'ou- verture.								

DÉMER.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉ- TRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont dit : Schep- brug	5k.684	Tournant.	Route de Veerle à Montaigu.	2 travées : 6°55 à droite; 5°95 à gauche.	1°70 pile sans estacade.	Tablier métallique.	Construit en 1875; on ne perçoit aucun droit de passage; la passe de na- vigation et l'axe du thal- weg sont du côté de la rive droite. Stabilité cal- culée pour une charge roulante de 18,000 kilo- grammes.
	Pont du Grand Moulin, à Si- chem.	5 909	—	Chemin du Moulin.	Une ouver- ture de 10°30.	Sans pile ni estacade.	En bois.	Année de construction in- connue; on ne perçoit au- cun droit de passage.
	Pont de Testelt.	8 561	Partie tournante et partie fixe.	Chemin de grande commu- nication reliant la route provin- ciale de Louvain à Diest à celle de Veerle à Montaigu.	2 travées : 7°10 à droite; 5°53 à gauche.	1°02 pile. Il y a une estacade de défense trian- gulaire.	Partie tournante en bois et partie fixe en fonte.	Construit en 1862; on per- çoit une taxe pour la na- vigation, pour le passage des voitures, chevaux et bestiaux. La passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive droite.
	Pont dit : Hoog- brug	21 140	—	Route d'Aerschot vers Zammel.	2 travées : 7°05 à droite; 5°40 à gauche.	1°80 pile. Il y a 3 pieux reliés par des boulons pour estacade.	Partie fixe composée de 5 longe- rons en bois et 3 en fer. Partie tournante en bois.	Construit en 1855; on per- çoit une taxe pour la na- vigation seulement. La passe de navigation et l'axe du thalweg se trou- vent du côté de la rive gauche.
	Pont apparte- nant à la ville d'Aerschot. . .	21 662	Tournant.	Chemin communal d'Aerschot à Betecom.	2 travées : 5°30 à droite; 5°45 à gauche.	5°04 pile. Il y a une estacade de défense.	Tablier métallique.	Construit en 1866; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive droite.
	Pont du che- min de fer du Grand-Central belge.	22 113	—	Chemin de fer de Louvain à Anvers, Hasselt et Hérenthals.	2 travées de 5°70 chacune.	5°00 pile. Il y a une estacade de défense.	—	Construit en 1862; il y a deux voies sur le pont; il ne comporte aucune pas- serelle. Les deux travées servent de passe aux ba- teaux et l'axe du thal- weg est du côté de la rive droite.
	Pont de Rivie- ren	25 960	Partie tournante et partie fixe.	Chemin de grande commu- nication reliant la route de Louvain à Aerschot à celle d'Aerschot à Lierre.	2 travées : 7°00 à droite; 6°00 à gauche.	1°00 pile. Il n'y a pas d'estacade.	En bois.	Construit en 1859; on per- çoit des droits de navi- gation sur la rivière; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive gau- che.
	Pont de Werch- ter	33 153	—	Chemin de grande commu- nication reliant la route de Wesemael à Haecht à celle d'Aerschot vers Lierre.	1 travée de 5°10 et 4 petites arches de 9°505 d'ouverture totale.	1°85 et 1°00. Il y a une estacade de défense.	Partie tournante en bois et partie fixe en maçon- nerie.	Construit en 1810; on per- çoit des droits de navi- gation sur la rivière; la passe de navigation et l'axe du thalweg sont du côté de la rive gau- che. La partie fixe du pont est composée de 4 aqueducs voûtés, ayant des van- nes aux têtes amont.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	De Diest à Sichem, à partir de 0 jusqu'à 5k.912	Diest, Schaffen, Cagevinne- Assent et Sichem.	Rive droite, chemin de halage, et rive gauche, chemin des haleurs.	7 ^m 80 pour le chemin de halage et 3 ^m 25 pour le chemin des haleurs.	Terre gazonnée.	1k.082 Pont de halage sur le Zwartebeek. 1 817 Pont de halage avec vannes sur la Hulpe. 3 277 Passerelle de haleurs sur le Hei-hol. 5 381 Passerelle de haleurs en aval de la tour de Sichem. 5 409 Pont sur la dérivation du petit moulin. 5 993 Passerelle à l'embouchure de la dérivation du petit moulin de Sichem. 7 693 Passerelle sur l'embou- chure de la Hulpe. 7 517 Pont de halage avec vannes sur le Laerbeek, en aval de Sichem. 8 038 Passerelle sur le Wilden- dries. 8 550 Passerelle près de la mai- son Meynkens. 8 968 Pont de halage sur le Meu- lenloop. 9 801 Pont de halage avec vannes sur le Laerbeek, en aval de Testelt.
	De Sichem à Testelt depuis 5k.912 jusqu'à 8k.612	Sichem et Testelt.	Rive gauche, chemin de halage, et rive droite, chemin des haleurs.	—	—	14 831 Pont de halage sur le vieux lit du Démer, à Rommelaer 15 701 Passerelle avec vannes sur la Grande Laek. 17 230 Pont avec vannes sur le Leygracht. 17 610 Passerelle sur la Petite Laek 19 053 Pont de halage sur la Haute Motte. 19 106 Passerelle sur un fossé. 19 450 — 19 557 Passerelle sur la Laek. 19 745 Pont de halage sur la Vieille Motte. 19 955 Pont de halage sur la Jeune Motte. 23 502 Aqueduc double en maçon- nerie sur le vieux lit du Démer. 25 922 Pont sur la Laek, à Rivieren 26 526 Pont sur la Laek (Meerbrug) 31 417 Pont sur la Winghe. 32 689 Aqueduc en maçonnerie de 1 ^m 00 sous le chemin de halage. 32 970 Pont sur la Dyle.
	De Testelt à Aerschot, depuis 8k.612 jusqu'à 20k.686	Testelt, Messel- broeck, Rillaer, Langdorp et Aerschot.	—	—	—	
	De 20k.686 jusqu'à 21k.060	Traverse d'Aerschot.	—	—	—	
	De 21k.060 jusqu'à 21k.606	—	—	—	—	
	De 21k.606 jusqu'à 21k.856	—	Rive gauche, chemin de halage, et rive droite, chemin des haleurs.	3 ^m 00 chemin de halage. 2 ^m 00 chemin des haleurs.	Terre. —	
	De 21k.856 jusqu'à 33k.185	Aerschot, Gel- rode, Betecom, Rotselaer et Werchter.	—	3 ^m 00 chemin de halage. 1 ^m 50 chemin des haleurs.	Terre gazonnée. —	

Ports et Rivages.

6.

Il existe des ports et rivages sur terrain naturel, sans murs de quai ni perrés, dans les localités ci-après :

Diest, à l'origine du Démer navigable	0k.000
Sichem, à la distance	5 617
Testelt, —	8 702
Messelbroeck, —	13 190
Rommelaer, —	15 386
Langdorp, —	17 820
Aerschot, —	20 847
— —	21 574
— —	21 983
Rivieren, —	25 963
Werchter —	33 213



DENDRE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage. (a)	Cote du niveau à la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	Bief de Bilhée	0k.000	1k.362	1362 ^m 00	887 ^m 00	475 ^m 00	21 ^m 30 16 60	15 ^m 00 10 30	2 ^m 10	28 ^m 463
	Bief de Rebaix ou du Vieux- Pont	1 419	3 803	2383 00	1043 00	1340 00	—	—	—	26 463
	Bief de Papignies	3 745	7 538	3793 00	1859 00	1934 00	—	—	—	23 633
	Bief de Lessines.	7 480	11 928	4448 00	2403 00	2045 00	9 10	9 10	—	21 173
	Bief des Acren	11 870	14 834	2964 00	1570 00	1394 00	16 60	10 30	—	19 173
HAINAUT ET FLANDRE ORIENTALE.	Bief des Acren à Grammont. .	14k.834 : écluse des Acren. 17k.121 : limite de la Flandre orientale.	20 686	2287 00 (dans le Hai- naut). 3565 ^m 00 (dans la Flandre orien- tale).	1305 00	892 00	17 60	10 00	—	16 953
	Bief de Grammont à Idegem.	20k.686	26 884	6198 ^m 00	3080 00	3118 00	16 30	—	—	15 233
FLANDRE ORIENTALE.	Bief d'Idegem à Pollaere . .	26 884	34 897	8013 00	3342 00	4671 00	16 45	—	2 10 à 2 25	12 883 à 13 033
	Bief de Pollaere à Dender- leeuw.	34 897	42 859	7962 00	5070 00	2892 00	16 00	—	2 10.	10 373
	Bief de Denderleeuw à Teral- phene.	42 859	45 581	2722 00	1678 00	1044 00	—	—	2 24	8 173
	Bief de Teralphene à Alost. .	45 581	51 672	6091 00	3669 00	2422 00	—	—	2 43 à 2 58	7 463 à 7 613
	Bief d'Alost à Wieze. . . .	51 672	57 914	6242 00	5478 00	(b)764 00	—	—	2 30	5 833
	Bief de Wieze à Termonde. .	57 914	64 351	6437 00	3227 00	3210 00	22 20	14 00	—	4 03
	Bief de Termonde	64 351	65 268	917 00	»	917 00	15 50	15 00	—	3 23
	Partie de la Dendre comprise entre le barrage éclusé de Termonde et l'embouchure dans l'Escaut	65 268	65 381	113 00	»	113 00	40 00	10 00	—	1 25 à marée basse moyenne, 4 ^m 32 à marée haute moyenne annuelle.

(a) Les mouillages indiqués ici sont ceux qui correspondent aux jauges maintenues de fait.

Les jauges légales sont inférieures à celles de fait de 0^m10 pour le bief des Acren à Grammont, de 0^m10 pour celui de Grammont à Idegem, de 0^m15 pour celui d'Idegem à Pollaere, de 0^m10 pour celui de Pollaere à Denderleeuw, de 0^m24 pour celui de Denderleeuw à Teralphene et de 0^m23 pour celui de Teralphene à Alost.

Le maintien des jauges de fait n'a pas été décrété officiellement jusqu'à présent.

(b) A partir d'Alost, les directions ne sont pas très régulières.

Écluses.

2.

82

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont. (a)	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval. (b)										
HAUNAUT.	Écluse de Bilhée . .	1k.362	b) Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major. a) 3 ^m 10 b) 25 363	a) 2 ^m 31 b) 24 153	2 ^m 00	5 ^m 20	41 ^m 85	7'	17'	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	A. 2 B. 7	"	12 ^m 00 en moellons.	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	Écluse de Rebaix ou du Vieux-Pont . .	3 803	a) 3 10 b) 23 363	a) 2 31 b) 21 323	2 83	—	—	10'	21'	—	A. 2 B. 4	"	—	Ventelles aux portes.
	Écluse de Papignies .	7 538	a) 3 10 b) 20 533	a) 2 31 b) 18 863	2 46	—	—	7'	17'	—	A. 2 B. 7	"	—	Deux ventelles aux portes amont, deux aux portes aval et trois dans la pile séparant le sas du déversoir.
	— de Lessines .	11 928	a) 3 10 b) 18 073	a) 2 31 b) 16 863	2 00	—	—	—	—	—	—	"	—	—
	— des Acren . .	14 834	a) 3 10 b) 16 073	a) 2 31 b) 14 853	2 22	—	—	—	—	—	—	"	—	—
	— de Grammont.	20 681	3 57	2 10	1 72	—	41 87	—	15'	—	Ventelles dans les portes.	"	20 ^m 00 de longueur en fascines recouvertes de gros moellons.	Cette écluse présente deux paires de vantaux busqués et une porte de chasse. Le barrage-déversoir est établi en dérivation.
ORIENTALE.	— d'Idegem . .	26 884	4 20	2 10 et 2 25	2 ^m 20 2 35 2 25 2 40	Chute de fait. Chute légale.		8'	—	—	—	"	—	—

DENDRE.

— de Pollaere .	34 889	3 00 et 2 85	2 10	2 51 } Chute 2 66 } de 2 46 } fait. 2 61 } Chute } légale.	—	41 77	9'	—	—	—	—	—	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
— Denderleeuw.	42 854	4 05	2 24	2 ^m 20 chute de fait. 2 34 chute légale.	—	42 77	13'	18'	—	—	—	—	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir est établi en dérivation.
— de Teralphene.	42 571	2 09	2 28 et 2 43	0 56 } Chute 0 71 } de 0 55 } fait. 0 70 } Chute } légale.	5 ^m 25 amont. 5 ^m 35 aval.	42 65	7'	12'	—	—	—	—	—	Cette écluse a deux paires de portes busquées et une porte de chasse, le barrage-déversoir y est accolé.
— d'Alost . . .	51 667	3 98 et 4 13	2 35	1 63 } Chute 1 78 } de 1 40 } fait. 1 55 } Chute } légale.	5 ^m 25 amont. 5 ^m 30 aval.	—	9'	16'	—	—	—	15 00	—	—
— de Wieze . .	57 914	4 45	2 65	1 80	6 ^m 15 au droit des retenues. 16 ^m 88 largeur moyenne.	53 25	15'	30'	Bajoyers verticaux, parements en moellons	—	Ancien ouvrage	Ancien ouvrage.	—	Le barrage-déversoir est accolé à l'écluse, les portes d'amont présentent six grandes ventelles servant à l'évacuation des eaux.
— de navigation de Termonde . . .	64 351	3 95	3 15	0 à 0 ^m 80	6 20	27 25	10'	15'	—	—	—	—	—	Les grands bateaux passent à cette écluse à marée étale. Cette écluse présente deux paires de portes d'ebbe et une paire de portes de flot. Le barrage est accolé à l'écluse.
Barrage éclusé de Termonde	65 268	2 90	1 26	0 à 1 64	8 50	Il n'y a pas de sas.	»	5' en moyenne ; l'état de la marée exerce une grande influence.	Bajoyers verticaux en briques et pierres de taille.	—	»	10 ^m 00 en moellons et fascines.	—	Les bateaux passent à marée étale. Il existe une paire de portes d'ebbe et une paire de portes de flot.

Barrages.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.	
			Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.		
				file.	à engins mobiles.			
HAUT.	Bilhée.	1k.362	1 pertuis de 4 ^m 50	»	Poutrelles.	2 ^m 00	Accolé à l'écluse.	Les hau- teurs de retenue sont égales aux hauteurs de chute des écluses voisines.
			1 — de 5 50	»	Vannes.	—	Attenant à l'usine.	
			1 — de 5 50	»	Poutrelles.	2 83.	En dérivation.	
			1 — de 4 80	»	Vannes.	—	Attenant à l'usine de Tenresur l'an- cien lit.	
	Vieux-Pont.	3 803	2 — de 2 00 accolés au pre- mier.	»	—	—	—	
			1 pertuis de 3 ^m 50	»	Poutrelles.	2 46	Accolé à l'écluse. Un pont est construit au-dessus.	
	Papignies.	7 538	1 — de 4 50	»	—	—	Accolé à l'usine.	
			Une rigole de décharge de 1 ^m 50	»	Vannes.	—	Près de l'ancien barrage.	
			1 pertuis de 3 ^m 50	»	Poutrelles.	2 00	Accolé à l'écluse.	
			1 — de 5 20	»	—	—	Ancien barrage construit dans l'ancien lit.	
FIANDRE ORIENTALE.	Lessines.	11 928	1 — de 3 90	»	—	—	Accolé à l'usine. Un pont existe sur ce pertuis.	
			1 vanne de 0 95	»	Vannes.	—	Accolée à l'usine.	
			1 — de 0 85	»	—	—	—	
			1 pertuis de 5 20	»	Poutrelles.	2 22	Accolé à l'écluse. Un pont existe sur ce pertuis.	
	Deux-Acren.	14 834	1 — de 4 70	»	—	—	Ancien barrage construit dans l'ancien lit.	
			1 — de 2 20	»	Vannes.	—	Accolé à l'usine.	
	<i>Barrages de Grammont.</i>							
	Barrage principal. . .	20 730	1 — de 4 45	»	—	1 72	Établi en dérivation. Date de la construction, inconnue.	
	Barrage de l'ancien moulin	—	4 — de 1 46	»	—	—	Passerelle pour piétons.	
	Barrage d'Idegem . . .	26 884	2 pertuis dont: 1 de 3 ^m 95 et 1 de 4 ^m 45	»	—	2 ^m 35 et 2 ^m 20 chutes légales. 2 ^m 40 et 2 ^m 25 chutes de fait.	Reconstruit en 1704. Établi en dérivation. Pont carrossable.	

Barrages. (Suite.)

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Barrages de Pollaere.</i>						
	Barrage de l'écluse . .	34k.889	2 pertuis de 5 ^m 20	»	Poutrelles.	2 ^m 66 et 2 ^m 51 chutes légales. 2 ^m 61 et 2 ^m 46 chutes de fait.	Construit en 1853. Accolé à l'écluse à sas. Pont carrossable.
	Barrage du Molendender	—	2 — de 1 20	»	Vannes.	—	Le Molendender déflue immédiatement en amont de l'écluse de Pollaere, sur la rive gauche. Il traverse la ville de Ninove, où est établi un moulin. Un bras de ce cours d'eau se détache en amont dudit moulin et prend le nom de Beverbeek, sur lequel se trouve également un moulin. Ces moulins sont munis de pertuis de décharge qui servent, en temps de crue, à écouler les eaux de la rivière principale.
	Barrage du Beverbeek .	—	1 — de 2 07	»	—	—	
	Barrage de Denderleeuw.	42 850	2 pertuis de 5 20	»	Poutrelles.	2 ^m 20 chute légale. 2 ^m 34 chute de fait.	Construit en 1853. En dérivation. Pont carrossable.
	Barrage de Teralphene. .	45 581	—	»	—	0 ^m 71 et 0 ^m 56 chutes légales. 0 ^m 70 et 0 ^m 55 chutes de fait.	Construit en 1865. Accolé à l'écluse à sas. Pont carrossable.
	<i>Barrages d'Alost.</i>						
	Barrage de l'écluse . .	51 672	1 pertuis de 6 00	»	—	1 ^m 78 et 1 ^m 63 chutes légales. 1 ^m 55 et 1 ^m 40 chutes de fait.	Construit en 1864. Accolé à l'écluse à sas.
	Barrage du Bras industriel	—	2 — de 1 40 et 1 17	»	Vannes.	—	Date de la construction, inconnue. Pont carrossable.
	Barrage de la Vieille-Dendre	—	4 pertuis de 1 50	»	—	—	—
	Barrage de l'écluse de Wieze	57 914	2 — de 6 15	»	Poutrelles.	1 ^m 80	Accolé à l'écluse à sas. Pont fixe pour le charriage.
	Barrage de l'écluse de navigation de Termonde. .	64 351	4 — de 1 55 4 — de 1 05	»	Vannes.	0 à 0 ^m 80	Accolé à l'écluse. Passerelle pour piétons.
	Barrage - écluse de Termonde	65 268	1 — de 5 20 4 — de 1 075	»	Poutrelles. Vannes.	0 à 1 ^m 64	Accolé à l'écluse. Passerelle à bascule pour le service; construit en 1877.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÈRS.	A. épais- seur des piles. B. Va-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Pont de la porte de Tournai .	0k.148	Fixe.	Route de Ghis- lenghien à Leuze.	(b) 4 ^m 30	1 de 10 ^m 00	B. Non.	Maçon- nerie.	Avec deux passages pour chevaux. Construit en 1860
	Passerelle du Rivage . . .	0 552	—	Chemin des Curoirs.	4 00	1 de 20 00	—	Fer.	Avec deux passages pour chevaux. Construit en 1866
	Passerelle de Bilhéc . . .	1 168	—	Sentier du Moulin	4 08	1 de 10 00	—	—	—
	Pont de Tenre .	2 711	Levis.	Chemin du moulin de Tenre.	»	1 de 5 50 1 de 4 50	A. 1 ^m 25 B. Non.	—	Arche marinière, rive gauche. Construit en 1865.
	Passerelle d'Isières .	5 189	Fixe.	Sentier d'Isières à Rebaix.	4 10	1 de 17 50	—	—	Il y a un passage pour che- vaux. Construit en 1866.
	Pont Hatot . .	5 610	Levis.	Chemin d'Isières à Rebaix.	»	1 de 5 50 1 de 4 50	A. 1 ^m 25 B. Non.	—	Arche marinière, rive droite. Construit en 1865.
	Pont sur l'écluse de Papignies .	7 538	—	Chemin du Moulin	»	1 de 5 20 1 de 3 50	A. 2 ^m 50 B. Non.	—	Passage pour bateaux, rive droite. Construit en 1864.
	Pont du chemin de fer de Bas- sily à Lessines	9 748	Fixe.	Chemin de fer de Bassily à Lessines	4 72	1 de 28 00	B. Non.	—	Il y a un passage pour che- vaux. Construit en 1879.
	Pont du chemin de fer en amont de Lessines .	10 739	—	Chemin de fer de Dendre et Waes.	4 10	1 de 12 00	—	—	Il y a un passage pour che- vaux. Construit en 1854.
	Passerelle de Lessines . .	11 508	—	Accolée au pont tournant.	4 80	1 de 19 00	»	—	Construite en 1872.
	Pont de Lessines .	—	Tournant.	Route de Ghis- lenghien vers Grammont.	»	1 de 5 50 1 de 3 75	A. 1 ^m 00 B. Oui.	—	Passage pour bateaux, rive gauche. Construit en 1865.
	Pont sur l'écluse de Lessines .	11 928	Levis.	Chemin de culture	»	1 de 5 20 1 de 3 50	A. 2 ^m 50 B. Non.	—	Passage pour bateaux, rive droite. Construit avec les travaux de la concession.
	Pont du chemin de fer en aval de Lessines .	13 508	Fixe.	Chemin de fer de Dendre et Waes.	4 10	1 de 12 00	B. Non.	—	Il y a un passage pour che- vaux. Construit en 1854.
	Pont des Acren.	14 446	Levis.	Chemin des Acren à Biévène.	»	1 de 3 86 1 de 5 50 1 de 3 86	A. 1 ^m 50 » B. Oui.	Char- pente.	Construit en 1857.
	Pont sur l'écluse des Acren . .	14 834	—	Chemin du Moulin	»	2 de 5 20	A. 2 ^m 50 B. Non.	Fer.	Passage pour bateaux, rive droite. Construit en 1865.
	Pont de Boureng	15 819	—	Chemin des Acren à Grammont.	»	2 de 4 75 1 de 5 50	A. 1 ^m 50 B. Oui.	Char- pente.	Construit en 1857.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont d'Over- boulare . . .	19k.004	Levis.	Chemin vicinal.	(b)	3 travées de 5 ^m 00, 5 ^m 50 et 5 ^m 00	A. 2 pi- les dont 1 de 2 ^m 00 et 1 de 1 ^m 00 B. 2 pieux de garde.	Bois et maçon- nerie.	Le passage pour bateaux est au milieu.
	Pont du che- min de fer de Braine-le- Comte à Gand, à Overbou- laere	19 414	Fixe.	Chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand.	5 ^m 58	1 travée de 20 ^m 00	B. Non.	Fer et maçon- nerie.	Il existe sous ce pont une banquette de halage de 3 ^m 50 de largeur, de sorte que l'ouverture réelle de la travée est de 16 ^m 50.
	Vieux pont à Grammont. . .	20 912	Tournant.	Rue de la Ville.	"	3 travées de 5 ^m 20, 5 ^m 40 et 5 ^m 20	A. 1 pile de 1 ^m 00 et 1 de 1 ^m 80 B. 2 pieux de garde.	Bois et maçon- nerie.	Le passage pour bateaux est au milieu.
	Pont neuf à Grammont. . .	21 100	—	Route de Gram- mont à Enghien.	"	3 travées de 5 ^m 10, 5 ^m 50 et 5 ^m 10	A. — B. —	—	—
	Pont de Schen- delbeke. . . .	24 513	Fixe.	Chemin de Schen- delbeke à Onker- zeele.	4 33	1 travée de 15 ^m 30	B. Non.	Fer et maçon- nerie.	Il existe sous le pont une passerelle de halage en bois de 1 ^m 60 de largeur. Il n'y a pas de réduction de l'ouverture de la travée
	Passerelle d'Idegem. . .	25 480	—	Chemin d'exploit- ation des prairies	4 26	1 travée de 15 ^m 40	—	—	—
	Pont fixe sur le barrage d'Ide- gem	26 884	—	Chemin d'Idegem à Grimmingen.	1 11	2 ouvertures de 3 ^m 95 et 4 ^m 45	A. 1 pile de 1 ^m 90 B. Non.	Bois et maçon- nerie.	Ce pont se trouve en face de celui établi sur l'écluse à sas.
	Pont mobile sur le sas d'Ide- gem	—	Levis.	—	"	1 ouverture de 5 ^m 20	B. Non.	—	"
	Pont de Sant- bergen. . . .	29 874	—	Chaussée vicinale de Santbergen à Appelterre.	"	3 travées de 5 ^m 20, 5 ^m 50 et 5 ^m 20	A. 1 pile de 2 ^m 00 et 1 de 1 ^m 10 B. Non.	—	"
	Pont des Bégu- ines à Ninove.	36 021	Tournant.	Route de Bruxel- les à Audenarde.	"	3 travées de 5 ^m 00, 5 ^m 50 et 4 ^m 80	A. Pile culée 1 ^m 80 pile 1 ^m 00 B. 2 pieux de garde.	—	Construit en 1865. Travée marinière au milieu.
	Pont communal d'Okegem . . .	40 053	Fixe.	Chaussée vicinale d'Okegem à Pamele.	4 00	2 travées de 7 ^m 00	A. 1 pile de 0 ^m 80 B. 6 pieux de garde.	—	Construit en 1867. Travée marinière à droite. 2 pas- serelles pour chevaux for- mées par l'empattement inférieur des culées.
	Passerelle du bureau de bien- faisance à Oke- gem	40 660	—	Sentier d'Okegem au hameau Im- pegem de Liede- kerke.	4 05	2 travées de 8 ^m 65 1 de 10 ^m 10.	A. 2 palées de 0 ^m 30 B. 2 pieux de garde.	—	Construit en 1869. Travée marinière à droite. L'axe du thalweg passe dans la travée du milieu. Il existe une passerelle pour che- vaux et piétons en char- pente de 10 ^m 70 de longueur sur 1 ^m 60 de largeur.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Va-t-il une esla- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer à Den- derleeuw . . .	44k.236	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruxelles.	(b) 5 ^m 40	1 travée de 13 ^m 00	B. Non.	Fer, bois et maçon- nerie.	Construit en 1855. Il existe une passerelle pour che- vaux et piétons en char- pente de 19 ^m 90 de longueur sur 1 ^m 50 de largeur.
	Pont d'Erembo- degem . . .	49 377	Levis.	Chaussée vicinale	"	3 travées de 6 ^m 75, 5 ^m 40 et 6 ^m 70	A. 2 piles de 2 ^m 00 chacune.	Bois et maçon- nerie.	Construit en 1865. Travée marinière au milieu.
	Pont du chemin de fer à Erem- bodegem . . .	50 354	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruxelles.	4 03	2 travées de 8 ^m 00.	A. 1 pile de 1 ^m 20 B. Non.	Fer, bois et maçon- nerie.	Construit en 1855. Travée marinière à droite. Il y existe une passerelle pour chevaux et piétons de 28 ^m 00 de longueur sur 1 ^m 85 de largeur.
	Pont de Zeeberg- brug à Alost .	51 298	Tournant.	Route de Bruxel- les à Ostende.	"	3 travées de 4 ^m 35, 4 ^m 55 et 6 ^m 35	A. 1 palée double de 1 ^m 20 et 1 palée de 0 ^m 40 B. 3 pieux de garde.	Bois et maçon- nerie.	Construit en 1855. Travée marinière à droite. L'axe du thalweg passe par celle du milieu.
	Pont de Sainte- Anne à Alost.	52 015	—	Rue de la Ville.	"	2 travées de 5 ^m 00 et 11 ^m 30	A. 1 pile de 1 ^m 00 B. 3 pieux de garde en chevalet.	Fer, fonte, bois et maçon- nerie.	Construit en 1864. Travée marinière à gauche. La partie tournante est sur palée en fer avec plate- forme en fonte.
	Pont - levis de Wieze . . .	57 914	Levis.	Route de Wieze à Gysegem.	"	1 travée de 6 ^m 15	"	Bois.	"
	Pont du chemin de fer de Den- dre et Waes à Audegem . .	61 752	Tournant.	Chemin de fer de Gand à Audegem et d'Alost à Lokeren.	"	4 arches dont 1 de 6 ^m 20 et 3 de 6 ^m 00	A. 3 piles de 2 ^m 00 B. Oui.	Fonte.	Le tablier en fonte sera rem- placé prochainement par un tablier en tôle. Le pas- sage pour bateaux est le 2 ^e à partir de la rive gauche.
	Pont du chemin de fer de Gand à Malines, à Audegem . .	61 771	—	—	"	3 arches dont 1 de 6 ^m 20 et 2 de 6 ^m 00	A. 1 pile de 2 ^m 00 et 1 de 0 ^m 60 B. Oui.	—	Ce pont doit être démoli.
	Passerelle au- dessus de l'é- cluse de navi- gation à Ter- monde . . .	64 351	—	Passerelle pour piétons.	"	1 travée de 6 ^m 20	"	Bois.	"
	Pont de la Den- dre à Ter- monde . . .	64 693	—	Route de Ter- monde à Bruxelles.	"	3 travées de 6 ^m 25, 4 ^m 40 et 4 ^m 45	A. 2 piles de 1 ^m 13 B. Oui.	Fer.	Le passage pour bateaux est le 2 ^e à partir de la rive gauche. Péages perçus sur la navigation.
	Pont des Bo- gaerds à Ter- monde . . .	65 043	—	Communication entre la rue des Bogaerds et la rue de l'Escaut.	"	3 travées de 6 ^m 30, 4 ^m 40 et 6 ^m 20	A. 1 pile de 2 ^m 15 et 1 de 2 ^m 38 B. Non.	—	—
	Pont du chemin de fer de Den- dre et Waes, à Termonde .	65 240	—	Chemin de fer de Termonde à Saint- Nicolas et à Lokeren.	"	1 de 11 ^m 38 2 de 6 00 1 de 7 00	A. 1 pile de 1 ^m 00, 1 de 2 ^m 00 et une de 6 ^m 00 B. Non.	Fonte.	Le passage pour bateaux est le 3 ^e à partir de la rive gauche.

a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison de fait.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAÏNAUT.	0k.000 à 0k.430	Ath.	Rive gauche.	10 ^m 00	Empierrement de 4 ^m 00	
	0 430 à 0 477	—	—	5 00	— de 3 00	Passerelle sur l'Irchonwelz.
	0 477 à 0 608	—	—	—	Terre.	
	0 608 à 1 168	—	—	—	Empierrement de 1 60	Passerelle sur la dérivation du moulin Bihée, et une autre pour le passage du halage d'une rive à l'autre.
	1 168 à 1 362	—	Rive droite.	—	—	
	1 362 à 2 501	—	—	—	Terre.	
	2 501 à 2 711	—	—	—	Empierrement de 1 60	
	2 711 à 3 323	—	—	—	Terre.	
	3 323 à 3 803	Ath, Lanquesaint et Rebaix.	—	—	Empierrement de 1 50	
	3 803 à 3 943	Rebaix.	—	—	—	
	3 943 à 4 025	Rebaix, Isières.	—	—	Terre.	
	4 025 à 5 995	Isières.	—	—	Empierrement de 1 60	Passerelle sur la Sille
	5 995 à 6 933	—	—	—	Terre.	
	6 933 à 7 858	Isières-Papignies.	—	—	Empierrement de 1 60	
	7 858 à 9 214	Ollignies.	—	—	Terre.	
	9 214 à 9 589	Ollignies, Lessines.	—	—	Empierrement de 1 80	
	9 589 à 10 739	Lessines.	—	—	— de 4 00	
	10 739 à 11 369	—	—	—	— de 1 60	
	11 369 à 11 508	—	—	—	Terre.	
	11 508 à 11 928	—	Rive gauche.	3 ^m 50 à 5 ^m 00	Empierrement de 1 60	
FLANDRE ORIENTALE.	11 928 à 12 018	—	Rive droite.	5 ^m 00	—	
	12 018 à 12 348	—	—	—	Terre.	
	12 348 à 12 688	—	—	—	Empierrement de 1 50	
	12 688 à 14 446	Lessines, Acren	—	—	Terre.	
	14 446 à 14 619	Acren.	Rive gauche.	—	—	
	14 619 à 14 859	—	—	—	Empierrement de 4 00	
	14 859 à 17 121	—	—	—	Terre.	
	17 121 à 20 681	Overboulaere et Grammont.	—	4 00	Terre, sauf une partie ensablée de 1,135 mètres de longueur et de 2 mètres de largeur.	Passerelle de halage de 1 ^m 50 de largeur sur le ruisseau « le Long-Pont », à la limite de la province, et banquette de halage de 3 ^m 50 de largeur sous le pont du chemin de fer.
	20 681 à 20 912	Grammont.	—	—	Pavage sur toute la longueur de 231 mètres et 3 mètres de largeur.	

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	20k.912 à 26k.884	Grammont, Onkerzeele et Grimmingen.	Rive droite.	4 ^m 00	Une partie pavée de 334 mètres de lon- gueur et 3 mètres de largeur, une partie ensablée de 710 mè- tres de longueur et 2 mètres de largeur et le reste en terre forte.	Passerelle de halage de 1 ^m 60 de largeur sous le pont de Schendel- beke et sous la passe- relle d'Idegem.
	26 884 à 34 889	Grimmingen, Santbergen, Denderwindeke et Pollaere.	—	—	Terre, sauf une partie ensablée de 760 mè- tres et 2 mètres de largeur.	
	34 889 à 52 110	Ninove, Meer- beke, Panel, Liedekerke, Denderleeuw, Teralphene, Hekelgem, Erembodegem, Welle et Alost.	—	— maxima en crête.	Terre, empierrément et pavage en quel- ques endroits.	Passerelle de halage pour piétons et che- vaux en amont du pont dit « Zeeberg- brug », à Alost; sa longueur est de 27 mè- tres et sa largeur de 1 ^m 45.
	52 110 à 54 200	Alost.	Rive gauche.	4 ^m 00	Terre.	Prochainement, les par- ties les plus mau- vaises de ce chemin seront empierrées; d'autres seront ex- haussées à l'aide de sable de l'Escaut.
	54 200 à 55 200	Hofstade.	—	—	—	
	55 200 à 56 300	Herdersem.	—	—	—	
	56 300 à 57 400	Herdersem et Gysegem.	—	—	—	
	57 400 à 57 800	Gysegem et Herdersem.	—	—	—	
	57 800 à 60 400	Herdersem, Mespelaere et Denderbelle.	—	—	—	
	60 400 à 62 300	Audegem.	—	—	—	
	62 300 à 62 500	Audegem et Appels.	—	—	—	Pont de halage, au kil. 64.2, en aval de l'écluse de décharge, mettant la Dendre en communication avec le fossé nord de la place de Termonde.
	62 500 à 63 100	Termonde.	—	—	—	
	63 100 à 64 351	—	—	—	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	
HAINAUT.	Rivage Pilette. . .	0k.6	1 ^m 00	20 ^m 463	»	Talus en terre.	50 ^m 00	20 ^m 00	Terre.	
	Rivage Cailloux- Hubain à Les- sines	10 2	—	22 173	»	—	850 00	20 00 à 30 00	Empierre- ment.	
	Rivage Leblon. . .	11 3	0 66	21 833	»	—	45 00	25 00	—	
	Rivage de la ville de Lessines . . .	11 4	1 20	22 373	3 ^m 30	Mur.	80 00	—	—	
	Rivage Tacque- nier.	11 7	0 90	22 073	3 00	—	200 00	20 00	—	
	Rivage Vande- velde	14 2	1 00	20 173	»	Talus en terre.	110 00	40 00	—	
	Rivage d'Over- boulare	19 004	1 08	18 033	»	—	72 00	8 00	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Port de Gram- mont.	21 011	1 90	17 133	4 00	Mur.	100 00	12 00	Pavage de 3 ^m 00 de largeur.	Rive gauche. A la ville.
	Port de Gram- mont.	—	2 50	17 733	4 60	—	182 00	14 00	—	Rive droite. A la ville.
	Rivage d'Onker- zele	22 160	2 00	17 233	»	Talus en terre.	10 00	8 00	Terre.	Rive droite. A la commune.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage de Schen- delbeke.	24 513	0 70	15 933	»	—	50 00	25 00	—	Rive gauche. Par- tiellement à la commune et à l'Etat.
	Rivage d'Idegem.	26 884	—	—	»	Estacade en bois et talus en terre.	45 00	8 00	—	Rive gauche. A la commune.
	Rivage de Sant- bergen.	29 874	1 95	14 833	»	Talus en terre.	26 00	15 00	—	»
	Rivage de Pol- laere.	32 984	0 75	13 633	»	—	80 00	—	—	Rive droite. A l'Etat.
	Rivage d'Appel- terre.	—	—	—	»	—	64 00	20 00	—	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage amont de Ninove.	35 862	1 76	12 13	»	—	150 00	15 00 moyenne.	Terre et partie pavée.	Rive droite. En par- tie à l'Etat et en partie à la ville de Ninove.
	Rivage aval de Ninove.	36 244	1 72	12 09	»	—	—	12 00	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage de Pamele.	39 405	1 03	11 40	»	—	80 00	25 00 moyenne.	Terre, pavée en partie.	Rive droite. A l'Etat, quai établi en contre-bas du chemin de halage.
	Rivage d'Okegem.	40 053	0 56	10 93	»	—	55 00	11 00 moyenne.	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage de Dender- leeuw	42 859	3 22	11 15	»	—	314 00	35 00 moyenne.	Terre, pavée en partie.	—
	Rivage de Teral- phene (maison Lenssens). . . .	45 139	3 67 1 99	11 60 10 16	» »	— —	35 00 135 00	5 00 15 00	Terre. —	Rive droite. A l'Etat, quai établi en contre-bas du chemin de halage.

(a) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison ou de fait.

Ports et Rivages. (Suite.)

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale. (a)	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
								Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage de Teral- phene (écluse). .	45k 581	2 09	9 55	»	Talus en terre.	67 00	45 00 moyenne.	Terre.	Rive gauche. A l'Etat.
	Rivage d'Erembo- degem	49 377	1 70	9 16	»	—	48 00	14 00 —	—	Rive gauche. A la commune d'Erem- bodegem.
	Rivage de l'écluse d'Alost.	51 672	0 56	8 73	»	—	200 00	12 00	—	En amont de l'éclu- se sur la rive gau- che. A l'Etat.
			2 90	—	»	—	135 00	16 00	—	En aval de l'écluse sur la rive droite. A l'Etat et à la ville d'Alost.
	Quai du canal à Alost.	52 110	1 65	7 48	3 75	Mur.	150 00	17 00	Pavage.	Rive droite.
	Quai en face du quai du canal à Alost.	—	2 15	7 98	4 25	—	500 00	3 70	Terre.	— gauche.
	Quai communal à Hofstade	54 306	1 45	7 28	»	Talus en terre.	24 00	27 00	—	— —
	Quai communal à Herdersem. . . .	55 572	1 05	6 88	»	—	45 00	8 00	—	— droite.
	Quai communal à Gysegem	57 122	0 95	6 78	»	—	75 00	10 00	—	— gauche.
	Quai communal à Wieze	57 476	1 70	5 73	»	—	—	17 00	3 00 pava- ge, 14 00 terre.	— droite.
	Quai communal à Mespelaere . . .	58 756	1 50	5 53	»	—	50 00	8 00	Terre.	— gauche.
	Quai communal à Denderbelle . . .	59 496	—	—	»	—	67 00	14 00	—	— droite.
	Quai communal à Audegem	60 496	1 35	5 38	»	—	36 00	17 00	—	— gauche.
	Embarcadère par- ticulier à Aude- gem.	60 526	1 15	5 18	»	Charpente	2 00	5 00	—	— —
	A TERMONDE :									
	Embarcadère en amont de l'écluse de navigation . .	64 328	1 00	5 03	»	—	2 55	9 00	5 00 pava- ge, 4 00 terre.	— —
	Embarcadère en aval de l'écluse de navigation . .	64 400	2 10	5 33	»	—	2 50	17 00	Pavage.	— —
	Quai dit « rue de l'Escaut ». . . .	64 850	1 63	4 86	3 45	Mur.	110 00	15 00	—	— —
	Quai dit « Chan- tier »	—	2 13	5 33	4 25	—	235 00	17 00	Pavage et terre.	— droite.
	Embarcadère de la rue du Château. .	65 100	2 23	5 43	»	Charpente	3 30	8 00	Pavage.	— gauche.
	Quai de l'Entrepôt.	65 200	2 60	5 83	4 00	Mur.	24 75	14 00	Pavage et terre.	— —

(a) Ces hauteurs sont comptées au-dessus de la plus basse flottaison ou de fait.

Entrepôt communal
en voie d'exécution.

Murs de quai.

8.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAUT.	Quai de la ville de Lessines.	11k.4	Lessines.	80 ^m 00	19 ^m 073	21 ^m 173	22 ^m 373	
	Quai Tacquenier.	11 7	—	200 00	—	—	22 073	Un chemin de fer relie le quai à la carrière.
	Port de Grammont (rive droite).	21 011	Grammont.	182 00	13 133	15 233	17 733	Construit par l'État.
	En amont du barrage-déver- soir de Denderleeuw . . .	42 859	Alost.	37 00	6 75	10 373	11 60	A l'État. En amont du barrage, sur la rive gauche de la dérivation.
FLANDRE ORIENTALE.	En amont du pont Sainte- Anne, à Alost	51 980	—	16 00	5 52	5 833	8 02	A la ville d'Alost. Rive droite. La partie de 51 ^m 00 est en bois; celle de 16 ^m 00 est un perré maçonné raccordant ce quai avec le talus en terre de la rivière.
				51 00	—	—	—	
				105 00	3 56	—	8 06	
	En aval du pont Sainte- Anne, à Alost	52 015	—	61 00	3 17	—	8 07	A la ville d'Alost. Rive droite. A la ville d'Alost. Rive gauche.
				102 00	3 20	—	8 16	
	Quai du canal.	52 110	—	150 00	3 73	—	7 48	
	Quai en face du précédent.	—	—	500 00	—	—	7 98	
	Quai communal dit : Rue de l'Escaut	64 850	Termonde.	225 00	1 41*	3 23*	4 83*	* Ces trois cotes in- diquent le niveau de la flottaison à la marée basse moyenne. A marée haute majeure, le niveau de la flot- taison s'élève de 1 ^m 00.
	Quai communal dit : Chan- tier.	—	—	235 00	1 08	—	5 33	
	Quai de l'Entrepôt	65 200	—	24 75	2 83	—	5 83	

Bassins de Commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES en mètres.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Grammont.	21 ^m 011	Forme allongée; surface 3600 ^m 200.	360 ^m 00	110 ^m 00 rive gauche. 182 ^m 00 rive droite.	2 ^m 10	Trois esca- liers, pas d'engins.	On y charge ou décharge : Marchandises di- verses, bois en grume, tuiles, briques et houille.
	Dérivation du Vestje, à Termonde	65 100	Forme rectangu- laire; surface 6800 ^m 200.	1170 00	530 00	1 80 en moyenne.	»	Marchandises di- verses.
	Vischgracht, à Ter- monde	64 850	Forme rectangu- laire; surface 1800 ^m 200.	251 50 dont 137 ^m 50 de périmètre abordable.	115 00	1 20 —	»	Marchandises di- verses. Le fond du Visch- gracht est plat et vaseux; au besoin, les ba- teaux peuvent y échouer sans inconvenients.

DURME.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique	»	26k.461	26k.461	Le cours de la Durme est très irrégulier; c'est la rivière la plus sinueuse du bassin de l'Escaut.		15 ^m 00 à mi- marée. (a)	(b)	1 ^m 70 à marée basse moyenne 4 30 à marée haute moyenne annuelle.	1 ^m 50 4 10

(a) Dimension variant constamment; le chiffre donné est moyen et approximatif.

(b) Le lit de la rivière présente la forme d'une surface concave.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tourant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, PONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont barragé de Ducknam . .	0k.625	Tour- nant.	Chemin dit : Reek- straat.	Deux : 6°00, 3°00	A. 2°10 B. Oui.	Fer et maçon- nerie.	Construit en 1853. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 6°00 (rive droite). Sur- charge fixe de 400 kilo- grammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.
	Pont à Lokeren du chemin de fer concédé de Gand à Anvers.	4 259	Levis.	Chemin de fer concédé d'Anvers à Gand.	Trois : 6°40, 6°30 6°30	A. 2°05, 1°00 B. Oui.	—	Construit en 1846. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 6°40 (rive gauche).
	Pont à Lokeren du chemin de fer de l'Etat de Termonde à Lokeren . . .	4 285	Tour- nant.	Chemin de fer de l'Etat de Lokeren à Termonde.	Deux de 7°80	A. 4°60 B. Oui.	—	Construit en 1854. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de la rive gauche.
	Pont des Stations à Lokeren . .	4 749	—	Rue de la Station.	Quatre : 7°10, 6°30, 6°60, 4°35	A. 4°75, 1°90, 1°20 B. Oui.	—	Construit en 1845. Les ba- teaux passent dans la travée de 6°30 (deuxième travée en partant de la rive gauche). Le thalweg passe dans la troisième travée.
	Pont de Lokeren : « Oude-Brug » .	6 174	—	Route d'Anvers vers Lille.	Trois : 5°80, 7°15, 5°80	A. 1°00, 1°85 B. Oui.	Bois et maçon- nerie.	Construit vers le milieu du xviii ^e siècle. La travée mobile adjacente à la rive droite comprend le thal- weg. Péages perçus sur la navigation.
	Pont de Waes- munster . . .	15 461	—	Route de Saint- Nicolas à Termonde	Quatre : 6°30, 6°46, 7°30, 5°50	A. 4°27, 1°40, 1°27 B. Oui.	Fer et maçon- nerie.	La travée mobile navigable est la seconde à partir de la rive gauche et contient le thalweg. Péages perçus sur la circulation au-des- sus et au-dessous du pont. Construit en 1811.
	Pont du chemin de fer à Hamme	21 206	—	Chemin de fer de Termonde à Saint- Nicolas.	Trois : 10°70, 10°70, 31°30	A. 4°50, 2°80 B. Oui.	—	La travée mobile navigable est celle du milieu et con- tient le thalweg. Aucun péage n'est perçu. Con- struit en 1873.
	Pont de Hamme : « Hamme-Brug »	22 676	—	Route concédée de Grembergen à Kettermuyt.	Huit : 1 de 7°25 6 de 7°00 1 de 6°70	A. 5 de 0°40 1 de 2°30 1 de 1°30 B. Oui.	Bois.	Construit en 1827. La travée mobile navigable est la seconde à partir de la rive droite et contient le thal- weg. Péages perçus sur la circulation au-dessus et au-dessous du pont.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 0k.625. . . .	Dacknam.	Rive droite.	De 1 ^m 00 à 3 ^m 00	Terre.	Il existe une solution de continuité à l'embouchure de la Zuidleede. Le passage d'une rive sur l'autre à Dacknam se fait sans pont; celui à Lokeren se fait par le pont des Stations.
	De 0 625 à 0 655. . . .	—	—	9 ^m 75	—	
	De 0 655 à 0 850. . . .	—	—	1 50	—	
	De 0 850 à 1 960. . . .	—	Rive gauche.	De 0 ^m 75 à 5 ^m 00	—	
	De 1 960 à 4 250. . . .	Lokeren.	—	De 0 75 à 4 00	—	Les haleurs circulent sur le couronnement de la diguette ou de la digue, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, d'après les nécessités de la traction, la direction du vent et l'état de la marée.
	De 4 250 à 4 740. . . .	—	—	De 2 50 à 4 00	—	
	De 4 740 à 4 879. . . .	—	Rive droite.	9 ^m 75	Pavage.	
	De 4 879 à 4 983. . . .	—	—	3 00	Terre.	
	De 4 983 à 6 084. . . .	—	—	De 0 ^m 75 à 1 ^m 00	—	
	De 6 084 à 6 174. . . .	—	—	9 ^m 75	—	
	De 6 174 à 26 461. . . .	Lokeren, Zele, Hamme, Waesmunster, Elversele, Thielrode	Sur les deux rives.	0 80	—	

Murs de quai.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCES KILOMÉ- TRIQUES.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Quais communaux de Lokeren (sur les deux rives)	4k.729	Lokeren.	262 ^m 00	E. M. + 1 ^m 85 aux abords du pont.	Rivière à marée.	E. M. de + 5 ^m 63 à + 4 80	Les murs de quai sont en maçonnerie. La largeur utile des quais est en moyenne de 15 mètres; ils sont en partie pourvus d'un pavage.
	Quai communal de Waesmunster . . .	15 461	Waesmunster.	74 00	»	—	5 ^m 25	
	Quai communal de Hamme.	21 451	Hamme.	85 00	—	—	5 50	Ce mur de quai est précédé d'un embarcadere saillant en charpente et en fer portant une voie ferrée, communiquant avec un abri pour marchandises. Cet embarcadere est destiné au bateau à vapeur faisant le service régulier d'Anvers à Hamme.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flotaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
							Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE	
									des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	des abris pour marchandises.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage au pont éclusé de Dacknam, rive droite (a)	0k.625	Rivière à marée.	+ 4 ^m 60	Talus en terre.	25	12 ^m 00	En terre.	»	»
	Rivage communal de Dacknam, rive gau- che (b)	1 100		4 ^m 60	—	40	7 00	—	»	»
	Rivage de Heirbrug à Lokeren, rive droite (c)	3 524		4 65	—	30	25 00	—	»	»
	Rivage de Lokeren au pont dit : « Houten- brug », rive droite (d)	6 150		5 40	Revête- ment en bois.	25	10 00	—	»	»
	Quai communal de Lo- keren, Oude-Brug, rive droite (e) . . .	6 174		—	Revête- ment en charpente et talus en terre.	185	14 00	Empierre- ment.	»	»
	Quai communal de Waesmunster, rive gauche (f)	15 461		5 25	Mur et talus en terre.	74 50	20 00	Pavage et empierre- ment.	»	»
	Quai communal de Hamme, rive droite (g)	21 451		5 50	Mur et embarca- dère saillant, en charpente et en fer.	85 12	14 00 3 75	Pavage.	Une voie fermée allant de l'embar- cadère à l'abri.	Un abri.
	Quai particulier Ham- me, Houtebrug, rive gauche (h)	22 676		5 75	Revête- ment en charpente et talus en terre.	54	15 00	Empierre- ment.		

Nature des marchandises chargées ou déchargées :

(a) Charbons, matériaux de construction et vidanges.
 (b) Charbons et matériaux de construction.
 (c) Charbons, matériaux de construction et vidanges.
 (d) Marchandises diverses.
 (e) Matériaux de construction, charbons et surtout matières fertilisantes.
 (f) Matériaux de construction, charbons, céréales, matières fertilisantes, arbres.
 (g) Marchandises de toutes natures pour corderies, préparation de matières textiles, sauneries, huileries.
 (h) Principalement matériaux de construction, charbons et terres plastiques.

D Y L E.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILO- MÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			
			Nombre des ouvertures leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		HAU- TEUR des RETE- NUES.
							fixe.	à engins mobiles.	
ANVERS.	Barrage, dit : « des Moulins », à l'entrée de la ville de Malines.	20k.100 depuis le barrage de Werchter.	Une de 5 ^m 50	Une vanne.	3 ^m 30 (hauteur de la vanne)	"	"	"	"

A 10^m00 de la passe navigable, sur la rive droite, ce barrage a une seconde ouverture, de 3^m35 de largeur, avec vanne, déversant les eaux de la Dyle dans un défluent nommé la Melanc.

Ces deux ouvertures sont recouvertes d'un pont pour le charriage des moulins et pour le service de la vanne de navigation.

Ce barrage, de construction ancienne (antérieure à 1363), appartient à la ville de Malines.

Les deux vannes sont entretenues par la ville; leur manœuvre est faite par les usiniers, sous la surveillance des Ponts et Chaussées.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Pont de Hans- brug	5k.790	Tournant à la travée de la rive gauche; fixe aux deux autres.	Route vicinale pavée de Haecht à Keer- bergen.	"	Trois de 5 ^m 05, 5 ^m 23 et 5 ^m 05.	Piles de 1 ^m 50 à la base et 1 ^m 15 au sommet. Sans estacade.	Supports en maçon- nerie, tablier en bois.	Construit en 1824. Ap- partient aux com- munes riveraines de Haecht et de Keerbergen, qui perçoivent un droit de passage sur le pont seulement. Travée marinière sur la rive gauche. Axe du thalweg dans la travée du milieu.
ANVERS.	Pont de Ryme- nam. . . .	11 540	Tournant sur les deux tra- vées de la rive droite; fixe à la troisième.	Route vicinale pavée de Boort- meerbeek à Rymenam.	"	Trois tra- vées de 6 ^m 20, 6 ^m 20 et 6 ^m 10, plus une ouverture de 1 ^m 80 dans la pile du pivot.	1 ^m 00 pour la pile de volée et 3 ^m 80 pour celle du pivot. Estacade en amont.	—	Ce pont appartient pour les deux tiers à la commune de Ry- menam et pour un tiers à la famille Pouppiez. Construit en 1786; la conces- sion a été renou- velée par arrêtés royaux du 23 jan- vier 1838 et du 8 oc- tobre 1862. A cette dernière date, elle a été prolongée de vingt-cinq ans à partir du 9 avril 1862. Les conces- sionnaires perçoivent un droit de passage sur le pont seule- ment. Travée marinière au cen- tre, où passe aussi l'axe du thalweg.
BRABANT.	Pont de Mui- sen	16 940	Levis à la travée centrale; fixe aux autres.	Route vicinale de Muisen à Rymenam.	"	Cinq tra- vées de 4 ^m 00, 3 ^m 85, 6 ^m 35, 4 ^m 20 et 3 ^m 95.	Palées de 0 ^m 30 d'é- paisseur. Estacade en amont.	Supports et tablier en char- pente.	Le pont appartient au- jourd'hui au sieur Marschalk. La con- cession date du 3 a- vril 1782. Le pro- priétaire perçoit un droit de passage sur le pont seulement. Travée marinière au centre. Axe du thalweg dans la 4 ^e travée à partir de la rive gauche.
ANVERS.	1 ^{er} pont du che- min de fer .	19 680	Fixe.	Raccordement des chemins de fer d'Anvers à Malines et de Malines à Lou- vain.	4 ^m 30, lors- que les eaux sont retenues à la cote. 4 ^m 80 au barrage des Moulins.	Une travée de 26 ^m 70.	"	Culées en maçon- nerie, tablier en fer forgé.	Construit en 1873. Un chemin de halage pour piétons est établi sous le pont, sur chaque rive.
	2 ^e pont du che- min de fer .	19 960	—	Chemin de fer de Malines à Anvers.	4 ^m 23, lors- que les eaux sont retenues comme ci-dessus.	Deux tra- vées de 15 ^m 00 cha- cune.	Pile de 1 ^m 20. Sans estacade.	En ma- çonnerie.	Construit en 1835. Un chemin de halage pour piétons est é- tabli sous le pont sur la rive gauche. L'ar- che marinière est celle de la rive gau- che, où passe aussi l'axe du thalweg.

(a) Entrée la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont Ragheno.	20k.070	Fixe.	Boulevard de la ville de Malines.	3 ^m 80, les eaux de marée étant à la cote 4 ^m 50.	Une travée de 30 ^m 00.	Il existe, sous le pont, deux files de pieux moi- sés pour guider les bateaux et servir au halage.	Culées en maçon- nerie, fer- mes-longe- rons en fer forgé.	Construit en 1869-1870, par la ville de Ma- lines.
	Pont - barrage, dit : des Mou- lins (à l'en- trée de la ville de Ma- lines) . . .	20 100	—	Au service du Barrage et des Moulins.	4 ^m 16, les eaux de marée étant à la cote 4 ^m 50.	Un puits pour la na- vigation de 5 ^m 50 d'ou- verture. Une arche de 3 ^m 55, communi- quant avec le défluent la Melane.	—	Culées en maçon- nerie et ta- blier en bois. Arche en maçon- nerie sur le défluent.	De construction très ancienne (antérieure à 1363.) Ce pont- barrage appartient à la ville de Ma- lines, qui entretient le pont et les van- nes. La manœuvre des vannes est faite par les usiniers, sous la surveillance et au besoin selon les ordres des Ponts et Chaussées. La travée qui existe dans le lit de la Dyle sert seule à la navi- gation.
	Pont de la Fon- taine . . .	20 420	—	Réunit les rues du Bruel et des Cinq-Coins.	3 ^m 07, les eaux de marée étant à la cote 4 ^m 50.	Une travée centrale de 7 ^m 40 et deux arches laté- rales de 5 ^m 60 chacune.	Piles de 2 ^m 10. Un pieu de garde à l'avant et à l'ar- rière-bec des deux piles.	Supports et arches latérales en maçon- nerie. Travée marinière recouver- d'un ta- blier en bois.	Construit en 1371. Pro- priété de la ville. L'axe du thalweg passe dans la tra- vée marinière cen- trale.
	Grand-Pont (Hoog-Brug).	20 900	—	Route de l'État de Bruxelles vers Breda.	3 ^m 00, lors- que les eaux de marée sont à la cote 4 ^m 50.	Trois tra- vées de 5 ^m 75, 7 ^m 80 et 5 ^m 50.	Piles de 2 ^m 00. Esta- cade en amont et pieu de garde en aval.	En ma- çonnerie.	Construction très an- cienne (antérieure à 1308). Ce pont a été repris par l'Etat en 1870. L'axe du thalweg passe dans l'arche centrale, qui sert aussi à la navi- gation.
	Pont de la Grue . . .	21 140	Tournant.	Réunit deux quais de la ville.	»	Une travée centrale de 7 ^m 55, et deux arches laté- rales de 7 ^m 10 (rive droite) et 5 ^m 55 (rive gauche).	Piles de 2 ^m 15. Esta- cades en amont et en aval.	Culées et piles en maçon- nerie. Partie mobile en fer forgé.	Construction ancien- ne (date inconnue). Partie mobile re- construite en fer en 1860. Appartient à la ville. La navigation se sert du passage central, où se trouve aussi l'axe du thalweg.
	Pont Winckel (à la sortie de la ville de Malines) . .	21 540	—	Boulevard de la ville.	»	Trois tra- vées de 7 ^m 50 chacune.	Piles de 3 ^m 00. Esta- cades et brise- glaces en amont et en aval.	Radier, culées et piles en maçon- nerie. Tablier en bois.	Construit en 1849 et tablier reconstruit en grande partie en 1870-1871. Ce pont est entretenu par l'Etat et la manœuvre se fait par un agent de la ville, qui perçoit une taxe sur la navigation. L'axe du thalweg passe dans la tra- vée marinière cen- trale.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
BRABANT ET ANVERS.	De Werchter (barrage) jusqu'au pont de Ry-menam : 0k.000 à 11k.540	Werchter, Haecht, Tremeloo, Keerbergen, Rymenam.	Rive gauche pour chevaux, et rive droite pour haleurs.	2 ^m 50 à 5 ^m 00, rive gauche, et 6 ^m 80 à 2 ^m 00, rive droite.	En terre sur les deux rives.	Une passerelle pour piétons sur le Laak, rive droite, à 3,160 mètres du barrage de Werchter.
	De Rymenam jusqu'au pont de Muysen : 11k.540 à 16k.940	Rymenam, Hever, Muysen.	Rive droite pour chevaux, et rive gauche pour haleurs.	2 ^m 50 à 5 ^m 00, rive droite, et 1 ^m 00 à 3 ^m 00, rive gauche.	—	Trois passerelles pour piétons sur la rive gauche : la première, sur le ruisseau Leybeek, à 2 kilomètres du pont de Rymenam; la deuxième, à 600 mètres en aval du Leybeek, et la troisième, sur le ruisseau Baarbeek, à 600 mètres en amont du pont de Muysen. A la remonte, à partir du pont de Muysen, le halage a lieu simultanément par chevaux sur une rive et par hommes sur l'autre rive.
	Depuis Muysen jusqu'au barrage des Moulins en amont de la ville de Malines : 16k.940 à 20k.100	Muysen, Malines.	Sur la rive gauche, mais la rive droite est quelque-fois employée en même temps que la gauche.	Pas de largeur tracée sur les lieux.	Terre et prés.	Une passerelle pour piétons sur le Spuybeek, rive droite, à 19 kilomètres de Werchter.
	Du barrage des Moulins jusqu'au pont Wincket, à l'aval de la ville de Malines : 20k.100 à 21k.540	Ville de Malines.	Rive gauche, interrompu à deux endroits.	De 7 ^m 00 à 20 ^m 00 (largeur des quais).	Pavage.	Aux deux interruptions des quais, le halage s'opère, au besoin, en fixant des cordes aux pieux, dits de halage, battus, à cet effet, dans le lit. Habituellement, on profite du courant de la marée montante ou descendante.
ANVERS.	Du pont Wincket jusqu'au Sennegat : 21k.540 à 27k.650	Malines et Waelhem.	Rive gauche.	De 0 ^m 50 à 1 ^m 50 (largeur du sommet des digues).	En terre.	
	Du Sennegat jusqu'au Rupel, confluent de la Dyle et de la Nèthe - inférieure : 27k.650 à 28k.850	Waelhem, Heffen et Heyndonck.	»	»	»	La marche des bateaux est produite par le vent, par le courant descendant ou ascendant de la marée et par l'emploi de rames.

Murs de quai.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
ANVERS.	Quai au Sel, rive gauche. .	20k.650	Malines (en ville).	244 ^m 00	2 ^m 00	»	5 ^m 80	Le niveau de la flot-taison varie sui-vant les marées.
	Quai aux Avoines	21 020	—	118 00	1 80	»	5 50	
	Quai de la Dyle, rive gauche.	21 150	—	375 00	—	»	5 42	
	Quai à la rue des Bateaux, rive droite	20 820	—	44 00	2 00	»	6 10	La largeur des quais varie de 7 à 20 mè-tres.
	Quai Marché aux Poissons, rive droite	20 960	—	62 00	—	»	5 45	
	Quai Tuilerie, rive droite .	21 150	—	131 00	1 80	»	5 20	

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'étai- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief du canal d'Eecloo	0k.000	(a) 1k.713	1713°00	783°00	930°00	19°60	6°00 et 12°00	Été : 3°00 Hiver : 3°30	Été : 5°447 Hiver : 5°747

(a) Le canal communal d'Eecloo se termine à proximité de la route d'Eecloo à Thielt, borne kilométrique n° 1.
(b) Les rayons des courbes sont de 633 et 125°00.
(c) A son extrémité et sur une longueur de 140°00, le plafond a 12°00 de largeur.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	FIXE OU MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Passerelle à l'em- bouchure dans le canal de dériva- tion de la Lys. .	0k.000	Passerelle fixe; une tra- vée au milieu formée de lon- gerons en fer et plancher en bois; latérale- ment 2 arches voutées.	Chemin de ha- lage.	Hauteur libre entre les poutrel- les et la jauge d'été 4 ^m 13. En dessous des voutes laté- rales 2 ^m 15	3 passes : celle du milieu de 5 ^m 95; les 2 laté- rales de 3 ^m 70	A. Piles 2 ^m 17 B. Non.	Fer, bois et ma- çonnerie.	Construite en 1859. La navi- gation se fait par la travée du milieu.
	Pont-levis. . .	1k.363	Levis.	Chemin de Nieuwebrug.	»	Une tra- vée de 5 ^m 20 de largeur.	A. » B. Non.	—	Construit en 1859.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.713 . . .	Eecloo.	Rive droite.	3 ^m 50	Terre.	Sur la rive gauche, il n'existe pas de chemin de halage entre le canal de dériva- tion de la Lys et le pont- levis dit « Nieuwebrug ».
	De 1 363 à 1 713 . . .	—	Rive gauche.	5 00	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Bassin d'Eecloo. Rive gauche	1k.573	2 ^m 36	Repérée à l'état- major. 7 ^m 507	»	Talus en terre.	140 ^m 00	20 ^m 00	Pavage sur 125 ^m 00 de long' et 5 ^m 00 de largeur.	Pour le charge- ment des bois, matériaux de construction, charbons, pa- vés et engrais.
	Bassin d'Eecloo. Rive droite.	0 938	—	—	»	—	775 00	6 ^m 00 à 10 ^m 00	Pavage sur 165 ^m 00 de long' et 10 ^m 00 de largeur.	—

CANAL DIT « EECLOOSCH LEIKEN ».

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique . . .	0k.000	2k.063	2063 ^m 00	1600 ^m 00	463 ^m 00	7 ^m 30	4 ^m 00	1 ^m 00 en été. 1 30 en hiver.	5 ^m 447 en été. 5 747 en hiver.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES KILOMÉ- TRIQUES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levi).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cado de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont provincial	0k.000	Fixe.	Route provinciale d'Eecloo à Thielt.	3 ^m 60	Une de 4 ^m 45	B. Non.	Maçon- nerie.
	Cocquytbrug (b)	1 035	Tournant.	Chemin vicinal dit : Cocquytstraat.	"	Deux { 3 ^m 00 4 35	A. 2 ^m 00 B. 4 pieux de garde.	Bois et maçon- nerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La navigation est grevée d'une taxe à la traversée. Les bateaux passent par l'ouverture voisine de la rive droite dont la largeur est de 4^m35.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DE LA COMMUNE TRAVERSÉE.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	Depuis le canal d'Eecloo jusqu'à l'ex- trémité 2k.063	Eecloo.	Rive droite.	3 ^m 00 à 6 ^m 50	Terre.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couron- nement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								Largeur.	Nature, parage, empierre- ment.
FLANDRE ORIENTALE.	Cocquytbrug. . .	1k.063	2 ^m 30 en été 2 ^m 00 en hiver.	Repérée à l'état- major. 7 ^m 20	»	Talus en terre.	72 ^m 00	6 ^m 00	Terre.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DERE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Eecloo	A l'ex- trémité.	Polygone très irrégulier d'une superficie de 2500 ^m 200.	185 ^m 00	57 ^m 00	En été 1 ^m 00	Néant.	Pour matériaux de construction.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Aggloméré d'Eecloo .	A l'ex- trémité du canal.	Eecloo.	57 ^m 00	»	En été, 5 ^m 447 (E. M.). En hiver, 5 ^m 747 (E. M.).	7 ^m 05 (E. M.)	Le mur de quai est en maçonnerie. Le quai présente une largeur maximum de 18 mè- tres et est pourvu d'un pavage.

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS LE CAMP DE BEVERLOO.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
	<i>Bief unique.</i> De l'origine du canal au bassin de la Pierre- Bleue, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, à l'extré- mité du bassin du Camp de Beverloo. .	0k.00	14k.800	14800 ^m 00	8800 ^m 00	6200 ^m 00	16 ^m 30	10 ^m 00	2 ^m 10 minimum.	41 ^m 96
LIMBOURG.	»	»	»	»	2400 ^m 00	1100 ^m 00				
	»	»	»	»	»	»				
	»	»	»	»	500 00	150 00				
ANVERS.	»	»	»	»	»	1350 00				
	»	»	»	»	»	»				
	»	»	»	»	1780 00					
LIMBOURG.	»	»	»	»	220 00	1900 00				
	»	»	»	»	»	»				
	»	»	»	»	640 00					
ANVERS.	»	»	»	»	2660 00	900 00				
	»	»	»	»	»	800 00				
	»	»	»	»	»	»				
LIMBOURG.	»	»	»	»	»	»				
	»	»	»	»	400 00					

La flottaison normale peut être considérée comme se trouvant à la cote 42^m06, qui est celle de la flottaison normale du bief du canal de Maastricht à Bois-le-Duc, compris entre les écluses n^{os} 19 et 18, et du 1^{er} bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, avec lesquels le canal d'embranchement vers le Camp de Beverloo est en libre communication.

Mais, en réalité, la flottaison de ce dernier canal varie, comme celle des biefs précités, entre des limites assez étendues, et l'on peut admettre qu'elle reste comprise entre les cotes 41^m76 et 42^m06 de l'état-major, c'est-à-dire entre les cotes 2^m10 et 2^m40 en contre-haut du radier du barrage au pont n^o 1, à la Pierre-Bleue.

Le mouillage minimum de 2^m10 correspond à la cote 41^m76.

Barrages.

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
							fixe.	à engins mobiles.		
LIMBOURG. ANVERS.	Barrage au pont n° 1.	0k.040	Une ouver- ture de 10 ^m 00	Poutrelles retenues par les feuilures ou battées ménagées dans les culées du barrage.	2 ^m 40	»	»	»	»	Les barrages aux ponts ne peuvent servir que dans des cas excep- tionnels; par exem- ple, en cas d'accident ou lorsqu'il s'agit de produire une baisse d'eau, soit sur toute la longueur, soit sur une partie de la lon- gueur du canal du Camp, sans que la baisse doive aussi se faire sur le 1 ^{er} bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escant avec lequel le canal du Camp est en libre communication.
	Barrage au pont n° 4.	9 960	—	—	—					
	Déversoir à la rive droite cor- respondant au siphon de la Nèthe.	10 620	»	»	»	1 ^m 80	Double jeu de poutrel- les glissant dans des rainures.	»	2 ^m 72	Ce déversoir a été re- construit en 1873; il ne peut servir que très exceptionnelle- ment pour vider ou baisser le bief. Dans les circonstances or- dinaires, il est tou- jours fermé aussi her- métiquement que pos- sible. La hauteur de la retenue est donnée par la pro- fondeur du seuil au déversoir sous la flot- taison normale (42 ^m 00). Une passerelle de ha- lage est établie au- dessus du déversoir.
	Barrage au pont n° 5.	11 380	Une ouver- ture de 10 ^m 00	Poutrelles comme pour les ponts 1 et 4.	2 ^m 40					

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	0k.000 à 4k.150. . .	Lommel.	Sur les 2 rives.	4 ^m 00	Gravelage.	Le halage ne se fait que sur la rive droite.
ANVERS. .	4 150 à 7 280. . .	Baelen.	—	—	—	
LIMBOURG.	7 280 à 10 040. . .	Lommel.	—	—	—	Une passerelle de halage est établie sur la rive droite à la distance 10k.620 au-dessus du déversoir du siphon de la Nèthe. Sa longueur est de 1 ^m 80; sa largeur de 2 ^m 70.
ANVERS. .	10 040 à 13 600. . .	Baelen.	—	—	—	
LIMBOURG.	13 600 à 14 800 jus- qu'à l'extrémité du bassin.	Bourg-Léopold.	—	—	— sauf 252 mètr. courants de pavage, sur la rive droite au bassin du Camp de Beverloo.	

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levi).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 1, avec bar- rage, dit « de la Pierre-Bleue » (Lommel). . . .	0k.040	Fixe.	Chemin de Desschel à Lommel et che- min de halage de la rive gauche du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4 ^m 88	Une travée. Ouverture entre les pare- ments des culées : 24 ^m 75. Ouverture du barrage ou passe naviga- ble : 10 ^m 00.	Sans pile ni estacade.	Superstructure métallique (b) : Poutres-treillis Plancher en bois. Culées en maçonnerie.
	Pont n° 2, dit « de Stevensven » (Lommel). . . .	1 540	—	Route de l'État de Moll par Hamont à Budel.	4 76	Une travée : Ouverture entre les pare- ments des culées : 24 ^m 75. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16 ^m 30.	—	— (c)
ANVERS.	Pont du chemin de fer d'Anvers à Glabach (Bae- len).	4 215	—	Chemin de fer d'Anvers à Glad- bach.	4 69	Une travée : Ouverture normale entre les parements des culées : 26 ^m 00. (b). Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16 ^m 30.	—	(d) Superstructure métallique : Poutres-treillis Culées en maçonnerie.
LIMBOURG.	Pont n° 3, dit « de Gelderhorst » (Lommel). . . .	7 825	—	Chemin vicinal de Baelen à Lommel.	4 60	Comme pour le pont n° 2.	—	Comme pour le pont n° 1. (e)
	Pont n° 4, avec bar- rage, dit « de Kerkhoven » (Lommel). . . .	9 960	—	Chemin vicinal de Baelen à Kerkhoven.	4 60	Comme pour le pont n° 1.	—	— (f)
ANVERS.	Pont n° 5, dit « de Zwaling » (Bae- len).	11 380	—	Chemin vicinal de Baelen à Exel.	4 63	—	—	— (f)

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1876, en remplacement d'un pont-treillis en bois. La stabilité du nouveau tablier a été calculée pour une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré et une charge roulante de 18,000 kilogrammes.
(c) La superstructure métallique date de 1873; le reste comme ci-dessus.
(d) Ce pont, construit en 1877, ne comprend actuellement qu'un tablier à simple voie, bien que les culées soient exécutées pour établir une double voie. La stabilité a été calculée pour une surcharge de 4,500 kilogrammes par mètre courant de tablier.
(e) La superstructure métallique date de 1876; le reste comme pour les ponts n° 1 et 2.
(f) La superstructure métallique date de 1876; le reste comme pour les ponts n° 1, 2 et 3.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la hauteur normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
LIMBOURG.	Port du Camp de Be- verloo	14k.800 jusqu'à l'ex- trémité du port ou bassin.	1 ^m 15	43 ^m 21	»	Talus en terre.	110 ^m 00	Rive droite, rive gauche et extrémité : 9 ^m 00	Terre, sauf les chemins établis sur les terre- pleins. Les che- mins de la rive droite et de l'ex- trémité sont pavés, celui de la rive gauche est chargé de gravier.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	DISTANCES kilomè- triques.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. ENGINS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT.
LIMBOURG.	Bassin ou gare de Ste- vensven	4k.000	Trapeze Superficie : 22 ares.	962 ^m 00	2 ^m 50	»	Ce bassin est tout à fait isolé et sans chemin d'accès. Il est impropre au charge- ment et au déchargement des bateaux et ne peut être considéré que comme bas- sin de garage.
	Bassin du Camp de Beverloo	14 800 jusqu'à l'extré- mité du bassin.	Rectangle mesurant 77 ares.	360 00	2 60	»	Bois de houillères et autres, briques, chaux, pavés, gra- vier et autres matériaux de construction, foin, paille, avoine et charbon.

Les grands bateaux peuvent tourner, à l'origine du canal, dans le bassin de la Pierre-Bleue, appartenant au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et dans le bassin du Camp de Beverloo.

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS HASSELT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
ANVERS.	1 ^{er} bief. — De l'origine du canal, (4 ^e bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut) au mi- lieu de l'écluse de Curange. .	0k.000	37k.558	37558 ^m 00	33237 ^m 00	4321 ^m 00	16 ^m 30	10 ^m 00	2 ^m 10	29 ^m 02
LIMBOURG.	2 ^e bief. — Du milieu de l'écluse de Curange à l'extrémité du bas- sin de Hasselt	37 558	39 150	39150 00	1312 00	279 00	16 30	10 00	2 10	31 62

2.

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS HASSELT

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
LIMBOURG.	Écluse de Cu- range . . .	37k.558	29 ^m 52 2 10	26 ^m 02 2 10	2 ^m 60	7 ^m 00	56 ^m 35	5 minutes.	20 minutes.	Bajoyers verticaux, parements en briques avec angles, chardon- nets, enclaves, coulisses et chaînes en pierre en taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 34 ^m 00 de longueur.	Ventelles.	"	Arrière- radier en maçonne- rie de bri- ques de 34 mètres de longueur.	L'écluse est pourvue de deux paires de portes busquées en bois. Les portes sont munies de vannes pleines en tôle ma- nœuvrées par des crics.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILO- MÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			
			Nombre des ouvertures leur largeur	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.
							Fixe.	à engins mobiles.	
ANVERS.	Barrage au pont n° 1	0k.040	Une ouver- ture de 10 ^m 00.	Poutrelles retenues par les feuilures ou battées ménagées dans les culées du barrage.	2 ^m 40	»	»	»	»
	Barrage au pont n° 4	4 435	—	—	—	»	»	»	»
	(a) Déversoir à la rive droite, cor- respondant au siphon de la branche septentrionale de la Grande-Nèthe . . .	5 170	»	»	»	2 ^m 00	Poutrelles glissant dans des rainures à cou- lisses.	»	1 ^m 64
	(b) Déversoir à la rive droite, cor- respondant au siphon de la branche orientale de la Grande-Nèthe . . .	9 325	»	»	»	—	—	»	1 60
	Barrage au pont n° 7	10 400	—	—	2 40	»	»	»	»
	(c) Déversoir à la rive droite, cor- respondant au siphon du ruisseau dit : « Scheyloop »	13 240	»	»	»	1 20	—	»	2 23
LIMBOURG.	Barrage au pont n° 9	13 765	—	—	2 40	»	»	»	»
	Barrage au pont n° 17	27 350	—	—	—	»	»	»	»
	(d) Déversoir à la rive droite, cor- respondant au siphon du ruisseau dit : « Mangelbeek »	28 430	»	»	»	2 00	—	»	2 31
	(e) Déversoir à la rive droite, corres- pondant au siphon du ruisseau dit : « Laambeek »	29 670	»	»	»	—	—	»	2 33
	Barrage au pont n° 19	30 870	—	—	2 40	»	»	»	»
	(f) Déversoir à la rive droite, corres- pondant au siphon du ruisseau dit : « Jonderixbeek »	34 400	»	»	»	2 00	—	»	2 38

Les barrages aux ponts ne peuvent servir que dans des cas exceptionnels : par exemple, en cas d'accident ou lorsqu'il s'agit de produire une baisse d'eau, soit sur toute la longueur, soit sur une partie de la longueur du canal de Hasselt, sans que la baisse doive aussi se faire sur le 4^e bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, avec lequel le canal de Hasselt est en libre communication.

Les déversoirs à la rive droite sont généralement connus sous les dénominations suivantes :

- (a) Déversoir de Baelen.
- (b) — d'Olmen.
- (c) — de Quaedmehelen.
- (d) — de Genenbosch.
- (e) — de Viversel.
- (f) — de Stockroye.

Ces déversoirs établis à travers la digue ne servent qu'exceptionnellement, lorsqu'il s'agit de vider ou de baisser le bief sur lequel ils se trouvent. Dans les circonstances ordinaires, ils sont toujours fermés aussi hermétiquement que possible. Les hauteurs de retenue sont données par les profondeurs des seuils des déversoirs sous la flottaison normale (20^m02). Les déversoirs sont voutés sous le chemin de halage.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cado de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, PONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1, avec bar- rage, dit : de l'ori- gine (Desschel) .	0k.040	Fixe.	Chemin de Desschel à Lom- mel et chemin de halage de la rive gauche du canal de jonc- tion de la Meuse à l'Escaut.	4 ^m 79	Une travée. Ouverture entre les pare- ments des culées : 24 ^m 75. Ouverture du barrage ou passe navi- gable : 10 ^m 00.	Sans piles ni esta- cades.	Super- structure métal- lique : Poutres- treillis. Plancher en bois. Culées en maçon- nerie.	La superstructure métallique en treillis a été po- sée en 1873, en remplacement d'un pont-treillis en bois. La sta- bilité du nouveau tablier a été cal- culée pour une charge uniformé- ment répartie de 400 kilog. par mè- tre carré et une charge roulante de 18,000 kilog.
	Pont n° 2, dit : de Sluis (Moll) . .	1 560	—	Chemin vicinal de Moll à Postel.	4 67	Une travée. Ouverture entre les pare- ments des culées : 24 ^m 75. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16 ^m 30.	—	—	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme ci-dessus.
	Pont n° 3, dit : de Moll	3 140	—	Route de l'État de Moll, par Hamont, vers Budel.	—	—	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme ci-dessus.
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Gladbach (Moll) .	4 205	—	Chemin de fer d'Anvers à Gladbach.	4 55	Une travée. Ouverture nor- male entre les parements des culées : 26 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison : 16 ^m 30.	—	Super- structure métal- lique : Poutres- treillis. Culées en maçon- nerie.	Ce pont construit en 1877 ne comprend actuellement qu'un tablier à simple voie, bien que les culées soient exécutées pour établir une double voie. La stabilité a été cal- culée pour une surcharge de 4,500 kilog. par mètre courant de tablier.
	Pont n° 4, avec bar- rage, dit : de Gompel (Moll) .	4 435	—	Chemin vicinal de Moll au château de Wezel.	4 58	Comme pour le pont n° 1.	—	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont du chemin de fer de Tirlemont à Moll (Baelen) .	6 475	—	Chemin de fer de Tirlemont à Moll.	4 63	Comme pour le pont du chemin fer d'Anvers à Gladbach.	—	Super- structure métal- lique : Poutres- treillis. Culées en maçon- nerie.	Ce pont construit en 1877 est à sim- ple voie. La sta- bilité du tablier a été calculée en adoptant, pour te- nir lieu des char- ges roulantes un poids uniformé- ment réparti de 5,180 kilog. par mètre courant de voie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 5, dit : de Baelen	6k.760	Fixe.	Route de l'État de Moll à Bourg- Léopold.	4 ^m 55	Une travée. Ouverture entre les pare- ments des culées : 25 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16 ^m 30.	Sans piles ni esta- cades.	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique a été posée en 1873, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 6, dit : de Houlost (Baelen) .	8 705	—	Chemin vicinal de Moll à Olmen.	4 67	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme ci-dessus.
	Pont n° 7, avec bar- rage, dit : d'Olmen	10 400	—	Chemin vicinal de Meerhout à Olmen.	4 74	Comme pour le pont n° 1.	—	—	—
	Pont n° 8, dit : de Gervoorst (Olmen)	11 530	—	Chemin vicinal de Meerhout à Oostham.	4 83	Comme pour le pont n° 2.	—	—	—
	Pont n° 9, avec bar- rage, dit : de Ger- hoeven (Quaed- mechelen)	13 765	—	Chemin du ha- meau de Gerhoeven à l'agglomération de Quaedmechelen	—	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 10, dit : de Quaedmechelen .	15 015	—	Chemin vicinal de Tessenderloo à Bourg-Léopold.	4 60	Comme pour le pont n° 5.	—	—	La superstructure métallique a été posée en 1875, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
LIMBOURG.	Pont n° 11, dit : de Veldhoven (Quaed- mechelen)	15 930	—	Chemin vicinal de Pael à Quaedmechelen	4 67	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1872. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont du chemin de fer de Tirlemont à Moll (Quaed- mechelen)	16 050	—	Chemin de fer de Tirlemont à Moll.	4 63	Une travée. Ouverture entre les pare- ments des culées : 26 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale : 16 ^m 30.	—	Super- structure métal- lique : Poutres- treillis. Culées en maçon- nerie.	Ce pont construit en 1877 est à simple voie. La stabilité du tablier a été calculée en adop- tant pour tenir lieu des charges roulantes un poids uniformément ré- parti de 5,196 ki- log. par mètre courant de voie.
	Pont dit : de Hul- heide (Tessender- loo)	18 395	—	Chemin vicinal de Tessenderloo à Beverloo.	4 85	Comme pour le pont n° 2.	—	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 13, dit : de Tervant (Pael) .	21 090	—	Chemin vicinal de Pael à Beverloo.	—	—	—	—	La superstructure métallique date de 1869. Le reste comme pour le pont n° 1.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-l-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, PONTE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Pont n° 14, dit : de Beeringen . . .	23k.245	Fixe.	Chemin de l'État de Diest à Bourg-Léopold.	4 ^m 74	Comme pour le pont n° 5.	Sans piles ni estacades.	Comme pour le pont n° 1.	La superstructure métallique a été posée en 1873, en remplacement d'un pont en arc en bois. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 15, dit : de Gestel(Beeringen)	24 695	—	Chemin vicinal de Lummen à Beeringen.	4 79	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 16, dit : d'Eversel (Lummen)	26 360	—	Chemin vicinal de Lummen à Eversel.	4 85	—	—	—	—
	Pont n° 17, avec barrage, dit : de Genenbosch (Lummen)	27 350	—	Chemin vicinal de Lummen à Heusden.	4 83	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1869. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 18, dit : de Viversel (Zolder).	29 135	—	Chemin vicinal de Lummen à Viversel.	4 79	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 19, avec barrage, dit : de Bolderberg (Zolder).	30 870	—	Chemin vicinal de Lummen à Bolderberg.	4 90	Comme pour le pont n° 1.	—	—	La superstructure métallique date de 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 20, dit : de Boter-Giel (Stockroye)	32 790	—	Route de l'État de Stevoort à la route de Hasselt à Beeringen.	4 70	Comme pour le pont n° 2.	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 21, dit : de Stockroye . . .	33 725	—	Chemin vicinal de Stockroye à Zonhoven.	4 63	—	—	—	—
	Pont n° 22, dit : de Curange.	36 360	—	Chemin vicinal de Curange à Zonhoven.	—	—	—	—	La superstructure métallique date du 1870. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont n° 23, dit : de l'écluse de Curange.	37 340	—	Chemin vicinal de Curange à Zonhoven.	4 70	—	—	—	La superstructure métallique date de 1873. Le reste comme pour le pont n° 1.
	Pont des chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et de Hasselt à Maaseyck . . .	37 440	—	Chemin de fer de Hasselt à Eindhoven et de Hasselt à Maaseyck.	4 40	Une travée. Ouverture entre les parements des culées : 26 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison : 16 ^m 30.	—	Superstructure métallique : Poutres-trellis Culées en maçonnerie.	Ce pont comprend deux tabliers distincts à simple voie, posés sur les mêmes culées, l'un à côté de l'autre et destinés, le premier au passage de la ligne de Hasselt à Eindhoven, le second au passage de la ligne de Hasselt à Maaseyck. Les culées et le premier tablier ont été construits en 1865. Le second tablier a été construit et posé en 1872.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS HASSELT.

117

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	0k.000 à 0k.400	Rive droite : Desschel. Rive gauche : Desschel et Moll.	Sur les deux rives.	4 ^m 00	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	Le halage se fait généralement sur la rive droite.
	0 400 à 5 170	Moll.	—	—	—	
	5 170 à 9 325	Baelen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 76 mètres courants de pavage au bassin de Baelen. Rive gauche : Terre, sauf 74 mètres courants de pavage au bassin de Baelen.	
	9 325 à 12 975	Olmen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 120 mètres courants de pavage au bassin d'Olmen. Rive gauche : Terre, sauf 102 mètres courants de pavage au bassin d'Olmen.	
	12 975 à 17 610	Quaedmechelen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 182 mètr. courants de pavage au bassin de Quaedmechelen. Rive gauche : Terre, sauf 100 mètr. courants de pavage au bassin de Quaedmechelen.	
	17 610 à 18 285	Oostham.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
	18 285 à 19 150	Tessenderloo.	—	—	—	
	19 150 à 22 475	Pael.	—	—	—	
	22 475 à 24 745	Beerlingen.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 86 mètres courants de pavage au bassin de Beerlingen. Rive gauche : Terre, sauf 143 mètres courants de pavage au bassin de Beerlingen.	
	24 745 à 25 195	Lummen.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
LIMBOURG.	25 195 à 25 555	Rive droite : Heusden et Lummen. Rive gauche : Heusden.	—	—	—	
	25 555 à 28 455	Lummen.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre, sauf 70 mètres courants de gravelage au bassin de Genenbosch.	
	28 455 à 31 720	Rive droite : Zolder et Stockroye. Rive gauche : Zolder.	—	—	Rive droite : Gravelage. Rive gauche : Terre.	
	31 720 à 34 400	Stockroye.	—	—	—	
	34 400 à 37 521	Curango.	—	—	—	
	37 521 à 38 065	—	—	7 ^m 00	—	
	38 065 à 39 150	Hasselt.	—	—	Rive droite : Gravelage, sauf 225 mètres courants de pavage au bassin de Hasselt. Rive gauche : Terre, sauf 200 mètres courants de pavage au bassin de Hasselt.	
	jusqu'à l'extrémité du bassin.					

Ports et Rivages.

6

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la cotation normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
ANVERS.	Port de Baelen, près du pont n° 5	6k.680	1 ^m 00	30 ^m 02	Talus en terre.	92 ^m 00	Rive droite 24 ^m 00 Rive gauche 21 ^m 00	Terre, sauf les che- mins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
	Port d'Olmén, près du pont n° 7	10 305	—	—	—	—	Rive droite 20 ^m 00 Rive gauche 15 ^m 00	Terre, sauf les che- mins longeant les terre-pleins. Le chemin de la rive droite est pavé et celui de la rive gauche gravelé.
	Port de Quaedmehelen, près du pont n° 10 . .	14 875	—	—	—	176 00	Rive droite 23 ^m 00 Rive gauche 13 ^m 00	Terre, sauf les che- mins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
	Rivage de Tessenderloo, près du pont n° 12 . .	18 345	—	—	—	100 00	20 ^m 00	Terre.
	Port de Beeringen, près du pont n° 14	23 155	1 65	30 67	—	117 00	Rive droite 23 ^m 00 Rive gauche 25 ^m 00	Terre, sauf les che- mins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont pavés.
LIMBOURG.	Port de Genenbosch, près du pont n° 17 . .	27 510	1 00	30 02	—	92 00	Rive droite 9 ^m 00 Rive gauche 10 ^m 00	Terre, sauf les che- mins longeant les terre-pleins sur les deux rives et qui sont gravelés.
	Port de Bolderberg, près du pont n° 19	30 770	—	—	—	100 00	Rive droite et rive gauche 8 ^m 00	Terre, sauf le che- min longeant le terre-plein de la rive droite et qui est gravelé.
	Rivage de Stockroye, près du pont n° 20 . .	32 770	—	—	—	20 00	50 ^m 00	Terre.
	Port de Stockroye, près du pont n° 21	33 635	—	—	—	92 00	Rive droite 8 ^m 00 Rive gauche 22 ^m 00	Terre, sauf le che- min longeant le terre-plein sur la rive droite et qui est gravelé.
	Port de Curange, près du pont n° 22	36 450	—	—	—	97 00	Rive gauche 10 ^m 00	Terre.
	Port de Hasselt . . .	39 150 jusqu'à l'extrémité du port.	0 67	32 29	—	233 00	Rive droite et rive gauche 20 ^m 00 Côté sud 32 ^m 00	Terre, sauf les che- mins établis sur les terre-pleins qui sont pavés. Le terre-plein du côté sud est pavé sur la plus grande partie de son étendue.

On a réservé la dénomination de *ports* aux endroits pourvus de bassins, qui sont spécialement affectés au chargement et au déchargement des bateaux, et celle de *rivages* aux endroits situés en dehors des bassins, qui sont généralement considérés comme lieux de chargement et de déchargement ou qui ont été expressément créés à cet usage.

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS HASSELT.

119

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Bassin de Baelen, près du pont n° 5.	6k.680	Trapeze aux deux rives. Superficie : 8 ares.	365 00	»	2 15	»	<i>Nature des marchan- dises à laquelle le bas- sin est principalement affecté :</i> Briques, chaux et autres matériaux de construc- tion et charbon.
	Bassin d'Olmen, près du pont n° 7.	10 305	—	—	»	2 35	»	—
	Bassin de Quaed- mechelen, près du pont n° 10 . . .	14 875	Trapeze aux deux rives. Superficie : 68 a. 22 c.	667 00	»	3 15	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux, gravier et autres matériaux de construction et charbon
	Bassin de Beerin- gen, près du pont n° 14	23 155	Trapeze aux deux rives. Superficie : 21 a. 60 c.	453 00	»	2 25	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux, gravier et autres matériaux de construction, minéral de fer, charbon, mar- chandises diverses.
	Bassin de Genen- bosch, près du pont n° 17 . . .	27 510	Trapeze aux deux rives. Superficie : 26 ares.	365 00	»	—	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux et autres matériaux de construc- tion et charbon.
LIMBOURG.	Bassin de Bolder- berg, près du pont n° 19	30 770	Cercle. Superficie : 34 a. 45 c.	—	»	—	»	Bois de houillère et autres et minéral de fer.
	Bassin de Stock- roye, près du pont n° 21	33 635	Trapeze aux deux rives. Superficie : 8 ares.	—	»	—	»	Bois de houillère et autres, briques, chaux et autres matériaux de construc- tion.
	Bassin de Curange, près du pont n° 22,	36 450	Trapeze à la rive gauche. Superficie : 4 a. 25 c.	192 00	»	—	»	—
	Bassin de Hasselt . jusqu'à l'extré- mité du bassin.	39 150	Trapeze aux deux rives. Superficie : 1 h. 36 a. 11 c.	1019 00	»	2 10	»	Gravier, briques, pavés et autres matériaux de construction, minéral de fer, charbon et mar- chandises diverses.

Les grands bateaux peuvent tourner, à l'origine du canal, dans le bassin de Desschel appartenant au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et dans les bassins de Quaedmechelen, Bolderberg et Hasselt.

CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS TURNHOUT.



Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
ANVERS.	Première partie du bief entre les écluses de Desschel et Ryckevorsel, comprise entre l'écluse de Desschel et le bassin de Turnhout.	0k.000	25k.825	25825"00	22950"00	2"875 de 450 à 1500 mètres de rayon.	10"95	6"00	1"65	28"57

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
ANVERS.	Desschel . . .	0k.00	2 ^m 10	1 ^m 65	0 ^m 45	5 ^m 50	44 ^m 60	7 minutes.	30 minut.	Perrés en briques.	B. Une dans chaque porte de 1 ^m 00/0 ^m 80	»	»	Cette écluse disparaîtra lorsque le mouillage sera porté à 2 ^m 10.

Déversoirs.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU DÉVERSOIR.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	NOMBRE D'OUVERTURES.	LARGEUR DES OUVERTURES.	SYSTÈME DE FERMETURES.	HAUTEUR DE RETENUES.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Déversoir établis sur le Springput- loop.	0k.40	1	2 ^m 00	Poutrelles glissant dans des rainures.	La flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-des- sus de siphons. Ils sont recou- verts de passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir établi sur l'Aa	22 800	1	1 00	—	—	

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1 . .	3k.789	Tour- nant.	Chemin de Postel à Desschel.	Une travée de 5 ^m 50 d'ouverture	Sans piles ni estacades.	Partie fixe en maçonnerie, partie mobile en charpente.	Tous les ponts ont été construits en 1846. On ne perçoit pas de droit de pas- sage. La navigation n'est pas grevée d'une taxe à la traversée. La volée est du côté de la rive droite.
	— n° 2 . .	4 844	—	Route de Rethy à Postel.	—	—	—	
	— n° 3 . .	7 512	—	Chemin d'Aren- donck à Postel.	—	—	—	
	— n° 4 . .	9 523	—	Chemin d'Aren- donck à Postel.	—	—	—	
	— n° 5 . .	12 822	—	Route de Turnhout à Eindhoven.	—	—	—	
	— n° 6 . .	15 615	—	Chemin de Ravels à Arendonck.	—	—	—	
	— n° 7 . .	20 971	—	Route de Turnhout à Tilbourg.	—	—	—	
	— n° 8 . .	24 581	—	Chemin de vidange.	—	—	—	

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	De 0k.000 à 4k.000 . . .	Desschel.	Sur les deux rives.	3 ^m 00	Terrain naturel.	Le halage se fait gé- néralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelle de halage. Le terrain est bien résistant.
	De 4 000 à 6 600 . . .	Rethy.	—	—		
	De 6 600 à 9 000 . . .	Moll.	—	—		
	De 9 000 à 17 000 . . .	Arendonck.	—	—		
	De 17 000 à 22 800 . . .	Raevels.	—	—		
	De 22 800 à 25 825 . . .	Turnhout.	—	—		

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU AU-DESSUS des FONDACTIONS	Mur, perré, revêtement ou estacade (charpente, métal ou talus en terre).	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
ANVERS.	Bassin de Desschel .	3k.677	1 ^m 00	Repérée à l'état- major. 29 ^m 57	»	»	200 ^m 00	50 ^m 00	Terrain naturel.
	— Rethy . .	4 722	—	—	»	»	175 00	—	Terrain naturel et pavage d'accès de 85 ^m 00 sur 3 ^m 00 de largeur.
	— Arendonck	9 736	—	—	»	»	250 00	—	Terrain naturel.
	— Raevels .	20 850	—	—	»	»	238 00	62 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 155 ^m 00 sur 3 ^m 00 de largeur.
	— Turnhout .	25 825	—	—	»	»	450 00	50 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 440 ^m 00 sur 3 ^m 00 de largeur.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Bassin de Desschel	3k.677	Trapézoïdale. 45 ares.	175 ^m 00	»	1 ^m 65	»	<i>Nature des marchan- dises à laquelle le bas- sin est principalement affecté :</i> Bois.
	— Rethy . .	4 722	Trapézoïdale. 50 ares.	150 00	»	—	»	Briques, bois et charbon.
	— Arendonck	9 736	Trapézoïdale. 65 a. 10 c.	250 00	»	—	»	Bois.
	— Raevels .	20 850	Trapézoïdale. 75 ares.	175 00	»	—	»	Briques, bois et charbon.
	— Turnhout.	25 825	Pentagonale. 2 h. 5 a. 4 c.	390 00	»	—	»	—

HAUT-ESCAUT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DESIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en aligne- ment droit.	en courbe	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAUT.	Bief de la frontière française à Antoing.	Point pris à 190°00 en amont de la borne demi- kilométrique n° 0.	9k.697	9697°00	Cours sinueux.		18°60	12°00	<i>Minimum.</i> 2°20 en amont du canal de Pommerœul à Antoing et 2°50 en aval de ce canal.	15°855
	Bief d'Antoing à Constantin (Kain).	9k.697	19 062	9 365	—		19 50	—	2°50	15 155
	Bief de Constantin à Espier- res (a).	19 062	35 041	15 979	—		20 00	—	—	13 215
	Bief d'Espierres au barrage d'Autryve (a)	35 041	42 687	7 646	—		20 25	—	—	11 26
	Bief du barrage d'Autryve à l'écluse de Berchem. . . .	42 600	53 800	11 200	—		Le niveau de la flottaison varie constamment.			
	Bief de l'écluse de Berchem au barrage d'Audenarde . .	53 800	69 050	15 250	—		—			
	Bief du barrage d'Audenarde à l'écluse en construction à Syngthem	69 050	81 600	12 550	—		—			
	Bief de l'écluse de Syngthem au barrage de Semmer- saeke	81 600	92 200	10 600	—		—			
	Bief du barrage de Semmer- saeke jusqu'à la Lys :									
	1° Partie comprise entre le barrage de Semmersaeke et la dérivation du Strop . .	92 200	112 300	20 100	—		—			
FLANDRE ORIENTALE.	2° Partie comprise entre la dérivation du Strop et la Lys.	112 300	114 700	2 400	—		7°50 en moyenne.	2°60 en été. 2°90 en hiver.		
	Partie du Haut-Escaut, à Gand, désignée sous le nom de : « Canal des Chau- dronniers » :									
	De l'origine, à partir de la dérivation vers l'écluse des Braemgaeten, jusqu'à la Lys.	0	0 600	0 600	450°00	150°00	15°00 en moyenne.	7°50	2°60 en été. 2°90 en hiver.	5°44 été 5 74 hiver

(a) Les cotes de flottaison, les largeurs et les mouillages renseignés pour ces biefs sont ceux qui existeront après la mise en service de l'écluse de Berchem et l'approfondissement du lit de l'Escaut entre Constantin et la limite de la Flandre orientale,

Écluses.

2.

126

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU S.A.S.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU S.A.S.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval										
HAUT- ESCAUT.	Écluse d'Antoing. . .	9k.697	(12 ^m 555) 3 30	(11 ^m 055) 3 20	0 ^m 70	6 ^m 50	41 ^m 50	1' 30"	15'	Bajoyers en moellons.	Ventelles.	10 ^m 00 moellons et blancs de chaux.	10 ^m 00 moellons et blancs de chaux.	L'ouvrage est muni d'un vantaill de chasse en tôle retenu par un po- teau-valet et destiné à permettre l'ouverture des portes en temps de crue.
	Écluse de Constantin (Kain).	19 062	(11 795) 3 36	(10 715) 2 50	1 94	—	—	—	—	—	—	—	—	Pour ces deux écluses, les profondeurs des buscs sous les flottai- sons sont renseignées telles qu'elles seront après la mise en service de l'écluse de Berchem. Lorsque les barrages sont complètement ou- verts, les portes des écluses peuvent s'ou- vrir sous la seule action des treuils de manœu- vre.
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse d'Espierres. .	35 041	(10 195) 3 02	(8 755) 2 505	1 955	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Écluse de Berchem. .	53 800	3 950	2 500	1 45	—	41 74	L'écluse ne fonctionne pas encore.	—	Bajoyers verticaux. Parements en briques et pierres.	—	10 ^m 00 moellons et fascines.	20 ^m 00 moellons et fascines.	
	Écluse de Synghem .	81 600	3 920	2 500	1 42	—	—	—	—	—	—	—	—	

HAUT-ESCAUT.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplacement kilométrique.	PASSE NAVIGABLE.			PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE.		Hauteur des retenues.	
							fixe.	à engins mobiles.		
HAUT.	Barrages d'Antoing.	9k.658	2 de 4 ^m 50	A poutrelles	2 ^m 02	"	"	"	"	Construit en 1864.
		9 752	1 de 5 ^m 20	—	3 30	"	"	"	"	Construit à une époque inconnue. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie.
		—	1 de 7 ^m 40 divisée par des poteaux montants en 4 ouvertures de 1 ^m 65. Débouché total des barrages d'Antoing : 20 ^m 80	A vannes.	2 03	"	"	"	"	Construit en 1844. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie.
	Barrage de Constantin (Kain) . . .	10 062	4 de 5 ^m 00	A poutrelles	4 44	"	"	"	"	Construit en 1866.
	Barrage d'Es- pieres . . .	35 041	2 de 5 ^m 10 2 de 5 40 1 de ces der- nières est di- visée par des poteaux montants en 3 ouvertures de 1 ^m 50 (total 20 ^m 10)	A vannes dans le per- tuis subdivi- sé; à poutrelles dans les 3 autres.	4 46	"	"	"	"	Construit en 1851. Passage charretier formé d'arches en maçonnerie. La hauteur indiquée pour la retenue est celle qui se réalisera après la mise en service de l'écluse de Berchem.
	Barrage d'Au- tryve . . .	42 687	2 de 5 ^m 20 2 de 5 30 (total 21 ^m 00)	A poutrelles	2 525	"	"	"	"	Construit en 1842. Passage charretier comprenant trois travées fixes et une trappe de pont-levis, le tout en charpente (a).
	Barrage avec écluse à sas de Berchem	53 400	"	"	"	4 de 10 ^m 00 de lon- gueur et de 5 ^m 00 de largeur.	"	Poutrelles.	"	Une passerelle de service de 1 ^m 00 de largeur est établie sur les 4 pertuis du barrage à l'amont des piles.
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage d'An- denarde . .	68 800	1 de 5 ^m 90	A poutrelles	Varie entre 0 et 2 ^m 60	1 de 5 ^m 85	"	—	Variable, au maxi- mum 2 ^m 60	Passerelle pour piétons. Barrage construit au milieu du x ^e siècle.
	Barrage avec écluse à sas de Syngheim	81 200	"	"	"	4 de 11 ^m 00 de lon- gueur et de 5 ^m 00 de largeur.	"	—	"	Un pont en maçonnerie de 5 ^m 00 de largeur entre les têtes (b).
	Barrage de Semmersacke	92 000	1 de 5 40	A poutrelles	Varie entre 0 et 2 ^m 00	4 de 5 ^m 20	"	3 ouver- tures fer- mées par des poutrelles, et une par des vannes.	Variable, au maxi- mum 2 ^m 00	Pont fixe et levis pour le charriage. Barrage terminé en 1857.
	Barrage laté- ral dit : « des Braemgaeten, à Gand.	114 200	"	"	"	5 (2 de 2 ^m 50 3 de 1 60	"	Vannes.	2 ^m 03 en été 1 ^m 21 en hiver	Le barrage se compose de 2 parties : l'une, comprenant les 2 grandes ouvertures, est surmontée d'un pont pour le charriage; l'autre est surmontée d'une passerelle de manœuvre. Ce pont a été construit avant 1214.

(a) Le barrage d'Autoryve ne fonctionnera plus après la mise en service de l'écluse de Berchem. La retenue renseignée représente le mouillage minimum qui existera alors sur le radier du barrage.

(b) Ce pont recouvre les pertuis du barrage, et un pont tournant en tôle de 4^m10 de largeur, y compris les trottoirs, livre passage sur le sas de l'écluse. Une passerelle de service de 1^m93 de largeur est établie immédiatement à l'amont du pont fixe sur les 4 pertuis du barrage.

Il existe sur des bras secondaires du Haut-Escaut le barrage de la ci-devant porte de Saint-Liévin, celui de la ci-devant porte de Bruxelles et celui des Cinq Vannes, tous situés à Gand.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAUT.	Pont sur l'écluse d'Antoing . . .	9k.697	Tournant.	Route provin- ciale de Gau- rain-Ramecroix à Bruxelles.	3 ^m 00	1 de 6 ^m 50	B. Non.	Fer.	Construit en 1865. Calculé pour por- ter 400 kilog. par mètre carré.
	Pont de Vaulx- Chercq	12 300	Levis.	Chaussée vici- nale de Vaulx à Chercq.	2 80	Trois : 6 ^m 65, 5 ^m 85, 7 ^m 00	A. 1 ^m 60 B. Non.	Fer et bois.	Construit en 1852. Il s'y perçoit des péages au profit des s ^{rs} Lefebvre et C ^{ie} , qui en sont concessionnaires. Le passage mari- nier est celui du milieu, lequel contient le thal- weg.
	Pont de l'Arche, à Tournai . . .	15 724	Tournant.	Rues.	2 60	Trois : 4 ^m 30, 6 ^m 35, 3 ^m 90	A. 2 ^m 24 B. Estaca- des en amont.	—	Construit en 1785. Le passage mari- nier est celui du milieu, dans le- quel se trouve le thalweg.
	Pont aux Pom- mes, à Tour- nai	15 988	—	—	2 80	Trois : 3 ^m 20, 5 ^m 50, 3 ^m 20	A. — B. —	—	—
	Pont Notre- Dame, à Tour- nai	16 220	—	—	—	Trois : 5 ^m 40, 5 ^m 45, 5 ^m 40	A. 2 ^m 15 B. Estaca- des en amont.	—	—
	Pont de Fer, à Tournai . . .	16 520	—	—	3 00	Trois : 7 ^m 70, 7 ^m 60, 7 ^m 70	A. 1 ^m 93 B. Non.	—	—
	Pont des Troux, à Tournai . .	16 942	Fixe.	Remparts.	4 60	Trois : 3 ^m 70, 8 ^m 80, 8 ^m 40	A. 1 ^m 30 B. Non.	Maçon- nerie.	Construit au xiv ^e siècle. La pas- sage marinier est celui du milieu, dans lequel se trouve le thalweg.
	Pont du Chemin de fer de Tour- nai à Mous- cron	17 350	—	Chemin de fer de Tournai à Mouscron.	—	1 de 17 ^m 20	A. — B. —	—	Construit en 1840. Comporte sur chaque rive une passerelle de ha- lage pour piétons.
	Pont de Pecq . .	28 459	—	Route de Pecq à la chaussée vicinale de Tournai à Audenarde.	—	1 de 30 ^m 00	A. — B. —	Fer.	Construit en 1870. Concédé à la com- mune de Pecq, qui y perçoit des pé- ages.
	Pont de War- coing - Hérin- nes	30 519	Tournant.	Chaussée vicinale de Warcoing à Hérinnes.	2 50	Quatre : 5 ^m 00, 7 ^m 50, 1 ^m 70, 5 ^m 00	A. Palées de 0 ^m 45 d'épaisseur. B. Estaca- des en amont et en aval.	Bois.	Construit en 1845. Il s'y perçoit des péages au profit de la commune d'Hérinnes, qui en est concession- naire. Le passage marinier occupe le deuxième rang à partir de la rive gauche et con- tient le thalweg.
	Pont sur l'écluse d'Espierres . .	35 041	A bascule	Chemin d'exploitation.	2 00	1 de 6 ^m 50	B. Non.	Fer.	Construit en 1868.
	Pont sur le bar- rage d'Autryve	42 687	Levis.	—	3 00	Quatre : 5 ^m 20, 5 ^m 30, 5 ^m 30, 5 ^m 20	A. 2 ^m 50 B. Non.	Bois.	Construit en 1842. Le passage mari- nier est le troi- sième à partir de la rive gauche, et correspond au thalweg.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont d'Escanaf- fles	43k.890	Tournant.	Route provin- ciale de Celles à Avelghem.	3 ^m 00	Quatre : 5 ^m 90, 7 ^m 50, 1 ^m 90, 5 ^m 95	A. Palées de 0 ^m 45 d'épaisseur. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	Bois.	Construit en 1835. Le passage mari- nier occupe le deuxième rang à partir de la rive gauche et con- tient le thalweg.
	Pont d'Avel- ghem.	45 100	Fixe.	Chemin de fer de Renaix à Courtrai.	5 ^m 50 au-dessus des eaux ordinaires de navi- gation.	1 de 22 ^m 00	B. Non.	Maçon- nerie et fer.	Pas de passerelle pour piétons. Construit en 1868- 1869.
	Pont de Ber- chem.	54 400	Tournant.	Chaussée concé- dée de Berchem à Kerkhove.	"	1 de 15 00 1 de 5 42	A. Palées en bois de 0 ^m 30 B. Oui.	Bois et maçonne- rie.	Droit de passage sur le pont. Ar- che marinière à droite. Construit vers 1884.
	Pont d'Audenar- de dit « Groo- tebrugge ». . . .	68 500	Fixe.	Chemin de fer Hainaut- Flandres.	5 ^m 40 au-dessus des eaux ordinaires de navi- gation.	1 de 24 00	B. Non.	Maçonne- rie et fer.	Construit en 1860- 1861.
	Pont d'Audenar- de dit « Hooge- brugge ».	69 100	Tournant.	Route de Gand à Valenciennes.	"	1 de 8 30 1 de 10 95	A. 3 ^m 40 B. Non.	Maçonne- rie, fer et fonte.	Droit de passage pour la naviga- tion. Arche mari- nière à droite. Date de construc- tion inconnue.
	Pont d'Eenaeme	72 000	Fixe.	Chemin de fer de Denderleeuw à Courtrai.	5 ^m 40 au-dessus des eaux ordinaires de navi- gation.	1 de 24 00	B. Non.	Maçonne- rie et fer.	Construit en 1867- 1868.
	Pont sur l'écluse à Syngthem . . .	81 600	Fixe et tournant.	Route de Cruys- hautem à Nederzwalm- Hermelgem.	"	4 de 5 00 1 de 6 50	A. { 3 de 2 ^m 25 1 de 2 70 B. Non.	—	
	Pont de Gavre.	88 600	—	Route de Deynze à Gavre.	"	Trois : 6 ^m 35, 6 ^m 90, 7 ^m 50	A. 2 de 1 ^m 50 B. Oui.	Fer, fonte et maçon- nerie.	Partie tournante à gauche. Con- struit en 1880.
	Pont de Sem- mersaëke	92 200	Levis.	Chemin d'exploitation.	"	1 de 5 ^m 40 4 de 5 20	A. 2 ^m 50 B. Non.	Bois et maçon- nerie.	Arche marinière : deuxième ouver- ture à partir de la rive gauche. Achevé en 1857.
	Pont du Strop. . .	112 000	Fixe.	Chemin de fer de Gand à Bruges.	4 ^m 35 en été 4 05 en hiver	3 de 11 96	A. 1 ^m 25 B. Non.	Maçon- nerie.	Arche marinière : première à gau- che. Construit vers 1838.
	Pont des Moi- nes, à Gand. . . .	112 700	—	Rue Bénard.	4 27 — 3 97 —	1 de 16 65	B. Non.	Maçonne- rie et fer.	Reconstruit en 1874
	Pont Marcellis, à Gand	113 500	—	Route d'Anvers à Lille.	4 47 — 4 17 —	1 de 18 20	—	—	— 1865
	Pont barragé Madou, à Gand.	0 900	—	Rue du Pont Madou.	5 47 — 5 17 —	1 de 6 10	—	Maçon- nerie.	Date de construc- tion inconnue.
	Pont barragé des Chau- dronniers, à Gand.	0 500	—	Route d'Anvers à Lille.	4 37 — 4 07 —	1 de 5 70	—	Maçonne- rie et fer.	Reconstruit en 1857

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION REPÉRÉE AUX BORNES EXISTANTES.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.	
HAUT.	De la frontière française jusqu'à 200°00 en aval de la borne 17.	Mètres. 8890	Bléharies, Hol- lain et Bruyelles	Rive gauche.	9°75	Terre.	
	En aval de la borne 17 à 47°00 — 30	6347	Bruyelles, Calonne, Chercq et Tournai.	—	—	Empierrement sur 2°50 de largeur.	
	De 47 00 — 30 à 250 00 — 33	1703	Tournai.	—	—	Pavage.	
	De 250 00 — 33 à 470 00 — 35	1220	—	—	—	Empierrement sur 2°50 de largeur.	Passerelles de halage de 1°25 de largeur, sous le pont du che- min de fer de Tournai à Mouscron.
	De 470 00 — 35 à 107 00 — 37	637	Kain.	Rive droite.	—	—	
	De 107 00 — 37 à 207 00 — 38	600	—	—	6 00	—	
	De 207 00 — 38 à 45 00 — 45	3403	Kain et Obigies.	—	9 75	—	
	De 45 00 — 45 à 390 00 — 45	345	Ramegnies- Chin.	—	6 00	—	Passerelle de ha- lage de 1°50 de largeur, sur le lit abandonné de l'Escaut, à Ramegnies- Chin.
	De 390 00 — 45 à 30 00 — 49	1640	Obigies.	—	9 75	—	
	De 30 00 — 49 à 470 00 — 51	1440	—	—	—	Terre.	
	De 470 00 — 51 à 340 00 — 55	1870	Obigies et Hérinnes.	—	—	Empierrement.	
	De 340 00 — 55 à 387 00 — 55	47	Hérinnes.	—	—	Terre.	
	De 387 00 — 55 à 132 00 — 57	745	—	—	—	Empierrement.	
	De 132 00 — 57 à 235 00 — 57	103	—	—	—	Terre.	
	De 235 00 — 57 à 297 00 — 57	62	—	—	—	Empierrement.	
	De 297 00 — 57 à 375 00 — 58	578	—	—	—	Terre.	
	De 375 00 — 58 à 495 00 — 58	120	—	—	6 00	Pavage.	
	De 495 00 — 58 à 303 00 — 60	808	—	—	9 75	Empierrement.	
	De 303 00 — 60 à 360 00 — 62	1057	—	—	—	Pavage.	
	De 360 00 — 62 à 380 00 — 63	520	—	—	—	Empierrement.	
	De 380 00 — 63 à 460 00 — 67	2080	—	—	—	Terre.	
	De 460 00 — 67 à la borne 69.	540	—	—	—	Pavage.	
	De la borne 69 à 133°00 en aval de la borne 70.	633	Hérinnes et Pottes.	—	6 00	Empierrement.	
	De 133°00 en aval de la borne 70 à 232 00 — 70	99	Pottes.	—	—	Terre.	
	De 232 00 — à la borne 73	1268	—	—	9 75	Empierrement.	
	De la borne 73 à 310°00 en aval de la borne 74.	810	—	—	—	Pavage.	
	De 310°00 en aval de la borne 74 à la borne 75.	190	—	—	—	Empierrement.	
	De la borne 75 à 320°00 en aval de la borne 77	1320	—	—	—	Terre.	
	De 320°00 en aval de la borne 77 à 350 00 — 84	3430	Pottes et Escanaffles.	—	—	Empierrement.	
	De 350 00 — à la borne 87.	84	—	—	—	—	
	De la borne 87.	1250	Autryve et Escanaffles.	—	6 00	—	
	De la borne 87 à la limite de la Flandre orientale	754	Escanaffles.	—	9 75	—	
	Total. . .	44509					

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	44k.5 à 53k.9	Orroir, Ruyen, Kerkhove.	Rive droite.	9 ^m 75	Terre.	Passerelle sous le chemin de fer de Renaix à Courtrai.
	53 9 à 54 3	Kerkhove, Berchem.	—	8 00	—	Passerelle sur la Rhosne.
	54 3 à 54 4	Berchem.	—	6 00	—	— à Berchem (Grykoort).
	54 4 à 55 5	—	—	9 75	—	—
	55 5 à 55 6	—	—	2 00	—	—
	55 6 à 64 2	Berchem, Melden.	—	9 75	—	2 passerelles à Melden.
	64 2 à 64 5	Melden.	—	1 50	—	—
	64 5 à 67 7	Melden, Leupeghem.	—	9 75	—	1 passerelle sur le Maerckebeke.
	67 7 à 67 8	Leupeghem.	—	6 ^m 00 à 9 ^m 00	—	—
	67 8 à 68 1	—	—	4 50 à 9 75	—	1 — sur l'éclusette des Mou- lins.
	68 1 à 68 6	Audenarde.	—	6 ^m 00	—	Passerelle sous le pont du chemin de fer de Hainaut-Flandres.
	68 6 à 68 97	—	—	3 00 à 7 00	—	—
	68 97 à 69 27	—	—	9 ^m 75	Pavage.	—
	69 27 à 69 3	—	Rive gauche.	0	»	—
	69 3 à 69 35	—	—	5 00	Terre.	Passerelle sur le Grachtschelde.
	69 35 à 69 4	—	—	2 50	—	—
	69 4 à 69 5	—	—	5 50	—	— sur le Burgtschelde.
	69 5 à 70 1	—	—	2 20 à 9 75	—	— sur l'ancien bras de l'Escaut à l'Eyndriesch.
		Audenarde, Edelaere.	—	—	—	Sur 380 ^m 00, le chemin est réduit à une largeur de 1 ^m 50 par un fossé.
	70 1 à 72 1	Volkegem.	—	9 75	—	Passerelle sous le chemin de fer de Denderleeuw à Courtrai.
		Eyne.	—	—	—	Passerelle sur le canal d'Eyne.
	72 1 à 77 1	Eyne, Heurne.	—	—	—	Sur 25 ^m 00, la largeur est réduite à 2 ^m 00.
	77 1 à 89 1	Eyne, Syngem, Asper, Gavre.	—	—	—	Sur 130 ^m 00, la largeur se réduit à 4 ^m 00.
	89 1 à 92 3	Gavre, Asper, Eecke, Semmer- saeke.	—	—	—	Passerelle tournante sur l'ancien bras de l'Escaut à Eecke, con- struite par un particulier.
		Semmersaeke.	—	—	—	1 passerelle sur l'ancien bras de l'Escaut à Semmerzaeke.
	92 3 à 112 4	Eecke, Seever- ghem.	—	—	—	2 passerelles sur le canal dit : « Zwarte Coppensbeke ».
		Swynaerde.	—	—	—	2 passerelles sur le canal dit : « de Swynaerde ».
		Gand.	—	—	—	1 passerelle sous le pont du Strop.
	112 4 à 112 9	—	—	3 00	—	1 — sur un cours d'eau. La communication entre les deux rives peut se faire par le passage d'eau.

Chemins de halage. (Suite.)

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	112k.9 à 113 2	Gand.	Rive droite.	3 ^m 50 à 9 ^m 75	Terre.	
	113k.2	—	—	1 ^m 10	—	1 passerelle en fer avec dallage, sous un pont fixe.
	113 2 à 113 9	—	—	2 50	—	
	113k.9	—	—	1 20	—	1 passerelle en fer avec plancher en bois sous un pont fixe.
	113 9 à 114 0	—	—	7 00	—	
	114 0 à 114 3	—	Rive gauche.	2 ^m 50 à 9 ^m 75	Terre et pavage.	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	114k.3	—	—	1 ^m 15	Banquette en bois.	
	—	—	—	1 35	Banquette en maçonnerie.	Pont fixe sans passerelle.
	114 3 à 114 5	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	114 5 à 114 6	—	—	7 00	Pavage.	
	114 6 à 114 7	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	114k.7	—	—	2 00	Banquette en maçonnerie.	— —
	<i>Partie du Haut-Escaut, à Gand, désignée sous le nom de « Canal des Chaudronniers ».</i>					
	0k.0 à 0k.1	—	—	9 75	Terre et pavage.	
	0k.1	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	0 1 à 0 2	—	—	1 35	Banquette en maçonnerie.	— —
	0 2 à 0 3	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	0 3 à 0 5	—	—	7 00	Pavage.	
	0k.5	—	—	1 15	Banquette en bois.	
	—	—	—	2 00	Banquette en maçonnerie.	— —
	0 5 à 0 6	—	Rive droite.	8 00	Terre et pavage.	La communication entre les deux rives se fait par le pont des Chaudronniers.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la nattaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au- des- sus des fonda- tions.	Mur, perré, re- vêtement, estacade en char- pente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		
								Lar- geur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.
HAINAUT.	Quai de la sucrerie de La- plaigne (a)	0k.920	2°00	Repérée à l'état- major. 18°09	1°70	Mur.	39°00	30°00	Empierre- ment.	»
	Rivage public de Bleharies (b) .	2 000	2 25	18 11		Talus en terre.	140 00	50 00	Terre.	»
	— de la sucrerie de Ble- haries (c)	2 700	2 15	18 01		—	100 00	9 75	Empierre- ment.	»
	— public de Hollain (d) .	4 700	2 06	17 88		—	150 00	15 00	Terre.	»
	— de la sucrerie de Hol- lain (e)	5 200	2 07	17 89		—	88 00	10 00	—	»
	— Legrain & C ^{ie} , à Bruyel- les (f)	8 200	1 93	17 79		—	65 00	—	Empierre- ment.	»
	— public de Bruyelles (g) .	8 700	3 19	19 05		—	100 00	9 75	—	»
	— public de Crève-Cœur (Péronnes) (h)	9 200	1 81	17 67		—	250 00	30 00	—	»
	— du sieur Duthoit, à An- toing (i)	9 700	2 51	—		—	50 00	10 00	—	»
	— public de Calonne (k) .	10 500	—	—		—	200 00	20 00	—	»
	— de la sucrerie d'An- toing (l)	10 700	1 91	17 07		—	150 00	3 50	Terre.	»
	— des sieurs Schepens, à Calonne (m)	11 000	—	—		—	50 00	10 00	Empierre- ment.	»
	— du sieur Picha, à An- toing (n)	—	1 71	16 87		—	40 00	15 00	—	»
	— des carrières du Cou- cou, à Vaulx (o) . . .	11 700	1 81	16 97		—	300 00	40 00	—	»
	Quai du sieur Duthoit-Dereux, à Calonne (p)	12 000	1 30	17 19		Mur.	97 30	30 00	—	»
	Rivage du sieur Lehon, à Vaulx (q)	—	2 03	—		Talus en terre.	135 00	20 00	—	»
	— des s ^{rs} Duthoit frères, à Chercq (r)	12 200	1 81	16 97		—	340 00	50 00	—	Un.
	Rivages du sieur Duquenne, à Vaulx (s)	—	1 67	16 83		—	54 00	—	—	»
	— 12 700	1 99	17 15		—	—	50 00	15 00	—	»
	Quai et rivage des sieurs Le- febvre & C ^{ie} , à Chercq (t) . .	13 000	—	—		Mur, talus en terre.	60 00 110 00	40 00	—	»
	Rivage du sieur Dapsens, à Vaulx (u)	—	1 51	16 67		Talus en terre.	300 00	50 00	Pavage et empierre- ment.	Un.
	— du sieur Duquenne, à Tournai (v)	13 500	1 67	16 83		—	65 00	10 00	Empierre- ment.	»

Nature des principales marchandises chargées et déchargées :

(a) Charbons, betteraves, craie, sucre,
mélasse.
(b) Pavés, betteraves, briques.
(c) Charbons, betteraves, craie, sucre,
mélasse.
(d) Pavés, charbons, betteraves.
(e) Charbons, betteraves, craie, sucre,
mélasse.
(f) Ciment.

(g) Charbons, ciment, carreaux de ci-
ment, écorces.
(h) Charbons, pierres, chaux.
(i) Pierres, pavés.
(k) Charbons, pierres, chaux, ciment,
carreaux de ciment.
(l) Charbons, betteraves, craie, sucre,
mélasse.
(m) Pierres.
(n) Pierres.

(o) Charbons, chaux, ciment, carreaux
de ciment.
(p) Charbons, pierres, chaux.
(q) Pierres.
(r) Charbons, pierres, chaux, ciment.
(s) Charbons, pierres, chaux.
(t) Charbons, pierres, chaux, ciment.
(u) Charbons, pierres, chaux, pavés.
(v) Charbons, chaux.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au- des- sus des fonda- tions.	Mur, perré, re- vêtement, estacade en char- pente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		
								Lar- geur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.
HAINAUT.	Rivage du sieur Delvigne, à Cherq (a)	13k.600	1 ^m 91	17 ^m 07	Repérée à l'état- major.	Talus en terre.	40 ^m 00	10 ^m 00	Empierre- ment.	»
	— des sieurs Goblet & C ^{ie} , à Tournai (b)	14 000	1 57	16 73		—	320 00	100 00	—	Un.
	Quai et rivage des sieurs Du- mont & C ^{ie} , à Tournai (c)	14 200	1 20	17 05	2 ^m 30	Mur. Talus en terre.	46 00 260 00	20 00	—	»
	Rivage des sieurs Duthoit frè- res, à Tournai (d)	14 500	1 46	16 72		—	150 00	15 00	—	»
	— des sieurs Dumont & C ^{ie} , à Tournai (e)	—	—	—		—	46 00	20 00	—	»
	— du sieur Dapsens, à Tournai (f)	14 800	1 39	16 65		—	30 00	10 00	—	Un.
	Quais de Tournai (g)	16 200	1 ^m 70 à 3 ^m 10	17 39		Murs.	1719 00	8 20	Pavage.	»
	Rivage de l'établissement du gaz, à Kain (h)	18 200	1 01	16 17		Talus en terre.	48 00	10 00	Empierre- ment.	»
	— des sieurs Carbonnelle frères, à Kain (i)	18 300	—	—		—	40 00	16 00	—	»
	— des sieurs Lefebvre, à Kain (k)	19 700	2 88	16 10		—	28 00	13 00	—	»
	— public de Constantin (Kain) (l)	19 750	—	—		—	18 00	9 75	—	»
	— public de Pont-à-Chin (Ramegnies-Chin) (m).	22 300	2 70	15 92		—	110 00	30 00	—	»
	— public de Leaucourt (Hérinnes) (n)	26 600	2 19	15 41		—	40 00	9 75	—	»
	— public de Pecq (o)	28 600	2 02	15 24		—	170 00	20 00	Pavage et empierre- ment.	»
FLANDRE OCCIDENTALE.	— public de Warcoing (p)	30 600	1 85	15 07		—	40 00	30 00	Terre.	»
	— public de Hérinnes (q).	31 500	2 05	15 27		—	—	9 75	Pavage et empierre- ment.	»
FLANDRE OCCIDENTALE.	— de la sucrerie d'Hel- chin (r)	36 300	3 29	14 55		—	115 00	27 00	Empierre- ment.	»
	— public d'Helchin (s)	36 700	2 73	13 99		—	40 00	10 00	Terre.	»
HAINAUT.	— public de Pottes (t)	37 500	2 81	14 07		—	—	—	Empierre- ment.	»
FLANDRE OCCIDENTALE.	— public de Bossuyt (u)	40 800	2 69	13 95		—	—	—	Terre.	»
	— public d'Autryve (v)	42 600	3 21	14 47		—	—	—	Empierre- ment.	»
HAINAUT.	— public d'Escanaffles (x)	44 300	—	—		—	95 00	25 00	—	»

Nature des principales marchandises chargées et déchargées :

(a) Charbons, ciment.	(i) Charbons, produits chimiques.	(q) Charbons, betteraves, pavés.
(b) — pierres, chaux.	(k) — betteraves.	(r) — craie, sucre,
(c) — chaux, marne.	(l) — pavés.	(s) — mélasse.
(d) — pierres, chaux.	(m) — betteraves, craie, sucre,	(t) — pavés.
(e) — — — — —	(n) — betteraves, pavés.	(u) — — — — —
(f) Pierres, chaux.	(o) — — — — — en —	(v) — — — — —
(g) Charbons, marchandises diverses.	(p) — — — — —	(x) — — — — — betteraves.
(h) — cokes, goudron.		

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVAU au- des- sus des fonda- tions.	Mur, perré, re- vêtement, estacade en char- pente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		
								Lar- geur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.
FLANDRE ORIENTALE	Rivage d'Avelghem (Kalk- schuer)	48k.800		Repérée à l'état- major. 13 ^m 21	»	Talus en terre.	20 ^m 00	6 ^m 00	Empierre- ment avec bri- quillons.	Hangar.
	— de Kerkhove	53 500		12 85	»	—	80 00	9 00	Terre et pavage.	Magasins
	— de Berchem	53 600		12 68	»	—	50 00	10 00	Terre.	»
	— à la distillerie de Gry- koort (Berchem) . . .	54 700		12 60	»	—	40 00	12 00	Empierre- ment avec bri- quillons.	»
	— de Peteghem, à l'ancre.	61 500		11 80	»	—	35 00	10 00	—	Hangar.
	— au passage d'eau de Melden	64 100		11 76	»	—	20 00	2 50 à 6 00	—	—
	— de Leupeghem.	67 800		11 44	»	—	80 00	15 00	—	Magasins
	— entrée d'Audenarde. .	68 600		11 52	»	—	35 00	—	Pavage.	»
	Port d'Audenarde	69 100		11 66	»	Revête- ment en charpente	250 00	12 00 à 18 00	—	»
	Rivage d'Eenaeme	71 600		10 77	»	Talus en terre.	60 00	8 00	Empierre- ment avec bri- quillons.	Hangar.
	— Eyne, à l'Ancre	74 400		10 56	»	—	80 00	—	—	—
	— Heurne, hameau Den Heuvel	77 300		10 76	»	—	60 00	10 00	—	—
	— Hermelgem.	81 600		10 90	»	—	50 00	12 00	—	—
	— De Vos, à Meilegem . .	83 450		9 82	»	—	40 00	8 00	—	—
				9 80	»	—	60 00	13 00	—	—
	Au pont de Gavre	89 100		9 35	»	—	Indéter- minée.	8 00	Terre.	»
	Au barrage de Semmersaeke (a)	92 300		9 88	»	—	20 00	50 00	—	»
	Rivage de Semmersaeke . .	94 100		8 45	»	—	50 00	12 00	—	»
	— de Vurste	94 800		8 85	»	—	80 00	10 00	—	»
	— Melsen	95 500		8 55	»	—	25 00	12 00	—	»
	— de Seeverghem-Schel- derode.	99 800		7 55	»	—	30 00	120 00	—	»
	— de Saint-Eloi à Meirel- beke	102 200		7 35	»	—	120 00	10 30 à 20 00	—	»
	— de Swynaerde.	105 000		7 00	»	—	100 00	12 00	—	»
	— de Kuyl à Meirelbeke .	107 500		7 60	»	—	30 00	15 00	—	»
	— de Ledeberg	111 100		8 10	»	—	75 00	6 00	—	»
	— de Gand-Strop.	112 200		7 05	»	—	150 00	10 00	Terre et pavage.	»
	— de Terplaeten, à Gand.	113 000	2 ^m 30	7 75	»	—	140 00	7 00	Terre.	»
	— du Petit Toquet, à Gand	113 900	2 00	7 45	»	—				

(a) On peut décharger sur toute la longueur de la coupure.

Murs de quai.

PROVINCE.	DESIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAINAUT	Mur de quai de la sucrerie de Laplaigne.	0k.920	Laplaigne.	39 ^m 00	14 ^m 155	15 ^m 855	18 ^m 09	Les murs sont bordés sur toute leur lon- gueur de parapets ou garde-corps et il y existe de nom- breux escaliers.
	Mur de quai du sieur Du- thoit-Déreux, à Calonne .	12 000	Calonne.	97 30		15 155	17 19	
	Mur de quai des sieurs Le- febvre et C ^{ie} , à Chercq. . .	13 000	Chercq.	60 00		—	17 15	
	Mur de quai des sieurs Du- mon et C ^{ie} , à Tournai . . .	14 200	Tournai.	46 00	12 ^m 855	—	17 05	
	Murs de quai de Tournai. .	16 000	—	1719 00		—	17 00 à 18 40	
FLANDRE ORIENTALE.	Mur dit : « Smallendam ». .	68 700	Audenarde.	96 50	8 ^m 66*	Varie entre 8 ^m 45 et 10 ^m 80	11 56	* Cote de la première retraite en maçon- nerie de fondation.

BAS-ESCAUT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	minimum, mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE ET ANVERS.	De l'origine à Gand à la frontière.	0k.0	114k.9 (a)	114k.9 (a)	Les directions du Bas-Escaut sont très irrè- gulières.		65 ^m 00 à Gand. 550 ^m 00 à Doel.	Le lit du fleuve présente une sur- face con- cave irrè- gulière.	Gand.	2 ^m 653 marée basse moyenne d'été.
									3 66	4 ^m 413 marée haute moyenne annuelle.
									1 90	1 ^m 25
									4 57	4 32
									4 50	0 02
									8 36	4 03

(a) Un redressement de l'Escaut en voie d'exécution en amont du hameau dit : « Klaverken », commune de Heusden, réduira ces quantités de 3,265 mètres.

Écluses.

2.

138

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse à sas, dite : « de Gentbrugge	0k.475	5 ^m 24 sous la flottai- son d'été. 5 ^m 54 sous la flottai- son d'hiver.	Cotes repérées au plan de compa- raison de l'état- major. 2 ^m 45 sous la marée basse moyenne d'été. 4 ^m 21 sous la marée haute moyenne annuelle.	2 ^m 03 en été. 1 ^m 21 en hiver.	12 ^m 50 entre les murs de tête. 28 ^m 38 au plafond dans le bassin.	80 ^m 00	»	»	Perrés.	Larrons.	10 ^m 00 en moellons.	10 ^m 00 en moellons.	Cette écluse à sas, des- tinée à remplacer celle dite « de la Pêcherie », à Gand, ne fonctionne pas encore.

BAS-ESCAUT.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage de Gentbrugge, établi en dérivation .	0k.550	5 de 6 ^m 00	»	Poutrelles.	2 ^m 03 en été. 1 ^m 21 en hiver.	Il existe au-dessus du barrage un pont de chemin de fer et une passerelle pour la ma- nœuvre. Construits en 1867. Le barrage ne fonctionne pas encore.

Passages d'eau.

4^{bis}.

DÉSIGNATION DES PASSAGES D'EAU	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	PROVINCE		PROPRIÉTAIRES.	OBSERVATIONS.
		D'ANVERS.	DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
		— Rive droite.	— Rive gauche.		
De Saint-Amand à Moerzeke	61k.767	Embarcadère en charpente, établi en rampe.	Embarcadère en charpente établi en rampe.	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, che- vaux, bestiaux et voitures.
De Mariakerke	62 797	Rampe en charpente.	Rampe pavée avec bordage.	—	Pour piétons.
De Dry-Goten à Weert.	66 117	—	Rampe en briques.	—	—
De Hingene devant Ba- sel.	74 427	Escalier en bois.	—	—	—
De Hingene devant Ru- pelmonde	76 547	Rampe pavée.	Rampe pavée.	—	Pour piétons, che- vaux et voitures. .
Callebeekveer à Hém- ixem	80 447	Embarcadère en charpente avec par- tie horizontale et partie en rampe.	Embarcadère en pierre avec rampe pavée.	—	Pour piétons.
De Hoboken, devant Cruybeke	86 297	Rampe pavée.	Tête en charpente et escalier.	—	—
De Hoboken, devant Burght	87 897	Escalier en bois.	Rampe pavée.	—	—
Du chemin de fer du Pays de Waes . . .	92 057	Embarcadère en charpente.	Embarcadère en charpente.	Concédié à la Compa- gnie du chemin de fer du Pays de Waes.	Service du chemin de fer, par bateau à vapeur.
De la Tête de Flandre à Anvers	92 457	Rampe pavée et partie en charpente.	Rampe pavée et partie en charpente.	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, che- vaux et voitures.
Du fort Philippe à Sainte-Marie	101 517	Embarcadère en charpente avec escalier.	Embarcadère en charpente avec escalier.	Passage d'eau de l'armée.	
De Lillo à Liefkens- hoek	108 517	Embarcadère et rampe en charpente.	—	Passage d'eau de l'État.	Pour piétons, che- vaux et bestiaux.
Tous ces passages d'eau sont desservis, les uns par des chaloupes, les autres par des cha- loupes et par des pontons pour passer les véhi- cules; celui de la Tête de Flandre à Anvers est desservi par un bateau à vapeur qui fait la tra- versée d'une rive à l'autre tous les quarts d'heure. — Des embarcadères permettent l'ac- costage des chaloupes, pontons ou bateaux de ces passages d'eau.					

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : Maçonnerie FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer de cein- ture de Gand	0k.5	Tour- nant.	Chemin de fer de ceinture de Gand.	1 de 12 ^m 50	B. Oui.	Fer et maçon- nerie.	Construit en 1867. Sert uniquement au passage du chemin de fer de cein- ture.
	Pont de Heus- den	9 3	—	Chaussée vici- nale d'Heusden à Meirelbeke.	3 { 16 50 13 65 9 10	A. 1 ^m 50 à 3 ^m 00 B. Oui.	—	Construit en 1868. Il est perçu un droit de passage sur ce pont. Les bateaux et l'axe du thalweg pas- sent par la travée du mil- lieu.
	Pont de Melle.	13 0	—	Chemin vicinal de « Ten Bede », sous Wetteren, à Melle.	3 { 12 00 11 95 11 40 Le pont a une longueur totale de 39 ^m 50.	A. Le pont est établi sur des palées en fer et en bois. B. Oui.	—	Construit en 1867. Il est perçu un droit de passage sur ce pont. L'axe du thal- weg et les bateaux passent par la travée du milieu.
	Pont de Wette- ren	20 8	—	Route provin- ciale de Lokeren à Oosterzele.	1 travée de 9 ^m 00 pour la naviga- tion. Le pont a une longueur totale de 49 ^m 60.	A. Le pont est établi sur des palées en char- pente. B. Oui.	Bois et maçon- nerie.	Il est perçu un droit de pas- sage sur et sous le pont. L'axe du thalweg passe à droite de la travée ser- vant à la navigation et située du côté de la rive gauche.
	Pont d'Uytber- gen	31 2	—	Route de Wi- chelen à Uyt- bergen.	3 travées, dont : 2 de 12 ^m 50 1 de 32 30	A. 1 de 2 ^m 50 1 de 4 50 B. Oui.	Fer et maçon- nerie.	Ce pont est sur le point d'être achevé. La travée mari- nière est celle du milieu. On y percevra un droit de passage.
	Pont de Ber- laere	37 2	—	Route de Schoonaerde à Berlaere.	—	A. et B. —	—	Années de construction 1870-71. On perçoit un droit de passage sur ce pont. La travée marinière est celle du milieu.
	Grand pont de Termonde .	48 9	—	Routes et chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas et à Lokeren.	5 travées, dont : 1 de 12 ^m 42 1 de 8 40 3 de 12 42	A. 4 de 3 ^m 25 B. Oui.	—	La travée marinière est la 3 ^e à partir de la rive gau- che. Ouvrage ancien, re- construit en 1827.
FLANDRE ORIENTALE ET ANVERS.	Pont de Tamise	71 3	—	Chemin de fer de Malines à Terneuzen.	7 travées, dont : 2 recouvertes par la partie tournante. Ouvertures : 32 ^m 60, 20 ^m 00, 20 00, 57 20, 68 20, 68 20, 57 ^m 20. Total : 323 ^m 40	A. 3 piles de 2 ^m 80; 2 piles- culées de 3 ^m 40; pile du pivot de 4 ^m 40. B. Esta- cades à la pile- pivot et en aval de la pile-culée, du côté de la rive gauche.	—	Le pont a de chaque côté une passerelle de 1 ^m 50 de largeur utile pour piétons, chevaux et bestiaux; le passage y est soumis à une taxe au profit de la Compagnie du chemin de fer. Les travées mari- nières sont la 2 ^e , la 3 ^e et la 4 ^e . La 2 ^e et la 3 ^e sont re- couvertes par la partie tournante. L'axe du thal- weg passe par la travée n° 3, le tout à partir de la rive gauche.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Depuis l'écluse à sas de la Pêcherie.					
	De 0k.0 à 0k.328.	Gand.	Rive gauche.	2 ^m 25	Terre.	
	De 0 328 à 0 404.	—	—	10 50	—	
	De 0 404 à 0 543.	—	—	—	Pavage de 9 ^m 60 de largeur.	Le long de l'écluse à sas de Gent- brugge.
	De 0 543 à 0 557.	—	—	1 25	Pavage.	Traction interrompue par un pas- sage couvert.
	De 0 557 à 0 932.	—	—	10 50	Terre.	Ponceau sur le cours d'eau dit : « Le Rietgracht ».
	De 0 932 à 1 132.	Mont-Saint- Amand.	—	De 6 ^m 00 à 10 ^m 50	—	Fin des dépendances de l'écluse à sas et du barrage de Gent- brugge.
	De 1 132 à 2 5 .	—	—		—	
	De 2 5 à 15 8 .	Heusden.	—	Il n'existe pas de chemin de halage propre- ment dit. La servitude s'étend sur une zone de 9 ^m 75. Les haleurs empruntent une largeur variant entre 0 ^m 50 et 8 ^m 00.	—	
	De 15 8 à 18 5 .	Wetteren.	—		—	Une passerelle fixe de halage sur un cours d'eau.
	De 18 5 à 19 0 .	—	—		Chaussée payée de 3 ^m 50 de largeur.	
	De 19 0 à 20 8 .	—	—		Terre.	
	De 20 8 à 21 9 .	—	—	3 ^m 00	—	
	De 21 9 à 36 0 .	Wetteren, Calcken, Schellebelle, Uytbergen et Wichelen.	—	1 ^m 00 à 1 ^m 50	—	Une passerelle de halage fixe à la limite de Wetteren et Calcken. Borne kilom. 24. Une passerelle de halage mobile sur le canal de Calcken. Borne kilom. 25. Une passerelle de halage fixe sur le territoire de Schellebelle. Borne kilom. 26. Une passerelle de halage mobile sur le territoire d'Uytbergen. Borne kilom. 30. Une passerelle de halage fixe sur le territoire d'Uytbergen. Borne kilom. 31. Une passerelle de halage fixe à la limite de Wichelen et Uytbergen. Borne kilom. 31. Une passerelle de halage mobile sur le Berlaere sous Wichelen. Borne kilom. 32.

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 36 0 à 42 0 .	Wichelen, Berlaere et Appels.	Rive gauche.	6 ^m 00 à 7 ^m 00	Terre.	Passerelle de halage dite : « Ra- botbrug » sous Berlaere. Borne kilom. 38. Passerelle de halage fixe près du passage d'eau d'Appels. Borne kilom. 41.
	De 42 0 à 60 2 .	Appels, Termonde, Baesrode et Buggenhout	Rive droite.	2 ^m 00	—	Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 43. Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 45. Passerelle de halage fixe sur le territoire de Termonde. Borne kilom. 46.
	De 60 2 à 114 9 .	Moerzeke, Hamme, Thiel- rode, Tamise, Basel, Cruy- beke, Burght, Zwyndrecht, Melsele, Calloo et Doel.	»	»	»	Le long de la partie de l'Escaut désignée ci-contre (de 60k.2 à 114k.90), la traction ne s'effectue que par hommes et dans des cas très rares. En temps calme, le bateau est remorqué par une barquette, manœuvrée par l'équi- page du bateau.
ANVERS.	<i>Digues.</i>	—	—	—	—	—
	De 59k.7 à 116k.2 .	—	Rive gauche.	Généralement 3 ^m 00 au couron- nement.	Terre.	La digue est interrompue à l'em- bouchure de la Durme, devant les agglomérés et les établisse- ments industriels des communes de Tamise, de Rupelmonde et de Burght.
	De 64 2 à 116 2 .	Saint-Amand, Mariekerke, Bornhem, Weert, Hin- gene, Schelle, Hémixem, Hoboken, Anvers, Austruweel, Wilmarsdonck, Oorderen, Lillo, Beirendrecht et Santvliet.	Rive droite.	Généralement 3 ^m 00 au couron- nement.	—	La digue de la rive droite com- mence sur le territoire de Marie- kerke, à la distance 64k.217. La digue est interrompue aux em- bouchures du Rupel, du Bene- denvliet et du Kiel de Hoboken, devant les briqueteries de Hé- mixem, situées entre ces deux derniers cours d'eau, et dans la traverse de la ville d'Anvers.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, escalade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
								Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE	
										des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	des abris pour mar- chandises.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage du Paon, sous Destelbergen, rive gauche.	4k.5	Fleuve à marées.	4 ^m 74	»	Talus en terre.	95 ^m 00	14 ^m 00	Terre.	»	»
	Rivage de l'ancien pas- sage d'eau à Heusden, rive gauche.	9 2		4 94	»	—	50 00	30 00	—	»	»
	En aval du pont d'Heus- den, rive droite. . .	9 5		—	»	—	15 00	50 00	—	»	»
	Derrière l'église de Melle, rive droite. .	12 6		5 29	»	—	40 00	17 00	—	»	»
	Ancien passage d'eau à Melle, rive droite. .	13 0		5 39	»	—	35 00	25 00	—	»	»
	De Quatrecht, sous Melle, rive droite. .	14 8		5 19	»	—	—	20 00	—	»	»
	D'Overbeke, sous Wet- teren, rive droite. .	17 9		4 75	»	—	25 00	25 00	—	»	»
	De la Poudrerie à Wet- teren, rive gauche. .	18 6		4 83	»	—	60 00	15 00	—	»	»
	Quai communal de Wet- teren, rive droite. .	20 8		5 37	»	Mur.	110 00	40 00	—	»	»
	Rivage en face dudit quai, rive gauche. .	—		4 87	»	Talus en terre.	75 00	3 00	—	»	»
	Quai communal d'Uyt- bergen, rive gauche. .	31 2		5 64	»	—	20 00	15 00	—	»	»
	Rivage dit « Bohemen », sous Wichelen, rive droite.	35 2		6 50	»	—	30 00	40 00	—	»	»
	Quai communal de Schoonaerde, rive droite.	37 0		5 18	»	—	10 00	15 00	—	»	»
	Quai communal de Ber- laere, rive gauche. .	—		5 68	»	—	15 00	24 00	—	»	»
	Quai communal d'Au- degem, rive droite. .	39 4		6 00	»	—	55 00	25 00	—	»	»
	Quai communal d'Ap- pels, rive droite. . .	41 0		5 50	»	—	40 00	5 00	—	»	»
	Quai communal dit « l'Ancre », à Zele, rive gauche.	44 8		6 40	»	—	100 00	10 00	—	»	»
	Quai communal de Grembergen, rive gauche.	47 2		4 70	»	—	15 00	20 00	—	»	»
	Embarcadère du sieur Vertongen, à Ter- monde, rive droite. .	48 9		5 86	4 ^m 40	Charpente	6 00	7 00	Pavage.	»	»
	Quai communal de Ter- monde, rive droite. .	—		5 81	3 50	Mur.	115 00	33 00	Pavage et terre.	»	»
	4 embarcadères à Ter- monde, rive droite. .	—		5 51	5 00	Charpente	8 00	—	Pavage.	»	»
	1 embarcadère à Ter- monde, rive gauche. .	—		5 76	4 50	—	4 00	10 00	—	»	»
	Rivage dit « l'Ancre », à Termonde, rive droite.	50 1		5 00	»	Talus en terre.	30 00	20 00	Terre.	»	»

Ports et Rivages. (Suite.)

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la notaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
							Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE	
									des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	des abris pour mar- chandises.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai communal de Moerzeke, rive gau- che	54k.3	Fleuve à marées.	4 ^m 44	Talus en terre.	50 ^m 00	20 ^m 00	Pavage.	»	»
	Quai Vertongen, à Moerzeke, rive gau- che	56 1		3 70	—	20 00	—	Terre.	»	»
	Quai communal de Baesrode, rive droite.	57 5		5 50	Mur.	54 00	23 00	Pavage.	»	»
	Embarcadère Staes, à Baesrode, rive droite.	57 7	—	Charpente	7 50	3 00	Terre.	»	»	
	Quai Maes, à Baesrode, rive droite	57 9	5 80	Terre.	20 00	55 00	—	»	»	
	Quai dit « Mosselkoei », à Baesrode, rive droite	58 2	6 00	—	84 00	19 00	—	»	»	
	Quai Smekens, à Baes- rode, rive droite . . .	58 7	6 20	Revête- ment en charpente	25 00	42 00	—	»	»	
	Quai de la veuve Sme- kens, à Baesrode, rive droite	59 2	—	—	55 00	70 00	—	»	»	
	Quai de la veuve Sme- kens, à Buggenhout, rive droite	59 4	—	—	22 00	36 00	—	»	»	
	ANVERS.	Quai Vertongen, à Bug- genhout, rive droite.	59 7	6 40	—	100 00	38 00	—	»	»
Rivage de S ^t -Amand, rive droite		61 7	5 00	—	105 00	20 00 (en moyenne)	Briquail- lons et pavage.	»	»	
Quai dit « Dry-Goten », à Hamme, rive gau- che.		67 2	5 80	Terre.	25 00	10 00	Terre.	»	»	
Quais communaux, à Tamise, rive gauche.		»	»	Charpente (a)	85 00	12 00	Empierre- ment et pavage.	»	»	
FLANDRE ORIENTALE.	Quais communaux, à Tamise, rive gauche.	72 3	5 54	Mur.	170 00	15 00	Pavage.	»	»	
	Quais privés, à Tamise, rive gauche	»	»	—	240 00	»	»	»	Hangars à l'aplomb des murs.	
	Quais de Steendorp- Basel, rive gauche . .	76 8	5 70	Maçonne- rie et terre.	1510 00	15 00	Empierre- ment.	»		
	Quais des briqueteries, à Rupelmonde, rive gauche.	»	—	—	485 00	—	—	»		
Quais privés, à Rupel- monde, rive gauche.	77 8	»	Murs.	190 00	»	»	»			
ANVERS.	Quai communal, à Ru- pelmonde, rive gau- che.	»	6 00	—	132 00	10 00	Pavage.	»	—	
	Port de Schelle, dans le Benedenvliet, rive droite	79 1	3 93	Revête- ment en charpente	42 00	11 30	Terre.	»	»	

(a) Le mur de quai est précédé de deux embarcadères saillants en charpente à claire-voie mesurant :
17.50 × 7.50 et 45.00 × 4.50

(a) Le mur de quai est précédé de deux embarcadères saillants en charpente à claire-voie mesurant :

17.50 × 7.50 et 45.00 × 4.50

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, escalade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
							largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?	des abris pour mar- chandises.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Basel-Calle- beke, rive gauche. . .	81k.6	Fleuve à marées.	Repérée à l'état- major.	Murs.	87 ^m 00	4 ^m 00 et 10 00	Pavage.	»	Hangars à l'aplomb des murs.
ANVERS.	Port de Hoboken, dans le « Kiel », rive droite.	84 0		5 30	Talus en terre et mur en pierre.	43 00	15 00	Terre et pavage.	»	»
	Quai de Watermolen, rive gauche.	85 9		5 10	Charpente	110 00	20 00	Pavage et empierre- ment.	»	»
	Quai de Nieuwveer, rive gauche.	86 3		4 30	—	50 00	10 00	Empierre- ment.	»	Citerne à gadoue.
	Fort de Cruybeke, rive gauche (b).	86 7		»	—	»	»	»	»	»
	Bakkersveer, r. gauche	86 8		4 30	—	70 00	10 00	Empierre- ment.	»	—
FLANDRE ORIENTALE.	Quais privés à Burght (c), rive gauche. . .	»		»	Enroche- ments, fascinage, terre et bois.	1195 00	15 00	—	Chemin de fer et une grue à vapeur.	»
	Quai communal de Burght, rive gauche.	88 3		5 20	Charpente	105 00	10 00	Empierre- ment et pavage.	»	»
	Chemin de fer d'Anvers à Gand, station de la Tête de Flandre, rive gauche.	92 0		5 66	Mur.	107 00	10 00	Pavage et empierre- ment.	Voies ferrées et 2 grues à vap'	»
	Tête de Flandre « Veer- dam » (d), rive gauche	92 3		6 40	Charpente	135 00	8 00	Pavage.	»	Han- gars.
	Cales et chantiers, rive gauche.	93 3		5 30	—	60 00	5 00 et 3 50	Empierre- ment.	Bigue avec treuil, voies ferrées.	Ateliers
ANVERS.	Port d'Anvers, rive droite. (Ecluse d'en- trée des anciens bas- sins) (e).	93 4		»	»	»	»	»	»	»
	Fort Marie, rive gau- che (f).	100 8		4 50	Charpente	14 00	7 50	Pavage.	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Chenaux du Melkader, rive gauche.	101 0		—	Terre et fascinage.	70 00	—	Empierre- ment.	»	»
	La Perle, rive gau- che (g).	102 1		5 00	Charpente	11 00	5 90	Pavage.	»	»
	Fort Liefkenshoek, rive gauche.	107 8		4 80	—	20 00	6 00	Pavage et empierre- ment.	»	»
ANVERS.	Port de Lillo, rive droite.	108 5		4 40	—	67 00	8 00	Terre.	»	»
FLANDRE ORIENTALE.	Doel, rive gauche. . .	109 9		5 50	Charpen- te, terre et fascinage.	100 00	10 00	Pavage et empierre- ment.	»	»
ANVERS.	Port de Beirendrecht, rive droite.	112 0		4 00	Talus en fascinage.	108 00 de dévelop- pement.	de 7 00 à 23 00	Terre.	»	»

(b) Ouvrage dont la construction vient d'être entamée.

(c) Ces quais comprennent un embarcadere flottant, avec pont oscillant et des palées d'amarrage.

(d) Cet ouvrage est précédé d'un embarcadere flottant avec pont oscillant.

(e) Ce port fait l'objet d'une description spéciale. (Voir t. I, p. 110.)

(f et g) Ces ouvrages sont adjacents à une crique d'échouage.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Bassins d'Anvers. . . .	Écluse d'entrée des anciens bassins : 93k.417 Écluse maritime du Kattendyk, entrée des nouveaux bassins : 94k.157	"	"	"	"	"	La description de ces bassins est faite dans une notice spéciale. (Voir t. I, p. 110.)
	Bassin de Beirendrecht. .	112k.017	Forme rectangulaire : 1066°00	108°00	"	Le plafond se trouve à la cote de + 1°00.	Il n'y a pas d'engins de chargement ou de déchargement.	Déchargement des betteraves et de la houille.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplacement kilométrique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Quai communal de Wetteren.	20k.8	Wetteren.	110°00		Fleuve à marée.	5°37	
	Quai communal de Termonde.	48 9	Termonde.	115 00	2°31		5 81	Précédé de 4 embarcadères en charpente.
	Quai communal de Baesrode.	58 1	Baesrode.	54 00			5 50	
	Quai communal de Tamise.	72 3	Tamise.	170 00			5 54	Précédé de 2 embarcadères en charpente.
	Quai communal de Rupelmonde.	77 8	Rupelmonde.	132 00			6 00	
	Quai du chemin de fer d'Anvers à Gand.	92 0	Zwyndrecht	107 00			5 66	Précédé d'un embarcadère flottant avec pont oscillant.
ANVERS.	Quai Saint-Michel . .	Com- mence à 91k.515	Anvers.	120 00			"	Les anciens murs de quai d'Anvers seront entièrement reconstruits avant la fin de l'année 1883. Ils ne sont mentionnés ici que pour faire connaître la situation actuelle. Cédé à la Compagnie du chemin de fer du pays de Waes pour y établir un embarcadère et une gare de chemin de fer.
	Quais cédés à la ville d'Anvers.	Com- mence à 92k.015	—	1400 00			"	Pour faciliter l'accotage des bateaux, on a construit devant ces quais des appontements devant lesquels les navires viennent se placer.
	Quai du Rhin	Com- mence à 93k.415	—	625 00			5 92	Un embarcadère existe devant ce quai sur 578°10 de longueur. Le plancher de cette charpente se trouve à la même cote que la tablette du mur. C'est le long de ce quai que se placent les plus grands navires qui fréquentent le port d'Anvers, notamment ceux qui font le service régulier entre Anvers, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

CANAL DE L'ESPIERRES.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	Bief de la frontière fran- çaise à l'écluse de Leers-Nord	0k.000	0k.217	217 ^m 00	174 ^m 00	43 ^m 00	16 ^m 00	10 ^m 00	2 ^m 00	20 ^m 575
	Bief de l'écluse de Leers- Nord à celle d'Estaim- puis	0 217	2 061	1844 00	194 00 1550 00	100 00	—	—	—	18 375
	Bief de l'écluse d'Es- taimpuis à celle de Warcoing	2 061	6 335	4274 00	184 00	30 00	—	—	—	15 755
					655 00	110 00				
					554 00	100 00				
					290 00	65 00				
					326 00	85 00				
					185 00	40 00				
					443 00	65 00				
					645 00	120 00				
Bief de l'écluse de War- coing à l'Escaut (a) .	6 335	8 403	2068 00	542 00	100 00	—	—	—	13 215	
				280 00	106 00					
				727 00	140 00					
				173 00						

(a) La cote de flottaison et le mouillage renseignés pour ce bief sont ceux qui existeront après la mise en service de l'écluse de Berchem et l'approfondissement du lit de l'Escaut entre l'écluse de Constantin et la limite de la Flandre orientale.

(a) La cote de flottaison et le mouillage renseignés pour ce bief sont ceux qui existeront après la mise en service de l'écluse de Berchem et l'approfondissement du lit de l'Escaut entre l'écluse de Constantin et la limite de la Flandre orientale.

Écluses.

2.

148

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE OCCIDENTALE.			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état- major.											
	Écluse de Leers-Nord.	0k.217	2 ^m 20 (18 375)	2 ^m 00 (16 375)	2 ^m 00	5 ^m 20	37 ^m 80	10'	30'	Bajoyers en briques.	Ventelles.	Néant.	6 ^m 00 en moellons.	Cette écluse est munie d'un réservoir destiné à épargner une partie de l'eau à chaque éclu- sée.
	Écluse d'Estaimpuis .	2 061	2 11 (16 265)	2 00 (13 755)	2 62	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Écluse de Warcoing.	6 335	2 31 (13 445)	2 00 (11 215)	2 54	—	—	—	—	—	—	—	4 ^m 00 en moellons.	—
	Écluse d'Espierres. .	8 318	2 40 (10 815)	2 40 (10 815)	0 00	—	—	—	—	—	—	—	6 ^m 00	Il ne se fait que rare- ment des sassements à cette écluse qui paraît n'avoir été construite qu'en vue de former un bief de réserve per- mettant d'alimenter le canal lorsque les eaux sont basses dans l'Es- caut, c'est-à-dire pen- dant les quatre jours qui suivent immédiate- ment le bond d'eau.

CANAL DE L'ESPIERRES.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE DES PERTUIS ; LEURS OUVERTURES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Passerelle de Leers- Nord	0k.746	Fixe.	Sentier de Leers- Nord à Estaim- puis.	3 ^m 80	1 de 23 ^m 44	Sans esta- cade.	Fer.	Construit en 1843
	Pont du chemin de fer de Tournai à Mous- cron	1 257	—	Chemin de fer de Tournai à Mous- cron.	5 00	— 9 20	—	Maçon- nerie.	—
	Pont sur l'écluse d'Estaimpuis. . .	2 061	Levis.	Chaussée vicinale de Leers-Nord à Estaimpuis.	0 40	— 5 20	—	Bois.	—
	Pont du Petit Preux, à Saint-Léger . .	3 550	—	Chaussée vicinale de Saint-Léger à Estaimpuis.	—	— —	—	—	—
	Pont du Centre, à Saint-Léger . . .	4 275	—	Chemin vicinal de Saint-Léger à Evregnies.	—	— —	—	—	—
	Passerelle de Saint- Léger	4 948	Fixe.	Sentier de Saint- Léger à Dottignies.	3 80	— 22 95	—	Fer.	—
	Pont du Moroi, à Saint-Léger . . .	5 090	Levis.	Chaussée vicinale de Saint-Léger à Dottignies.	0 40	— 5 20	—	Bois.	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont sur l'écluse de Warcoing.	6 335	—	Route de l'État de Tournai à Courtrai	—	— —	—	—	—
	Pont d'Espierres . .	7 918	—	Chaussée vicinale de Warcoing à Audenarde.	1 20	— —	—	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAYAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
HAINAUT.	De la frontière française à l'écluse d'Estaimpuis : 0k.000 à 6k.360 . . .	Leers-Nord, Estaimpuis, Evregnies, Saint-Léger et Warcoing.	Rive droite.	4 ^m 00	Empierrement sur 0 ^m 80 de largeur.
HAINAUT ET FLANDRE OCCIDENTALE.	De l'écluse d'Estaimpuis à l'Escale : 6k.360 à 8k.403	Warcoing et Espierres.	—	—	Terre.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la notaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, esclacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
							Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	
HAINAUT.	Rivage de Leers- Nord	0k.143	0°80	21°37	Talus en terre.	40°00	4°00	Terre.	Principales mar- chandises chargées ou déchargées : Charbons.
	Rivage de Saint-Léger (amont)	4 303	—	16 55	—	—	—	—	Pavés et betteraves.
	Rivage de Saint-Léger (aval)	5 020	—	—	—	—	—	—	Charbons, pavés et betteraves.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE .	LONGUEUR du mur DE QUAL.	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Gare d'eau d'Es- taimpuis	2k.010	Polygone : 1185°200	150°00	»	2°10	»	Il s'y décharge principalement du charbon et il ne s'y charge guère que des betteraves.
	Gare d'eau de Warcoing (amont).	6 263	— 1325 00	220 00	»	2 30	»	—
	Gare d'eau de Warcoing (aval).	6 388	— 1175 00	140 00	»	2 00	»	—
FLANDRE OCIDENTALE.	Gare d'eau d'Es- pierres	7 891	— 1185 00	150 00	»	2 30	»	—

CANAL DE GAND A OSTENDE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLAND. ORIENT.	"	"	"	28406 ^m 00	18512 ^m 00	9894 ^m 00 (a)	23 ^m 25 en moyenne.	10 ^m 00	2 ^m 50 en été. 2 ^m 80 en hiver.	5 447 en été. 5 747 en hiver.
	Bief supérieur (b).	0k.000 Axe de la Lys, à Gand.	47k.703 Nouvelles écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	Dans la Flandre orientale.						
				19297 ^m 00	13500 ^m 00	5797 ^m 00	20 ^m 00	8 00	2 ^m 20 en été. 2 ^m 50 en hiver.	5 447 en été. + 5 747 en hiver.
	Bief intermédiaire formant la traverse de la ville de Bruges.	Écluse de la Coupure, à Bruges.	Ancienne écluse de la Porte de Damme, à Bruges.	1698 ^m 00	1290 ^m 00	408 ^m 00	9 30	8 00 à 25 00	3 ^m 83	+ 4 73
	Bief inférieur (c).	47k.703 Écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	68k.545 Écluses de Slykens.	20842 00	16380 00	4462 00	31 00	12 00	4 50 (d) 4 30	+ 3 88 en été. + 3 62 en hiver.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Dérivation à Ostende :									
	Bief unique (e).	0	2k.520	2520 00	"	"	30 00	12 00	4 00 (minimum) en été.	3 88 en été. 3 62 en hiver.

(a) Les courbes sont généralement irrégulières et ne peuvent être assimilées à des courbes circulaires.

(b) La longueur du bief, depuis son origine à Gand jusqu'à l'écluse de la Coupure, qui donne accès à la traverse de la ville de Bruges, est de 46k.132. Les courbes sont pour la plupart irrégulières.

(c) Les courbes sont généralement irrégulières, à l'exception de celles qui terminent la partie rectifiée à Nieuweghe et qui ont respectivement 500 et 600 mètres environ.
Immédiatement en amont des écluses de Slykens s'embranchent le canal de dérivation, qui donne accès aux bassins de commerce du port d'Ostende. (Voir e.)

(d) A la rigueur, la différence entre les mouillages devrait être de 0^m26, égale à celle des cotes d'été et d'hiver; mais le règlement de police et de navigation, décrété par arrêté royal du 3 juin 1870, renseigne les cotes de 4^m50 et de 4^m30.

(e) Le canal ne suit pas un tracé régulier, la partie amont depuis le pont de la Chapelle jusqu'aux anciens terrains militaires d'Ostende comprend deux alignements droits raccordés par une courbe dans laquelle se trouve l'écluse du Contredam, mais qui n'est pas de forme circulaire.

La partie aval présente un tracé sinueux. Les cotes de retenues des eaux dans le canal sont fixées par arrêté royal du 23 septembre 1839. La saison d'été s'étend depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre et celle d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Écluses.

2.

152

CANAL DE GAND A OSTENDE.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÈS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
Flandre Occidentale.	Écluse de la Cou- pure, à Bruges. . .	46k.132	Hiv. 3 ^m 797 Été. 3 497 (1 95)	3 ^m 83 (0 90)	Hiv. 1 ^m 017 Été. 0 717	24 ^m 83	70 ^m 00	10 minutes.	1 h. 30 m. (a)	Verticaux. Parements en pierres de taille.	1 ventelle dans chaque porte.	7 ^m 00 de longueur; en bois.	17 ^m 00 de longueur; en bois.
	Ancienne écluse de la Porte de Damme, à Bruges	47 830	3 ^m 83 (0 90)	Hiv. 4 ^m 10 Été. 4 36 (0 48)	Hiv. 1 ^m 11 Été. 0 85	32 00	62 00	6 —	—	—	1 larron, 1 ventelle dans chaque porte amont et 2 ven- telles dans chaque porte aval.	14 ^m 00 de longueur; en bois.	14 ^m 00 de longueur; en bois.
	Nouvelles écluses de la Porte de Damme, à Bruges.	47 703	Hiv. 5 ^m 33 Été. 5 03 (0 417)	Hiv. 4 ^m 703 Été. 4 963 (— 1 083)	Hiv. 2 ^m 127 Été. 1 567	47 00	82 00	20 —	2 heures.	—	4 larrons dans la tête d'écluse don- nant accès au ca- nal de Bruges à l'E- cluse; 2 ventelles dans chaque porte.	10 ^m 00 de longueur; en fascines char- gées de moel- lons.	10 ^m 00 de longueur; en fascines char- gées de moel- lons. Le radier vers le canal de l'Écluse a 25 ^m 00 de longueur.
	Écluses de Slykens (commune de Bree- dene) (b)	68 545	Hiv. 4 ^m 49 Été. 4 75 (— 0 87)	Hiv. 4 ^m 49 Été. 4 75 (— 0 87)	Varie avec la marée; 4 ^m 05 par marée basse de vives eaux ordi- naires.	Grand passage. 10 ^m 90 119 ^m 20		Variable suivant la hauteur de marée.	Variable suivant la hauteur de marée.	Tous les bajoyers sont verticaux et en ma- çonnerie. Aux deux têtes, les parements des bajoyers sont en- tièrement en pierres de taille; dans le grand sas, ils sont en briques avec assises en pierre aux ni- veaux extrêmes de flottaison.	Chaque vantail de porte est muni d'une ventelle.	15 ^m 00 de longueur en charpente.	63 ^m 50 de longueur en charpente.
	Écluse du Contre- dam (commune de Breedene) (c) . . .	1 062 (de l'origine de la dé- rivation.)	Les deux buses sont au même niveau et placés à 0 ^m 72 en contre-bas du plan de comparaison de l'état-major.		"	12 00	64 00	"	"	Talus revêtus en briques et défendus par des estacades en char- pente.	1 ventelle dans cha- que vantail de porte.		

(a) Le temps pour franchir l'écluse est compté pour un sasement complet, tant en remonte qu'en descente; s'il y a des bateaux allant vers ou venant du canal de Bruges à l'Écluse, il faut 2 h. 40 m.

(b) Chacun des passages de navigation est muni de quatre paires de portes; le grand sas est de forme hexagonale; sa plus grande largeur est de 34^m25. Outre les passages de navigation, l'écluse comprend un passage intermédiaire de 4^m05 de largeur, dit passage de chasse et qui sert à l'évacuation des eaux du pays; ce passage comprend deux portes busquées et une porte tournante intermédiaire. Enfin, quatre grands larrons, de 3^m286 de section chacun, servent également à l'évacuation des eaux du canal de Bruges à Ostende. Chacun de ces larrons est muni de deux vannes, qui sont manœuvrées au moyen de vis et d'écrans en bois.

Le radier général de l'ouvrage est entièrement en charpente; il n'existe pas de radier dans le grand sas. La pile formant le côté gauche du grand sas est creusée; elle servait autrefois de réservoir d'eau douce pour l'alimentation des navires de mer.

La route de l'Etat de Bruxelles à Ostende franchit la tête aval de l'écluse : A. au moyen d'un pont tournant à double volée, avec longeron en tôle et plancher en bois, construit en 1871 sur le grand passage de navigation en remplacement d'un pont-levis double en charpente; B. au moyen d'un pont fixe en maçonnerie existant sur le passage de chasse et C. au moyen d'un pont fixe avec longerons en fer, chaussée pavée et trottoirs en tôle gaufrée, établi en 1873 sur le petit passage de navigation, en remplacement d'un pont dormant en charpente.

(c) Cette écluse a été construite en 1818. Le radier de la tête aval est en charpente; celui de la tête amont est en maçonnerie. Le canal de Camerlynckx ou Gauweloze-vaart, servant à l'évacuation des eaux de plusieurs waterings, passe sous la tête amont au moyen d'un siphon en maçonnerie à deux passages. — L'écluse est munie de deux paires de vantaux de portes busquées contre l'aval, c'est-à-dire vers Ostende. — En général, il n'est pas fait de retenue à cette écluse; les portes ne sont manœuvrées que lorsque l'on effectue une baisse des eaux dans le canal principal et que l'on veut maintenir un niveau plus élevé dans la partie du canal qui s'étend de l'écluse jusqu'aux bassins d'Ostende. Il existait autrefois, latéralement à cette écluse, un déversoir en maçonnerie qui permettait d'évacuer une partie des eaux du canal de Bruges à Ostende dans le bassin de retenue de l'écluse de chasse française. — Cet ouvrage a été supprimé vers 1863; les maçonneries existent encore dans la digue droite au droit du sas de l'écluse du Contredam. — Cet ouvrage ne comprend ni avant, ni arrière-radier, ni radier dans le sas.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FIANDRE ORIENTALE.	Pont Sainte-Agnès, à Gand (a). . .	0k.040	Tournant.	Quai aux Tilleuls.	1 de 8 ^m 22	B. Non.	Bois et maçonnerie.
	Pont du Romarin, à Gand (b) . . .	0 862	—	Rue des Douze- Chambres.	1 de 8 32	—	Fer et maçonnerie.
	Pont de la Maison de Force, à Gand (c)	1 225	—	Rue de la Maison de Force.	3 : $\begin{cases} 5^m87 \\ 8 20 \\ 5 70 \end{cases}$	A. 2 de 2 ^m 75 B. Oui.	Bois et maçonnerie.
	Pont de la Nouvelle Promenade, à Gand (d)	1 518	—	Rue des Contribu- tions.	1 de 8 ^m 35	B. Non.	Fer et maçonnerie.
	Pont de la Barque, à Gand (e) . . .	1 743	—	Route de Bruxelles à Ostende.	2 : $\begin{cases} 11^m15 \\ 10 95 \end{cases}$	A. 2 ^m 00 B. Oui.	—
	Pont de Mariakerke (f)	4 992	—	—	1 travée mobile de 12 ^m 00	4 trépiéds de garde.	—
	Pont de Bierstal à Vinderhaute (g) .	7 662	—	[Chemin vicinal pavé de Vinderhaute à la route de Bruxelles à Ostende.	—	—	—
	Pont de Lovendegem (h)	9 767	—	Chemin vicinal pavé de Lovende- gem à Meerendré.	—	—	—
	Pont de Durme, à Meerendré (i) . .	12 803	—	Chemin vicinal pavé de Landegem à Somergem.	—	—	—
	Pont d'Hansbeke (j)	16 090	—	—	—	—	—
	Pont de Bellem (k)	18 211	—	Chemin vicinal pavé d'Hansbeke et de la station de Bellem à Ursel et Somergem.	—	—	—
	Pont d'Aeltre (l)	23 292	—	Route provinciale d'Eecloo à Thielt.	—	—	—

(a) Construit vers 1752.

(b) Construit vers 1752. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Renouvellement de la partie mobile en 1875.

(c) Construit vers 1752. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8^m20.

(d) Construit vers 1752. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Renouvellement de la partie mobile en 1872.

(e) Reconstitué en 1877.

L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 11^m15 (rive gauche).

(f) Construit en 1833. Aucun droit de passage n'est perçu ni sur les passants, ni sur la navigation. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(g) Construit en 1864. — —

(h) Construit en 1863. — —

(i) — — —

(j) Construit en 1866 et 1867. — —

(k) Construit en 1863. — —

(l) — — —

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Partie comprise entre la limite des deux Flandres et l'écluse de la Coupure, à Bruges.</i>						
	Pont Léopold, à Saint-Georges (a) .	29k.123	Tournant.	Route de Knesse- laere à Bloemen- dael.	1 de 12 ^m 20	B. Des triangles de garde.	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.
	Pont Louise, à Bloemendaal (b) . .	33 010	—	Route de Wyngene à Beernem.	—	—	—
	Pont de Moerbrugge (c)	38 685	—	Route d'Oostcamp à Oedelem.	—	—	—
	Pont de Steenbrugge (d)	41 630	—	Route de Bruges à Courtrai.	—	—	—
	Pont du chemin de fer de Bruges à Eecloo (e)	41 888	—	Chemin de fer de Bruges à Eecloo.	—	—	—
	Pont de la Porte Sainte-Catherine, à Bruges (f)	44 955	—	Route de Bruges à Courtrai.	—	—	—
	Pont de la Porte de Gand, à Bruges (g)	45 475	—	Route de Bruges à Oedelem.	—	—	—
	Pont de la Grille de fer, à Bruges (h). <i>Traverse de la ville de Bruges.</i>	45 732	—	Chemin de halage (rive droite).	—	—	—
	Pont de la Coupure (i)	46 132 (depuis Gand).	—	Rues attenantes de la ville de Bruges.	1 de 8 ^m 20	B. Non.	—
	Pont des Dominicains (j)	46 382	—	—	—	—	—
	Pont des Moulins (k)	46 458	—	Route de Bruxelles à Ostende.	—	B. Estacade de défense et triangles de garde.	—
	Pont Sainte-Anne (l)	46 646	—	Rues attenantes de la ville de Bruges.	—	B. Estacade de défense.	—
	Pont de Paille (m)	46 820	—	—	—	B. Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont des Carmines (n)	46 886	—	—	—	B. Triangle de garde.	—
	Pont des Snaggaerts (o)	47 096	—	—	2 : $\begin{cases} 8^m20 \\ 2\ 00 \end{cases}$	A. 2 ^m 00 B. Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont des Dunes (p)	47 415	—	—	2 : $\begin{cases} 8\ 20 \\ 3\ 60 \end{cases}$	A. 2 ^m 30 B. Triangle de garde.	—
	Pont de la Porte de Damme (q) . .	47 830	—	Route de Nieuport par Ghistelles à l'Ecluse.	1 de 8 ^m 20	B. Non.	—

(a) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.

(b) —

(c) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.
La navigation est grevée d'une taxe à la traversée du pont
au profit de la commune d'Oostcamp, à laquelle ce pont
appartient.

(d) Construit en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.

(e) Ce pont appartient au chemin de fer de Bruges à Eecloo;
il a été construit en 1834. Il ne comporte pas de passerelle.

(f) Construit en 1862; surcharge 18,000 kilogrammes.

(g) —

(h) Construit en 1853.

(i) Reconstitué en 1862; surcharge : 18,000 kilogrammes.

(j) —

(k) —

(l) à voie carrossable.

(m) Reconstitué en 1878; — 18,000 —

(n) — 1875; — 18,000 —

(o) — 1864; — 10,000 —

(p) — 1875; — 18,000 —

La passe navigable est près de la rive gauche.

(q) Reconstitué en 1875; surcharge : 18,000 —

La passe navigable est près de la rive droite.

(q) Reconstitué en 1873; surcharge : 18,000 —

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou leviss).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Partie qui contourne la ville de Bruges.</i>						
	Pont de la Porte Sainte-Croix (a) . . .	46k.675 (depuis Gand).	Tournant.	Route de Bruxelles à Ostende.	1 de 12 ^m 00	B. Non.	Culées en maçonnerie, partie mobile en fer.
	Pont sur la tête amont des nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges (b)	47 703	—	Route de Bruges à Damme.	—	—	—
	Pont sur la tête aval, id. (c) . . .	47 778	—	Route de Nieuport par Ghisteltes à l'Ecluse.	—	—	—
	<i>Partie comprise entre Bruges et Ostende.</i>						
	Pont du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe (d)	48 218	—	Chemin de fer de Bruges à Blanken- berghe.	—	B. Triangle de garde.	—
	Pont de Scheepsdaele (e)	49 530	—	Route de Bruxelles à Ostende.	2 : { 12 ^m 00 5 00	A. 3 ^m 00. B. Estacade de défense.	—
	Pont de Stalhille (f)	58 607	—	Route de Jabbeke à Vyfweghe.	1 de 12 ^m 00	B. Triangle de garde et estacade de défense.	—
	Pont de Plasschendaale (g)	64 475	—	Route de Plasschen- daale à celle de Bruges à Ostende.	—	—	—
	<i>Dérivation à Ostende.</i>						
	Pont de la Chapelle (h)	A l'origine de l'em- branchement.	—	Route d'Ostende à Plasschendaale.	1 de 11 ^m 77	Estacade de défense en amont sur la rive gauche seulement.	Longerons en tôle.
	Pont de la Porte de Bruges (i) . . .	2k.266	—	Route de Bruxelles à Ostende.	1 de 12 ^m 00	B. Quatre estacades de défense en bois de 6 ^m 00 de longueur chacune.	Pont en bois.
	Pont-barrage, au débouché du canal dans le premier bassin de commerce d'Ostende (j)	2 520	—	Chemin de fer reliant la station d'Ostende (ville) à la station d'Ostende (quai).	—	B. Deux triangles de garde en charpente en amont.	Longerons en tôle.

(a) Construit en 1853.

(b) Construit en 1876; surcharge : 18,000 kilogrammes.

(c) Reconstitué en 1873; surcharge : 18,000 kilogrammes.

(d) Construit en 1863, appartient au chemin de fer de l'Etat. Il ne comporte pas de passerelle, mais on en établira une prochainement pour piétons.

(e) Reconstitué en 1857. La passe navigable est près de la rive droite.

(f) Reconstitué en 1858.

(g) Construit en 1862; surcharge : 10,000 kilogrammes.

(h) Ce pont a été construit en 1872, en remplacement d'un pont-levi double en fer. Il est à simple voie carrossable. La stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Il n'est perçu aucune taxe de navigation au passage de ce pont. La partie mobile est établie sur les bajoyers de l'ancienne écluse dite « des Moulins », dont la pile intermédiaire a été démolie.

(i) Ce pont est de construction très ancienne; il est à deux volées et à simple voie carrossable. Afin de le consolider, les longerons en charpente ont été munis, en 1876, de plaques jumelles de renforcement en tôle. La reconstruction de cet ouvrage est prévue au projet des travaux d'amélioration de l'avant-port d'Ostende et de la navigation vers Bruges. Le

pont actuel est construit sur un radier général en charpente qui, dans la passe navigable, se trouve à 0^m95 en contre-bas du plan de comparaison de l'état-major. Il n'est perçu aucune taxe au passage de ce pont.(j) Ce pont a été construit en 1863 pour un chemin de fer à voie unique; il ne présente pas de passerelle pour la circulation ordinaire. Tout l'ouvrage est fondé sur un radier en maçonnerie établi sur une fondation en charpente composée de pieux, longrines, traversines, lambourdes et plancher. Il est muni de deux paires de vantaux de portes busquées en bois; les vantaux d'une même rive se rangent dans la même enclave. Les portes busquées vers le canal sont seules munies de ventelles au nombre de deux pour chacun de ces vantaux. Les buses se trouvent à 0^m73 en contrebas du plan de comparaison de l'état-major. En général, il n'est pas fait de retenue à cet ouvrage et la même cote de flottaison est maintenue dans le canal et dans les bassins de commerce. On ne se sert des portes dont le pont-barrage est muni que lorsque l'on veut baisser séparément soit les bassins, soit le canal, ou bien lorsque l'on introduit le niveau de la marée haute dans les bassins de commerce, afin de faire passer un navire de fort tirant d'eau par l'écluse d'entrée desdits bassins.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FIANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 0k.125	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9 ^m 75	Pavage.	
	— 0 125 à 0 862	—	—	4 50	Terre.	
	— 0 862 à 1 225	—	—	5 75	—	
	— 1 225 à 1 518	—	—	5 25	—	
	— 1 518 à 1 742	—	—	De 3 ^m 50 à 9 75	Pavage.	
	— 0 000 à 0 862	—	Rive droite.	5 00	Terre.	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont dit : « de la Nouvelle Promenade ».
	— 0 862 à 1 225	—	—	4 50	—	
	— 1 225 à 1 391	—	—	4 25	—	
	— 1 391 à 1 518	—	—	Plus de 9 75	—	
	— 1 742 à 3 467	—	Rive gauche.	4 00	Pavage le long du bassin de la porte de Bruges, puis terre.	On se sert de cette rive pour le halage depuis la partie du canal appelée la Coupure jusqu'à Bruges.
	— 1 742 à 3 407	—	— droite.	—	—	Du pont de la Barque jusqu'au canal de raccordement, cette rive ne sert qu'au halage par hommes; les bateaux venant du canal de raccordement et allant vers Bruges se servent exclusivement de cette rive jusqu'au pont de Mariakerke.
	— 3 467 à 5 792	Mariakerke.	— gauche.	—	Terre.	
	— 3 407 à 5 792	—	— droite.	—	—	
	— 5 792 à 9 182	Vinderhaute.	— gauche.	—	—	A la limite des communes de Vinderhaute et Lovendegem, le ruisseau la Caele débouche dans le canal; le halage est continué au-dessus de ce cours d'eau par l'écluse à poutrelles dite: Veerdambrug.
	— 9 182 à 11 167	Lovendegem.	— —	—	—	
	— 5 792 à 11 167	Vinderhaute, Evergem et Lovendegem.	— droite.	De 2 ^m 00 à 4 00	—	Sur cette rive se trouve le canal provincial la Lieve; le chemin de halage est continué sur ce cours d'eau par un pont tournant.
	— 11 167 à 13 702	Meerendré.	— gauche.	4 00	—	Sur cette rive se trouve l'ancien canal de Nevele; un pont en maçonnerie y établit la continuité du halage. Sur la même rive, au passage du canal de dérivation de la Lys, la continuité du halage est établie par un pont-levis. Sur la rive opposée, la continuité du halage est établie par le pont fixe sur le barrage aval de Schipdonck.
	— 11 167 à 13 542	—	— droite.	—	—	
	— 13 702 à 16 272	Hansbeke.	— gauche.	— 3 50 à 4 00	—	
	— 13 542 à 16 090	Somergem.	— droite.	3 00	—	Les bateaux allant au canal de dérivation de la Lys vers Balgerhoeke sont halés sur la rive droite, depuis le pont de Durme jusqu'au dit barrage aval de Schipdonck.
	— 16 272 à 19 627	Bellem.	— gauche.	4 00	—	
	— 16 090 à 19 640	—	— droite.	— 2 00 à 2 50	—	
	— 19 627 à 26 677	Aeltre.	— gauche.	— 4 00 à 5 00	—	
	— 19 640 à 26 677	—	— droite.	— 2 00 à 3 00	—	
	— 26 677 à 28 406	Knesselaere.	— gauche.	5 00	—	
	— 26 677 à 28 406	—	— droite.	— 3 50 à 4 00	—	

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De la limite des deux Flandres aux nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges : 28k.406 à 47k.703 (a).	Saint-Georges-ten- Distel, Beernem, Oostcamp, Saint- Michel et Bruges.	Sur les deux rives. Il existe sur la rive gau- che une interruption de 300 ^m 00 de longueur au hameau de Kikuyt et une autre sur la rive droite depuis le déver- soir de l'Impératrice jusqu'aux nouvelles écluses de la porte de Damme, à Bruges.	4 ^m 00 à 25 ^m 00	Terre. Il existe des pavages aux abords des ponts sur les deux rives.
	Traverse de Bruges. Depuis le pont de la Grille de fer jusqu'à l'origine du canal d'Ostende : 2k.068 (b).	Bruges.	Sur les deux rives. Sauf une interruption de 110 ^m 00 de longueur sur la rive droite, et une autre de 160 ^m 00 de longueur sur la rive gauche.	4 00 à 10 00	Pavage.
	De Bruges jusqu'au hameau de Slykens : 47k.704 à 68k.545 (c).	Coolkerke, Saint- Pierre-sur-la-Digue, Saint-André, Varssenaere, Stal- hille, Ettelghem, Oudenbourg, Breedene.	Sur les deux rives. Il existe une interrup- tion de 1472 ^m 00 de lon- gueur (rive gauche), sur le territoire de Saint-Pierre-sur-la Digue, et une autre de 373 ^m 00 de longueur sur la rive gauche du bassin de commerce de Bruges.	5 00 à 25 00	Terre. Il existe des pavages : 1° aux abords des ponts sur les 2 rives; 2° sur la rive droite depuis le pont Sainte-Ca- therine, à Bruges, jusqu'à l'écluse du Speye; 3° sur la rive gauche depuis Scheepdsdalee jus- qu'au hameau du Wagelwater.
	Du pont de la Chapelle (origine de la dérivation d'Ostende) jus- qu'à 1k.782 du même pont (d).	Breedene.	Rive droite.	A partir de l'origine de l'embranchement 8 ^m 00 sur 650 ^m 00 5 00 — 500 00 6 00 — 1116 00 10 00 à 25 00 sur 254 00	Terre.
	De la distance 1k.782 à la dis- tance 2k.520 (extrémité de la dérivation) (e).	Ostende.			
	Du pont de la Chapelle (origine de la dérivation) jusqu'à 1k.062 du même pont	Breedene.	—	5 ^m 00	—

(a, b et c) Il n'existe pas de passerelle de halage.

(d et e) Les deux chemins de halage franchissent le canal de Camerlynckx ou Gauwelooze-vaart au moyen d'un pont en maçonnerie formant le prolongement du siphon sous l'écluse du Contredam.

Entre le pont de la porte de Bruges et le pont-barrage, le chemin de halage est établi sur la digue séparant le canal de l'avant-port d'Ostende. Il existe sur cette digue une chaussée pavée de 3^m50 de largeur.

Entre l'écluse du Contredam et le pont de la porte de Bruges, le chemin de halage est placé sur la digue séparant le canal du bassin de retenue de l'écluse de chasse française du port d'Ostende. Il existe sur cette digue, en contre-haut du chemin de halage et sur une longueur de 450 mètres à partir du pont de la porte de Bruges, une chaussée pavée de 3 mètres de largeur appartenant à la ville d'Ostende.

Le halage ne pouvait autrefois se faire sur la rive gauche qu'entre le pont de la Chapelle et l'écluse du Contredam. En aval de cette écluse, les terrains militaires touchaient au canal et la circulation sur cette partie de rive était rendue impossible par le batardeau militaire dit « Steenenbeer », établi dans le fossé capital de la place. Après que le démantèlement des fortifications d'Ostende fut décrété, la ville fit établir une passerelle en charpente sur le batardeau du Steenenbeer et, depuis lors, le halage peut s'effectuer sur toute l'étendue de la rive gauche; mais il n'existe pas de chemin de halage régulier sur cette rive, entre Ostende et l'écluse du Contredam.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la nottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai du Sud, à Gand, rive gauche (a)	1k.848	3 ^m 30	8 ^m 74	»	Talus en terre.	445 ^m 00	20 ^m 00	Pavage communal de 3 ^m 00 à 7 ^m 00
	Quai du Nord, à Gand, rive droite (b)	—	3 40	8 84	»	—	450 00	9 00 à 10 00	Pavage commu- nal de 3 ^m 00
	Fabrique de produits ré- fractaires, rive gauche (c) .	2 317	—	—	»	Embarca- dère en bois	6 00	20 00	—
	Rivage des Palinghuizen, à droite (d)	2 677	3 42	9 06	»	Talus en terre.	200 00	21 00	—
	Fabrique de pierres artifi- cielles, rive gauche (e) . .	3 550	3 20	8 64	»	—	50 00	14 00	Terre.
	A Mariakerke, rive gau- che (f)	4 677	2 63	8 08	»	—	23 00	—	—
	A Mariakerke, rive gau- che	5 000	2 50	7 94	»	—	100 00	12 00	Pavage de 100 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Mariakerke, rive droite.	5 010	—	—	»	—	—	16 00	Route de 1 ^{re} classe n° 1.
	— — (g)	5 292	—	—	»	—	60 00	20 00	—
	Au Rabot, (commune d'Evergem) (h)	6 927	1 46	6 90	»	—	75 00	—	—
	A Bierstal, rive gauche (i) .	7 515	1 95	7 39	»	—	297 00	12 00	Terre.
	— rive droite (j)	7 702	1 75	7 19	»	—	270 00	9 00	Pavage de 90 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Lovendegem, rive gau- che (k)	9 567	4 00	9 45	»	—	50 00	12 00	Pavage de 110 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Lovendegem, rive gau- che (l)	9 807	3 10	8 60	»	—	—	13 00	Pavage de 85 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Lovendegem, rive gau- che (m)	9 807	2 80	8 24	»	—	250 00	11 00	Pavage de 219 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Durme, rive gauche (n) .	12 602	2 40	7 84	»	—	91 00	13 00	Pavage de 91 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— — (o)	12 842	2 10	7 54	»	—	93 00	12 00	Pavage de 93 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— rive droite (p)	12 432	—	—	»	—	430 00	—	Pavage de 430 ^m 00 sur 4 ^m 00
	— magasins du sieur Soenen (q)	12 977	—	—	»	—	200 00	8 00	Terre.
	Au passage d'eau de Schip- donck (r)	14 315	2 28	7 62	»	—	84 00	10 00	—

(a et b) Ces rivages servent au déchargement de charbons, briques et chaux.

(c) On y charge des produits réfractaires et l'on y décharge les matières nécessaires à leur fabrication.

(d) On y décharge des charbons et des matériaux de construction.

(e) Chargement de produits fabriqués et déchargement de matières nécessaires à la fabrication.

(f) Matériaux de construction, chaux et charbons.

(g) Briques, tuiles et chaux.

(h) Charbons, matériaux et eau de mer.

(i) Charbons, matériaux de construction et engrais.

(j) On y décharge des charbons, des engrais, des matériaux et des arbres.

(k, l et m) On y décharge des charbons, des engrais et des matériaux de construction.

(n) Déchargement d'engrais.

(o) Matériaux de construction, cendres de Hollande et charbons.

(p) Matériaux de construction; on y charge des grains et pommes de terre.

(q) Magasins de guano.

(r) Déchargement d'engrais.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la marée normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	A Hansbeke, rive gauche (a)	15k.900	2 ^m 65	8 ^m 09	»	Talus en terre.	150 ^m 00	12 ^m 00	Pavage de 148 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— — (b).	16 140	2 30	7 74	»	—	170 00	10 00	Pavage de 98 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Bellem, rive gauche (c).	18 015	3 43	8 87	»	—	153 00	—	Pavage de 156 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— — (d).	18 251	3 20	8 64	»	—	200 00	—	Pavage de 170 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— rive droite (e).	18 020	3 30	8 74	»	—	150 00	—	Pavage de 123 ^m 00 sur 3 ^m 50
	— — (f).	18 251	—	—	»	—	135 00	11 00	Pavage de 135 ^m 00 sur 3 ^m 50
	A Oostmeulen, Aeltre, rive gauche (g)	20 763	4 90	10 34	»	—	120 00	12 00	Terre.
	A Oostmeulen, Aeltre, rive droite (h).	20 691	5 20	10 64	»	—	350 00	—	—
	A Aeltre (pont), rive gauche (i).	22 877	5 90	11 34	»	—	502 00	10 00	Pavage de 365 ^m 00 sur 3 ^m 00
	A Aeltre (pont), rive droite (j).	23 017	5 80	11 24	»	—	655 00	12 00	Pavage de 206 ^m 00 sur 3 ^m 00
	A Nieuwendam, rive gauche (k).	24 602	7 56	12 90	»	—	180 00	—	Terre.
	A Langedreef, rive droite (l).	25 042	6 45	11 89	»	—	25 00	—	—
	A Krommen Elleboog, rive gauche (m).	25 927	5 90	11 34	»	—	150 00	13 00	—
	A Hoekstraat, Aeltre, rive gauche (n).	26 278	7 80	13 24	»	—	474 00	15 00	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	A Hoekstraat, Knesselaere, rive gauche (o).	26 752	6 20	11 64	»	—	150 00	10 00	—
	A Hoekstraat, Knesselaere, rive droite (p).	27 261	7 90	13 34	»	—	276 00	—	Pavage de 268 ^m 00 sur 3 ^m 00
	Rivage au pont Léopold, à Saint-Georges, sur chaque rive.	29 123	Niveau du chemin de halage 4 ^m 15	9 89	»	Talus en terre et débarcadère	150 ^m 00 de terre-plein et 5 ^m 00 de débarcadère sur chaque rive.	5 00	Terre.
	Rivage au hameau Miserie, rive gauche	30 931	4 47	10 21	»	Talus en terre.	75 ^m 00 de terre-plein.	4 00	—
	Rivage au pont Louise, à Bloemendaal, rive gauche	33 010	4 23	10 00	»	Talus en terre et débarcadère	50 ^m 00 de terre-plein et 4 ^m 00 de débarcadère.	6 00	—
	Rivage au hameau Gevaerts, rive gauche	35 480	2 00	7 76	»	Talus en terre.	60 ^m 00 de terre-plein.	—	—
	Rivage au pont de Moerbrugge, rive gauche	38 685	1 61	7 36	»	—	50 ^m 00 de terre-plein.	5 00	—

(a) Matériaux de construction et engrais.

(b) Matériaux, charbons, engrais et guano.

(c) Matériaux, charbons, grains et guano.

(d, e et f) On y charge des grains et l'on y décharge des charbons, des matériaux, des cendres et des engrais.

(g et h) Déchargement de charbons, chaux, briques, tuiles et grains, et chargement de bois à brûler.

(i et j) Matériaux, charbons, engrais, guano. Commerce de bois important.

(k) Commerce de bois de sapin.

(l) Quelques bateaux d'engrais.

(m et n) Commerce de bois de sapin.

(o et p) Chargement de bois, fascines; il y arrive des matériaux, du guano et des engrais.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								Largeur.	Nature, pavage, empierre- ment.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage au pont de Steen- brugge, rive gauche . .	41k.630	1 ^m 38	7 ^m 12	»	Talus en terre et un débarca- dère.	60 ^m 00 de terre- plein et 5 ^m 00 de débarcadère.	4 ^m 00	Pavage.
	Port de Bruges (a) . . .	L'origine du port est au Minnewa- ter . 44 066	(b)	6 94 5 23 6 93 5 54	(c)	(d)	3 930	4 00 à 20 00	Pavage et terre.
	Rivage au pont Sainte- Catherine, rive droite (e).	44 955	1 36	7 11	»	Talus en terre.	200 ^m 00	4 00	Terre.
	Rivage du pont des Domi- nicains, à Bruges, rive droite	46 382 (traverse).	1 28	6 02	5 20	Mur en maçon- nerie de briques.	25 00	5 00	Pavage.
	Rivage au pont Sainte- Croix, rive droite (g) . .	46 675	1 73	7 47	»	Talus en terre et un débarca- dère.	60 ^m 00 de terre- plein et 4 ^m 00 de débarcadère.	—	Terre.
	Rivage au pont de Scheeps- daele, rive gauche (h) . .	49 530	2 26	6 14	5 80	Mur de quai, avec parement en pierre de taille.	75 ^m 00 de longueur.	—	Pavage.
	Rivage au pont de Stalhille, rive gauche	58 607	1 62	5 56	»	Talus en terre, avec revête- ments en briques.	200 ^m 00 de terre-plein.	3 00	Terre.
	Rivage au pont de Plas- schendaale, rive gauche.	64 475	1 93	5 87	»	—	50 ^m 00 de terre-plein.	4 00	—
	Rivage du chantier de cré- sotage des chemins de fer de l'Etat, à Ostende, rive gauche (i)	A 1k.300 de l'ori- gine de la dériva- tion.	0 95 (moyenne).	4 83 (moyenne).	»	Talus en terre.	440 ^m 00	100 00 (moyenne).	—
	Rivage aux bois en amont du pont de la Porte de Bruges, à Ostende, rive gauche (j)	2k.000	1 30 (moyenne).	5 18 (moyenne).	»	—	400 00	de 40 00 à 80 00	—
	Rivage aux bois en aval du pont de la Porte de Bruges, à Ostende, rive gauche (k)	2 400	2 30 (moyenne).	6 18 (moyenne).	»	Talus en terre et un débarca- dère.	250 ^m 00 de terre- plein et 5 ^m 60 de débarcadère.	de 17 00 à 35 00	—

(a) Au bassin de commerce se trouvent une grue fixe, qui appartient à la ville, et une grue mobile, qui appartient au chemin de fer de l'Etat.
Des entrepôts ainsi qu'un hangar couvert appartenant à la ville sont établis sur la rive gauche du bassin de commerce de Bruges.
Le règlement du port de Bruges, formulé par l'administration communale, a reçu son application en vertu d'un arrêté royal du 14 décembre 1844. — Ce règlement fixe l'étendue du port depuis le Minnewater jusqu'au hameau de Wagelwater, en aval du pont de Scheepsdaele. Il prescrit les droits de quai et de magasinage.
(b) Le niveau moyen du couronnement se trouve à l'origine du port à 1^m50. Dans la traverse de la ville, la hauteur du couronnement au-dessus de la flottaison varie de 0^m50 à 2^m20. En aval de la traverse elle est en moyenne de 1^m60.
(c) Très variable pour les quais reconstruits pendant ces dernières années; ce niveau se trouve en moyenne à 5^m00 au-dessus des fondations.
(d) Dans la traverse de la ville, le canal est bordé de murs en maçonnerie. Au bassin de commerce de Bruges il existe des quais en charpente. En amont et en aval de la ville, les talus sont en terre avec revêtements en briques, sauf à Scheepsdaele, où il existe un mur de quai en pierre de taille de 75 mètres de longueur.
(e, g et h) Ces rivages font partie du port de Bruges décrit plus haut.
(i) Le chantier de créosotage d'Ostende est établi sur des terrains appartenant à l'Administration des chemins de fer de l'Etat. Ce rivage est raccordé aux voies principales du chemin de fer de Bruxelles à Ostende. On y décharge annuellement une grande quantité de billes, qui sont amenées par navires de mer et expédiées ensuite vers l'intérieur par voie ferrée.
(h et i) Ces rivages servent au dépôt des bois du Nord, amenés par navires de mer au port d'Ostende. Ils occupent d'anciens terrains militaires de la place d'Ostende qui ont été remis à la ville.
Ils sont desservis par une voie ferrée raccordée au chemin de fer reliant la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kiloné- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Bassins de Sainte-Agnès, à Gand. .	0k.040	Forme ovale : superficie 1900 mètres carrés.	150°00	80°00 de longueur utile.	2°60 en été. 2°90 en hiver.	Une grue à bras.	On n'y décharge guère que du charbon et des matériaux de construc- tion. Les abords sont en partie pavés et en partie en cendres.
	Bassin de la Porte de Bruges, à Gand.	A 1 762 en aval du pont de la Barque.	Forme ovale : superficie 3180 mètres carrés.	225 00	86°00 à gauche du pont. 86°00 à droite du pont.	Une cunette de 3°00 de profondeur sous la jauge d'été et de 8°00 de plafond, passe au milieu.	A gauche, une ban- quette de 81°00 de longueur et de 1°50 à 3°75 de lar- geur sert d'embarca- dère; un mur de sou- tènement de 1°60 à 1°80 de hauteur le sépare de la voie publique avec laquel- le il com- munique par six escaliers. A droite, banquette de 63°00 de longueur, 1°70 à 4°10 de largeur.	L'entretien des maçon- neries est à la charge de la ville de Gand. Les marchandises que l'on charge et déchar- ge à ce bassin consis- tent en fers et fonte de petites dimensions, denrées coloniales, grains, graines, lins, étoupes, pétrole, pom- mes de terre, fruits, amidon, verre, bières, huiles.
	Bassin de commerce de Bruges. . . .	47k.903	Polygone irré- gulier de 22000 mètres carrés de superficie.	970 00	395°00	4°50 en été. 4°30 en hiver.	Une grue fixe appar- tenant à la ville de Bruges et une grue mobile ap- partenant auchemin de fer de l'État.	Sel de roche, charbon anglais, bois du Nord, écorces, mélasses, fro- ment, seigles, orge et maïs, avoine, chico- rée, pierres de Roche- fort. Il existe, le long de la rive droite du bassin, sur une longueur de 330 mètres, des chan- tiers de construction de navires, des maga- sins et des dépôts pour bois et charbons, ap- partenant tous à des particuliers.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Mur de quai du Sud . . .	1k.742	Gand.	20 ^m 00	2 ^m 443	Été: 5 ^m 447 Hiver: 5 ^m 747	Tablettes 8 ^m 883	Ces murs se terminent sur les rives droite et gauche par un escalier et se raccordent avec les murs du bassin situé en aval.
	— Nord . . .	—	—	—	—	—	—	—
FLANDRE OCCIDENTALE.	Sur les deux rives de la partie du canal de Gand à Ostende qui traverse la ville de Bruges	»	Bruges.	3026 00	Variable. La facesu- périeure des fonda- tions des murs con- struits pendant ces der- nières années, se trouve en moyenne à la cote + 1 ^m 23.	4 73	5 85 à 6 94	Ces murs de quai servent de murs de soutènement aux rues qui longent le canal dans la traverse de Bruges; ils sont de construc- tion très ancienne; quelques parties ont été reconstruites ces dernières années. Ils sont surmontés de parapets en maçonnerie, couronnés d'une tablette en pierre de taille. Une partie de ces parapets a été remplacée récemment par des garde-corps en fer.

CANAL DE GAND A TERNEUZEN.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i>					Rayon de 581 ^m 00 à 5000 00				
	Bief supérieur	0 Mur de front d'amont du bar- rage du Tolhuis.	19k.613	19613 ^m 00	12045 ^m 00	6668 00	(a') 56 ^m 00	17 ^m 00	6 ^m 50, sauf sur 1750 ^m 00 à l'origine et sur 530 ^m 00 à l'extrémité où la profon- deur n'est que de 4 ^m 40.	4 707
	<i>Bras de Roodenhuyze.</i>					(b)			(c)	
	De l'origine à l'extrémité .	7k.841	11 450	3609 00 suivant le bras.	0	3609 00	30 00	15 00 te 8 00	3 ^m 00 et 4 40.	—
	<i>Bras de Rieme.</i>					(d)				
	De l'origine à l'extrémité .	13 626	14 146	520 00 suivant le bras.	0	520 00	17 00	5 00	3 00	—
	<i>Bras de Selzaete.</i>					(e)				
	De l'origine à l'extrémité .	15 742	16 964	1222 00 suivant le bras.	546 00	676 00	22 00 à 30 00	8 00	4 40	—

(a) Ce bief s'étend sur le territoire néerlandais jusqu'à l'écluse du Sas-de-Gand. A la distance de 17k.265, on rencontre la première borne-frontière; la seconde se trouve à la distance de 17k.843.

(a') Sur 1,750 mètres, à partir de l'origine, la largeur à la flottaison n'est que de 30 mètres environ; sur toute la partie restante, elle est de 56 mètres.

(b) Le bras de Roodenhuyze présente une série de courbes qu'il serait difficile d'assimiler à des courbes circulaires.

(c) La partie amont de ce bras jusque près de l'écluse de Roodenhuyze a été partiellement remblayée; le mouillage y est actuellement de 3 mètres. La profondeur primitive de 4^m 40 a été conservée sur le restant du bras.

(d) Le bras de Rieme est partout en courbe de forme irrégulière.

(e) Les courbes du bras de Selzaete ne sont pas des courbes circulaires.

Écluses.

2.

164

CANAL DE GAND A TERNEUZEN.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval										
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i> Écluse du « Muide » à Gand	0k.462	5 ^m 14 en été. 5 ^m 44 en hiver.	4 ^m 40	0 ^m 74 en été. 1 ^m 04 en hiver.	12 ^m 00	50 ^m 00	3 minutes 15 secon ^{ds}	Baquet de Mons 24 minutes. Variable pour les navires de mer, de 25 à 35 minu- tes.	Bajoyers : parements en briques.	B. Ventel- les.	Longueur 5 ^m 00 (moellons et fascina- ges).	Longueur 20 ^m 00 (moellons et fascina- ges).	Par suite de sa grande largeur, l'écluse ad- met des navires de 9 ^m 00 de largeur et de 54 ^m 00 de longueur.
	<i>Bras de Rooden- huyze.</i> Écluse de « Rooden- huyze », à Wynkel	10 034 à partir de l'ori- gine du bras principal	2 ^m 83	Variable avec la marée; moyenne: 1 ^m 85	1 ^m 18 en été. 0 ^m 78 en hiver.	De 18 ^m 00 à 20 ^m 00, la cote d'eau étant celle normale du canal de Terneuzen. La largeur utile dépend de l'enfoncement des bateaux; elle est de 8 ^m 00 pour un en- foncement de 1 ^m 50	55 00	De 4 mi- nutes 30 secondes à 5 minu- tes 30 se- condes. Suivant la cote des eaux d'aval.	De 10 à 15 minutes.	Talus ga- zonnés, sou- tenus par des fascina- ges et en- rochements	B. Ventel- les à l'a- mont. Larrons à l'aval.	6 ^m 00 (fascina- ges et moellons).	6 ^m 00 (fascina- ges et moellons).	La porte d'aval se com- pose de deux vantaux en tôle et fer forgé, aménagés de manière à constituer une éclu- se dite « à éventail », qui permet de faire servir l'ouvrage à l'écoulement des eaux

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
							fixe.	à engins mo- biles.		
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage du « Tolhuis », à Gand.	0k.000	»	»	»	2 de 5 ^m 00	»	Poutrelles.	{ 0 ^m 74 en été 1 04 en hiver.	Il existe sur le barrage du Tolhuis un pont carros- sable, construit en 1828- 1829.
						3 de 1 50	»	Vannes.		

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: Maçonnerie, FER, PONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i> Pont - barrage du Tolhuis (b) . . .	0	Fixe.	Met en commu- nication la place de l'Industrie avec le quai de l'Industrie.	»	Trois travées de 5 ^m 00.	A. 2 ^m 50 B. Ne sert pas à la na- vigation.	Fer et ma- çonnerie.
	Pont du chemin de fer de ceinture de Gand (c)	0k.598	Pont tournant recouvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de fer de ceinture de Gand.	»	Passe navigable de 12 ^m 00.	A. 4 ^m 00 B. Oui.	—
	Pont de Meulestede. (d)	2 154	Une travée fixe, une tra- vée tournante recouvrant deux passes navigables.	Route de Gand à Watervliet.	La travée fixe se trouve à 2 ^m 00 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : grande passe 17 ^m 00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouver- ture libre de 14 ^m 15 à la ligne d'eau. Travée fixe 11 ^m 15.	A. 5 ^m 00 et 3 00 B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer de Gand à Eecloo et à Sel- zaete (e)	2 576	—	Chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete.	La travée fixe se trouve à 2 ^m 08 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17 ^m 00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouver- ture libre de 13 ^m 30 à la ligne d'eau. Travée fixe 7 ^m 50.	A. 6 ^m 00 et 4 00 B. Oui.	—
	Pont de Langer- brugge (f)	5 170	—	Chaussée vici- nale de Langerbrugge à Kerkbrugge.	La travée fixe se trouve à 2 ^m 00 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17 ^m 00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouver- ture libre de 14 ^m 15 à la ligne d'eau. Travée fixe 7 ^m 23.	A. 5 ^m 00 et 3 00 B. Oui.	—
	Pont de Terdonck (g)	10 063	—	Route concédée de Terdonck à Kerkbrugge.	—	Comme pour le pont de Meulestede.	—	—
	Pont du chemin de fer de Lokeren à Selzaete (h)	15 695	—	Chemin de fer de Lokeren à Selzaete.	La travée fixe se trouve à 2 ^m 18 au-dessus de la flottaison.	Travée mobile : Grande passe 17 ^m 00. Petite passe avec fond en talus ayant une ouver- ture libre de 13 ^m 30 à la ligne d'eau. Travée fixe 8 ^m 50.	A. 6 ^m 20 et 4 00 B. Oui.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1828-1829. Barrage à poutrelles et vannes.

(c) Construit en 1866-1869. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle.

(d) Construit en 1879. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu. La travée fixe est du côté de la rive droite.

(e) Construit en 1879. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle. La grande passe est au milieu; la travée fixe existe du côté de la rive droite.

(f) Construit en 1875. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu; la passe fixe, sur la rive gauche.

(g)

(h) Construit en 1877. Aucune taxe ne grève la navigation. Il n'y a pas de passerelle. La grande passe est au milieu. La travée fixe existe du côté de la rive droite.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont de Selzaete (b).	16k.331	Une travée fixe, une tra- vée tournante recouvrant deux passes navigables.	Route concédée de Selzaete à Assenede.	La travée fixe se trouve à 2 ^m 00 au-dessus de la flottaison.	Comme pour le pont de Meulestede.	A. 5 ^m 00 et 3 00 B. Oui.	Fer et ma- çonnerie.
	<i>Bras de Roodenhuyze.</i>							
	Pont de halage dit : « de la Canardière. » (c)	7 877	Une travée tournante re- couvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de droite du tronc prin- cipal.	»	Passe navigable de 8 ^m 00.	A. 2 ^m 00 B. Trépièds de garde.	—
	Pont concédé de Terdonck (d) . . .	11 201	Deux travées tournantes recouvrant une passe na- vigable.	Chaussée vicinale de Wynckel à Terdonck.	»	Passe navigable de 12 ^m 00.	B. Trépièds de garde.	Bois et ma- çonnerie.
	<i>Bras de Rieme (port local).</i>							
	Pont de halage (e)	13 662	Une travée tournante re- couvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de gauche du tronc principal.	»	Passe navigable de 8 ^m 00.	A. 2 ^m 00 B. Trépièds de garde.	Fer et ma- çonnerie.
	<i>Bras de Selzaete (port local).</i>							
	Pont de halage d'amont (f)	15 837	—	Chemin de halage de droite du tronc prin- cipal.	»	Passe navigable de 12 ^m 00.	A. 4 ^m 00 B. Trépièds de garde.	—
	Pont de la route de Selzaete à Asse- nede (g)	16 322	— et une travée fixe non navi- gable.	Route concédée de Selzaete à Assenede.	»	—	A. 1 ^m 50 B. Oui.	—
	Pont de halage d'aval (h).	16 718	Une travée tournante re- couvrant deux passes, dont une seule est navigable.	Chemin de halage de droite du tronc prin- cipal.	»	—	A. 4 ^m 50 B. Trépièds de garde.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1877. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation. La grande passe est au milieu; la passe fixe, sur la rive gauche.

(c) Construit en 1875. Charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe n'est perçue sur la navigation.

(d) Construit en 1862. Charge mobile de 3,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. La navigation est libre.

(e) Construit en 1875. Charge mobile de 18,000 kilogrammes. Aucune taxe ne grève la navigation.

(f) Construit en 1866. Aucune taxe ne grève la navigation.

(g) Construit en 1869. Aucune taxe n'est perçue ni sur les passants, ni sur la navigation.

(h) Construit en 1879. Aucune taxe ne grève la navigation.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i> 0k.000 à 2k.129	Gand et Wondelgem.	Rive gauche.	10 ^m 00	Terre.	Le chemin de halage, situé sur cette rive, est longé sur 2,160 mètres de longueur, à partir de son origine, par une rue pavée de 10 mètres de largeur, desservant les propriétés riveraines.
	2 129 à 2 160	Wondelgem.	—	—	Pavage de 3 ^m 00.	Sur la rive gauche, il existe un seul bras secondaire, celui constituant le port local de Rieme, commune d'Ertvelde. La continuité du halage sur ce bras est établie au moyen d'un pont tournant.
	2 160 à 2 629	—	—	—	—	
	2 629 à 3 910	—	—	—	Terre.	
	3 910 à 5 180	Wondelgem et Evergem.	—	—	Pavage de 3 ^m 00.	
	5 180 à 10 040	Evergem.	—	—	Terre.	
	10 040 à 10 460	Cluizen.	—	—	Empierrement de 3 ^m 00.	
	10 460 à 12 960	—	—	—	Terre.	
	12 960 à 13 160	Ertvelde.	—	—	Pavage de 4 ^m 00.	
	13 160 à 15 275	Ertvelde et Selzaete.	—	—	Terre.	
	15 275 à 17 265	Selzaete.	—	—	Pavage de 3 ^m 00.	
	0 462 à 1 750	Gand.	Rive droite.	»	Établissements maritimes.	Sur la rive droite, il existe deux bras secondaires, l'un de Roodenhuyze, l'autre de Selzaete. Les ponts qui établissent la continuité du halage sont : pour celui de Roodenhuyze, le pont tournant, dit « de la Canardière », à Evergem, et le pont tournant concédé de Terdonck à Wynckel; pour celui de Selzaete, deux ponts tournants, établis aux extrémités d'amont et d'aval.
	1 750 à 15 808	Gand, Wondelgem, Oostacker, Desteldonck, Evergem, Cluizen, Wynckel, Ertvelde et Selzaete.	—	10 00	Terre.	
	15 808 à 16 680	Selzaete.	—	—	Pavage de 3 ^m 00.	
	16 680 à 17 843	—	—	—	Terre.	
	<i>Bras de Roodenhuyze.</i> De l'origine à l'extré- mité	Desteldonck et Wynckel.	Rives droite et gauche.	6 ^m 00 à 10 ^m 00	—	
	<i>Bras de Rieme (port local).</i> De l'origine à l'extré- mité	Ertvelde.	Rive gauche.	5 00 à 10 00	—	
	<i>Bras de Selzaete (port local).</i> De l'origine à 16k.737	Selzaete.	Rive droite.	—	Pavage de 3 ^m 00.	
	De 16k.737 à l'extré- mité	—	—	8 00 à 10 00	Terre.	
	De l'origine à 16k.117	—	Rive gauche.	6 00 à 9 00	—	
	De 16k.117 à l'extré- mité	—	—	7 00 à 10 00	Pavage de 3 ^m 00 à 10 ^m 00.	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE.	NIVEAU du couron- nement au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i>			Repérée à l'état- major.					
	Meulestede (hameau de la ville de Gand), rive droite. (a)	1k.780	2 ^m 50	7 ^m 207	3 ^m 50	Mur.	468 ^m 00	10 ^m 00	Terre.
	Wondelgem (commune), rive gauche (b)	2 081	2 50	—	»	Talus en terre.	70 00	—	—
	Langerbrugge (hameau de la commune d'Evergem), rive gauche (c)	5 125	2 00	6 707	4 00	Mur.	90 00	—	Pavage.
	Langerbrugge (hameau de la commune d'Oostacker), rive droite (d)	5 245	—	—	»	Talus en terre.	70 00	—	Terre.
	Doorseele (hameau de la commune d'Evergem), rive gauche (e)	9 935	—	—	»	—	—	—	—
	Terdonck (hameau de la commune de Cluyzen), rive droite (f)	10 023	—	—	»	—	—	—	—
	Rieme (hameau de la com- mune d'Ertvelde), rive gauche (g)	13 070	—	—	»	—	180 00	—	—
	Selzaete. Sucrerie Tydgat et C ^{ie} (h)	17 050	1 60	6 307	»	—	»	—	—
	<i>Bras de Roodenhuyze.</i>								
	Roodenhuyze (i)	10 034	—	—	»	—	»	8 à 12 ^m 00	—
	Sucrerie de Terdonck. (Me- chelynck, frères) (j) . . .	11 047	—	—	»	—	»	10 ^m 00	—
	Terdonck (k)	11 231	—	—	»	—	»	8 00	—
	<i>Bras de Rieme.</i>								
	Rieme (port local) commune d'Ertvelde, rive gauche (l)	13 886	—	—	»	—	260 00	6 à 10 ^m 00	Terre et pavage.
	<i>Bras de Selzaete.</i>								
	Port local de Selzaete (m).	15 857	En moyenne 1 ^m 60	—	»	Talus en terre et murs de quai.	1000 00 sur cha- cune des 2 rives.	5 à 10 00	—

(a) Le mur de quai longe un hameau industriel et commerçant. Chaque voisin conduit directement les marchandises dans ses magasins, saunerie, brosserie, amidonnerie, charbons, matériaux à bâtir, engrais, grains.

(b) Ce rivage dessert les communes de Wondelgem et Evergem. Il sert au déchargement de charbons, matériaux de construction, engrais, grains et graines, poteries, résidus de boghead.

(c) Le mur de quai existe en amont et en aval du pont. Il dessert les hameaux de Langerbrugge et Kerkbrugge (Evergem). Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, bois, grains et graines, engrais. On y charge des bois sciés.

(d) Ce rivage dessert une partie de la commune d'Oostacker. Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, engrais.

(e) Ce rivage dessert le hameau de Doorseele (Evergem) et la commune de Cluyzen. Il sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir, engrais.

(f) On décharge en cet endroit des charbons et engrais.

(g) Ce rivage sert au débarquement des charbons et engrais, destinés au sieur De Smet.

(h) Lieu de déchargement pour charbons et betteraves. On y charge des sucres, pulpes et résidus de sucreries.

(i) Ce rivage dessert le hameau de Roodenhuyze. On y décharge des charbons, des matériaux à bâtir et des engrais.

(j) Lieu de déchargement pour charbons et betteraves. On y charge des sucres, pulpes et résidus de sucreries.

(k) Sert au déchargement de charbons, matériaux à bâtir et engrais.

(l) Ce rivage sert au déchargement des charbons, matériaux de construction, fourrages et produits agricoles, engrais destinés aux riverains et aux habitants de la commune d'Ertvelde.

(m) Ce port a une certaine importance. On y trouve deux fabriques de sucre de betteraves et une fabrique de poteries. Les riverains font grand commerce de grains et graines de la Zélande et des polders avoisinants, de pommes de terre, de charbons et de matériaux à bâtir.

CANAL DE GAND A TERNEUZEN.

169

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR SOUS L'EAU.	EMBARCADERE. Engins de chargement et de déchargement.
FLANDRE ORIENTALE.	Port local de Rieme, com- mune d'Ertvelde, rive gauche	13k.626	Ce bassin constitue un bras secondaire de 520 ^m 00 de longueur, présentant une lar- geur de 17 ^m 00 à la ligne d'eau, et de 5 ^m 00 au plafond, formant une impasse reliée au canal principal, par un chenal d'accès, sur lequel est établi un pont tournant.	La rive gauche du bassin est occu- pée par un che- min public sur 260 mètres de lon- gueur, permettant le chargement ou le déchargement des bateaux.	»	3 ^m 00 d'eau sur le plafond.	»
	Selzaete; intérieur du vil- lage	15 742	Ce bassin, formé par une partie restante de l'ancien canal, est en communication, tant vers l'amont que vers l'aval, avec le tronc principal ou nouveau canal. Sa longueur est de 1222 ^m 00, sa largeur à la ligne d'eau est de 22 ^m 00 à 30 ^m 00, et celle au pla- fond de 8 ^m 00.	1000 ^m 00 de longueur utilisable sur cha- cune des deux rives.	534 ^m 00 de quai, dont 461 ^m 00 en maçonnerie et 73 ^m 00 en charpente.	4 ^m 40 d'eau sur le plafond.	»

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Tronc principal.</i>							
	Meulestede (Gand) . . .	1k.760	Gand.	468 ^m 00	3 ^m 707 E. M.	4 ^m 707 E. M.	7 ^m 207 E. M.	Quai en briques, fondé sur le sable avec pro- tection d'une file de pieux et palplanches.
	Langerbrugge (Evergem).	5 125	Evergem.	90 00	2 ^m 707	4 ^m 707	6 ^m 707	—
	<i>Bras de Selzaete.</i>							
	Selzaete (rive gauche) . .	16 266	Selzaete.	444 00	Variable entre 0 ^m 50 et 2 ^m 50	—	6 307	Ces quais comprennent 461 ^m 00 de quais en briques, fondés direc- tement sur le sol, et 73 ^m 00 de quais en bois.
	— (rive droite) . .	16 259	—	95 00	—	—	—	Quais en briques, fondés directement sur le sol

CANAUX DE HANDZAEME ET DE ZARREN.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	1 ^{er} bief. — Comprenant le canal de Handzaeme, depuis Hand- zaeme jusqu'à l'Yser. . . .	0k.000 Hand- zaeme.	12k.565 Dixmude.	12565 ^m 00	»	12565 ^m 00	15 ^m 00	»	0 ^m 70	3 ^m 081
	2 ^e bief. — Comprenant le canal de Zarren, depuis Zarren jus- qu'à Eynsdyk	0 000 Zarren.	2 760 Eynsdyk.	2760 00	»	2760 00	7 00	»	0 50	3 081

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Canal de Handzaeme.</i>							
	Pont de Handzaeme . . .	A l'origi- ne.	Fixe.	Route de Hand- zaeme à la station.	1 ^m 87	1 travée de 5 ^m 00.	A. Palées. B. Non.	En charpente.
	Baesdaembrug (b) . . .	3k.280	—	Wercken à Zarren.	3 08	3 travées de 3 ^m 00, 3 ^m 65 et 3 ^m 00.	A. et B. —	—
	Tergaatebrug (b) . . .	4 617	—	—	3 10	—	—	—
	Pont en fer (c)	8 195	—	Vladsloo à Eessen.	2 70	3 travées de 5 ^m 25.	A. 2 piles de 0 ^m 70 B. Non.	Piles et culées en maçonnerie de briques, musoirs en pierre de taille, tablier en fer.
	Pont de Beerst (d). . .	11 565	—	Dixmude à Beerst.	4 08	3 arches de 3 ^m 00, 5 ^m 00 et 3 ^m 00.	A. 2 piles de 0 ^m 80 B. Non.	Maçonnerie de briques, musoirs en moellons de France.
	Appelmarktbrug (d) . .	11 792	—	Traverse de Dixmude.	3 51	3 arches de 5 ^m 00.	A. 2 piles de 1 ^m 00 B. Non.	—
	Talleydiebrug (e) . . .	12 113	—	—	3 88	1 travée de 7 ^m 40 et 1 arche de 5 ^m 40.	A. 1 pile de 2 ^m 20 B. Non.	Travée en char- pente, arche en maçonnerie de briques.
	<i>Canal de Zarren.</i>							
	Ponceau sous la route de Zarren à Eessen.	0	—	Route de Zarren à Eessen.	2 53	1 arche.	B. —	En maçonnerie.
	Ponceau sous le chemin de fer de Lichtervelde à Furnes	0k.320	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Furnes.	1 88	—	B. —	—
	Kalkhovenbrug (f). . .	0 940	—	Route de Cler- ken à Wercken.	—	4 travées de 3 ^m 00, 4 ^m 00, 4 ^m 00 et 3 ^m 00.	A. 2 palées. B. Non.	En charpente.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Travée marinière au milieu.
(c) Construit en 1861. Travée marinière au milieu.
(d) Travée marinière au milieu.
(e) Ce pont était formé primitivement de deux arches en maçonnerie; celle de gauche s'est écroulée et a été remplacée par une passerelle, pour piétons, en charpente.
(f) Les deux travées marinières sont au milieu.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Canal de Hand- zaeme.</i>					
	De Eynsdyk à Dix- mude, 5860 mètres.	Eessen, Vladsloo, Beerst et Dixmude.	Rive droite.	4 ^m 00 en moyenne.	Terre depuis Eynsdyk jusqu'au cabaret « de Drie Musschen » ; à partir de ce point, il existe un pavage de 1648 ^m 00 de longueur sur 3 ^m 00 de largeur moyenne.	A l'amont de Eynsdyk, il n'existe pas de digue ni de chemin de ha- lage.
	<i>Canal de Zarren.</i>					
	Néant.	»	»	»	»	»

CANAL DE JONCTION DE LA MEUSE A L'ESCAUT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
LIMBOURG.	1 ^{er} bief. — Depuis l'ori- gine du canal à Bocholt jusqu'à l'écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, sous Lommel.	0	26k.856 97	26856 ^m 97	25185 ^m 97	1671 ^m 00	16 ^m 30	10 ^m 00	2 ^m 10	42 ^m 06
	2 ^e bief. — Depuis l'écluse n° 1 à la Pierre-Bleue, sous Lommel, jusqu'à la limite de la province d'Anvers	26k.856 97	27 283 00	426 03	86 23	339 70	—	—	—	37 68
	Bief n° 2 entre les écluses 1 et 2 (partie comprise dans la 2 ^e section) . .	27 283 00	27 705 00	422 00	357 00	65 00	—	—	—	—
	Bief n° 3 entre les écluses 2 et 3.	27 705 00	29 145 00	1440 00	920 00	520 00	—	—	—	33 35
ANVERS.	Bief n° 4 — 3 et 4.	29 145 00	31 050 00	1905 00	1905 00	»	—	—	—	29 02
	— n° 5 — 4 et 5.	31 050 00	32 692 00	1642 00	1642 00	»	—	—	—	26 45
	— n° 6 — 5 et 6.	32 692 00	37 287 00	4595 00	4155 00	440 00	—	—	—	24 34
	— n° 7 — 6 et 7.	37 287 00	39 987 00	2700 00	2645 00	55 00	—	—	—	22 42
	— n° 8 — 7 et 8.	39 987 00	43 819 00	3832 00	3832 00	»	—	—	—	19 92
	— n° 9 — 8 et 9.	43 819 00	46 460 00	2641 00	2276 00	365 00	—	—	—	17 93
	— n° 10 — 9 et 10.	46 460 00	54 086 00	7626 00	6386 00	1240 00	—	—	—	15 97
	— n° 11 — 10 et 11.	54 086 00	56 257 00	2171 00	1415 00	756 00	—	—	—	13 36
	— n° 12 — 11 et 12.	56 257 00	57 540 60	1283 60	493 43	790 17	—	—	—	11 37
	— n° 13 — 12 et 13.	57 540 60	59 384 60	1844 00	1239 70	604 30	—	—	—	10 17
	— n° 14 — 13 et 14.	59 384 60	74 892 20	15507 60	14267 90	1239 70	—	—	—	8 97
	— n° 15 — 14 et 15.	74 892 20	79 583 20	4691 00	4691 00	»	—	—	—	7 57
	— n° 16 — 15 et 16.	79 583 20	83 231 20	3648 00	3181 37	466 63	—	—	—	4 97
	— n° 17 — 16 et 17.	83 231 20	86 354 10 jusqu'au busc amont des portes tournées vers les bassins d'Anvers.	3122 90	2090 90	1032 00	Du pont 18 à l'écluse n° 6 cette largeur est de 26 ^m 30.	—	—	2 47

(a) Le plafond des divers biefs, à partir du n° 12, est en pente de 0^m02 par kilomètre.

Écluses.

174

CANAL DE JONCTION DE LA MEUSE A L'ESCAUT.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCES EN MÈTRES.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
LIMBOURG.	Double écluse de prise d'eau, à Bocholt (a). . .	0 ^m 00	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major. 2 ^m 634 2 ^m 634 (39 426) Buscs du grand passage. 2 ^m 311 2 ^m 511 (39 749) Buscs du petit passage.		"	7 ^m 50 largeur du grand passage. 5 ^m 50 largeur du petit passage.	27 ^m 00 longueur comprise entre le parement de la tête amont et celui de la tête aval.	"	"	Bajoyers verticaux, parements en briques avec angles, chardonnets et chaînes en pierre de taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 10 ^m 00 de longueur.	A. " B. 8 (une à chaque porte).	"	"
	Écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, sous Lommel, à double sas (b). .	26856 97	3 ^m 29	2 ^m 10 (35 58)	4 ^m 28 (moyenne)	7 ^m 00	50 ^m 00 (chaque sas)	6 minutes pour chaque sas.	33 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie, parements en briques avec angles, chardonnets, enclaves, coulisses et chaînes en pierre de taille. Perrés en maçonnerie de briques en aval de l'écluse sur 20 ^m 00 de longueur.	A. 6 B. 6	"	"
	Écluse n° 2 à double sas, à Moll. . .	27705 00	2 10	2 10 (31 25)	4 33	—	50 ^m 00 (chaque sas)	7 minutes pour chaque sas.	30 minutes en moyenne	Bajoyers verticaux, en briques.	A. 2 en amont et 2 en aval de 1 ^m 00 d'ouverture. B. Une dans chaque porte, celles d'amont ont 1 ^m 35/0 ^m 64 et celles d'aval 1 ^m 35/0 ^m 69.	5 ^m 22 en maçonnerie de briques.	5 ^m 60 en maçonnerie de briques. 20 ^m 00 faux-radier en fascines et blocailles.
	Écluse n° 3 à double sas, à Moll. . .	29145 00	—	2 10 (26 92)	—	—	50 ^m 00 (chaque sas)	—	—	—	—	—	—
	Écluse n° 4, à Des-schel.	31050 00	2 17	2 10 (24 35)	2 57	—	50 00	10 minutes	22 minutes.	—	—	—	—
	Écluse n° 5, à Des-schel.	32692 00	2 11	2 50 (21 84)	2 11	—	—	8 —	25 —	—	—	—	—
	Écluse n° 6, à Moll.	37287 00	2 10	2 18 (20 24)	1 92	—	—	6 —	20 —	—	—	—	—
	Écluse n° 7, à Gheel.	39987 00	—	2 10 (17 82)	2 50	—	—	9 —	30 —	—	—	—	—
	Écluse n° 8, à Gheel.	43819 00	—	2 11 (15 82)	1 99	—	—	7 —	30 —	—	—	—	—

ANVERS.	Écluse n° 9, à Gheel.	46460 00	—	2 10 (13 57)	1 96	—	—	7 —	20 —	—	—	—	—
	Écluse n° 10, à Hérenthals.	54086 00	2 22	2 11 (11 25)	2 61	—	—	11 —	30 —	—	—	—	—
	Écluse n° 11, à Hérenthals.	56257 00	2 10	2 35 (9 11)	1 90	—	—	7 —	20 —	—	—	—	—
	Écluse n° 12 . . .	57532 60	2 13	(7) (8 07)	1 20	—	—	6 —	13 —	—	(c)	»	20°00 en moellons.
	— 13 . . .	59376 60	—	(6 87)	—	—	—	6 —	13 —	—	—	»	—
	— 14 . . .	74884 20	2 41	(5 47)	1 40	—	—	7 —	14 —	—	—	»	—
	— 15 . . .	79575 20	2 19	(2 87)	2 60	—	—	13 —	20 —	—	—	»	—
	— 16 . . .	83223 20	2 17	(0 37)	2 50	—	—	12 —	19 —	—	—	»	—
	— 17 (d) . .	86295 60	2 19	(0 28)	0 96	—	—	5 —	12 —	—	Bajoyers verticaux, en pierres de taille.	»	—
	jusqu'à la tête de l'écluse vers le canal; 86360°60 jusqu'à la tête de l'écluse tournée du côté des bassins d'Anvers.												
	(f) La profondeur de l'écluse n° 17 est en sens inverse des autres écluses. Le chiffre de est de 2°10 0,96 est la différence entre le niveau de la flot-taison des bassins d'Anvers et celui de la flot-taison du canal.												
	Écluse maritime du Kattendyck (e) .	87436°20	3°40 sous le plan de comparaison. 3 38 sous la marée basse d'Anvers. 6 83 sous la flottaison des bassins d'Anvers. 7 43 sous la marée haute ordinaire d'Anvers.			24 80	Forme une tête d'écluse qui a 66°60 de longueur	Durée pour l'ouverture de chaque paire de portes : 20 à 25 minutes.	»	Bajoyers présentant un fruit de 1/20, en pierres de taille.	Avant-radier à l'amont du côté de l'Escaut de 7°00, en moellons avec encoffrement.	Arrière-radier du côté des bassins de 5°00, en moellons avec encoffrement.	

(a) Cet ouvrage n'est en réalité qu'un barrage éclusé avec portes de garde et pont tournant en bois. En temps ordinaire, les portes sont toujours ouvertes et la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut est en libre communication avec le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. On ne ferme les portes que lorsqu'il s'agit d'isoler l'un des canaux de l'autre. L'écluse est à deux passages, le grand forme la passe navigable. Il y a dans chaque passage deux paires de portes busquées dans les deux directions. Les portes sont munies de ventelles pleines, manœuvrées par des crics. En outre, des coulisses dans les bajoyers, de façon que les deux passages peuvent aussi être fermés au moyen de poutrelles.

(b) L'écluse n° 1 est à double sas, avec pont-levis. Elle est pourvue de trois paires de portes busquées en bois. Les portes sont munies de ventelles à jalousies manœuvrées par des crics. Des larrons ménagés dans les bajoyers laissent passer l'eau destinée à l'alimentation régulière des biefs et des canaux inférieurs. Ces larrons sont munis de vannes qu'on fait mouvoir à l'aide de crics. La distance kilométrique indiquant l'emplacement de l'écluse se rapporte au milieu de cet ouvrage.

(c) Les portes d'amont des écluses n° 12 à 16 inclus sont pleines, sans ventelles; celles d'aval sont pourvues de ventelles à jour. Le remplissage du sas se fait au moyen de larrons pratiqués dans la tête d'amont et munis de ventelles en fer de fonte. Des larrons, avec ventelles en bois, sont pratiqués dans la tête d'aval, mais ne fonctionnent pas. Le sas se vide au moyen des ventelles des portes d'aval. Des perrés en briques, de 20°00 de longueur, protègent les talus des biefs d'aval.

(d) La chute de l'écluse n° 17 est en sens inverse de celle des autres écluses, la tête d'amont se trouve, par conséquent, à l'extrémité du bief. Des ponts tournants métalliques sont établis sur les écluses n° 12, 13, 14, 15 et 17. A l'écluse n° 17 il y a des larrons et des ventelles pleines aux portes, sauf à celles de garde, destinées à maintenir les eaux du canal à hauteur, en cas de baisse de celles des bassins de la ville.

(e) L'écluse maritime du Kattendyck se trouve contre les bassins d'Anvers et est séparée de l'Escaut par un chenal d'accession de 120°00 de longueur et 36°00 de largeur. Cette écluse présente trois paires de portes en fer, dont deux paires de portes d'ebbe busquées vers les bassins et une paire de portes de flot busquées vers l'Escaut. La paire de portes d'ebbe d'aval de l'écluse maritime du Kattendyck est pourvue de ventelles au nombre de deux dans chaque vantail. Des larrons vont d'une extrémité à l'autre de l'écluse dans chaque bajoyer et un embranchement débouché dans chacune des enclaves des portes d'ebbe d'aval. Cette écluse ne s'ouvre que deux heures avant l'heure de la marée haute, lorsque le niveau de l'eau est sensiblement le même à l'amont et à l'aval des portes de retenue. La manœuvre des portes se fait à bras d'hommes, au moyen de treuils à axe vertical. Les larrons et les ventelles servent pour chasser dans le chenal qui conduit à l'Escaut et pour nettoyer le radier de l'écluse.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	DISTANCES EN MÈTRES.	PASSE NAVIGABLE.		DÉVERSOIR.			OBSERVATIONS.	
			Nombre des ouvertures leur largeur.	Système de fermeture.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE			
						fixe.	à engins mobiles.		Hauteur des retenues.
LIMBOURG.	Double écluse de prise d'eau à Bochoit, à l'origine du canal. . .	0 ^m 00	Une ouverture de 7 ^m 50	Portes busquées.	5 ^m 50	»	Portes busquées.	»	Cette écluse de prise d'eau fonctionne comme barrage dans des circonstances exceptionnelles (voir tableau 2 relatif aux écluses) (a).
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Hamonterbeek.	2140 10	»	»	1 70	»	Poutrelles glissant dans des rainures à coulisses.	2 ^m 39	Les déversoirs établis à travers la digue droite ne servent qu'exceptionnellement lorsqu'il s'agit de vider ou de baisser le bief. Dans les circonstances ordinaires, ils sont toujours fermés aussi hermétiquement que possible. Les hauteurs des retenues sont données par les profondeurs des seuils des déversoirs sous la flottaison normale (42 06). Des passerelles de halage sont établies au-dessus des déversoirs.
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Warmbeek.	7251 50	»	»	3 00	»	—	2 51	
	Déversoir à la rive droite correspondant au siphon du Dommel.	12267 65	»	»	2 ouvertures de 1 ^m 75 chacune, séparées par une pile de 1 ^m 00	»	—	2 83	
	Déversoir à la rive droite dit « Springput ».	26742 48	»	»	2 ^m 00	»	—	2 63	
	Déversoir sur la Blanche-Nêthe.	34238 00	»	»	3 00	»	Poutrelles glissant dans des rainures.	0 30 au-dessus de la flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-dessus des siphons. Ils sont recouverts de passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir sur le ruisseau Daelmansloop.	43343 00	»	»	2 00	»	—	—	
	Déversoir sur le ruisseau Elsenloop.	46032 00	»	»	2 00	»	—	—	
	Déversoir sur le Moesloop.	55207 00	»	»	1 25	»	—	—	
	Déversoir sur le Vuylvoortbeek.	58021 00	»	»	2 00	»	—	La flottaison du canal.	
Déversoir sur la Nêthe.	62685 00	»	»	2 de 3 ^m 98 1 de 1 50	»	Vannes glissant dans des rainures.	Niveau des eaux de la Nêthe non canalisée.		
ANVERS.	Prise d'eau à la Nêthe.	Près de l'écluse n° 13. 62685 ^m 00	»	»	3 de 1 25	»	—	—	Il existe des passerelles au-dessus de ces déversoirs, la plupart pour la non-interruption du chemin de halage.
	Déversoir sur le ruisseau Tappelbeek.	71073 00	»	»	3 50	»	Poutrelles.	La flottaison du canal.	
	Déversoir sur le ruisseau Wezelschebeek.	76337 00	»	»	4 00	»	—	—	
	Déversoir sur le Petit Schyn.	79973 00	»	»	4 50	»	—	—	
	Déversoir militaire établi sur le fossé extérieur des fortifications.	85488 00	»	»	3 de 4 00	»	—	—	
	Déversoir militaire établi sur le Schyn, dans le mur en retour de l'écluse n° 17.	86296 00	»	»	3 00	»	—	—	

(a) On a considéré la petite ouverture comme déversoir par opposition à la grande ouverture, qui forme la passe navigable. Il existe au-dessus de l'écluse ou plutôt du barrage éclusé un pont tournant.

(a) On a considéré la petite ouverture comme déversoir par opposition à la grande ouverture, qui forme la passe navigable. Il existe au-dessus de l'écluse ou plutôt du barrage éclusé un pont tournant.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 1, à Bocholt, sur la double écluse de prise d'eau, à l'origine du canal	0	Tournant.	Chemin de halage de la rive gauche du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	Deux travées : Travée mobile ouverture 7 ^m 50. Travée fixe ouverture 5 ^m 50.	A. 4 ^m 00 B. Une esta- cade en bois de chaque côté du grand pas- sage. (Passe navigable.)	Tablier et partie mobile entière- ment en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 2, à Caulille.	2664 ^m 70	—	Route de l'Etat de Hechtel, par Exel, Petit- Brogel et Cau- lille à Loozen.	"	Deux travées : Travée mobile ouverture 7 ^m 40. Travée fixe ouverture 4 ^m 95.	A. 1 ^m 00 B. Une esta- cade en bois de chaque côté de la passe navigable.	—
	Pont n° 3, à Lille- Saint-Hubert . . .	4424 60	Fixe.	Chemin com- munal de Cau- lille à Hamont.	4 ^m 40	Une travée : Longueur entre les parements des culées 20 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison 15 ^m 00.	"	Tablier en bois suspendu à des chaines en fer ; culées en maçonnerie.
	Pont n° 4, — . . .	6636 50	Tournant.	Chemin com- munal de Lille- Saint-Hubert à Hamont.	"	Deux travées : Travée mobile ouverture 7 ^m 40. Travée fixe ouverture 4 ^m 95.	A et B. —	Tablier et partie mobile entière- ment en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 5, — . . .	7993 95	—	Route de l'Etat de Peer, par Achel, vers Vakenswaard.	"	—	—	—
	Pont n° 6, à Neer- pelt.	10488 05	—	Route de l'Etat de Moll, par Hamont à Budel	"	—	—	—
	Pont des chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et d'Anvers à Glad- bach, à Neerpelt(b)	10680 00	Fixe.	Chemins de fer de Hasselt à Eindhoven et d'Anvers à Gladbach.	4 ^m 55	Une travée : Ouverture entre les parements des culées 26 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale 18 ^m 00.	"	Superstructure métallique : Poutres-tréillis Culées en maçonnerie.
	Pont n° 7, à Neerpelt	11581 65	Tournant.	Chemin vicinal de Neerpelt à Bockel et Schaft	"	Deux travées : Travée mobile ouverture 7 ^m 40. Travée fixe ouverture 4 ^m 95.	A et B. —	Tablier et partie mobile entière- ment en bois. Le reste en maçonnerie.
	Pont n° 8, — . . .	12368 75	—	Chemin commu- nal de Neerpelt à Bergeyck.	"	—	—	—
	Pont n° 9, à la grande barrière de Lom- mel.	15315 53	—	Route de l'Etat de Liège à Bois-le-Duc.	"	Deux travées : Travée mobile ouverture 7 ^m 40. Travée fixe ouverture 5 ^m 95.	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont comprend deux tabliers distincts à simple voie, posés sur les mêmes culées, l'un à côté de l'autre et destinés, le premier au passage de la ligne de Hasselt à Eindhoven, le second au passage de la ligne d'Anvers à Gladbach. Les culées et le premier tablier ont été construits en 1866. Le second tablier a été construit et posé en 1877.

Ponts. (Suite.)

4

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont n° 10, à Lommel.	17057 ^m 93	Fixe.	Chemin communal.	4 ^m 07	Une travée : Ouverture entre les parements des culées 16 ^m 00. Largeur du canal au niveau de la flottaison normale 11 ^m 45.	»	Tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. Culées en maçonnerie.
	Pont n° 11, — (b)	18434 23	—	—	4 34	—	»	Superstructure métallique : Poutres-treillis Plancher en bois Culées en maçonnerie.
	Pont n° 12, — (c)	20207 18	—	Route de l'Etat de Lommel à la frontière néer- landaise vers Leende.	4 32	—	»	—
	Pont n° 13, —	23917 20	—	Chemin commu- nal de Lommel vers Postel.	—	—	»	Tablier en bois suspendu à des chaînes en fer Culées en maçonnerie.
	Pont sur l'écluse n° 1, à la Pierre- Bleue, sous Lom- mel.	26850 43	Levis.	Chemin d'ex- ploitation de la bruyère.	»	Ouverture 7 ^m 00.	»	Portique en fer Plancher en bois sur poutrelles en fer.
ANVERS.	Pont n° 14, sous Moll.	34408 00	Tournant.	Route de Turnhout à Moll	»	Une travée de 7 ^m 20 d'ouverture.	Sans piles ni estacades.	Maçonnerie de briques. Tablier en fer.
	— 15 —	35084 00	—	Chemin de Moll à Desschel.	»	—	—	—
	— 16 sous Gheel	42793 00	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	— 17 —	44285 00	—	Route de Turn- hout à Diest.	»	—	—	—
	— 18 —	45452 00	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	— 19 —	47918 00	—	—	»	—	—	—
	— 20 sous Oolen	50162 00	—	—	»	—	—	—
	— 21 sous Hé- renthals	52911 00	—	—	»	—	—	—
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Glabach (d).	53003 00	Fixe.	Chemin de fer d'Anvers à Glabach.	4 ^m 57	Une travée de 26 ^m 00 d'ouverture droite et de 32 ^m 75 d'ouverture oblique.	—	—
	Pont n° 22, à Héren- thals	54896 00	Tournant.	Chemin vicinal.	»	Une travée de 7 ^m 20 d'ouverture.	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

(b) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1872, en remplacement d'un tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. La stabilité du nouveau tablier a été calculée pour une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré et une charge roulante de 18,000 kilogrammes.

(c) La superstructure métallique en treillis a été posée en 1878, en remplacement d'un tablier en bois suspendu à des chaînes en fer. La stabilité du nouveau tablier a été calculée comme pour le pont n° 11.

(d) Ce pont a été construit en 1877 et sa stabilité calculée en vue d'une surcharge de 4,500 kilogrammes par mètre courant. Il n'y existe pas de passerelle pour piétons, chevaux, etc.

Les ponts n° 14 à 24 ont été construits en 1861 et 1862, leur stabilité a été calculée en vue d'une surcharge de 300 kilogrammes par mètre carré. On n'y perçoit pas de droits de passage et la navigation n'y est pas grevée d'une taxe. La volée des ponts tournants est du côté de la rive droite.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCES EN MÈTRES.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE du PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont n° 23, à Hérenthals	55307 00	Tournant.	Regtestraat Hérenthals.	»	Une travée de 7 20 d'ouverture.	Sans piles ni estacades.	Maçonnerie en briques. Tablier en fer.
	Pont n° 24, —	55695 00	—	Heikstraat Hérenthals.	»	—	—	—
	Pont du chemin de fer de Turnhout à Lierre (b).	55803 00	—	Chemin de fer de Turnhout à Lierre.	»	—	—	—
	De l'écluse n° 12	57549 00	—	Chemin d'exploitation.	»	Une — 7 00	B. Non.	Tablier en fer.
	— 13	59428 60	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	N° 25	60564 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente. <i>en bois</i>
	N° 26	62684 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 27	63743 60	—	Chemin vicinal.	»	—	—	—
	N° 28	64777 60	—	—	»	—	—	—
	N° 29	66748 60	—	—	»	—	—	—
	N° 30	68248 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 31	69802 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	—
	N° 32	71391 60	—	Chemin d'exploitation.	»	—	—	—
	N° 33	73039 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 34	74335 60	—	—	»	—	—	—
	De l'écluse n° 14	74935 60	—	Chemin vicinal.	»	Une — 7 00	—	Tablier en fer.
	N° 35	75908 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente. <i>en bois</i>
	N° 36	77266 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	N° 37	78128 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	Tablier en fer.
	N° 38	78984 60	—	Route vicinale.	»	—	—	Tablier en charpente.
	De l'écluse n° 15	79626 60	—	Chemin vicinal.	»	Une — 7 00	—	Tablier en fer.
	N° 39	81241 60	—	—	»	Une — 7 20	—	Tablier en charpente.
	N° 40	82442 60	—	—	»	—	—	—
	N° 41	83918 60	—	Route vicinale.	»	—	—	—
	Du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	85050 60	—	Chemin de fer.	»	—	—	Tablier en fonte.
	N° 42	86050 60	—	Route de l'Etat.	»	—	—	Tablier en fer.
	De l'écluse n° 17	86328 60	—	Établissements maritimes d'Anvers.	»	Une — 7 00	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1854. La navigation n'y est pas grevée d'une taxe.

Les ponts des écluses n° 12, 13, 14, 15 et 17 sont établis sur les bajoyers en maçonnerie; tous les autres ponts sont construits sur des culées en maçonnerie.

Les ponts sur les écluses 12, 13, 14 et 15 et les ponts n° 37 et 42 sont calculés à raison de la charge d'épreuve, qui est celle d'un chariot de 18,000 kilogrammes.

Le pont du chemin de fer Hollando-Belge est construit sans passerelle pour piétons ni pour chevaux.

Le pont établi sur l'écluse n° 17 est à voie carrossable avec trottoirs, le tablier porte également une voie ferrée.

Nulle part on ne perçoit un droit de passage sur les ponts, ni une taxe sur la navigation.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	0k.000 à 1k.714	Bocholt.	Sur les 2 rives	4 ^m 00	Gravelage.	Le halage se fait à peu près exclusivement sur la rive droite.
	1 714 à 3 719	Caulille.	—	—	—	Une passerelle de halage est établie sur la rive droite, à la distance 2,140 ^m 10 au-dessus du déversoir du siphon de Hamont-beek. Sa longueur est de 1 ^m 70, sa largeur de 3 ^m 00.
	3 719 à 4 609	Lille-S ^t -Hubert.	—	—	—	
	4 609 à 4 667	Hamont.	—	—	—	
	4 667 à 9 151	Lille-S ^t -Hubert.	—	—	Gravelage, sauf 200 mètres courants de pavage sur la rive gauche au bassin de Lille-Saint-Hubert, près du pont n° 5.	Une passerelle de halage est établie sur la rive gauche, à la distance 5,671 ^m 60 au-dessus de la dérivation du Warmbeek. Sa longueur est de 2 ^m 00, sa largeur de 3 ^m 00.
	9 151 à 13 404	Neerpelt.	—	—	Gravelage.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 7,251 ^m 60 au-dessus du déversoir du siphon du Warmbeek. Sa longueur est de 3 ^m 00, sa largeur de 3 ^m 00.
	13 404 à 14 585	Overpelt.	—	—	—	Une passerelle est établie sur la rive gauche, à la distance 10,879 ^m 05 au-dessus de la dérivation du Dommel. Sa longueur est de 4 ^m 00, sa largeur de 3 ^m 00.
	14 585 à 27 282	Lommel.	—	—	Gravelage, sauf 184 mètres courants de pavage sur la rive gauche, aux abords du bassin de la grande barrière de Lommel, près du pont n° 9.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 12,267 ^m 55 au-dessus du déversoir du siphon du Dommel. Sa longueur est de 4 ^m 50, sa largeur de 3 ^m 00.
	(Fin de la 1 ^{re} section.)					Une passerelle est établie sur la rive gauche, à la distance 12,963 ^m 50 au-dessus de la dérivation du Holvensche beek. Sa longueur est de 2 ^m 50, sa largeur de 3 ^m 00.
	27 282 à 27 704	Moll.	Sur les 2 rives	3 00	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 14,737 ^m 43 au-dessus du canal d'irrigation du sieur Joly. Sa longueur est de 4 ^m 00, sa largeur de 3 ^m 00.
ANVERS.	27 704 à 28 420	—	—	—	Empierrement.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 17,983 ^m 83 au-dessus du canal d'irrigation de la colonie de Lommel. Sa longueur est de 10 ^m 50, sa largeur de 3 ^m 00.
	28 420 à 29 145	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	Une passerelle est établie sur la rive droite, à la distance 26,742 ^m 48 au-dessus du déversoir du Springput. Sa longueur est de 2 ^m 00, sa largeur de 3 ^m 50.
	29 145 à 30 054	—	—	—	Empierrement.	Le halage se fait généralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelles de halage sur la 2 ^e section. Les parties de chemin en terrain naturel sont bien résistantes.
	30 054 à 31 050	Mollet Desschel	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	Il existe au-dessus des déversoirs, de même que sur les prises d'eau et collecteurs des irrigations, et enfin sur les cours d'eau qui débouchent dans le canal, des passages voûtés qui ont toute la largeur du chemin de halage.

CANAL DE JONCTION DE LA MEUSE A L'ESCAUT.

181

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	31k.050 à 34k.628	Moll et Desschel	Sur les 2 rives.	3 ^m 00	Empierrement.	
	34 628 à 37 157	Moll.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	37 157 à 37 657	—	—	—	Empierrement.	
	37 657 à 39 883	Moll et Gheel.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	39 883 à 39 987	Gheel.	—	—	Terrain naturel.	
	39 987 à 40 075	—	—	—	Empierrement.	
	40 075 à 42 543	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	42 543 à 45 452	—	—	—	Empierrement.	
	45 452 à 46 049	—	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	46 049 à 46 860	—	—	—	Empierrement.	
	46 860 à 52 271	Gheel, Oolen et Herenthals.	—	—	Empierrement sur la rive droite et terrain naturel sur la rive gauche.	
	52 271 à 54 086	Herenthals.	—	—	Terrain naturel.	
	54 086 à 55 227	—	—	—	Empierrement.	
	55 227 à 55 357	—	—	4 ^m 00	Pavage.	
	55 357 à 56 257	—	—	3 00	Empierrement.	
	56 257 à 56 730	—	—	—	Terrain naturel.	
	(Fin de la 2 ^e section.)					Le halage est interrompu sur la rive gauche : 1° A l'embranchement de la Petite-Nèthe canalisée à Grobbendonck; 2° Dans la traverse des fortifications d'Anvers.
	De 56k.730 à 86k.360	Herenthals, Vorsselaer, Grobbendonck, Pulle, Viersel, Massenhoven, Broechem, Oelegem, Wommelghem, Schilde, Wyneghem, Schooten, Merxem, Anvers.	Sur les 2 rives.	4 ^m 00	Terre. Pavé sur une longueur de 127 ^m 00, rive gauche à Oelegem et sur une longueur de 259 ^m 00 rive droite à Anvers.	Des passerelles de halage sont établies sur les déversoirs des siphons : Rive droite, sous Herenthals; Rive gauche, sous Massenhoven; — sous Wyneghem; — et sur la rigole de la prise d'eau en aval de l'écluse n° 13, rive droite, sous Vorsselaer. Des ponts tournants desservent le halage, rive droite, de l'embranchement du canal de Turnhout vers Anvers, sous Schooten, et à la jonction du bassin des établissements industriels et commerciaux de Merxem.
	(Fin de la 3 ^e et dernière section.)					Toute la digue gauche comprise entre le bassin du Looibroeck et l'écluse n° 4 sera bientôt pavée, soit sur une longueur de 554 ^m 00.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, re- vêtement, estacade en char- pente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : Pavage Empierrement.
LIMBOURG.	Rivage de Caulille en amont du pont n° 2. . .	2k.564	0 ^m 90	42 96	»	Talus en terre.	180 ^m 00	17 ^m 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
	Port de Lille-Saint-Hu- bert, en amont du pont n° 3	3 949	0 80	42 86	»	—	168 00	20 00	—
	Port de Lille-Saint-Hu- bert, en amont du pont n° 5	7 595	0 70	42 76	»	—	323 00	19 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est pavé.
	Port de Neerpelt, en amont du pont n° 7. . .	11 375	0 90	42 96	»	—	172 00	13 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
	Port de la grande bar- rière de Lommel, en aval du pont n° 9 . . .	15 440	1 50	43 56	»	—	230 00	15 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est pavé.
	Port de Lommel, en aval du pont n° 12.	20 407	2 90	44 96	»	—	190 00	35 00	Terre, sauf le chemin longeant le terre-plein et qui est gravelé.
	Bassin de Desschel . . .	30 920	1 00	30 02	»	—	50 00	4 00	Terrain naturel.
	— de Moll.	34 613	—	25 34	»	—	150 00	Triangulaire hauteur du triangle 60 ^m 00.	Terrain naturel et pavage d'accès de 3 ^m 00 de largeur sur 130 ^m 00 de longueur.
	— de Gheel	30 957	—	23 42	»	—	100 00	20 ^m 00	Terrain naturel.
	Deuxième bassin de Gheel	44 285	1 50	19 42	»	—	200 00	10 à 25 ^m 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3 ^m 00 de largeur sur 127 ^m 00 de longueur.
ANVERS.	Petit bassin d'Heren- thals.	54 759	1 20	14 56	»	—	150 00	13 ^m 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3 ^m 00 de largeur sur 130 ^m 00 de longueur.
	Quai d'Herenthals. . . .	55 307	1 50	14 86	3 ^m 60	Murs en maçon- nerie de briques.	130 00	9 ^m 70 en moyenne.	Pavage sur 4 ^m 00 de largeur, le reste terrain naturel.
	Grand bassin d'Heren- thals.	55 615	1 00	14 36	»	Talus en terre.	200 00	20 ^m 00	Terrain naturel et pavage d'accès de 3 ^m 00 de largeur sur 178 ^m 00 de longueur.
	Troisième bassin d'He- renthals.	55 743	—	—	»	—	55 00	7 00	Terrain naturel.

On a réservé la dénomination de ports aux endroits pourvus de bassins, qui sont spécialement affectés au chargement et au déchargement des bateaux, et celle de rivages aux endroits situés en dehors des bassins, qui sont généralement considérés comme lieux de chargement et de déchargement ou qui ont été expressément créés à cet usage.

La description du port d'Anvers est faite dans une notice spéciale. (Tome I, page 110.)

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	Bassin de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 3, plus généralement connu sous la dénomination de bassin de Caulille	3k.049	Trapeze : superficie 20 a. 80 c.	328 00	2 10	Ce bassin est principalement affecté au commerce des bois de sapin.
	Bassin de Lille-Saint-Hubert, en amont du pont n° 5	7 595	Trapeze : superficie 40 a. 46 c.	671 00	—	Bois de sapin, houille, foin, briques et engrais.
	Bassin de Neerpelt, en amont du pont n° 7	11 375	Trapeze : superficie 20 a. 54 c.	337 00	—	Bois de sapin, houille, foin, briques et engrais.
	Bassin de la grande barrière de Lommel, en aval du pont n° 9	15 440	Trapeze : superficie 68 a. 15 c.	420 00	—	Bois de sapin, foin, houille et briques.
	Bassin de Lommel, en aval du pont n° 12	20 407	Trapeze : superficie 29 a. 40 c.	370 00	—	Bois de sapin, houille et briques.
	Bassin de la Pierre-Bleue, en amont de l'écluse n° 1	26 624	Demi-cercle: superficie 90 a. 77 c.	434 00	—	Ce bassin, qui se trouve à l'entrée du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo, sert uniquement comme bassin de garage. Les grands bateaux peuvent tourner dans le bassin de la grande barrière de Lommel et dans celui de la Pierre-Bleue.
	Bassin de Desschel	30 920	Trapeze : 29 a. 75 c.	165 00	—	Bois et sable blanc.
	— Moll	34 613	Trapeze : 28 a. 35 c.	160 00	—	Bois de construction, briques, chaux, tuiles, houille.
	— Gheel	39 957	Trapeze : 24 ares.	196 00	—	Bois de chauffage et de construction, foin.
	2° — —	44 285	Trapeze : 76 ares.	520 00	—	Bois de construction et de chauffage, briques, chaux, tuiles et houille.
	Petit bassin de Herenthals . .	54 759	Trapeze : 36 a. 75 c.	185 00	—	—
ANVERS.	Grand — —	55 615	Trapeze : 45 a. 20 c.	300 00	—	—
	3° bassin en aval du pont 24, à Herenthals	55 743	Trapeze : 3 a. 85 c.	70 00	—	Bois de chauffage et de construction et sable blanc.
	Bassin de Herenthals	57 430	Trapeze : 38 a. 25 c.	155 00	2 13	Trafic nul.
	— Grobbendonck	62 824	Trapeze : 58 ares.	215 00	2 17	Briques, tuiles et bois.
	— Viersel	68 333	Trapeze : 38 a. 25 c.	155 00	2 28	Briques, tuiles, chaux, houille et bois.
	— Massenhoven	69 946	—	—	2 31	Briques, tuiles, chaux, houille, bois, foin et paille.
	Gare d'Oelegheem.	72 959	Trapeze : 4 a. 27 c.	110 00	2 34	Briques, tuiles, chaux et houille.
	Bassin de Wyneghem	78 243	Trapeze : 38 a. 50 c.	165 00	2 16	Briques, tuiles, chaux, houille, bois, pavés.
	Gare de Schooten	81 321	Trapeze : 5 a. 75 c.	128 00	2 13	Briques, chaux, houille.
	— Merxem	84 006	—	110 00	2 11	—
	Bassin du Looibroeck, à Anvers	85 725 axe du bassin.	Parallélogramme: 344 a. 10 c.	930 00	2 19	Marchandises diverses. Le périmètre et la superficie sont mesurés à la flottaison.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
ANVERS.	Quai d'Herenthals. .	55k.307	Herenthals.	130 ^m 00	11 ^m 26	13 ^m 36	14 ^m 86	Ce quai est établi dans la traverse d'Herenthals, en amont et en aval du pont n° 10. On n'y charge ou on n'y décharge presque rien, à cause de la proximité des bassins.
	Murs et musoirs du chenal d'accèsion de l'écluse maritime du Kattendyck, à Anvers	De l'origine au point amont du chenal 87k.503 Longueur du chenal 120 ^m 00 jusque dans l'alignement des musoirs	Anvers.	Mur nord 130 ^m 00 Mur sud 110 ^m 00	— 3 75	Marée basse — 0 ^m 02 Marée haute + 4 ^m 03	+ 5 57	Les bassins et gares d'eau sont entourés de talus gazonnés.
	Bassin du Looibroeck, entouré de talus revêtus de moellons piqués.	85k.725 axe du bassin.	Anvers.	930 00 de perré.	+ 1 83	+ 2 47	+ 4 13	

CANAL « LA LANGELEEDE ».

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état- major.	OBSERVATIONS.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.			
FLANDRE ORIENTALE.	De l'origine, à Wachtebeke, jusqu'à l'ex- trémité, à Oudeburgsche- sluis	»	5k.173	5173 ^m 00	4373 ^m 00	800 ^m 00	8 ^m 50	5 ^m 00	1 ^m 35 en été. 1 ^m 70 en hiver.	3 ^m 60 en été. 3 ^m 95 en hiver.	A l'extrémité aval se trouve une écluse pour l'évacuation des eaux. A l'extré- mité amont le canal est en libre com- munication avec le Moervaert.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A, Épais- seur des piles. B, Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pottersbrug, à Wachtebeke (b) . .	0k.204	Fixe.	Chaussée vicinale de Wynckel vers Wachtebeke.	Été. Hiver. 3 ^m 08 2 ^m 73	1 de 5 ^m 95	B. Non.	Fer et maçonnerie
	Walderdonckbrug, à Wachtebeke.	1 290	—	Route concédée de Wachtebeke vers Selzaete.	3 96 3 61	— —	—	Maçonnerie
	Pont du chemin de fer, à Wachte- beke (c)	1 692	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 77 2 42	— 6 60	—	Fer et maçonnerie
	Pont barragé de Sainte-Catherine, à Wachtebeke (d).	2 796	—	Chemin dit : « S ^{te} -Catherine straat. »	2 70 2 35	— —	—	—
	Balkenbrug, à Wachtebeke . . .	3 371	—	Chemin dit : « Boschstraat ».	2 82 2 47	— —	—	Maçonnerie
(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère). (b) Reconstruit partiellement en 1873. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. (c) Construit en 1836. (d) Construit en 1872. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.								

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.290	Wachtebeke.	Rive droite.	De 3 ^m 50 à 4 ^m 00	Terre.
	De 1 290 à 1 692	—	—	De 4 00 à 6 00	—
	De 1 692 à 2 796	—	—	De 6 00 à 7 00	—
	De 2 796 à 3 371	—	—	De 7 00 à 8 30	—
	De 3 371 à 5 173	—	—	7 ^m 00	—

LESSE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	OBSERVATIONS.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
NAMUR.	Depuis le chemin du village de Ciergnon jusqu'au pont de Vignée	0k.000	1k.915	1915 ^m 00	»	Cours sinueux	Variable.		0 ^m 20 minimum.	Les biefs aboutissent à l'amont des ponts.
	Du pont de Vignée au pont de Wanlin	1 915	4 682	2767 00	»	—	—	—	—	
	Du pont de Wanlin au pont d'Havenne	4 682	7 152	2470 00	»	—	—	—	—	
	Du pont d'Havenne au pont de Houyet	7 152	14 317	7165 00	»	—	—	—	—	
	Du pont de Houyet au pont de Pont-à-Lesse	14 317	29 720	15403 00	»	—	—	—	—	
	Du pont de Pont-à-Lesse au pont d'Anseremme, dit « pont Saint-Jean »	29 720	33 007	3287 00	»	—	—	—	—	
	De la tête d'amont à la Meuse.	33 007	33 015	8 00	»	—	—	—	—	

Barrages.

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BARRAGES.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES		DÉBOUCHÉ des PERTUIS.	SYSTÈME de FERMETURES.	HAUTEUR des RETENUES	OBSERVATIONS.
		partielles.	totales.				
NAMUR.	Moulin de Wanlin . . .	4k.667	4k.667	»	Barrage submersible traversant la rivière.	1 ^m 81	Le moulin est établi en dériva- tion. 1 ^m 81 : retenue depuis le sommet du barrage jusqu'en aval des roues.
	Moulin d'Havenne . . .	2 245	6 912	»	—	2 19	Le moulin est établi en dériva- tion. 2 ^m 19 : retenue depuis le sommet très irrégulier du bar- rage jusqu'en aval des roues.
	Moulin de Houyet . . .	6 355	13 267	»	—	1 68	Le moulin est en dérivation. 1 ^m 68 : retenue depuis le sommet très irrégulier du barrage jus- qu'en dessous des roues.
	Moulin de Walzin . . .	14 836	28 103	»	—	1 297	Le moulin est en dérivation. 1 ^m 297 : retenue depuis le som- met du barrage jusqu'en des- sous de la roue.
	Usine Saint-Jean, à Anse- remme	4 259	32 362	»	—	»	L'usine est établie en dériva- tion.
	Laminoirs de tôles fines.	—	—	»		3 865	Retenue jusqu'en dessous de la roue.
						3 657	Retenue jusqu'au niveau de la flottaison du barrage de Di- nant.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levi).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
NAMUR.	Pont de Vignée . . .	1k.915	Fixe.	Route de Dinant à Neufchâteau.	12 ^m 03	Une arche de 20 ^m 00 d'ouverture en plein cintre.	A. » B. Non.	Maçonnerie.
	— Wanlin . . .	4 682	—	Chemin de Wanlin par Herock à la route de Dinant à Neufchâteau.	2 58	Quatre travées de 6 ^m 80 chacune.	A. Épaisseur de chacune des 3 piles : 1 ^m 00. B. Non.	Culées et piles en maçon- nerie. Tabliers en bois.
	— Havenne . . .	7 152	—	Chemin de Hour par Herock à la route de Dinant à Neuf- château.	4 90	Deux travées de 12 ^m 00 chacune.	A. Épaisseur de la pile : 1 ^m 40 A la base et 1 ^m 00 en haut. B. Non.	Culées et pile en maçon- nerie. Tablier en fer.
	— Houyet . . .	14 317	—	Route de Givet par Haversin à Bar- vaux-sur-Ourthe.	5 30	Deux travées de 19 ^m 00 chacune.	A. Épaisseur de la pile : 1 ^m 50 B. Non.	—
	— Pont-à-Lesse .	29 721	—	Chemin privé du domaine de Pont- à-Lesse.	4 45	Trois travées de 8 ^m 70 chacune.	A. Épaisseur de chacune des 2 piles : 0 ^m 80. B. Non.	—
	— Saint-Jean, à Anseremme . . .	33 007	—	Route de Dinant à Givet.	3 45	Deux arches de 13 ^m 70 d'ouverture chacune.	A. Épaisseur de la pile : 3 ^m 15 B. Non.	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Le chaînage renseigné à la colonne 3 a été effectué à partir du chemin du village de Ciergnon.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Du chemin du village de Ciergnon à l'ori- gine du chemin de halage de 0 à 32k.608.	»	»	»	»	Il n'existe pas de chemin de halage le long de cette partie de la Lesse.
	De 32k.608 à 33k.015 (à la Meuse) . . .	Anseremme.	Rive droite.	4 ^m 50 à 7 ^m 00	Empierrement.	Sur cette étendue de 408 mètres en amont de l'embouchure de la Lesse, le chemin vici- nal d'Anseremme à Walzin longe la Lesse et sert de chemin de halage aux ba- teaux, qui peuvent naviguer jusqu'à 480 mètres environ vers les forges et laminoirs Saint-Jean, territoire d'An- seremme.



CANAL DE LIÈGE A MAESTRICHT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
LIÈGE.	Entre Liège et Hac- court (1 ^{er} bief). . .	0k.130	12k.600	12470 ^m 00	9025 ^m 00	2545 ^m 00	18 ^m 40	10 ^m 00	2 ^m 10	57 ^m 35
	Entre Haccourt et Lan- naye (2 ^e bief) . . .	12 600	16 600	4000 00	3375 00	625 00	—	—	—	52 75
LIÈGE & LIMBOURG. (a)	Entre Lanaye et Pe- tit-Lanaye (3 ^e bief) .	16 600	20 000	3400 00	3015 00	385 00	—	—	—	50 25
LIMBOURG & HOLLANDE.	Entre Petit-Lanaye et Maestricht (4 ^e bief).	20 000	24 700	4700 00	»	»	»	»	—	48 40
HOLLANDE.	Traverse de la ville de Maestricht (5 ^e bief).	24 700	25 320	620 00	»	»	»	»	—	46 15
	Traverse de la ville de Maestricht (6 ^e bief).	25 320	26 427	1107 00	»	»	»	»	—	44 10
LIÈGE.	<i>Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht, à Hac- court.</i>									
	Entre Visé et Hac- court (bief unique).	0 075	0 800	725 00	725 00	»	18 40	10 00	—	52 75

(a) 746^m00 dans la province de Liège, 2,650^m00 dans la province de Limbourg.

Écluses.

2.

192

CANAL DE LIÈGE A MAESTRICHT.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU S A S.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.							B. VENTELLES.
LIÈGE.	Écluse n° 1, de la fonderie des canons, à Liège (a)	A l'origine du canal 0k.130	4 ^m 10	2 ^m 20	1 ^m 90	7 ^m 00	56 ^m 40	8 minutes.	18 minutes.	Parements verticaux en briques.	Larçons (b). Ventelles à jalousies.
	Écluse n° 2, à double sas, à Haccourt. (c)	12 600	2 46	2 10	2 30	—	—	8 minutes par sas.	25 minutes pour les deux sas.	—	—
LIMBOURG.	— 3, à Lanaye (d)	16 600	2 70	—	2 50	—	—	8 minutes.	18 minutes.	—	—
	— 4, à Petit-Lanaye (e)	20 000	2 20	—	1 85	—	—	—	—	—	—
TERRITOIRE HOLLANDAIS.	— 5, à Maestricht (f)	24 700	2 50	2 20	2 25	—	49 00	—	—	—	—
	— 6, — (Bassin) (g)	25 320	2 40	2 10	2 05	—	51 60	—	—	—	—
	— 19, — — de Zuid- Willems-Vaart (h) (N° 19 du canal de Bois-le-Duc.) <i>Canal de jonction de la Meuse à Visé, au canal de Liège à Maestricht.</i>	26 427	3 10	—	2 12	—	53 70	—	—	—	—
LIÈGE.	Écluse unique de Visé	A l'origine du canal 0k.075	—	»	Variable. (i)	—	57 75	Variable sui- vant la chute.	Variable sui- vant la chute.	—	Larçons. Ventelles (j).

Tous ces ouvrages d'art ont été construits lors de l'exécution du canal, c'est-à-dire de 1846 à 1849.

(a) Cette écluse est munie d'une porte de garde en fer, avec ventelles à jalousies manœuvrées au moyen de leviers. La porte d'aval est également en fer.

(b) Les larçons ménagés dans les bajoyers ne servent pas au remplissage des sas, ils sont destinés uniquement au remplissage et à la vidange des biefs.

(c) Écluses accolées, ont chacune deux sas de même longueur. Les ventelles des portes

sont du système dit à jalousies. Les portes intermédiaires, qui supportent parfois la charge résultant de la chute totale de 4^m60, sont en fer. La passerelle de la porte, de 0^m60 de largeur, est garnie de deux garde-corps et sert de passage au public.

(d, e, f, g et h) Les portes de ces écluses sont en bois.

(i) Cette écluse est munie d'un double système de portes, en raison du niveau variable des eaux de la Meuse qui tantôt est supérieur, tantôt inférieur au niveau des eaux du canal.

(j) La porte de garde de cette écluse est en fer et munie de ventelles à jalousies.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
LIÈGE.	Pont-levis sur l'écluse de la Fon- derie de canons, à Liège . . .	0k.115	Levis.	Chemin vers le che- min de halage de la Meuse.	Une ouver- ture de 7 ^m 00	"	Montants en fonte et tablier en bois.
	Pont n° 1, à Herstal	1 310	Tournant.	Chemin vers le pas- sage d'eau de Co- ronmeuse.	Une ouver- ture de 7 ^m 20	"	En fer, avec plancher en bois.
	— 2, —	2 150	—	Chaussée de Brune- haut.	—	"	—
	— 3, —	3 300	—	Ruelle des Gris vers l'île Monsin.	—	"	—
	— 4, —	4 160	Levis avec tête d'écluse.	De Herstal au pas- sage d'eau de Wandre.	Une ouver- ture de 7 ^m 00	"	—
	Passerelle en bois avec partie tournante	4 575	Partie tour- nante sur 7 ^m 20	Chemin de fer de la houillère de l'Es- pérance.	3 travées dont 2 de 4 ^m 00 et 1 de 7 ^m 20	A. 1 ^m 00 d'épaisseur. B. Estacade de défense en bois.	En bois.
	— — — — —	6 080	—	Chemin de fer de la houillère d'Abhooz.	—	—	—
	Pont n° 5, à Vivegnis	6 925	Tournant.	Chemin de Vivegnis à Chertal.	Une ouver- ture de 7 ^m 20	"	En fer, avec plancher en bois.
	— 6, —	7 820	—	Chemin de Vivegnis à Hermalle-s/Ar- genteau.	—	"	—
	— 7, à Hermalle-sous-Ar- genteau.	9 240	—	Ruelle des Champs.	—	"	—
	— 8, à Haccourt	11 365	—	Route de Liège à Visé.	—	"	—
	— 9, —	12 180	—	Chaussée de Visé à Villembaye.	—	"	—
	— 10, à Lixhe.	13 225	—	Chemin de Hallem- baye à Lixhe.	—	"	—
	— 11, —	14 440	—	Chemin de Loën à Lixhe.	—	"	—
	— 12, —	15 560	—	Chemin de Nivelles à Emaël.	—	"	—

Tous les ouvrages d'art ont été construits lors de l'exécution du canal, c'est-à-dire de 1846 à 1849.

Toutes les parties mobiles des ponts ont été exécutées primitivement en bois. La substitution du fer au bois a été faite successivement depuis l'année 1870.

La stabilité des ponts tournants a été calculée dans l'hypothèse d'une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

On ne perçoit nulle part un droit de passage sur les ponts, ni à la traversée de ces ouvrages.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Pont-levis sur l'écluse de Lanaye	16k.625	Levis.	Chemin des Meuniers.	Une ouver- ture de 7 ^m 20	"	En fer, avec plancher en bois.
	— n° 13, à Lanaye	17 475	Tournant.	Chemin de Lanaye à Eben-Einæel.	—	"	—
	— levis sur l'écluse de Petit- Lanaye	20 025	Levis.	Chemin de Petit- Lanaye à la Meuse.	—	"	—
	—	20 943	Tournant.	Chemin de commu- nication vers la Meuse.	—	"	—
	Passerelle	21 921	Tournant.	Chemin du faubourg Saint-Pierre vers la Meuse.	3 travées dont 2 de 4 ^m 00 et 1 de 7 ^m 25	A. 1 ^m 00 d'épaisseur. B. Oui.	En bois.
TERRITOIRE HOLLANDAIS.	—	22 200	—	—	—	—	En fer, avec plancher en bois.
	—	22 513	—	—	—	—	En bois.
	Pont.	22 939	Tournant.	—	Une ouver- ture de 7 ^m 20	"	En fer, avec plancher en bois.
	—	23 637	—	—	Une ouver- ture de 7 ^m 30	"	En bois.
	—	23 899	—	Rue de la ville de Maestricht.	Une ouver- ture de 7 ^m 25	"	En fer, avec plancher en bois.
	—	24 142	—	—	Une ouver- ture de 7 ^m 30	"	En bois.
	—	24 458	Levis.	—	Une ouver- ture de 7 ^m 00	"	En fer, avec plancher en bois.
	—	24 743	Fixe.	En prolongement du pont situé sur la Meuse.	—	"	—
	—	25 000	A bascule.	Rue vers le Moulin de Meuse.	—	"	—
	—	25 395	Levis.	Rue de la ville de Maestricht.	—	"	—
	Canal de jonction de la Meuse au canal de Liège à Maestricht.						
	Pont.	0 044	Tournant.	Chemin de Devant- le-Pont, à Visé.	—	"	—
LIÈGE.	—	0 800	—	Chemin de halage.	Une ouver- ture de 7 ^m 20	B. Estacade de défense.	En bois.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	DISTANCE KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIÈGE.	0k.000 à 0k.825	Liège.	Rive droite.	4 ^m 00	Gravelage.	
	0 825 à 6 285	Herstal.	—	—	—	
	6 285 à 8 155	Vivegnis.	—	—	—	
	8 155 à 10 535	Hermalle- s/Argenteau.	—	—	—	
	10 535 à 12 855	Haccourt.	—	—	—	
	12 855 à 15 910	Lixhe.	—	—	—	
LIMBOURG.	15 910 à 20 450	Lanaye.	—	—	—	
	20 450 à 23 557	Saint-Pierre.	—	5 00	—	
HOLLANDE.	23 557 à 25 560	Maestricht.	—	Largeur va- riable entre 5 ^m 00 et 2 ^m 10	Pavage et empierrem.	Une passerelle sur pou- treilles en fer. Plan- cher en bois de 4 ^m 00 de longueur et 3 ^m 00 de largeur.
	<i>Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht, à Haccourt.</i>					
LIÈGE.	De Visé à Haccourt 0k.800	Visé.	Rive gauche.	4 ^m 00	Gravelage.	

Ports et Rivages.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			
								Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE	
										des engins de chargement et de déchargement. Lesquels ?	des abris pour mar- chandises.
LIÈGE.	Port de la houillère Gérard-Cloes (a) . . .	0k.700	2 ^m 75	60 ^m 10	»	Estacade.	»	»	Plancher.	Trémie.	»
	Port du bassin de Co- ronmeuse (b).	0 802	1 12	58 47	2 ^m 10	Mur.	180 ^m 00	12 ^m 00	Pavage et grave- lage.	Grue rou- lant sur chariot d'une puis- sance de 1500 kil.	»
	Rivage Benoit.	0 942	0 75	58 10	»	Char- pente.	51 00	—	Grave- lage.	»	»
	Chantier Nihon frères. (c)	0 962	»	»	»	Talus en terre.	40 00	10 00	—	»	»
	Houillère de la Belle- Vue (d).	1 776	2 30	59 65	»	Estacade.	»	»	Plancher.	Trémie.	»
	Houillère de la Petite- Baenure	1 894	1 90	59 25	»	—	»	»	—	—	»
	Houillère de l'Espé- rance (e)	4 446	1 60	58 95	2 10	Mur.	50 00	7 00	Grave- lage.	»	»
	Houillère d'Abhooz (f). .	5 940	2 70	60 05	—	—	52 00	6 00	—	Trémie.	»
	— (g).	6 000	2 40	59 75	»	Estacade.	»	»	»	»	»
	— de Biquet- Gorée (h)	8 305	0 90	58 25	»	—	»	»	»	Trémie.	»
HOLLANDE. LIMBOURG.	— (i).	8 320	2 50	59 85	»	Mur et estacade.	30 00	»	»	—	»
	Rivage Janssens (j). . .	16 690	»	»	»	Talus en terre.	70 00	16 00	Grave- lage.	»	»
	Embarcadère (écluse n° 4).	19 965	0 50	50 75	»	Estacade.	7 00	2 50	Plancher.	Trémie.	»
LIÈGE.	Bassin de Maestricht.	25 560	0 90	45 00	»	Mur.	220 00	(k) 10 00 20 00 50 00	Pavage.	»	22 abris.
	Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au ca- nal de Liège à Maes- tricht, à Haccourt.										
	Embarcadère de la pa- peterie de Visé (l) . . .	à 70 ^m 00 en aval de l'écluse de Visé du ca- nal de jonction	»	54 55	»	Estacade.	33 00	3 50	Plancher.	Grue rou- lante d'une puissance de 2500 kil.	»

(a, d, f, g, h, i et l) Voie ferrée.

(b) Voie ferrée. La rampe amont a 40 mètres de longueur et la rampe aval 20 mètres.

(c et j) Pour réparation de bateaux.

(e) Trois voies ferrées.

(k) Largeur variable. La rampe de la rive droite a 30 mètres de longueur et celle de la rive gauche 55 mètres.

(a, d, f, g, h, i et l) Voie ferrée.

(b) Voie ferrée. La rampe amont a 40 mètres de longueur et la rampe aval 20 mètres.

(c et j) Pour réparation de bateaux.

(e) Trois voies ferrées.

(k) Largeur variable. La rampe de la rive droite a 30 mètres de longueur et celle de la rive gauche 55 mètres.

CANAL DE LIÈGE A MAESTRICHT.

197

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du mur DE QUAI.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
LIÈGE.	Bassin de Coron- meuse à Herstal.	1k.000	Forme trapézoïdale. Superficie : 29,260 mètr. car.	600 00	200 00	2 10	Petite grue montée sur chariot, d'une puissance de 1500k.00. (Voir les renseigne- ments concernant le port de Coronmeuse au tableau des ports et rivages.)	Les marchandises en chargement et en décharge- ment sont no- tamment les charbons, bois de construction, produits indus- triels, fer, fonte, etc.
	Gare d'eau, à Her- malle, entre Vi- vegnis et Hac- court.	9 925	Forme trapézoïdale. Superficie : 36,000 mètr. car.	1220 00	»	—		
	Gare d'eau, à La- naye.	16 375	Forme trapézoïdale. Superficie : 3,000 mètr. car.	220 00	»	—		
LIMBOURG.	Gare d'eau en amont de l'écluse de Petit-Lanaye.	19 595	Forme trapézoïdale. Superficie : 3,000 mètr. car.	190 00	»	—		
HOLLANDE.	Bassin de Maes- tricht.	25 560	Forme rectangulaire ; coudé à angle droit. Superficie : 11,550 mètr. car.	500 00	270 00	—	»	—

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief supérieur	0k.000 Écluse du Krakeeltje, située dans la digue du canal de Bruges à Ostende, près de Bruges.	10k.230 Écluse de Zwanken- damme. (a)	10k.230	9k.200	1k.030	4 ^m 00	2 ^m 50	1 ^m 00	+ 2 ^m 95
	Bief inférieur	10k.230 Écluse de Zwanken- damme. (a)	13k.019 Côte de Blanken- berghe.	2 780	1 619	1 170	4 00	2 50	1 00	+ 2 95

(a) L'écluse de Zwankendamme est munie de portes busquées vers Bruges qui fonctionnent lorsqu'il y a abondance d'eau dans le canal.

Écluses.

2.

200

CANAL DE LISSEWEGHE.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse du Krakeeltje	Se trouve à l'origine du canal.	2 ^m 02 (1 86)	1 ^m 19 (1 76)	Cote d'été 0 ^m 93 Cote d'hiver. 0 ^m 67	8 ^m 20	25 ^m 00	5 minut.	15 minut.	Verticaux. Parement en pierre de taille.	Une ventelle dans chaque porte.	3 ^m 00 en bois.	3 ^m 00 en bois.
	Écluse de Zwankendamme	10k.230	1 00 (1 95)	1 09 (1 86)	»	11 00	24 00	—	—	—	—	9 ^m 00 en bois.	9 ^m 00 en bois.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ponceau du Kra- keeltje.	A l'origine du canal	Fixe.	Chemin de halage du canal de Bru- ges à Ostende.	2 ^m 35	Une.	B. Non.	Culées et voûte en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de Bruges à Blankenberghe (b)	4k.005	Tournant.	Chemin de fer de Bruges à Blan- kenberghe.	»	—	—	Culées en ma- çonnerie, partie mobile en fer.
	Pont de Lisseweghe	8 620	Fixe.	Route de Lisse- weghe à Zuyen- kerke.	1 93	—	—	Culées et voûte en maçonnerie.
	Pont de Zwanken- damme	10 230	Tournant.	Chemin vicinal de Zwankendamme à Blankenberghe	»	—	—	Culées en ma- çonnerie, partie mobile en bois.
	Pont de l'Even dyk .	12 240	Fixe.	Chemin dit : l'Even- dyk.	1 85	—	—	Culées et voûte en maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Construit en 1863; appartient au chemin de fer de l'État; il ne comporte pas de passerelle.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Depuis l'origine à l'é- cluse du Krakeeltje près de Bruges jusqu'à la côte de Blanken- berghe : 13k.019. . .	Saint-Pierre- sur-la-digue, Dudzele, Lisseweghe, Uytkerke.	Sur la rive gauche.	1 ^m 00 à 5 ^m 00	Terre.	Il n'existe pas de passerelle de halage.

CANAL DE LOO.

Biefs,

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	minimum, mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique. . . .	0k.000	14k.375	14k.375	10482=00	3893=00	15=60	8=00	1=90	2=378
		La Fintelle (écluse).	Furnes (débouché dans le canal de Furnes à Nieupoort).							

Ce canal a été recreusé par parties successives: commencé en 1860, le travail a été terminé en 1880.

Écluses.

2.

204

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval										
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de la Fintelle.	0k.000	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.		La hau- teur de la chute réglemen- taire est de 0°70, mais elle varie selon la hauteur des eaux du pays.	La lar- geur des têtes est de 5°42.	28°00	10 minutes.	15 minutes.	Les pare- ments des bajoyers des têtes sont en pierres de taille. Les revêtements du bassin sont en charpente.	A. Larrons hors d'usage dans la tête amont. B. Ventelles à jalousie.	»	Longueur 10 mètres.	Cette écluse a été con- struite en 1818. Elle est munie de deux paires de portes en bois, busquées vers l'Yser. Une écluse d'évacua- tion est située à côté de cet ouvrage.
			Ce busc se trouve à la cote + 0°578, soit à 2°50 en con- tre-bas de l'étiage de l'Yser.	Ce busc se trouve à la cote + 0°578, soit à 1°80 en con- tre-bas de l'étiage du Furnes- Ambacht.										

CANAL DE LOO.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Epais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont sur l'écluse de la Fintelle (b) . . .	0k.000	Levis.	Chemin de halage.	2 ^m 40	Une travée de 5 ^m 42.	»	En charpente.
	Huilebrug (c) . . .	0 859	Passerelle tournante.	Sentier de Pol- linchove vers la Fintelle.	2 45	Trois travées de 7 ^m 20.	A. 0 ^m 80 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie, tablier en fer.
	Pont du Kellenaeers. (d)	1 536	Une partie fixe et une partie tournante.	Chemin de Pol- linchove à la Fintelle.	—	Trois travées de 4 ^m 20, 7 ^m 10 et 4 ^m 00.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	—
	Pont de Loo (e) . . .	2 624	—	Route de Loo à Hoogstaede- Linde.	—	—	—	—
	Pont de Forthem (f).	6 783	—	Route d'Oude- cappelle au Nouveau Cabaret.	—	—	—	—
	Pont d'Oeren (g). . .	8 123	—	Chemin d'Oeren à Forthem.	2 35	—	—	—
	Pont du Kortewilde. (h)	12 101	—	Route de la sta- tion d'Avecap- pelle, par Steenkerke à la route de Furnes à Ypres.	2 25	—	—	—
	Gasthuisbrug (i) . . .	13 066	—	Chemin ensablé de Steenkerke à la route de Furnes à Ypres.	—	—	—	—
	Rozebrug ou Kalk- ovenbrug (j). . .	14 012	—	Zuidburgweg.	—	—	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).
(b) Taxe de 10 centimes par bateau.
(c) Construit en 1870. Travée marinière au milieu.
(d) — — —
(e) — — —
(f) Construit en 1872-1873. Travée marinière au milieu.
(g) Construit en 1874. Travée marinière au milieu.
(h) — 1875, — —
(i) — 1879. — —
(j) — — —

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De la Fintelle au pont du Kellenaers : 0k.000 à 1k.536	Pollinchove.	Rive droite.	8 à 9 mètres.	Digue en terre.
	Du pont du Kellenaers à celui de Loo : 1k.536 à 2k.624	Loo.	Rive gauche.	7 ^m 50 (en moyenne).	Digue pavée.
	Du pont de Loo à Furnes : 2k.624 à 4k.375.	Alveringhem, Oeren, Steenkerke, Furnes.	Rive droite.	8 à 9 mètres.	Digue en terre.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	La Fintelle	0k.000	3 ^m 00	5 ^m 378	Quai en charpente.	20 ^m 00	8 ^m 00	Terre.	Rive droite du bassin-sas.
	Kellenaers	1 536	2 60	4 978	Talus en terre.		6 00	Terre et pavage.	Rive gauche : partie de digue voisine du pont.
	Loo.	2 624	—	—	Revête- ments en briques.		—	—	Parties des digues du ca- nal, voisines du pont.
	Forthem	6 783	—	—	—		—	—	—

CANAL DE LOUVAIN AU RUPEL.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
BRABANT.	Louvain à Thildonck. .	0k.000 Bassin de Louvain.	7k.301	7301 ^m 00	7009 ^m 00	292 ^m 00	Moyenne. 24 ^m 00	12 ^m 00	(a) 3 ^m 60	181 ^m 33
	Thildonck à Campen- hout.	7k.301	12 627	5326 00	5266 00	60 00	25 00	—	—	15 693
	Campenhout à Boort- meerbeck	12 627	15 983	3356 00	2181 00	175 00	24 00	—	—	13 183
BRABANT- ANVERS.	Boortmeerbeck à Battel.	15 983	26 653	6160 00 (b) 4510 00 (c)	6010 00 4510 00	150 00	—	—	—	10 433
ANVERS.	Battel au Sennegat . .	26 653	29 798	3140 00	3000 00	140 00	—	—	—	6 763
	Sennegat aval	»	»	»	»	»	»	»	1 40 à 4 70 (d)	3 87

(a) Un arrêté royal du 17 octobre 1868 fixe le tirant d'eau maximum des bateaux à 3^m50.
(b) Brabant.
(c) Anvers.
(d) 1^m40 marée basse. 4^m70 marée haute.

Écluses.

2.

208

CANAL DE LOUVAIN AU RUPEL.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
BRABANT.	Thildonck	7k.301	3 ^m 76	3 ^m 70 cote 11 993	2 ^m 44	(a) 8 ^m 20	56 ^m 00	15 min.	30 min.	Bajoyers, briques et pierres de taille.	Deux ventelles à chaque porte.	8 ^m 00 maçon- nerie.	10 ^m 50	(a) La largeur de 8 ^m 20 est celle à l'entrée des sas; ceux-ci sont évasés respectivement de 2 ^m 60, 3 ^m 10, 2 ^m 60, 2 ^m 80 et 5 ^m 80.
	Campenhout	12 627	4 27	4 25 cote 8 933	2 51	—	—	—	—	—	—	5 00	8 50	(b) 1 ^m 40 à marée basse or- dinaire, 4 ^m 70 à marée haute. Le niveau varie aussi d'après les crues de la Dyle et de la Senne.
	Boortmeerbeek	15 983	4 16	3 64 cote 6 793	2 75	—	55 00	—	—	—	—	3 00	5 00	(c) Correspondant à une hauteur d'eau sur le busc de 3 ^m 67.
	Battel	26 653	4 06	3 71 cote 3 053	3 67	—	55 70	—	—	—	—	2 50	8 30	
ANVERS.	Sennegat	29 793	3 070	1 40 à 4 70 cote 0 203 (b)	2 89 (c)	—	63 50	—	—	—	—	3 50	7 00 en char- pente.	

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.
BRABANT.	Pont du Bassin	0k.400	Tournant.	Quai.	Une de 8 ^m 20	Sans piles ni estacades.	Culée en maçonnerie. Partie mobile en bois.
	Pont du Beerkom	—	—	Route de Louvain à Diest.	— 10 00	—	Partie mobile en fer.
	Pont pour le service ex- clusif de la ligne de Bruxelles-direct (État).	1 920	—	Chemin de fer.	— —	—	—
	Pont de Wygmael	4 940	—	Chemin vicinal.	— 8 20	—	Partie mobile en bois.
	Pont de Thildonck	9 200	—	Route de Winxele à Werchter.	— —	—	—
	Pont de Campenhout . .	12 900	—	Route de Louvain à Malines.	— —	—	—
ANVERS.	Pont de Hanswyck . . .	22 984	—	Route de Malines à Tervueren.	— —	—	—
	Ponts à la station de Ma- lines. (Deux ponts semblables pour le service exclusif du chemin de fer de l'État.)	23 264	—	Chemin de fer de Malines à Bruxelles et à Gand.	— 8 25	—	Partie mobile en fer.
	Pont de Malines	24 064	—	Route de Malines à Bruxelles.	— 8 20	—	Partie mobile en bois.
	Pont de Battel	26 893	—	Route de Malines à Tamise.	— —	—	—

Les ponts en bois ont été reconstruits en 1836 et celui en fer du Beerkom en 1877.
Ce dernier pont supporte une charge de 18,000 kilogrammes. Aucun droit n'est perçu, ni pour le passage des piétons, ni pour celui des bateaux.
L'arche marinière des ponts en bois a 8^m20, celle du pont du Beerkom a 10 mètres.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
BRABANT.	De Louvain à Malines 0k.000 à 22k.080. .	Wilsela, Hérent, Thildonck, Wespelaer, Campenhout, Boortmeerbeek, Hever et Muysen.	Rive gauche.	5 à 6 ^m 00	En terre.
ANVERS.	De Malines au Senne- gat 22k.080 à 29k.793	Malines, Battel et Waelhem.	—	4 ^m 50 à 5 ^m 50	En terre.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
BRABANT.	Louvain (Grand-Bassin).	Origine du canal.	0 ^m 85	18 ^m 98	Mur.	350 ^m 00	15 ^m 00	Pavage.	Il n'y a pas de riva- ges en dehors de Louvain : on dé- charge sur les di- gues, en quelques points, s'il y a lieu.
	Louvain (Bassin du Beer- kom)	—	1 50	19 63	Revêtement en bois.	195 00	10 à 15 00	En terre.	

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
BRABANT.	Louvain (Grand-Bassin) .	Origine du canal.	Parallélogramme : 9240 mètres carrés.	616 ^m 00	300 ^m 00	3 ^m 70	Matériaux de construc- tion, briques, pannes, carreaux, chaux, bois, pavés, pierres de taille, fer, céréales, farine, foin, paille, pulpe de betteraves, articles de messageries, huile, bière, vin.
	Louvain (Bassin du Beer- kom)	—	Parallélogramme : 4520 mètres carrés.	436 00	Revêtement en bois. 195 ^m 00	3 50	

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
BRABANT.	Murs en maçonnerie de bri- ques et pierres de Gober- tange, recouverts de ta- blettes en pierres des Ecaussines	Origine du canal.	Louvain.	616 ^m 00	»	18 ^m 133	18 ^m 983	Les quais sont munis de voies ferrées se raccordant avec les stations dites : du Bassin.

(BRANCHE PRINCIPALE).

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.	
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.			
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Houplines à Comines (a)	0k.000	13k.738	13738 ^m 00	»	13738 ^m 00	25 ^m 00	10 ^m 00	Été. Hiv.	Été. Hiv.	
	De Comines à Menin (b)	13 738	26 319	12581 00	»	12581 00	—	—	2 ^m 10 2 ^m 40	13 ^m 766 14 ^m 066	
	De Menin à Harlebeke (c)	26 319	44 582	18263 00	»	18263 00	—	—	— 2 33	10 959 11 189	
	D'Harlebeke à Vive-Saint-Eloi (d) . .	44 582	57 283	12701 00	»	12701 00	—	—	— 2 10	8 668 8 668	
	De Vive-Saint-Eloi à Astene	57 283	83 127	25844 00	»	25844 00	—	—	2 10	6 440	
FLANDRE ORIENTALE.	D'Astene à Gand (écluse de la Pécherie) :										
	1 ^{re} Partie comprise entre le barrage d'Astene et le passage d'eau d'Akkerghem	83 127	105 327	22200 00	»	22200 00	—	—	2 20 2 50	5 447 5 747	
	2 ^e Partie comprise entre le passage d'eau d'Akkerghem et le pont de la Byloque	105 327	107 673	2346 00	»	2346 00	—	—	2 50 2 80	—	
	3 ^e Partie comprise entre le pont de la Byloque et l'écluse de la Pécherie . .	107 673	112 403	4730 00	»	4730 00	—	—	2 60 2 90	—	
(a) La pente de fond est de 0 ^m 125 par kilomètre.											
(b) — 0 1307 —											
(c) La pente de fond est de 0 ^m 1057 par kilomètre.											
(d) — 0 055 —											

Écluses.

2

212

LYS (BRANCHE PRINCIPALE).

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.				HAUTEUR DE CHUTE.		LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.		AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.		Été	Hiver									
			Été	Hiver	Été	Hiver											
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Comines (a) .	13k.738	3 ^m 662	3 ^m 962	2 50	2 74	1 ^m 162	1 ^m 222	5 ^m 40	42 ^m 30	10 min.	20 min.	Bajoyers verticaux en briques.	Ventelles.	12 ^m 00 fascines.	22 ^m 00 fascines recou- vertes de moellons.	COTES DES BUSCS Amont. Aval. 10 ^m 104 10 ^m 104
	— de Menin (b) .	26 319	4 145	4 385	—	2 73	1 645	1 655	—	—	—	—	Bajoyers ver- ticaux, bri- ques et pierres de taille.	—	6 ^m 00 béton et briques.	9 ^m 00 béton et moellons.	8 459 8 459
	— d'Harlebeke (c).	44 582	4 432	4 662	2 141	2 141	2 291	2 521	—	—	—	—	Bajoyers verticaux en briques.	—	7 ^m 50 fascines et moellons.	24 ^m 70 fascines et moellons.	6 527 6 527
	— de Vive-Saint- Eloi (d)	57 283	2 840	»	2 930	»	»	»	—	—	—	—	—	—	10 ^m 00 fascines.	30 ^m 00 —	5 828 4 038
	Écluse d'Astene . . .	83 127	3 25	3 25	2 59	2 89	0 66	0 36	—	42 20	1 ^m 18"	10'	Bajoyers ver- ticaux, pare- ment en bri- ques et pierres de taille.	—	6 ^m 05 fascines et moellons.	15 ^m 00 —	
FLANDRE ORIENTALE.	— à sas de la Pé- cherie, à Gand (e) . .	112 403	3 82	4 12	1 ^m 94 à marée basse moyenne d'été; 3 ^m 70 à marée haute moyenne annuelle.	2 03	1 21	38 80	43 00	20'	60'	Bajoyers verticaux en pierres de taille.	—	10 ^m 00 en bois.	10 ^m 00 en bois.		

(a, b, c et d) Chaque écluse comprend deux paires de portes en bois. — Les ventelles sont à claire-voie.

(e) Le bassin présente une forme très irrégulière. Il peut contenir plus d'un bateau. La manœuvre a lieu vers l'étale de la marée haute dans le Bas-Escaut. La largeur de passage entre les bajoyers des têtes de l'écluse est de 8^m40.

Barrages.

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	ÉTABLIS SUR LE BRAS PRINCIPAL			ÉTABLIS SUR LES BRAS SECONDAIRES			
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	Désignation du barrage.	Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Barrage de Comines (a)	13k.738	3 ouvertures de 5 ^m 00, 4 ^m 50 et 4 ^m 50	Poutrelles.	Été. Hiv. 3 ^m 662 3 ^m 962	Écluse de secours.	4 ouvertures de 1 ^m 50	Vannes pleines.	Été. Hiv. 2 ^m 00 2 ^m 30
						Usines hydrauliques.	4 ouvertures, largeur 4 ^m 13	—	2 10 2 40 à à 2 20 2 50
	— Menin .	26 319	1 ouverture de 5 ^m 50	—	2 934 3 174	Barrage militaire.	3 ouvertures de 3 ^m 50	Poutrelles.	1 714 1 954
						Écluse de secours et usine hydraulique.	3 ouvertures, largeur totale 2 ^m 40	Vannes pleines.	2 294 2 534
						Écluse de secours.	3 ouvertures de 1 ^m 25	—	2 75 2 98
FLANDRE ORIENTALE.	— Harlebeke.	44 582	2 ouvertures de 5 ^m 20	—	4 432 4 662	3 ouv. de	1 ^m 70 1 28 1 30	—	1 85 2 08 1 90 2 13 2 60 2 83
						Usines hydrauliques.			
	Barrage de Vive-Saint-Eloi . . .	57 283	4 ouvertures de 5 ^m 20	—	4 49	»	»	»	»
	Barrage latéral du « Pas », à Gand (b).	110 752	2 ouvertures de 6 ^m 93 et 6 ^m 73	—	2 03 1 21	Deux. 6 ^m 93 et 6 ^m 73	»	»	»
						1 ouverture de 1 ^m 65		Vanne.	1 79

(a) Il n'existe au-dessus des barrages établis sur le bras principal, ni pont, ni passerelle pour le charriage ou pour les piétons.

(b) Il existe au-dessus du barrage un pont en maçonnerie pour le charriage. Construit vers 950 et élargi en 1863.

Un barrage secondaire dit « des Paddegaeten » existe sur un cours d'eau de la ville de Gand.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont-Rouge.	5k.590	Levis.	Route de Warneton au Quesnoy.	»	6 { 5 ^m 80 6 00 6 00 6 00 5 40(mob.). 5 40	A. Palées. B. Oui.	Bois.
	— de Warneton . . .	9 888	—	Chemin de Warne- ton vers la France.	»	7 { 6 de 3 10, 1 mobile de 6 20	A. 1 ^m 50 B. Oui.	Arches de se- cours en maçonnerie.
	— de Comines. . . .	14 150	—	De Comines vers la France.	»	4 { 5 55 5 45 5 25(mob.). 4 40	A. 2 32 B. Oui.	Bois.
	— du chemin de fer de Comines à Lille . .	14 650	Fixe.	Chemin de fer de Comines à Lille.	4 ^m 75	1 de 35 50	B. Non.	Fer.
	— de Wervicq. . . .	18 938	Tournant.	Route de Wervicq vers la France.	»	3 { 5 55 7 00 6 00(mob.).	B. Oui.	—
	— du chemin de fer de de Menin à Tour- coing	25 470	Fixe.	Chemin de fer de Menin à Tourcoing.	5 06	1 de 36 00	B. Non.	—
	— des Capucins . . .	25 814	—	Route de Menin vers la France.	4 75	3 de 6 00	A. 2 00	Maçonnerie.
	— tournant de Menin.	26 281	Tournant.	Route de Menin à Halluin.	»	2 { 6 90(mob.). 4 00	A. 1 60 B. Oui.	Fer.
	— de Wevelghem. . .	32 837	Fixe.	Route de Moorseele à Rolleghem.	5 15	2 de 16 707	A. 2 00 B. Non.	—
	— du chemin de fer de la Flandre occiden- tale, à Courtrai. . .	38 373	—	Ligne de Courtrai à Bruges.	4 47	3 de 12 00	A. 1 75 B. Non.	Maçonnerie.
	— du Palais de Justice, à Courtrai. (b) . .	38 866	Tournant.	Route reliant celle de Courtrai à Menin et celle de Courtrai à Lille.	»	3 { 7 00(mob.). 7 30 15 70	A. 1 50 B. Oui.	Fer.
	— de la rue de la Lys, à Courtrai	39 434	Fixe.	Route de Courtrai à Menin.	4 25	1 de 21 00	B. Non.	Fer.
	— du Broel.	39 631	—	En ville.	4 46	3 { 5 30 6 35 5 30	A. 2 40 B. Non.	Maçonnerie.
	— tournant d'Harle- beke.	43 926	Tournant.	Route de Harlebeke à Cuerne.	»	2 { 5 25(mob.). 10 40	A. 1 50 B. Non.	Fer.
	— dit « Hooge Brugge », à Harlebeke. . . .	44 710	Levis.	Route communale d'Harlebeke à la route de Bruges.	»	3 { 11 50 5 50(mob.). 11 50	A. 1 70 B. Non.	—
	— de Desselghem. . .	49 613	Fixe.	Route communale d'Oostroosebeke à Deerlyk.	4 50	1 de 34 00	B. Non.	—
	— de Wielsbeke . . .	54 540	—	Chemin de fer d'Ingelmünster à Ansegem.	—	—	—	—
	— de Vive-Saint-Éloi .	57 283	Levis.	Route de Vive- Saint-Éloi à Ingelmünster.	»	1 de 5 40	—	—
	— d'Olsene	68 238	Fixe.	Route de Denter- ghem à Olsene.	4 50	1 de 34 00	—	—

Fl. or. et
Fl. occ.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Le pivot se trouve établi sur une pile.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du chemin de fer, à Grammene (b) . . .	75k.327	Tournant.	Chemin de fer.	»	2 de 13 ^m 75	A. 5 ^m 40 B. Oui.	Fer et maçon- nerie.
	— de Deynze (c) . . .	79 827	—	Route de l'État.	»	6 { 5 ^m 05 4 40 1 25 5 25 5 55 5 45	A. Palées en charpente. B. Oui.	Charpente et maçonnerie.
	— sur l'écluse et le bar- rage d'Astene (d). . .	83 127	Levis.	Chemin de terre.	»	4 { 5 40 5 25 5 25 5 25	A. 2 ^m 75, 2 00 et 2 00 B. Non.	Charpente.
	— de Deurle (e). . . .	89 327	—	Route de l'État.	»	6 { 5 de 5 00 et 1 de 5 60	A. Palées en charpente. B. Oui.	Charpente et maçonnerie.
	— du Strop, à Tron- chiennes (f). . . .	103 527	Tournant.	Chemin de fer.	»	3 { 8 50 8 50 6 50	A. 1 00 et 2 20 B. Oui.	Maçonnerie et fonte.
	— de la Biloque (g) . .	107 673	—	Boulevard des Hospices.	»	3 { 6 00 8 75 6 00	A. 2 85 et 2 75 B. Non.	Fer et maçon- nerie.
	— barragé du Pain- Perdu (h). . . .	108 201	—	Rue du Pain-Perdu.	»	3 { 4 75 8 30 4 75	A. 2 de 2 50 B. Non.	—
	— des Récollets (i). . .	108 651	—	Rue Courte de la Vallée.	»	2 { 8 25 6 60	A. 2 40 B. Oui.	—
	— des Dominicains (j). .	108 835	—	Rue des Domini- cains.	»	4 { 8 83 2 10 3 00 3 35	A. 0 35, 0 45 et 0 35 (pilots). B. Oui.	Bois et maçon- nerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) On n'y perçoit aucune taxe. Il n'y a pas de passerelle. Les deux arches sont marinières. Le thalweg se trouve au milieu entre les deux arches.

Construit en 1835.

(c) On n'y perçoit aucune taxe. L'arche marinière est la 4^e à partir de la rive gauche, et l'axe du thalweg passe par cette arche.

Date de la construction, inconnue.

(d) On n'y perçoit que les droits de navigation. Le pertuis marinier est contre la rive gauche, et l'axe du thalweg passe dans ce pertuis.

Construit en 1860-1861.

(e) On perçoit un droit de passage sur le pont. L'arche marinière est la 4^e à partir de la rive gauche. L'axe du thalweg passe par cette arche.

Construit en 1855.

(f) On n'y perçoit aucune taxe et il n'y a pas de passerelle. L'arche marinière est la 2^e à partir de la rive gauche, et l'axe du thalweg passe par cette arche.

Construit en 1838.

(g) Construit en 1866. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8^m75.

(h) Construit vers 1755. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8^m30.

(i) Construit vers 1755; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8^m35 (rive droite), surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(j) Construit en 1861. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8^m83 (rive gauche).

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont Saint-Michel (b) . .	109k.028	Tournant.	Rue de l'Étoile.	»	3 { 3 ⁵⁵ 8 ³⁰ 3 ²⁰	A. 2 65 et 2 25 B. Non.	Fer et maçon- nerie.
	— aux Herbes (c). . .	109 177	—	Route de Bruxelles à Ostende.	»	3 { 3 60 8 20 3 90	A. 2 50 et 2 75 B. Oui.	—
	— de la Boucherie (d) .	109 292	—	Rue de la Monnaie.	»	3 { 4 55 8 20 4 00	A. 3 10 et 2 65 B. Oui.	Fer et maçon- nerie.
	— du Laitage (e) . . .	109 507	—	Rue du Laitage.	»	3 { 3 00 8 28 2 60	A. 1 40 et 2 30 B. Non.	—
	— du Fossé-Courbe (f).	109 828	—	Rue du Fossé- Courbe.	»	2 { 5 75 10 75	A. 2 50 B. Oui.	—
	— du Pré d'Amour (g).	110 186	—	Rue d'Or.	»	3 { 4 90 8 25 4 50	A. 2 75 et 3 00 B. Non.	—
	— Saint-Georges (h). .	110 662	—	Route d'Anvers à Lille.	»	3 { 4 50 8 25 3 60	A. 2 90 et 2 50 B. Oui.	—
	— du Pas (i)	110 752	—	Rue de la Tour- Rouge.	»	2 de 8 53	B. Oui.	—
	— de la Pêcherie (j). .	111 703	—	Boulevard du Château.	»	1 de 8 40	—	Fente et ma- çonnerie.
	— levis de la Péche- rie (k)	112 303	Levis.	Réunit la Péche- rie au boulevard Lousbergs.	»	—	B. Non.	Bois.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit vers 1755; reconstruit en 1869. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8³⁰, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(c) Construit vers 1755; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8²⁰, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(d) Construit vers 1755; reconstruit en 1867. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8²⁰, surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(e) Construit vers 1755; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8²⁸. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(f) Construit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 10⁷⁵ (rive droite). La passe navigable, quand le pont est ouvert, n'est que de 7⁹⁰. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(g) Construit vers 1755; reconstruit en 1872. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8²⁵. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(h) Construit vers 1755; reconstruit en 1875. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans la travée de 8²⁵. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(i) Construit vers 1755; reconstruit en 1874. Conditions de stabilité comme ci-dessus.

(j) Construit en 1886.

(k) Construit vers 1755.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Menin au pont de Wevelghem : 14k.739 à 21k.457 (a)	Menin, Lauwe.	Rive droite.	3 ^m 00	Terre et briquillons.
	Du pont de Wevelghem au barrage de Vive-Saint-Eloi : 21k.457 à 45k.903 (b).	Wevelghem, Bisseghem, Courtrai, Cuerne, Harlebeke, Bavichove, Oyghem, Wielbeke, Vive-Saint-Eloi.	Rive gauche.	—	Terre et briquillons; quelques bouts de pa- vage dans les traver- ses des communes, en tout 1,500 mètres.
	Du barrage de Vive-Saint-Eloi à la limite de la Flandre orientale : 45k.903 à 58k.540	Vive-Saint-Bavon, Wacken, Ousselghem.	Rive droite.	—	Terre et briquillons.
	Depuis la limite de la Flandre occiden- tale entre Vive-Saint-Eloi et Zulte jusqu'au pont d'Olsene, 58k.540 à 68k.238	Zulte, Olsene.	—	3 ^m 50 à 9 ^m 74	Terre.
	Du pont d'Olsene à la limite de la Flandre occidentale, 68k.238 à 69k.447.	Ousselghem.	Rive gauche.	3 ^m 00	—
	De la limite de la Flandre occidentale, entre Ousselghem et Gotthem, à l'origine du canal de dérivation de la Lys, 69k.447 à 77k.827 (c)	Gotthem, Grammene, Deynze.	—	6 00 à 9 74	—
FLANDRE ORIENTALE.	De 77k.827 à 89k.327 (d)	Deynze, Astene, Bachte-Maria-Leerne.	—	8 00 à 9 74	—
	De 89 327 à 90 827	Deurle et Leerne- Saint-Martin.	Rive droite.	9 ^m 74	—
	De 90 827 à 92 627	Leerne-Saint-Martin.	Rive gauche.	6 00 à 9 74	—
	De 92 627 à 95 407	Laethem-Saint-Martin.	Rive droite.	9 ^m 74	—
	De 95 407 à 105 060	Tronchiennes.	Rive gauche.	5 00 à 9 74	—
	De 105 060 à 105 327	Gand.	Rive droite.	6 ^m 00	—
	De 105 327 à 105 777	—	—	2 50	—
	De 105 777 à 106 544 (e)	—	—	9 75	—
	De 106 544 à 107 533	—	Rive gauche.	3 00	—
	De 107 533 à 107 673	—	—	7 00	—
	De 107 673 à 107 746	—	—	3 00	Pavage.

(a) En amont de Menin, il n'existe pas de *chemin* de halage proprement dit; le halage n'est possible que par hommes et se fait généralement de la manière suivante :
Depuis Houplines jusqu'au Pont-Rouge, sur la rive droite; de là à 100 mètres environ du pont de Warneton, sur la rive gauche; de là jusque 300 mètres en aval de ce pont, sur la rive droite; de là à l'usine de produits chimiques à l'aval de Wervicq, sur la rive gauche; de là à Rousbecque, sur la rive droite; de là à Menin, sur la rive gauche.
Dans la traverse de Comines il y a cinq passerelles de halage :

1 ^{re}	19 ^m 50	de longueur,	1 ^m 30	de largeur avec partie mobile.
2 ^e	10 00	—	1 242	— fixe.
3 ^e	53 80	—	1 30	—
4 ^e	75 00	—	1 00	—
5 ^e	17 50	—	1 30	—

(b) Sur la dérivation à Courtrai, à l'amont et à l'aval, il y a un pont de halage pour chevaux et voitures.
Une passerelle tournante à Cuerne sur la Heulebeke (rive gauche). — Une passerelle fixe à Vive-Saint-Eloi sur la Gaverbeek (rive droite). — Une passerelle fixe à Vive-Saint-Bavon sur la Mandelbeek (rive gauche).

(c) Passerelle de halage sur le cours d'eau dit : « Vieille Mandel », entre Gotthem et Grammene.

(d) Passerelle sur le ruisseau dit : « Kaandel », à Deynze. — sur l'extrémité d'amont de l'ancien bras de la Lys à Astene.
Passerelle — d'aval —
Il y a interruption du chemin de halage près du pont de Deynze sur une longueur de 150 mètres.

(e) Il n'existe pas de communication entre les deux rives.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 107k.746 à 107k.981 (a)	Gand.	Rive gauche.	2 ^m 50	Terre.
	De 107 981 à 108 201	—	—	3 00	—
	De 108 201 à 108 250	—	—	9 75	Pavage.
	De 108 250 à 108 365	—	—	8 00	Terre.
	De 108 365 à 108 466	—	—	9 75	Pavage.
	De 108 466 à 108 651	—	—	2 50	—
	De 108 651 à 108 835 (b)	—	—	9 50	—
	De 108 835 à 109 028	—	Rive droite.	8 50	—
	De 109 028 à 109 177	—	—	9 75	—
	De 109 177 à 109 292 (c)	—	—	1 ^m 25 à 3 ^m 00	Terre.
	De 109 292 à 109 317	—	Rive gauche.	3 ^m 00	Pavage.
	De 109 317 à 109 462	—	—	9 00	—
	De 109 462 à 109 676 (d)	—	—	1 20	Banquette et passerelle en bois.
	De 109 676 à 109 689	—	—	2 10	Banquette en maçonnerie.
	De 109 689 à 109 856	—	—	1 20	Banquette en bois.
	De 109 856 à 110 186	—	—	9 75	Pavage.
	De 110 186 à 110 229	—	—	2 50	Terre.
	De 110 229 à 110 429	—	—	9 75	—
	De 110 429 à 110 532	—	—	4 00	—
	De 110 532 à 110 565	—	—	2 00	—
	De 110 565 à 110 601 (e)	—	—	3 50	Banquette en maçonnerie.
	De 110 601 à 110 640	—	—	1 10	Banquette en bois.
	De 110 640 à 110 662	—	—	2 40	Banquette en maçonnerie.
	De 110 662 à 110 752	—	—	9 75	Pavage.
	De 110 752 à 110 852 (f)	—	—	4 00	Terre.
	De 110 852 à 112 403	—	—	3 50	—

(a) Passerelle sur un cours d'eau.

(b) La communication entre les deux rives se fait par le pont des Dominicains.

(c) La communication — — — — —

(d) La passerelle se trouve à l'origine du canal « le Meerhem ».

(e) Passerelle en bois sur un cours d'eau.

(f) Il existe une interruption à l'origine du canal raccordant la Lys avec le canal de Gand à Terneuzen.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			AFFECTÉ à un usage public ou privé.
							Lar- geur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage de Warneton . . .	5k.382	1=25	15=016	Talus en terre	123=00	11 00	Terre.	»	Privé.
		7 888	1 05	14 816	—	33 00	20 00	—	»	—
		9 788	1 15	14 916	—	50 00	30 00	—	»	—
		9 883	1 20	14 966	Mur.	90 00	57 00	Pavage et terre.	»	Public.
	— de Bas-Warneton. . .	9 948	1 15	14 916	Talus en terre.	64 00	6 00	Terre.	»	Privé.
		10 238	0 95	14 716	—	26 00	25 00	—	»	—
		13 665	1 18	14 946	Mur.	85 00	5 00	Pavage.	»	Public.
		18 788	1 50	14 104	Talus en terre.	63 00	16 00	Terre.	»	Privé.
	— de Wervicq	19 138	1 60	14 204	Mur.	38 00	15 00	Empierre- ment.	Magasin.	—
		20 122	—	—	Talus en terre.	48 00	25 00	Terre.	»	—
		25 411	0 62	13 224	—	34 00	24 00	—	Magasin.	—
		26 019	1 90	14 504	Mur.	16 00	10 00	—	»	Public.
	— de Menin	26 075	1 50	14 104	—	19 00	—	Pavage.	»	—
		26 561	1 90	12 859	—	49 00	5 00	Terre.	»	—
		26 590	1 05	12 009	—	60 00	3 50	—	»	—
		32 837	0 60	11 559	Talus en terre.	100 00	8 00	—	»	Privé.
	— de Bisseghem	37 292	—	—	—	60 00	6 00	—	»	—
		39 876	2 15	13 109	Mur.	395 00	9 00	Pavage.	»	Public.
		39 889	1 95	12 909	—	170 00	20 00	—	»	—
		43 661	1 22	12 179	40=00 talus en terre. 81=00 mur.	121 00	5 00	Terre.	Magasins privés.	—
	— d'Harlebeke	43 916	1 90	12 859	Talus en terre.	36 00	9 00	—	—	Privé.
		44 502	2 10	13 059	—	—	—	—	—	—
		44 640	2 50	11 166	—	121 00	—	—	—	Public.
		44 715	1 70	10 366	—	36 00	12 00	—	—	Privé.
	— de Wielsbeke	44 844	2 00	10 666	—	40 00	9 00	—	—	—
		51 145	1 25	9 916	—	60 00	10 00	—	»	—
		55 095	1 60	10 266	—	50 00	8 00	—	»	—
		56 095	1 30	9 966	—	40 00	8 50	—	»	—
	— de Vive-Saint-Éloi. .	57 383	1 80	8 766	—	25 00	7 00	—	»	—
		57 400	2 65	9 616	—	100 00	8 00	—	»	Public.
		57 583	1 30	8 266	Mur.	30 00	—	—	»	Privé.
		66 283	1 70	8 666	Talus en terre.	50 00	—	—	»	—
FLAND. ORIENT.	Rivage du sieur Ide, à Zulte, rive droite	58 827	2 90	9 45	—	40 00	30 00	—	»	—
	— du sieur Van Thuyne, à Zulte, rive droite.	64 227	1 75	8 10	—	100 00	40 00	—	»	—
	— d'Olsene, rive droite.	68 427	2 50	8 85	—	20 00	8 00	—	»	Public.

Ports et Rivages. (Suite.)

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la moutaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.			AFFECTÉ à un usage public ou privé.
							Lar- geur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.	
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage du sieur Devenyns, à Gotthem, rive gau- che.	70k.727	1 ^m 75	8 10	Talus en terre.	85 ^m 00	25 ^m 00	Terre.	»	Privé.
	— du sieur Amerlynck, à Gotthem, rive gau- che.	71 127	1 50	7 85	—	100 00	—	—	»	—
	— des enfants Desmet, à Gotthem, rive gau- che.	72 327	1 85	8 10	—	30 00	10 00	—	»	—
	— de la commune de Ma- chelen, rive droite.	72 927	2 10	8 35	—	60 00	—	Pavage.	»	Public.
	— du sieur Vermeersch, (Westaard), à Deyn- ze, rive gauche . .	76 127	1 90	8 05	—	80 00	30 00	—	»	Privé.
	— du sieur Vereecke, à Peteghem, rive droite.	78 927	2 50	8 65	—	40 00	—	Terre.	»	—
	— du sieur De Backer, à Deynze, r. droite (a).	79 227	2 00	8 35	—	20 00	10 00	—	»	—
	— de la ville de Deynze, rive gauche . . .	79 827	2 40	8 55	Mur de quai.	40 00	12 00	Pavage.	»	Public.
	— d'Astene, rive droite.	82 027	1 70	7 85	Talus en terre.	60 00	20 00	Terre.	»	—
	— du barrage d'Astene, rive gauche (b) . .	83 127	3 30	8 85	—	250 00	7 00	—	»	—
	— Gapaert, à Astene, rive droite. . . .	84 927	1 80	7 35	—	50 00	20 00	—	»	Privé.
	— de Deurle, rive droite.	87 227	2 20	7 75	—	40 00	10 00	Pavage.	»	Public.
	— du pont de Deurle, rive droite	89 127	1 40	6 95	—	50 00	28 00	Terre.	»	—
	— Martens, à Leerne- Saint-Martin, rive droite.	89 427	1 90	7 45	—	60 00	30 00	—	»	Privé.
	— de Baerle, sous Tron- chiennes, rive gau- che.	93 927	1 80	7 35	—	50 00	15 00	—	»	Public.
	— de la commune de Laethem-Saint-Mar- tin, rive droite . .	96 127	1 00	6 55	—	60 00	10 00	—	»	—
	— De Vincke, à Laethem- Saint-Martin, rive droite.	96 327	1 80	7 35	—	80 00	12 00	—	»	Privé.
	— Maebe, à Afsné, rive droite.	100 827	1 10	6 65	—	40 00	6 00	—	»	—
	— Steenaard, à Saint- Denis-Westrem, ri- ve droite.	101 427	1 30	6 85	—	100 00	8 00	—	»	—
	— de la Biloque, à Gand, rive gauche . . .	107 850	2 26	8 08	—	220 00	14 00	Terre et pavage.	»	Public.
	— en amont de l'écluse à sas de la Péche- rie, à Gand, rives droite et gauche . .	112 225	1 25	6 88	—	150 00 sur chaque des 2 rives.	13 00	—	»	—

(a) Ce rivage sert exclusivement au propriétaire.
(b) Ce rivage est situé en aval du barrage. C'est le chemin de halage de la dérivation.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rivage de Warneton . . .	9k.883	Warneton.	90°00		Été : 13°766	14°066	
	— de Comines.	13 665	Comines.	85 00		— —	14 946	
	— de Wervicq	19 138	Wervicq.	38 00		— 12 604	14 204	
		26 019		16 00		— —	14 504	
	— de Menin	26 075	Menin.	19 00		— —	14 104	
		26 561		49 00		— 10 959	12 859	
		26 590		60 00		— —	12 009	
	— de Courtrai.	39 876	Courtrai.	305 00	8°159	— —	13 109	
		39 889		170 00	—	— —	12 909	
	— d'Harlebeke	43 661	Harlebeke.	81 00		— —	12 179	
FLANDRE ORIENTALE.	— de Vive-Saint-Éloi. . .	57 533	Vive-Saint-Éloi.	30 00		— 6 966	8 266	
	Quai de la ville de Deynze, rive gauche.	79 827	Deynze.	67 00	5 60	Été et hiv. : 6 10	8 60	Largeur, 8°00 à 12°00 (pavage).
	Quai aux Tilleuls, rive gau- che.	108 416	Gand.	100 00		Été : 5 44 Hiver : 5 74	7 23	Largeur, 10°30 (pavage).
	Quai des Récollets, rive gauche	108 571	—	160 00		—	7 53	— 14 50 —
	Quai aux Oignons, rive gau- che.	108 750	—	175 00		—	7 48	— 10 25 —
	Quai des Dominicains, rive droite	108 925	—	180 00		—	7 43	— 8 50 —
	Quai aux Herbes, rive droite.	109 100	—	140 00		—	7 13	Largeur du quai aux Herbes, 17°20; celle du quai au Blé, 14°50 à 19°50 (pavage).
	Quai de la Grue, — . . .	109 373	—	111 00		—	7 48	Largeur, 8°25 à 20°00 (pavage).
	Quai de l'Arrière-Lys, rive gauche	109 929	—	145 00		—	7 13	Largeur, 11°60 (pavage).
	Quai des Tanneurs, rive gauche	110 077	—	150 00		—	—	— 11 30 —
	Quai de la Tour-Rouge, rive gauche	110 700	—	80 00		—	8 18	Largeur supérieure à 25°00 (pavage).
	Quai du Pas, rive droite. .	110 800	—	92 00		—	7 83	Largeur, 11°00 (pavage).

LYS

(BRANCHES SECONDAIRES).

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	1 ^{re} Bras secondaire de la Lys passant par le vil- lage de Tronchiennes.									
	Bief unique.	0k.000	2k.100	2100 ^m 00	Les directions sont très irrégu- lières.		20 ^m 00	8 ^m 00	Été : 2 ^m 20 Hiver : 2 50	Été : 5 ^m 447 Hiver : 5 747
		2 100	4 949	2849 00		—	15 00	8 00	Été : 1 50 Hiver : 1 80	Été : 5 447 Hiver : 5 747
	2 ^{re} Bras secondaire de la Lys aboutissant au pont du Rabot.									
	Bief unique.	0 000	1 715	1715 00	—		12 00	5 00	Été : 2 20 Hiver : 2 50	Été : 5 447 Hiver : 5 747

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES des ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Ya-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
FIANDRE ORIENTALE.	<i>Bras secondaire de la Lys, passant par le village de Tronchiennes.</i>				Été. Hiver.				
	Pont du chemin de fer, à Tronchiennes.	0k.775	Fixe.	Chemin de fer.	3 ^m 00 2 ^m 70	3 de 5 ^m 40	A. 1 ^m 00 B. Non.	Maçon- nerie.	Construit en 1838.
	Pont communal, à Tronchiennes.	1 346	—	Chemin de terre.	— —	3 de 5 10	A. Pa- lées en char- pente. B. Non.	Bois et maçon- nerie.	
	Pont concédé, à Tronchiennes.	2 128	—	Route concédée.	2 30 2 00	3 de 5 35	—	—	Construit en 1825.
	Pont concédé de Royghem	4 066	—	—	— —	—	—	—	—
	<i>Bras secondaire de la Lys, aboutis- sant au Rabot.</i>								
	Pont barragé des Deux Trous.	1 025	—	Prolongement de la rive gauche de la Coupure.	2 95 2 65	1 de 8 00	B. Non.	Fer et maçon- nerie.	Construit vers 1752, reconstruit en 1871. Surcharge fixe de 400 kilo- grammes par mètre carré de voie charretière, ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.
	Pont dit : « de la Porte de Bruges ».	1 125	Tour- nant.	Route de Bruxel- les à Ostende.	»	1 de 8 25	—	—	Construit vers 1752.
	Pont sur le bassin du Rabot	1 575	Fixe.	Rue Desmedt.	2 85 2 55	1 de 5 76	—	—	Construit en 1873, conditions de stabilité, comme ci-dessus.
	Pont du Rabot	1 715	—	Boulevard du Béguinage.	2 77 2 47	1 de 3 85	—	—	Construit en 1872, conditions de stabilité, comme ci-dessus.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Bras secondaire de la Lys passant par le village de Tronchiennes.</i>					
	Depuis la bifurcation jusqu'au passage d'eau d'Akergem. 0k.000 à 4k.949 . .	Tronchiennes et Gand.	Rive droite.	1 ^m 50	Terre.	Le chemin de halage est interrompu à cause de l'absence d'une passerelle sur un cours d'eau naturel et de planches sur des fossés, depuis 4k.049 jusqu'à 4k.949.
	<i>Bras secondaire de la Lys aboutissant au pont du Rabot.</i>					
	De 0k.000 à 0k.235	Gand.	Rive gauche.	Plus de 9 ^m 75	Terre.	
	De 0 235 à 0 545	—	—	3 ^m 50	—	La partie en terre n'a que 1 ^m 50 de largeur. Interruption produite par le canal de Gand à Bruges.
	De 0 545 à 0 565	—	—	Plus de 9 ^m 75	—	
	De 0 565 à 0 598	—	—	5 ^m 00	—	
	De 0 598 à 0 657	—	—	1 50	—	
	De 0 657 à 0 807	—	—	3 25	—	
	De 0 807 à 1 025	—	—	5 50	Terre et pavage	
	De 1 025 à 1 125	—	Pas de halage.	»	»	
	De 1 125 à 1 190	—	Rive droite.	3 25	Terre.	
	De 1 190 à 1 715	—	—	3 50	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
FLANDRE ORIENTALE.	<i>Bras secondaire de la Lys passant par le village de Tronchiennes.</i>			Repérée à l'état-major.					
	Rivage de Tronchiennes. .	1k.200	1 ^m 30 au-dessus de la jauge d'été; 1 ^m 00 au-dessus de la jauge d'hiver.	6 ^m 74	»	Talus en terre.	27 ^m 00	15 ^m 00	Terre.

1.

(c) Les courbes sont des arcs de cercle dont les rayons sont : $684^{\text{m}}.40 - 3690^{\text{m}}.00 - 1193^{\text{m}}.00 - 806^{\text{m}}.20 - 1142^{\text{m}}.00 - 1165^{\text{m}}.00 - 2115^{\text{m}}.00 - 4231^{\text{m}}.00 - 4403^{\text{m}}.00 - 964^{\text{m}}.20$ et $692^{\text{m}}.20$.

Écluses.

2.

228

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse de Deynze . .	1k.149	3 ^m 03 sous la jauge.	2 ^m 37 sous la jauge d'été.	0 ^m 66 en été.	5 ^m 40	42 ^m 00	2 minut. 30 second. pour une retenue de 0 ^m 66.	<i>Remonte.</i> A vide : 10 minutes 30 secondes. A charge : 14 minutes 30 secondes. <i>Descente.</i> A vide : 10 minutes 30 secondes. A charge : 14 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie de briques.	Une ventelle dans chaque vantaill de porte busquée.	10 ^m 00 fascines recou- vertes de moellons.	10 ^m 00 fascines recou- vertes de moellons.	La tête amont de l'é- cluse forme en même temps la tête du bar- rage. Le sas est formé par le prolongement des piles de ce dernier. Le barrage de Deynze a été établi en 1850- 1851. En 1860, il a été transformé en écluse à sas.

LYS (CANAL DE DÉRIVATION).

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILO- MÉTRIQUE.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		HAUTEUR des retenues.
							fixe.	à engins mobiles.	
FLANDRE ORIENTALE.	Barrage de Deynze (a) . . .	1k.149	"	"	"	2 de 5 ^m 40	"	Poutrelles.	0 ^m 66 en été : différence entre la jauge d'amont, qui est la même en été et en hiver (6 ^m 107), et celle d'aval en été : 5 ^m 447; 0 ^m 36 en hiver; différence entre la jauge d'amont et celle d'aval en hiver : 5 ^m 747.
	— de Nevele (b). . .	6 625	1 de 5 ^m 40	Pou- trelles.	"	— —	"	—	
	— amont de Schip- donck (c).	13 984	— —	2 vantaux busqués.	"	— —	"	—	Variable de 0 à 0 ^m 30.
	— aval de Schipdonck (d)	14 132	— 6 10	Pou- trelles.	"	— 6 10	"	—	Variable de 0 à 0 ^m 50.
	— de Balgerhoeke (e).	27 408	"	"	"	4 de 5 20	"	—	Variable de 0 à 2 ^m 28.
(a) Construit en 1850-1851. Il existe un pont carrossable. Les deux piles prolongées forment les bajoyers de l'écluse à sas. (b) Il existe un pont-levis pour desservir la route de Deurle à Hansbeke, construit de 1850 à 1852. Le barrage sert aux irrigations des prairies situées en amont. (c) Il n'existe sur ce barrage ni pont ni passerelle; construit en 1865, il sert à empêcher les eaux de rouissage de se déverser dans le canal de Gand à Bruges. (d) Ce barrage sert à retenir les eaux du canal de Gand à Bruges pendant l'évacuation des eaux de rouissage. Construit de 1856 à 1858. Pont carrossable. (e) Pont carrossable pour la route de l'État de 1^{re} classe n° 1. Construit de 1856 à 1859. Cet ouvrage sert à l'évacuation des eaux de rouissage et des crues.									

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont tournant de Deynze sur l'écluse (b). .	1k.159	2 travées fixes et 1 travée tournante recouvrant la passe navigable du milieu.	Route provinciale de Deynze à Thielt.	La clef de la voûte des travées fixes est à 3 ^m 66 au-dessus de la jauge d'été du bief aval.	Chacune des 3 travées a 5 ^m 40	A. Chaque voûte s'appuie sur la culée et sur le bajoyer de l'écluse qui lui sert de pile; celui-ci a 2 ^m 70 d'épaisseur. B. 2 trépiéds de garde.	Les supports sont en maçonnerie, la partie mobile est en charpente.
	Pont de Bachte-Maria-Leerne (b).	2 553	—	Chemin de Bachte à Meyghem.	Les travées fixes sont à 3 ^m 62 au-dessus de la jauge d'été.	Pont-levis et 2 travées fixes de 5 ^m 40 d'ouverture.	A. Épaisseur des piles 2 ^m 30 B. Non.	Culées et piles en maçonnerie, travées fixes en bois. Pont-levis en bois avec balance en fer.
	Pont de Nevele sur le barrage (b).	6 625	—	Route de l'État de Deurie à Hansbeke.	—	3 travées de 5 ^m 40 d'ouverture.	A. 2 ^m 30 B. Non.	—
	Pont de Landegem (b).	9 680	—	De Landegem à Hansbeke.	Les travées fixes sont à 2 ^m 55 au-dessus de la jauge d'été.	—	—	—
	Pont du chemin de fer, à Landegem (c). . .	10 594	2 passages voûtés et 1 pont tournant recouvrant la passe navigable du milieu.	Chemin de fer de Gand à Ostende.	L'intrados des passages voûtés est à 3 ^m 83 au-dessus de la jauge d'été.	—	A. 2 ^m 40 B. Estacades avec plate-forme à l'aval.	Supports en maçonnerie, partie mobile en fonte et bois
	Pont de Meerendré (d).	11 507	2 travées fixes et 1 pont-levis recouvrant la passe navigable du milieu.	Route concédée de Tronchiennes à Hansbeke.	Les travées fixes sont à 2 ^m 30 au-dessus de la jauge d'été.	—	A. 2 ^m 30 B. Non.	Pont-levis en fer, supports en maçonnerie.
	Pont-levis de Schipdonck (b).	14 067	—	Chemin de halage du canal de Gand à Bruges.	Les travées fixes sont à 2 ^m 66 au-dessus de la jauge d'été.	—	—	Piles et culées en maçonnerie, pont-levis en bois.
	Pont fixe sur le barrage aval de Schipdonck (c).	14 132	3 travées fixes.	Chemin de halage et d'exploitation des terres longeant la droite du canal de Gand à Bruges.	La hauteur libre entre les longerons et la flottaison d'été est de 3 ^m 83	—	A. 2 ^m 50 B. Estacades et brise-glace.	Piles et culées en maçonnerie, pont en bois.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1850-1851.

(c) Il n'existe pas de passerelle à ce pont. Construit en 1850 et 1851.

(d) Le portique et la partie mobile ont été reconstruits en fer en 1867.

(e) Construit en 1858; passe marinière au milieu; des bateaux d'un tonnage moyen passent aussi par les travées latérales.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.964	Deynze.	Rive gauche.	5 ^m 00 à 12 ^m 40	Terre.	A la limite de Deynze et Bachte, éclusette à poutrelles sur le cours d'eau du Rekeling.
	— 0 000 à 1 975	—	— droite.	6 50 à 13 80	—	
	— 1 964 à 5 560	Meygem et Bachte.	— gauche.	8 ^m 50	—	De la Lys jusqu'à Nevele, la digue de halage de gauche, de 8 ^m 50, est réduite à 6 ^m 50 par une ligne d'arbres.
	— 1 975 à 4 485	Bachte-Maria-Leerne.	— droite.	—	—	Au pont de Bachte, la digue de halage de droite est réduite à 6 ^m 50 par une ligne d'arbres. Du pont de Bachte jusqu'à 300 ^m 00 en amont du barrage de Nevele, la digue de halage, de 8 ^m 50, est plantée de deux lignes d'arbres qui réduisent le chemin de halage à 2 ^m 50.
	— 5 560 à 9 680	Nevele.	— gauche.	5 ^m 00 à 10 ^m 00	—	Pont de halage du Pouquesbeke.
	— 4 485 à 9 680	Vosselaere, Meygem et Nevele.	— droite.	6 50 à 8 50	—	
	— 9 680 à 10 734	Landegem.	— gauche.	6 ^m 50	—	
	— 9 680 à 14 067	Landegem et Meerendré.	— droite.	—	—	Un ponceau sur la dérivation du siphon de Schipdonck.
	— 10 734 à 14 067	Meerendré.	— gauche.	—	—	Du Pouquesbeke à Schipdonck, la largeur du halage sur les deux rives est réduite à 2 ^m 50 par une ligne d'arbres.
	— 14 067 à 14 174	Meerendré et Schipdonck.	— —	12 ^m 00 à 15 ^m 00	—	Dégagement aux abords du barrage aval de Schipdonck. Cette partie comprend la traversée du canal de Gand à Bruges.
	— 14 067 à 14 174	—	— droite.	—	—	
	— 14 174 à 19 246	Somergem.	— gauche.	6 ^m 00	—	De Schipdonck à Balgerhoeke, le chemin de halage sur les deux rives est réduit à 2 ^m 00 par une ligne d'arbres.
	— 14 174 à 19 201	—	— droite.	—	—	Un ponceau sur la dérivation du siphon de Schipdonck.
	— 19 246 à 19 470	Ronsele.	— gauche.	—	—	
	— 19 291 à 19 469	—	— droite.	—	—	
	— 19 470 à 22 150	Oostwinkel.	— gauche.	—	—	
	— 19 469 à 22 145	—	— droite.	—	—	
	— 22 150 à 25 342	Adegem.	— gauche.	—	—	
	22 145 à 25 294	—	— droite.	—	—	Il existe une passerelle de halage sur le canal d'Eecloo.
	— 25 342 à 26 658	Eecloo.	— gauche.	—	—	Le chemin de halage de la rive droite ne sert guère qu'au halage de Veldekens à Eecloo et Balgerhoeke.
	— 25 294 à 26 885	—	— droite.	—	—	
	— 26 658 à 27 408	Adegem et Balgerhoeke.	— gauche.	—	—	Il existe aux abords de Deynze, Nevele, Landegem et Meerendré de petites parties de pavage à l'usage des voitures.
	— 26 885 à 27 408	—	— droite.	—	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Deynze, rive gauche (a) . . .	1k.069	4 ^m 20	10 ^m 307	Talus en terre.	50 ^m 00	6 ^m 50	Pavage : 36 ^m 60 sur 3 ^m 00
	— —	1 199	—	—	—	—	500 à 8 50	210 00 —
	— rive droite (b) . . .	1 069	—	—	—	—	6 50	92 50 —
	— —	1 199	—	—	—	—	8 50 à 13 80	97 50 —
	Meygem, rive gauche (c) . . .	4 700	3 97	9 417	—	100 00	8 50	Terre.
	Nevele, — (d) . . .	6 525	—	—	—	50 00	6 50 à 8 00	Pavage : 40 ^m 00 sur 3 ^m 00
	— —	6 675	—	—	—	—	5 00 à 8 00	59 50 —
	— rive droite.	6 525	—	—	—	—	6 50 à 10 00	50 00 —
	— —	6 675	3 97 à 3 30	9 417 à 8 747	—	106 00	6 50	106 00 —
	Landegem, rive gauche (e) . .	9 700	—	—	—	50 00	—	65 00 —
	— rive droite.	—	2 90	8 347	—	150 00	—	66 00 —
	Meerendré, — (f) . . .	11 437	—	—	—	50 00	—	33 60 —
	— —	11 527	2 65	8 097	—	100 00	—	33 00 —
	Pont de Lindekens, rive gau- che (g)	16 521	4 15	9 597	—	50 00	6 00	Terre.
	— —	16 611	—	—	—	—	—	—
	Pont de Lindekens, embarcadère De Dobbelaere	16 631	1 80	7 247	Charpente.	4 00	—	—
	Pont de Lindekens, rive droite.	16 471	4 15	9 597	Talus en terre.	100 00	—	—
	— —	16 611	—	—	—	—	—	—
	Stoktevyver, rive droite (h) . .	19 126	—	—	—	—	—	—
	Oostwinkel, rive gauche (i) . .	21 716	—	—	—	—	—	—
	Embarcadère Van Leeurde (j) .	21 746	1 80	7 247	Charpente.	4 00	—	—
	Veldekens, rive gauche (k) . .	23 009	4 15	9 597	Talus en terre.	50 00	—	—
	— Embarcadère De Ruyter (l)	23 050	1 80	7 247	Charpente.	3 50	—	—
	— rive droite.	22 959	4 15	9 597	Talus en terre.	100 00	—	Pavage : 100 ^m 00 sur 3 ^m 00
	Balgerhoeke, embarcadère Pot- vliege, rive droite (m)	27 240	1 30	7 247	Charpente.	5 00	—	—
	Balgerhoeke, rive droite (n) . .	27 290	2 01	7 459	Talus en terre.	150 00	—	Terre.

(a) On y charge huiles, farines, tourteaux, betteraves.

(b) On y décharge graines de lin, froment, charbons, pavés et matériaux de construction.

(c) Déchargement de charbons, matériaux, engrais et pavés.

(d) On décharge à Nevele des charbons, graines, matériaux, engrais, arbres, conduits directement à destination ou en magasin, ou déposés sur un terrain communal.

(e) On y charge des graines, des bois et des chicorées.

(e et f) Déchargement de charbons, chaux, matériaux à bâtir et engrais; ceux-ci sont déposés sur des terrains particuliers; les autres marchandises sont emmagasinées ou conduites au domicile des consommateurs.

(g) Déchargement de charbons, chaux, matériaux, engrais, chicorées en racines, chargement de grains et chicorée fabriquée.

(h et i) Déchargement de charbons, matériaux, engrais.

(j) Chargement de bois de construction, de sapins et de fascines.

(k) Déchargement de briques, tuiles, chaux, charbons et engrais.

(l) Chargement de bois de sapin, fascines et bois à brûler.

(m) Déchargements comme à Veldekens.

(n) On y charge des bois de sapin.

CANAL DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HOLLANDE & LIMBOURG.	Bief de Maestricht à Bocholt	1k.319 écluse 19 à Maes- tricht.	43k.409 écluse 18 à Bocholt.	40171 ^m 00 (sur le territoire belge).	35282 ^m 00	4889 ^m 00	20 ^m 00	10 ^m 00	2 ^m 10	42 ^m 06
	Bief de Bocholt à Loozen	43k.409 écluse 18 à Bocholt.	45k.624 écluse 17 à Loozen.	2295 00	1606 00	689 00	—	—	—	40 22
LIMBOURG.	Bief de Loozen à Weert	45k.624 écluse 17 à Loozen.	Écluse 16 à Weert. (La fron- tière néerland- aise est à la distance kilométri- que 47k 898.	2181 00 (sur le territoire belge).	2181 00	»	—	—	—	37 71

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profondeur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profondeur sous la flottaison aval.									
LIMBOURG.	Écluse n° 18, à Bochoit.	43k.409	Cotes repérées au plan de com- paraison de l'état-major. 2=89 2=10 Flottaison : 42 08 Flottaison : 40 22 Busc : 39 17 Busc : 38 12		1 ^m 84	7 ^m 00	50 ^m 00	6 minutes.	16 minutes.	Bajoyers verticaux en maçonnerie.	2 ventelles de 1 ^m 50 de largeur sur 0 ^m 71 de hauteur.	6 ^m 00 en charpente de chêne.	6 ^m 50 en charpente de chêne.
	— n° 17, à Loozen. (a)	45 624	3=57 2=10 Flottaison : 40 22 Flottaison : 37 71 Busc : 36 65 Busc : 35 61		2 51	—	—	7 1/2 minutes.	19 minutes.	—	—	—	—
A chaque écluse, à l'amont et à l'aval de chacune des portes, sont ménagées des rainures pour recevoir des poutrelles. Les durées de remplissage et d'écluse sont des moyennes d'observation. (a) Derrière le bajoyer de droite se trouve un aqueduc-déversoir, en pente, mettant les deux biefs directement en communication; il sert à donner, en tout temps, au bief aval, la quantité d'eau prévue par le traité du 12 mai 1863; il a 1 mètre d'ouverture, est à plein cintre avec une hauteur sous clef de 1 ^m 60, et il est muni d'une vanne de manœuvre et d'une vanne de rechange; l'intrados de la clef se trouve à chaque extrémité de l'ouvrage au niveau de la flottaison normale du bief correspondant.													

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	
LIMBOURG.	Boorsheim	10k.866	3 ouvertures : 2=80, 7=40, 3=90	Poutrelles.	3 ^m 00	L'axe des rainurés se trouve à 2 ^m 18 à l'amont et à l'aval de l'axe du pont.
	Eysden, II	15 880	3 ouvertures : 2=80, 7=60, 3=70	—	3 15	— — 2 10 — —
	Rothem	23 842	3 ouvertures : 2=80, 7=40, 3=90	—	3 00	— — 2 18 — —
	Neeroeteren	27 680	—	—	3 54	— — 2 11 à l'amont de l'axe du pont.
L'emplacement kilométrique renseigné est celui des axes des ponts.						

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levé).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (α)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIMBOURG.	Smeermaas (Lanaken) (a).	3k.428	Fixe.	Route de Lanaken à la Meuse.	6 ^m 09	1 travée de 26 ^m 30.	»	Culées en maçonnerie et tablier en fer laminé.
	Hocht (Lanaken) (b)	4 979	Tournant.	Chemin d'exploitation.	»	3 ouvertures de 2 ^m 90, 7 ^m 60, 3 ^m 60	A. 1 ^m 50 B. Oui.	En maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	Neerharen (c)	6 625	—	—	»	2 80, 7 60, 3 70	1 80 —	—
	Reckheim (d)	8 615	—	Chemin de Reckheim à Uyckhoven	»	2 80, 7 40, 3 90	— —	—
	* Boorsheim (e).	10 866	—	Chemin de Boorsheim à Reckheim.	»	— — —	1 00 —	—
	Mechelen (f).	12 559	—	Chemin de Mechelen à la Meuse.	»	2 80, 7 20, 4 10	1 80 —	—
	Eysden I (g).	15 065	—	Route de Maestricht à Wexel.	»	2 80, 7 40, 3 90	— —	—
	* Eysden II (h).	15 879	—	Chemin d'exploitation.	»	2 80, 7 60, 3 70	— —	—
	Lanklaar (i).	19 146	—	Route de Hasselt à la Meuse.	»	4 ouvert. de 2 46, 1 10, 7 35, 4 50	1 50 —	—
	Dilsen (j).	21 735	—	Chemin de Dilsen à Asch.	»	3 ouvertures de 2 80, 7 40, 3 90	1 80 —	—
	Rothem (k)	23 638	Fixe.	Chemin de fer de Hasselt à Maaseyck.	6 39	1 travée de 32 00	»	Culées en maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	* Rothem (l).	23 842	Tournant.	Chemin de Rothem à Opoeteren.	»	3 ouvertures de 2 80, 7 40, 3 90	1 00 —	En maçonnerie et superstructure en fer laminé.
	* Neeroeteren (m).	27 680	—	Chemin de Neeroeteren à Opoeteren.	»	— — —	1 80 —	—
	Geysteren (Neeroeteren) (n).	29 290	—	Route de Bourg-Léopold à Maaseyck.	»	— — —	— —	—
	Voorshoven (Neeroeteren) (o)	30 393	—	Chemin d'exploitation.	»	— — —	— —	—
	Solt (Gruytrade) (p)	31 690	—	—	»	— — —	— —	—
	Tongerloo (q)	32 997	—	Chemin d'Opitter à Tongerlo.	»	— — —	— —	—
	Brée (r)	36 214	—	Route de Brée à Kinroy.	»	2 80, 7 60, 3 70	— —	—
	Beek (s)	38 685	—	Chemin d'exploitation.	»	— — —	— —	—
	Bocholt (t)	41 509	—	Route d'Asch, par Brée, à Hamont.	»	2 80, 7 40, 3 90	— —	—
	Bocholt, écluse n° 18 (u).	43 434	Levis.	Chemin d'exploitation.	»	1 ouverture de 7 00	»	—
	Bocholt, écluse n° 17 à Loozen (v).	45 649	—	Route d'Asch, par Brée, à Hamont.	»	—	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche maritime).

(a) Construit en 1867.

(b) Maçonnerie en 1867 et superstructure en 1880.

(c) — 1857 — 1878.

(d) — 1855 — 1873.

(e) — 1853 et 1857 — 1874.

(f) — 1856 — 1877.

(g) — 1850 et 1857 — 1879.

(h) — 1875 — 1875.

(i) — 1856 — 1877.

(j) — 1849 et 1856 — 1879.

(k) — 1872-1873 — 1873.

Dans les calculs de stabilité, la charge d'épreuve admise est de 2,940 kilogrammes par mètre courant de ferme.

(l) Maçonnerie en 1853 et 1857 et superstructure en 1878.

(m) — 1854-1858 — 1879.

(n) — 1848-1856 — 1878.

(o) — 1860 — 1880.

(p) — 1858 — 1876.

(q) — 1866 — 1880.

(r) — 1860 — 1877.

(s) Maçonnerie en 1866 et superstructure en 1880.

(t) — 1886 — 1880.

(u) La maçonnerie des têtes date de 1824 à 1825; celle des bajoyers de 1856 et la superstructure en fer de 1876.

(v) La maçonnerie des têtes date de 1824 à 1825; celle des bajoyers de 1851; la superstructure de 1880.

Les ouvertures sont inscrites dans l'ordre qu'elles présentent lorsqu'on va de la rive gauche à la rive droite, les passages de 7^m00 et plus servent à la navigation. Les passages à gauche de l'ouverture principale se trouvent sous la plate-forme en maçonnerie supportant la partie mobile; ceux à droite sont couverts par un pont fixe.

Les ponts marqués d'un astérisque sont des ponts-barrages: des rainures ménagées dans la maçonnerie permettent le placement de poutrelles.

Pour les calculs de stabilité de la superstructure en fer des ponts appartenant au canal, on a admis une charge d'épreuve de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.		NATURE : PAVAGE, EMPierreMENT OU TERRE.		OBSERVATIONS.
				RIVE		RIVE		
				DROITE.	GAUCHE.	DROITE.	GAUCHE.	
LIMBOURG.	3k.319 (frontière néerlandaise) à 5k.621.	Lanaken.	Droite et gauche	4 ^m 00	4 ^m 00	Gravelage.	Terre.	Sur la rive droite, sur la face aval du barrage aval de l'ancienne prise d'eau d'alimentation du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, à Hocht, se trouve un pont de halage de 20 ^m 00 de longueur.
	5k.621 à 7k.262.	Neerharen.	—	—	—	—	—	
	7 262 à 8 613.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	—	—	—	
	8 613 à 8 826.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	3 50	—	Pavage.	
	8 826 à 10 136.	Uyckhoven, Reckheim.	—	—	4 00	—	Terre.	
	10 136 à 11 700.	Boorsheim.	—	—	—	—	—	
	11 700 à 13 846.	Meechelen.	—	—	—	—	—	
	13 846 à 14 530.	Vucht.	—	—	—	—	—	
	14 530 à 15 065.	Vucht, Eysden.	—	—	—	—	—	
	15 065 à 17 261.	Eysden.	—	—	—	—	—	
	17 261 à 17 724.	Lanklaar, Eysden.	—	—	—	—	—	Ce pavage appartient à la route d'Asch, par Brée, à Hamont.
	17 724 à 18 898.	Lanklaar.	—	—	—	—	—	
	18 898 à 19 147.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	19 147 à 20 254.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	20 254 à 23 015.	Dilsen.	—	—	—	—	—	
	23 015 à 23 671.	Rothem.	—	—	—	—	—	
	23 671 à 23 844.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	23 844 à 24 520.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	24 520 à 24 834.	Eelen, Rothem.	—	—	—	—	—	
	24 834 à 30 552.	Neeroeteren.	—	—	—	—	—	
	30 552 à 31 602.	Maeseyck.	—	—	—	—	—	
	31 602 à 32 839.	Gruytrode.	—	—	—	—	—	
	32 839 à 34 138.	Tongerloo.	—	—	—	—	—	
	34 138 à 36 545.	Brée.	—	—	—	—	—	
	36 545 à 36 932.	—	—	—	3 50	—	Pavage.	
	36 932 à 37 018.	—	—	—	4 00	—	Terre.	
	37 018 à 37 608.	Beeck, Brée.	—	—	—	—	—	
	37 608 à 39 971.	Beeck.	—	—	—	—	—	
	39 971 à 45 648.	Bocholt.	—	—	—	—	—	
	45 648 à 45 830.	—	—	—	4 50	—	Pavage.	
	45 830 à la frontière néerlandaise 47k.598	—	—	—	4 00	—	Gravelage.	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	Mur, porré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
							Largeur.	Nature: pavage, empierre- ment.	
LIMBOURG.	Gare de Smeermaas . .	3k.368	1=56	44 ^m 26	Repérée à l'état- major. Berme en fascinage.	192 ^m 00	7 ^m 00	Gravelage.	Visite de la douane.
	Bassin de Hocht . . .	5 104	3 44	46 11	Talus en terre.	220 00	R. g. 14 ^m 50 R. d. 4 00	En terre. Gravelage.	
	Bassin et gare de Reck- heim	8 655	1 04	43 66	—	211 00	25 00 à 30 00	Pav. de 3 ^m 50 et gravelage	Rivage particulier.
	Gare de Boorsheim . .	10 954	1 08	—	—	82 00	10 00	Terre et gravier.	
	— Mechelen. . .	12 636	1 01	43 56	—	120 00	11 80	—	
	Bassin de Mechelen . .	13 575	0 98	43 51	—	1120 00	R. g. 13 10 R. d. 14 20	—	
	Petit bassin d'Eysden .	15 975	0 78	43 26	—	195 00	12 00	—	
	Grand — . . .	17 139	0 76	43 24	—	500 00	10 00	—	
	Rivage du passage d'eau du vic ^e Vilain XIII.	18 004	1 23	43 69	—	54 00	12 00	—	
	Gare de Lanklaar. . .	19 440	0 81	43 25	—	235 00	20 00	Pav. de 3 ^m 50 et gravelage	
	— Dilsen.	21 841	1 32	43 55	—	120 00	10 00	Terre et gr.	
	— Rothem	23 748	1 25	43 62	—	156 00	—	Pavage et gravelage.	
	1 ^{er} bassin de Neeroeteren	25 887	0 96	43 30	—	190 00	—	Terre et gr.	
	2 ^e — — . . .	26 896	1 14	43 46	—	104 00	5 00	—	
	Gare de Neeroeteren. .	27 785	0 97	43 28	—	114 00	10 00	—	
	Rivage des sieurs Claes et Fléchet	29 140	0 95	43 23	—	175 00	—	—	
	3 ^e bassin de Neeroeteren (Geysteren)	29 392	0 98	43 26	—	226 00	8 00 à 22 00	—	
	Bassin de Solt	31 504	0 77	43 06	—	248 00	10 00	—	
	Gare de Tongerlo . . .	33 100	1 18	43 41	—	115 00	12 00	—	
	Bassin et gare de Brée .	36 836	1 08	43 26	—	430 00	8 00 à 28 00	Pavage et empierrem'.	
	— de Beek.	39 803	1 44	43 56	—	120 00	10 00	Terre et gr.	
	— de Bocholt. . . .	41 777	0 97	43 06	—	127 00	12 00	—	
	Grand bassin de Loozen	45 000	1 59	41 81	—	1850 00	10 00	—	
	Bassin rond — . . .	45 448	1 45	41 67	—	210 00	—	—	
	Gare de Loozen	45 810	1 35	39 06	Talus en terre et un mur de 12 ^m 00 de longueur.	170 00	5 45	Terre.	Visite de la douane.

La longueur renseignée est celle sur laquelle sont opérés les chargements et les déchargements.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
LIMBOURG.	Embarcadere de la douane, à Loozen.	45k.781	Bocholt.	12 ^m 00	35 ^m 81	37 ^m 71	38 ^m 86	Ce mur de quai sert uni- quement pour l'accos- tage des bateaux qui doivent subir la visite de la douane.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE	Profon- deur.	OBSERVATIONS.	
LIMBOURG.			Mètres carrés.				
	Gare de Smeermaas . .	3k.368	Double trapèze . .	1420	192 ^m 00	2 ^m 60	La visite de la douane se fait dans cette gare. On y charge particulièrement du bois de houillère, et on y décharge de la houille et de la chaux.
	Bassin de Hocht . . .	5 104	Rectangle. . . .	4000	220 00	2 50	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Bassin de Reckheim suivi d'une gare. . .	8 655	Bassin trapézoïdal. Gare rectangulaire. .	954 625	86 00 125 00	—	Houille, chaux, briques, grains.
	Gare de Boorsheim . .	10 954	Trapèze	390	82 00	—	—
	— Mechelen, . . .	12 666	—	525	120 00	—	— et du bois.
	Bassin de Mechelen. .	13 575	Double trapèze . .	7280	1120 00	—	Le commerce ne s'en sert jamais; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Petit bassin d'Eysden .	15 975	—	6325	195 00	—	Houille, chaux, briques, bois et gravier.
	Grand bassin d'Eysden.	17 139	Rectangle. . . .	19840	500 00	—	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	Gare du vicomte Vilain XIII	18 004	—	155	54 00	—	Gare particulière dans laquelle on charge du sable provenant des carrières du propriétaire.
	Gare de Lanklaar. . .	19 440	Trapèze	1200	235 00	—	Houille, chaux et bois.
	— de Dilsen. . . .	21 841	—	450	120 00	—	—
	— de Rothem	23 748	—	1060	156 00	—	Houille, chaux, bois, foin et paille.
	1 ^{er} bassin de Neeroete- ren	25 887	Circulaire. . . .	2400	190 00	—	Le commerce ne s'en sert que fort peu; aussi se borne-t-on à y entretenir un chenal de navigation.
	2 ^e bassin de Neeroete- ren	26 096	Quadrilatère. . . .	885	104 00	—	—
	Gare de Neeroeteren. .	27 785	Trapèze	480	114 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon, boue de ville et foin.
	3 ^e bassin de Neeroete- ren (Geysteren) . . .	29 392	Quadrilatère. . . .	3300	226 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon, boue de ville et céréales.
	Bassin de Solt	31 504	—	3400	248 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon et boue de ville.
	Gare de Tongerlo . . .	33 100	Trapèze	480	115 00	—	—
	Gare et bassin de Brée.	36 836	Quadrilatère. . . .	4340	430 00	—	—
	Bassin de Beek. . . .	39 803	Circulaire. . . .	2755	120 00	—	—
	— de Bocholt	41 777	Quadrilatère. . . .	2340	127 00	—	—
	Grand bassin de Loozen.	45 000	—	27630	1850 00	—	Le commerce ne s'en sert pas.
	Bassin rond de Loozen.	45 448	Circulaire. . . .	7270	210 00	—	—
	Gare de Loozen. (a). .	45 810	Trapèze. . . .	800	170 00	—	Bois de houillère et de chauffage, briques, chaux, charbon et boue de ville. Les visites de la douane se font dans cette gare.

(a) Le mur de quai a 12 mètres de longueur.
Le périmètre renseigné est la longueur de rive sur laquelle les chargements et les déchargements peuvent être opérés.

(a) Le mur de quai a 12 mètres de longueur.

Le périmètre renseigné est la longueur de rive sur laquelle les chargements et les déchargements peuvent être opérés.

CANAL DE MARTJE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique	0k.000 Le bief commence au ponceau en maçon- nerie situé sur le ruis- seau Saint- Jean, au passage de la route provin- ciale d'Ypres à Dixmude.	3k.080 Le bief fini au pont mo- bile établi sous le chemin de halage du bief infé- rieur du canal d'Ypres à l'Yser.	3080=00	•	Cours sinueux	5=00	2=00	A l'origine 0=55 A l'embou- chure 1=70	A l'origine 3=24 A l'embou- chure 3=08. (a)

(a) Cote réglementaire du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Passerelle	1k.550	Tour- nante.	Sentier d'exploitation agricole conduisant au château de Merckem.	1 ^m 30	Une passe navigable de 4 ^m 00.	B. Non.	Culées en bois et tablier mobile en charpente se composant d'un simple madrier de 0 ^m 35/0 ^m 15.
	Pont dit « de Merckem- Vaartje » (b).	3 080	Tournant.	Chemin de halage du canal d'Ypres à l'Yser.	1 71	Une passe navigable de 5 ^m 00 d'ouverture.	B. un triangle de garde à l'aval.	Culées en maçonnerie, tablier mobile en fer laminé.

(a) Entre la flottaison normale et la clef des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en charpente.

Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes au pontonnier quels que soient la nature du chargement et le tonnage.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAYAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	0k.000 à 3k.080	Merckem.	Rive droite.	2 ^m 00 à 4 ^m 00	Terre

MEUSE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR TOTALE.	LARGEUR des DÉRIVATIONS		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.	OBSERVATIONS.
		Origine du bief.	Fin du bief.		mesurée à la flottai- son.	au plafond.			
NAMUR.	Entre la frontière fran- çaise et Hastière (1 ^{er} bief)	0k.000	3k.981	3981 ^m 00	24 ^m 00	12 ^m 00	2 ^m 10	98 ^m 16	Chenal du bac du Prince 30 ^m 00
	Entre les écluses d'Has- tière et de Waulsort (2 ^e bief)	3 981	8 900	4919 00	23 10	—	—	95 31	Passé de l'île Farcy à Hastière. 30 00
	Entre les écluses de Waulsort et d'Anse- remme (3 ^e bief)	8 900	16 222	7322 00	22 50	—	—	92 83	Passé de Moniat . . . 30 00
	Entre les écluses d'An- seremme et de Dinant (4 ^e bief)	16 222	20 134	3612 00	"	"	—	90 56	Passé de Noyon-Pré (Neffe) 26 00 Chenal de Neffe (Di- nant). 30 00
	Entre les écluses de Dinant et de Houx (5 ^e bief)	20 134	23 603	3469 00	"	"	—	88 52	Passé de Bouvignes. Chenal des îles Con- neux. 25 00 Passé de l'Algolette. 20 00
	Entre les écluses de Houx et de Hun (6 ^e bief)	23 603	28 643	5040 00	22 28	15 00	—	86 49	Chenal du pont de Houx 30 00 Chenal du pont d'Y- voir 20 00
	Entre les écluses de Hun et Rivière (7 ^e bief).	28 643	33 557	4914 00	"	"	—	83 67	Passé de Waboux . . 30 00 Chenaux de Godinne. 20 00
	Entre les écluses de Rivière et de Tailfer (8 ^e bief)	33 557	39 060	5533 00	"	"	—	81 57	Chenal de Burnot . . 30 00 Passé de Chaupenet. 30 00
	Entre les écluses de Tailfer et de La Plante, Namur (9 ^e bief)	39 060	45 369	6279 00	"	"	—	79 47	Passé de Fooz-Wé- pion. 30 00 Passé de Péri-Bou- nier 30 00
	Entre les écluses de La Plante et des Grands- Malades, Jambes (10 ^e bief)	45 369	48 538	3169 00	"	"	—	77 52	Chenal en aval de l'écluse. 22 00 Passé de Beez. . . . 30 00
	Entre les écluses des Grands-Malades et de Maizeret (11 ^e bief) . .	48 538	54 740	6202 00	"	"	—	75 77	Passé de Sclayn . . . 30 00
	Entre les écluses de Maizeret et de Sclayn (12 ^e bief)	54 740	61 001	6201 00	"	"	—	73 97	Passé de Belgrade . . 30 ^m 00
	Entre les écluses de Sclayn et d'Andenelle (13 ^e bief)	61 001	67 270	6279 00	"	"	—	72 17	

(a) La largeur à la flottaison en lit de rivière est très variable et dépend de la forme des berges et du lit. — Les chiffres de la dernière colonne indiquent la largeur au plafond, mesurée à 2^m10 sous la flottaison normale, des passes et chenaux de navigation.

Biefs. (Suite.)

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR TOTALE.	LARGEUR des DÉRIVATIONS		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.	OBSERVATIONS.
		Origine du bief.	Fin du bief.		mesurée à la flottai- son.	au plafond.			
LIÈGE.	Entre les écluses d'Andenelle et de Ben-Ahin (14 ^e bief).	67k.270	73k.000	5730 ^m 00	120 ^m 00	115 ^m 00	2 ^m 10	70 ^m 42	
	Entre les écluses de Ben-Ahin et de Huy, (15 ^e bief)	73 000	79 104	6104 00	—	—	—	68 82	
	Entre les écluses de Huy et d'Ampsin (16 ^e bief)	79 104	81 604	2500 00	—	—	—	67 27	
	Entre les écluses d'Ampsin et d'Amay (17 ^e bief).	81 604	87 334	5730 00	—	—	—	65 65	
	Entre les écluses d'Amay et des Awirs (18 ^e bief).	87 334	94 504	7170 00	—	—	—	64 00	
	Entre les écluses des Awirs et de Jemeppe (19 ^e bief).	94 504	101 914	7410 00	—	—	—	62 35	
	Entre les écluses de Jemeppe et d'Avroy, Liège (20 ^e bief)	101 914	110 399	8485 00	—	—	—	60 65	
	Entre les écluses d'Avroy et de la Fonderie des canons, Liège (21 ^e bief).	110 399	113 455	3056 00	—	—	—	59 25	
	Entre les écluses de la Fonderie des canons et de Hermalle-sous-Argenteau (22 ^e bief) . .	113 455	123 455	10000 00	—	—	— (a)	54 75	(a) Le mouillage de 2 ^m 10 ne s'étend qu'entre Cheratte et l'écluse de Hermalle-sous-Argenteau sur une longueur de 3500 ^m 00.
	Entre les écluses de Hermalle-sous-Argenteau et de Visé (23 ^e bief)	123 455	128 055	4600 00	—	—	—	52 75	Le mouillage de la partie de la Meuse non canalisée, comprise entre l'écluse de la Fonderie des canons et Cheratte est variable et présente un minimum de 0 ^m 60.
LIMBOURG.	Entre l'écluse de Visé et la frontière hollandaise (côté du chemin de halage).	128 055	131 975	3920 00	—	—	Variable (b).	Étiage.	(b) La Meuse n'étant plus canalisée en aval de Visé, son mouillage est variable et présente un minimum estimé à 0 ^m 50.
	Meuse limbourgeoise, non canalisée.								
	1 ^{re} section.	Limite entre le territoire néerlandais et la province de Liège 131k.975	Pont de Maestricht 140k.975	9000 00	55 00	43 00	0 80	"	Les renseignements sur les largeurs et les mouillages ont été pris sur les profils en long et en travers, levés par le Waterstaat néerlandais, lors des basses eaux des 25, 26 et 27 juin 1874. Les profils en travers étaient éloignés de 1,000 mètres les uns des autres.
	2 ^e section.	Pont de Maestricht 140k.975	Maeseyck 179k.900	38925 00	45 00	38 00	0 80		
	3 ^e section	Maeseyck 179k.900	Frontière à Kessenich 190k.876	10976 00	55 00	45 00	0 90		

Barrages.

3.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.
							fixe.	à engins mobiles.	
NANUR.	Barrage d'Hastière (a) . . .	3k.435	1 ouv. de 41 ^m 01	Fermettes à aiguilles.	3 ^m 10	54 ^m 60	»	Le déversoir porte 39 hausses automobiles; en amont des hausses se trouve une pas- serelle sur fermettes.	2 ^m 25
	— de Waulsort (b) . . .	8 477	1 — de 43 41	—	—	—	»	—	—
	— d'Anseremme (c) . . .	16 132	—	—	—	—	»	—	—
	— de Dinant (d) . . .	20 134	1 — de 45 81	—	—	—	»	—	—
	— de Houx (e) . . .	23 603	—	—	—	—	»	—	—
	— de Hun (f) . . .	28 365	—	—	—	—	»	—	—
	— de Rivière (g) . . .	33 615	1 — de 30 00	Hausses.	—	60 00	»	43 hausses automobiles	1 85
	— de Tailfer (h) . . .	39 148	—	—	—	—	»	—	—
	— de La Plante (i) . . .	45 427	—	—	—	—	»	—	—
	— des Grands-Malades (j) .	48 771	2 — de 35 00 (chacune.)	Fermettes à aiguilles.	2 60	150 00	En maçon- nerie.	»	2 60
	— de Maizeret (k) . . .	54 973	—	—	—	—	—	»	—
	— de Sclayn (l) . . .	61 234	2 — de 41 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Andenelle (m) . . .	67 517	2 — de 42 00	—	—	—	—	»	—
	— de Ben-Ahin (n) . . .	73 230	2 — de 41 00	—	—	—	—	»	—
	— de Huy (o) . . .	79 354	2 — de 47 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Ampsin (p) . . .	81 854	2 — de 48 00	—	—	—	—	»	—
	— d'Amay (q) . . .	87 584	2 — de 49 00	—	—	—	—	»	—
	— des Awirs (r) . . .	94 754	2 — de 50 00	—	—	—	—	»	—
LIÈGE.	— de Jemeppe (s). { Demi-barrage d'amont . . .	101 693	1 — de 60 00	—	—	200 00	—	»	—
	— de Jemeppe (s). { Demi-barrage contre l'écluse.	101 914	—	—	—	—	—	»	—
	— d'Avroy (t). { Demi-barrage d'amont . . .	110 028	—	—	—	—	—	»	—
	— d'Avroy (t). { Demi-barrage contre l'écluse.	110 472	—	—	—	—	—	»	—
	— de la Fonderie des canons (u).	113 455	2 — (chacune.)	—	—	150 00	—	»	—
	— de Hermalle-sous-Argenteau (v).	123 705	—	—	—	—	—	»	—
	— de Visé (w). { Demi-barrage d'amont . . .	127 692	1 — de 65 00	—	—	—	—	»	—
	— de Visé (w). { Demi-barrage en aval du pré- cédent . . .	127 855	—	—	—	—	—	»	—

Pour les six premiers barrages, les fermettes de la passe navigable et celles du déversoir portent une passerelle en tôle. Cette passerelle sert exclusivement à la manœuvre des barrages.

(a) Construit en 1877-1880, 33 fermettes et 410 aiguilles.
 (b) — en 1877-1880, 35 — — — —
 (c) — en 1876-1878, — — — —
 (d) — en 1876-1878, 37 — — 453 —
 (e) — en 1874-1875, — — — —
 (f) — en 1874-1875, — — — —
 (g) A Rivière, Tailfer et la Plante une passerelle sur fermettes est établie devant les hausses du déversoir. Construit en 1869-1871.
 (h) Construit en 1869-1871.
 (i) — en 1863-1870.
 (j) — en 1862-1864, 68 fermettes et 700 aiguilles.

(k) Construit en 1862-1864, 68 fermettes et 820 aiguilles.
 (l) — en 1853-1865, 80 — — 700 —
 (m) — en 1863-1865, 82 — — 840 —
 (n) — en 1864-1865, 80 — — 820 —
 (o) — en 1864-1865, 92 — — 940 —
 (p) — en 1866-1867, 94 — — 960 —
 (q) — en 1866-1867, 96 — — 980 —
 (r) — en 1866-1867, 98 — — 1,000 —
 (s) — en 1853-1855, pour chaque demi-barrage : 54 fermettes et 600 aiguilles.
 (t) Construit en 1854-1856, pour chaque demi-barrage : 54 fermettes et 600 aiguilles.
 (u) Construit en 1853-1856, 108 fermettes et 1,200 aiguilles.
 (v) — en 1863-1864, — — — —
 (w) Construit en 1863-1864, pour chaque demi-barrage : 64 fermettes et 650 aiguilles.

Écluses.

2.

246

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval										
NAMUR.	Écluse d'Hastière. . .	3k.981	4 ^m 95	2 ^m 10	2 ^m 85	12 ^m 00	100 ^m 00	5 minutes	10 minutes	Bajoyers verticaux en pierre de taille et moellons piqués.	A. 2 larrons à chaque tête d'écluse Ouverture libre de cha- que vanne 0 ^m 299 B. 2 vannes à chaque vantail de porte. Ou- verture libre de chacune 0 ^m 2588	"	"	Toutes les portes des écluses de la Meuse sont construites en bois. Les vannes des larrons et celles des portes des écluses n° 1 à 9 sont à jalousies et s'ouvrent en descendant. Les portes des écluses n° 10 à 13 n'ont chacune qu'une seule vanne ordinaire pleine qui se soulève au moyen d'une crémaillère ac- tionnée par un cric. Construit en 1877-1880.
	— de Waulsort 2 ^m 28	900	4 58	—	2 48	—	—	—	—	—	—	"	"	—
	— d'Anseremme 4 ^m 13	16 222	4 37	—	2 27	—	—	4	—	—	—	"	"	— en 1876-1878.
	— de Dinant 4 ^m 4.	20 134	4 14	—	2 04	—	—	—	9	—	—	"	"	—
	— de Houx. 4 ^m 5.	23 603	4 13	—	2 03	—	—	—	8	—	—	"	"	— en 1874-1875.
	— de Hun. 4 ^m 6.	28 643	4 02	—	2 32	—	—	5	10	—	—	"	"	—
	— de Rivière. 7	33 557	4 20	—	2 10	—	—	6 1/2	—	—	A. 1 larron à chaque tête d'écluse Ouverture libre de cha- que vanne 0 ^m 299 B. 2 vannes à chaque vantail de porte. Ou- verture libre de chacune 0 ^m 2588	"	"	— en 1869-1871.

MEUSE.

N°	Lieu.	Mètres en aval de la Meuse à l'origine des écluses.	Pied d'eau au-dessus du seuil pendant les crues ordinaires.	Longueur totale des sas et intervalles entre eux.	Largeur des sas.	Sas ou intervalle n° 1.	Sas ou intervalle n° 2.	Sas ou intervalle n° 3.	Sas ou intervalle n° 4.	Description des ouvrages.
-	de Tailfer	39 090	—	—	—	—	—	—	—	" "
-	de La Plante ^{n° 2} .	45 369	4 05	—	1 95	—	—	—	—	" " — en 1869-1871.
-	des Grands-Mala-des. ^{n° 10}	48 538	3 95	—	1 75	9 00	56 75	7	12	Bajoyers verticaux en briques. B. 1 vanne à chaque vantail de porte. Ouverture libre 0m=275 " " — en 1862-1864.
-	de Maizeret. ^{n° 11}	54 740	—	—	1 80	—	—	—	—	" " —
-	de Sclayn ^{n° 12} .	61 001	—	—	—	—	—	—	—	" " — en 1863-1865.
-	d'Andenelle. ^{n° 13}	67 270	3 90	—	1 75	—	—	—	—	" " —
-	de Ben-Ahin . . .	73 000	3 75	—	1 60	—	—	6	16	Parements verticaux en briques. B.Ventelles ordinares. " " Il existe un vantail de chasse dans chaque vantail de la porte amont. — On ne s'est jamais servi de ces appareils.
-	de Huy.	79 104	3 70	—	1 55	—	—	—	—	" " —
-	d'Ampsins.	81 604	—	—	1 62	—	—	—	—	A. Larrons. " " —
-	d'Amay	87 334	—	—	1 65	—	—	—	—	" " —
-	des Awirs	94 504	—	—	—	—	—	—	—	" " —
-	de Jemeppe . . .	101 914	3 80	—	1 70	—	—	4	14	E.Ventelles à jalousies dans les portes. " " —
-	d'Avroy (1er sas) (a)	110 399	3 50	—	1 40	12 00	56 15	—	—	Parements inclinés en moellons smillés. A. 2 larrons avec ventelles à jalousies. " " (a et b) Ces deux sas sont établis dans un chenal-bassin latéral à la Meuse. En cas de besoin, ces deux sas peuvent être utilisés simultanément et n'en former qu'un seul. — En temps de crue, il importe de pouvoir maintenir un niveau inférieur au niveau de la Meuse. A cet effet, l'on a établi, à l'origine amont du chenal, une tête d'écluse avec porte busquée vers l'amont, et à l'aval du chenal, une tête d'écluse avec porte busquée vers l'aval. — Un double jeu de portes permet en cas de crue d'introduire les bateaux dans le chenal-bassin par le côté aval. — Latéralement à ces écluses, on a établi dans la Meuse même une écluse exclusivement réservée aux bateaux à vapeur pour voyageurs. — Les renseignements relatifs à cette écluse sont identiques à ceux mentionnés ci-contre pour l'écluse d'Avroy 1er sas.
-	(2e sas) (b).	—	—	—	—	15 20	105 50	8	18	Parements inclinés à profil courbe en moellons smillés. " " —

Écluses. (Suite.)

2.

248

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILÉ.	DURÉE DU REMPIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES	AVANT- RADIER.	ABRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
LIÈGE.	Écluse de la Fonderie des canons . . .	113k.455	2 ^m 95	1 ^m 05 (a) sous le niveau d'étiage.	Variable.	9 ^m 00	56 ^m 75	Variable.	Variable.	Parements verticaux en briques.	B. Ventelles à jalousies dans les portes.	"	"	(a) En aval de l'écluse, une partie de la Meuse n'est pas canalisée; cette partie s'étend jusqu'à Che- ratte.
	— de Hermalle-sous- Argenteau. . .	123 455	3 70	2 10	2 00	—	55 82	3 minutes	18 minutes	—	B. Ventelles	"	"	Il existe un vantail de chasse dans chaque vantail de la porte d'amont. On ne s'est jamais servi de ces appareils.
	— de Visé	128 055	—	Variable.	Variable.	—	—	Variable.	Variable.	—	B. Ventelles à jalousies.	"	"	—
HOLLANDE.	Écluse de communica- tion entre la Meuse et le bassin du canal, à Maestricht	141 715	Les 2 buscs se trouvent à la cote 41.98 (39.85 AP) soit à 2 ^m 10 sous la flottaison nor- male du canal qui est à 44 ^m 08 (41.95 AP) et sous la flottaison de la Meuse à une profondeur variant de 1 ^m 44 à 6 ^m 72 lors- que le niveau de la rivière passe de la cote minimum 42 ^m 42 (41.29 AP) à la cote maximum 48 ^m 70 (46.57 AP).		La chute varie de 0 ^m 66 du ca- nal à la Meuse à 4 ^m 15 de la Meuse au canal.	7 00	56 00	5 à 15 minutes.	10 à 25 minutes.	Bajoyers verticaux en briques.	B. 2 ventel- les de 1 ^m 45 de largeur sur 1 ^m 00 de hauteur.	7 ^m 00 en pierre de taille	7 ^m 00 en pierre de taille	L'écluse se trouve à 9740 ^m 00 de l'entrée de la Meuse, sur le terri- toire de la province de Limbourg, laquelle est renseignée à la distance kilométrique 131k.975. Les portes d'aval sont noyées lorsque les eaux de la Meuse atteignent la cote 48 ^m 23 (46.10 AP), circonstance qui réduit la chute rachetable de la Meuse vers le canal de 4 ^m 62 à 4 ^m 15. Aux deux têtes il y a deux paires de portes busquées dans les deux sens.

MEUSE.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levé).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
NAMUR.	Pont d'Hastière (b) . . .	5k.449	Fixe.	Route d'Anthée à Feschaux.	6 ^m 60	3 travées de 32 ^m 50 d'ouver- ture chacune.	Les ponts de la Meuse n'ont pas d'estacade de défense. A. 2 ^m 78 à la base, 2 ^m 00 au sommet.	Pont-route à simple voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres Bow- string en treillis.
	— de Dinant (c) . . .	19 019	—	Routes de Namur à Givet et d'Ostende à Arlon.	5 80	3 arches, dont 2 de 28 ^m 58 et 1 de 32 ^m 84 d'ou- verture.	A. 3 ^m 20 à la base, 2 ^m 50 au sommet.	Pont-route de 10 mètres de largeur. Piles et culées en ma- çonnerie. Tablier avec arcs en fer.
	— de Houx (d) . . .	24 777	—	Chemin de fer de Namur à Givet.	7 20	4 travées de 25 ^m 53 d'ouver- ture droite chacune.	A. 3 ^m 25 à la base, 2 ^m 25 au sommet.	Pont pour dou- ble voie. Piles et culées en ma- çonnerie. Pout- res en treillis continues à simple voie et passerelle pour piétons.
	— d'Yvoir (e) . . .	26 604	—	Route reliant la route de Namur à Dinant à la station d'Yvoir.	6 65	3 travées, dont 2 de 32 ^m 00 et 1 de 38 ^m 00 d'ou- verture.	A. 3 ^m 00 à la base, 2 ^m 00 au sommet.	Pont-route à simple voie. Piles et culées en ma- çonnerie. Poutres conti- nues en treillis.
	— de Lustin (f) . . .	34 235	—	Route reliant la route de Namur à Dinant à la station de Lustin.	7 35	—	—	—
	Vieux pont de Meuse, à Namur (g)	46 292	—	Route de Namur vers Liège et Luxembourg.	6 85	9 arches : 1 ^{re} 10 ^m 30 2 ^e 14 20 3 ^e 13 80 4 ^e — 5 ^e — 6 ^e 12 80 7 ^e 11 70 8 ^e 6 35 9 ^e 6 90	A. 1 ^{re} 4 ^m 50 2 ^e 4 65 3 ^e 5 02 4 ^e 5 38 5 ^e 5 30 6 ^e 4 90 7 ^e 4 70 8 ^e 1 90	Pont-route en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer de Namur vers Givet, à Namur (h)	47 468	—	Chemin de fer de Namur à Givet.	8 80	3 travées de 40 ^m 50 d'ouver- ture et sur cha- que rive 1 arche d'inondation de 15 ^m 00 d'ouver- ture.	A. 3 ^m 77 à la base, 2 ^m 50 au sommet.	Piles et culées en maçonnerie à double voie. Poutres-treillis droites à simple voie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La stabilité de tous ces ponts a été calculée pour la charge réglementaire.

Construit en 1873-1875. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la travée centrale.

(c) Reconstitué en 1869-1871. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans l'arche centrale.

(d) Construit en 1863. L'arche marinière est contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la 2^e travée à partir de la rive droite. Le pont est muni d'une passerelle pour piétons de 1^m00 de largeur.

(e) Construit en 1872-1874. L'arche marinière se trouve

contre la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans la même travée.

(f) Construit en 1872-1874. La travée marinière est celle de la rive gauche. L'axe du thalweg passe par la travée centrale.

(g) Date du x^e siècle; a été plusieurs fois réparé et restauré, et notamment en 1760. L'arche marinière est la première à partir de la rive gauche. Les arches et les piles sont comptées à partir de celle-ci. L'ouverture des arches et l'épaisseur des piles ont été mesurées au niveau de la flottaison. La largeur de la 1^{re} arche est réduite par le chemin de halage.

(h) Construit en 1863. Arche marinière : 1^{re} travée, rive droite.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levé).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
NAMUR.	Pont du chemin de fer de Namur vers Luxembourg, à Namur (b) . .	47k.486	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Arlon.	8 ^m 80	3 travées de 40 ^m 52 d'ouverture et sur chaque rive 1 arche d'inondation de 15 ^m 00 d'ouverture.	A. 3 ^m 80 à la base, 2 ^m 50 au sommet.	Pont à double voie. Piles et culées en maçonnerie. Poutres-treillis droites et continues et passerelle pour piétons.
	Pont de Namèche (c) . .	57 196	—	Raccordement de la route de Namur à Liège à la station de Namèche.	6 85	3 arches en fonte système Vergniais de 36 ^m 00 d'ouverture chacune.	A. 3 ^m 77 à la base, 2 ^m 50 au sommet.	Piles et culées en maçonnerie. Arcs en fonte, système Vergniais. Tablier horizontal suspendu à simple voie.
	— d'Andenne (d) . .	65 893	—	Route de Bierwart à Ohey.	8 80 intrados à la clef.	3 arches en fonte de 40 ^m 00 d'ouverture chacune.	A. 4 ^m 00 à la base, 1 ^m 87 au sommet.	Pont de 8 ^m 50 de largeur. Piles et culées en maçonnerie. Arcs en fonte.
LIÈGE.	— de Huy (e)	77 764	—	Chemin de fer de Hesbaye-Condroz.	7 33	<i>A partir de la rive gauche. Ouverture mesurée au niveau de la flottaison normale.</i> 3 travées : 1 ^{re} 35 ^m 20 2 ^e 42 00 3 ^e 35 20	Épaisseur mesurée au niveau de la flottaison normale. A. 3 ^m 00	En fer.
	— — (f)	78 054	—	Route de Namur à Liège.	6 12	6 travées : 1 ^{re} 23 ^m 60 2 ^e 16 20 3 ^e 18 00 4 ^e 16 30 5 ^e 16 00 6 ^e 12 50	A. 5 50	En maçonnerie.
	— d'Ombret (g)	86 434	—	Chemin des Meuniers, reliant Amay à Ombret.	6 17	4 travées de 39 ^m 50	A. 2 50	En fer avec plancher en bois
	— d'Engis (h)	93 364	—	Route de la Neuville à Engis.	6 50	3 —	—	—
	— du Val-Saint-Lambert (i)	99 114	—	Chemin de fer de Liège à Namur.	6 93	5 travées de 24 ^m 50	A. 3 00	En maçonnerie.
	Pont suspendu, à Seraing (j)	102 464	—	Chemin reliant Seraing à Jemeppe.	8 15	1 travée de 100 ^m 00	»	En fer avec plancher en bois

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1856. Il existe une passerelle pour les piétons. Arche marinière : 1^{re} travée, rive droite.

(c) Construit en 1859-1861. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, à partir de la rive droite. L'axe du thalweg passe par la travée centrale.

(d) Construit en 1852-1853. Arche marinière : la première, à partir de la rive droite. L'axe du thalweg passe par l'arche centrale.

(e) Construit en 1871. L'épreuve du pont consistait dans le passage d'un train de deux locomotives avec tender pesant 49 tonnes chacune et de 10 wagons de 14 tonnes. Une passerelle pour piétons au longeron d'aval. Arche marinière : la première à partir de la rive gauche. Thalweg dans l'arche de la rive droite.

(f) Construit de 1680 à 1688. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 4^{re} arche, à partir de la rive gauche.

(g) Construit de 1874 à 1875. L'épreuve consistait en une

charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 2^e arche, rive gauche.

(h) Construit de 1872 à 1873. L'épreuve consistait en une charge uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perçoit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Thalweg dans la 1^{re} arche, rive gauche.

(i) Il existe sur chaque rive des arches d'inondation de 4^m80 d'ouverture. Construit de 1851 à 1852. Il existe le long du parapet amont un passage à péage pour piétons. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg 5^e arche.

(j) Il existe sur chaque rive une arche d'inondation de 9^m00 d'ouverture. Construit en 1842. L'épreuve du pont consistait en une charge uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré. On perçoit un droit de passage sur le pont.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levé).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIÈGE.	Pont d'Ougrée (b) . . .	104k.774	Fixe.	Chemin reliant Ougrée à Sclessin.	7 ^m 07	5 travées de 21 ^m 50	A. 2 ^m 80	En fer, avec plancher en bois
	— du Val-Benoit (c) .	108 299	—	Chemin de fer de Liège à Verviers.	6 95	5 travées de 19 ^m 50	A. 3 00	En maçonnerie.
	— du Commerce, à Liège (d)	110 250	—	Chemin reliant la station des Guillemins à la station de Longdoz.	6 20	2 travées de 65 ^m 20	A. 4 60	En fer, avec plancher en bois
	Pont de la Boverie, à Liège (e)	110 960	—	Rue Grétry. (Route de Bruxelles à Malmédy.)	7 15	5 arches : les 4 1 ^{re} ont une ou- verture de 24 ^m 00, la 5 ^e une de 20 ^m 00	A. 3 00	En maçonnerie.
	Passerelle de la rue de la Régence, à Liège (f) .	111 300	—	Rue reliant la rue de la Ré- gence au boule- vard de l'Est.	6 59	2 travées de 52 ^m 00	—	En fer, avec tablier pavé.
	Pont des Arches, à Liège (g)	111 560	—	Rue reliant la ville au quar- tier d'Outre- Meuse.	6 49	5 arches : 1 ^{re} 19 ^m 75 2 ^e 23 00 3 ^e 26 00 4 ^e 23 00 5 ^e 19 75	—	En maçonnerie.
	Pont Saint-Léonard, à Liège (h)	112 220	—	Reliant la rive gauche aux Prés-S'-Denis.	6 35	3 travées de 41 ^m 50	—	En fer, avec tablier pavé.
	Pont d'Argenteau (i) . .	124 625	—	Chemin reliant Hermalle à Argenteau.	7 01	2 travées de 69 ^m 50	A. 2 50	En fer, avec plancher en bois
	— de Visé (j)	127 385	—	Route de Liège- Tongres à Visé.	7 10	7 travées : 1 ^{re} 31 ^m 50 2 ^e — 3 ^e — 4 ^e — 5 ^e — 6 ^e — 7 ^e 28 00 *	—	En fer, avec tablier pavé.
	— de Maestricht (k) .	140 595	—	Reliant les deux parties de la ville.	7 35	9 arches : 1 ^{re} 12 ^m 00 2 ^e 12 50 3 ^e 12 60 4 ^e 13 40 5 ^e 13 30 6 ^e 12 80 7 ^e 12 10 8 ^e 12 60 9 ^e 19 70	A. 5 00 (moyenne).	En maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit de 1859 à 1860. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 300 kilogrammes par mètre carré le tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perceit un droit de passage sur le pont. Travée marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 5^e arche, rive gauche.

(c) Il existe sur chaque rive une arche d'inondation de 5^m50 d'ouverture. Construit en 1841. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 3^e arche, rive gauche.

(d) Construit de 1864 à 1866. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris. On perceit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive gauche.

(e) Construit de 1841 à 1843. On perceit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. L'axe du thalweg : 1^{re} arche, rive gauche.

(f) Un escalier d'accès à la passerelle est établi sur chaque rive, l'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 200 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive gauche.

(g) Construit de 1858 à 1860. Arche marinière : la troisième, rive gauche. L'axe du thalweg : 3^e arche, rive gauche.

(h) Construit de 1867 à 1869. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile composée de 2 voitures pesant 13,500 kilogrammes chacune. On perceit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Axe du thalweg : 2^e arche, rive gauche.

(i) Construit de 1869 à 1870. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perceit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : rive gauche. Axe du thalweg : rive droite.

(j) Construit de 1867 à 1868. L'épreuve consistait en une charge fixe uniformément répartie de 400 kilogrammes par mètre carré de tablier, trottoirs compris, et en une charge mobile de 18,000 kilogrammes. On perceit un droit de passage sur le pont. Arche marinière : la première, rive gauche. Axe du thalweg : 3^e arche, rive gauche.

* Cette arche forme viaduc au-dessus du chemin de fer de Liège à Maestricht.

(k) Construit en 1683. Arche marinière, rive gauche. Axe du thalweg : 4^e arche, rive gauche.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	De la frontière française à 1k.118	Agimont.	Rive gauche.	5 ^m 00	Empierrement et gravelage.	Pont de 3 ^m 30 d'ouverture sur le ruisseau frontière de Jaspe. Limite de la commune d'Agimont.
	1k.118 à 3k.411	Hermeton.	—	—	—	Limite de la commune d'Hermeton.
	3 411 à 3 918	Hastière-Lavaux.	—	—	—	—
	3 918 à 4 044	—	—	—	Pavage.	Passerelle de 12 ^m 00 d'ouverture sur l'Hermeton.
	4 044 à 5 423	—	—	—	Gravelage.	Ponceau de 5 ^m 00 d'ouverture sur le Feron.
	5 423 à 5 479	—	—	3 50 à 5 00	Pavage.	Chemin de halage sous le pont d'Hastière.
	5 479 à 5 543	—	—	3 50 à 4 90	Empierrement.	Point de rencontre du chemin de halage avec la route de halage d'Hastière à Dinant.
	5 543 à 6 906	—	—	8 00	—	Limite de la commune d'Hastière-Lavaux.
	6 906 à 14 930	Waulsort.	—	—	—	Limite de la commune de Waulsort.
	14 930 à 17 726	Anseremme.	—	—	—	Ponceau oblique de 4 ^m 00 d'ouverture droite sur le ravin de Lenne et trois ponceaux de 2 ^m 00 d'ouverture.
	17 726 à 18 952	Dinant.	—	—	—	Limite de la commune d'Anseremme. Ponceaux de 2 ^m 00 à Moniat et à Leffe.
	18 952 à 19 087	—	—	3 35	Pavage.	Ponceau de 3 ^m 00 sur le ravin de Mouchenne.
	19 087 à 20 052	—	—	5 00	Empierrement.	Chemin de halage sous le pont de Dinant.
	20 052 à 20 172	—	—	—	Pavage.	Limite de la commune de Dinant.
	20 172 à 20 876	Bouvignes.	—	—	Empierrement.	Passerelle de 6 ^m 00 sur le bassin de garage et ponceau de 3 ^m 50 sur le torrent de Laval.
	20 876 à 23 013	—	—	4 30 à 4 80	—	Ponceau de 3 ^m 00 d'ouverture sur le ruisseau de Noirmont.
	23 013 à 23 356	—	—	4 50 à 5 00	—	Limite de la commune de Bouvignes.
	23 356 à 23 540	Anhée.	—	5 00	—	—
	23 540 à 23 666	—	—	—	Pavage.	—
	23 666 à 26 276	—	—	—	Empierrement et gravelage.	Pont de 6 ^m 00 sur la Molinee et limite de la commune d'Anhée.
	26 276 à 27 225	Warnant.	—	—	—	Limite de la commune de Warnant.
	27 225 à 27 600	Annevoie.	—	—	—	—
	27 600 à 27 988	—	—	10 00	—	Route de Dinant à Namur.
	27 988 à 28 582	—	—	5 00	—	—
	28 582 à 28 707	—	—	—	Pavage.	Ponceau de 4 ^m 60 sur le ravin du parc de Hun.
	28 707 à 29 582	—	—	4 00 à 5 00	Empierrement.	—
	29 582 à 30 145	—	—	10 00	—	Route de Dinant à Namur.
	30 145 à 31 048	—	—	4 40 à 5 00	—	—
	31 048 à 31 258	—	—	10 00	—	—

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	31k.258 à 31k.580	Annevoie.	Rive gauche.	5 ^m 00	Gravelage.	Limite de la commune d'Annevoie.
	31 580 à 32 548	Rivière.	—	—	—	—
	32 548 à 32 615	—	—	—	Pavage.	—
	32 615 à 33 495	—	—	—	Gravelage.	—
	33 495 à 33 680	—	—	—	Pavage.	Limite de la commune de Rivière.
	33 680 à 34 334	Profondeville.	—	3 50 à 6 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 4 ^m 00 sur le ruisseau de Burnot. Ponceaux de 3 ^m 00 et de 1 ^m 50 sur les décharges du moulin Bour- chat.
	34 334 à 35 179	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	35 179 à 35 714	—	—	5 00	Pavage.	—
	35 714 à 36 524	—	—	4 00 à 5 00	Gravelage.	Pont de 2 ^m 00 sur le ruisseau de Pro- fondeville.
	36 524 à 37 364	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur. Ponceau de 2 ^m 75 sur le ruisseau d'Arbre.
	37 364 à 38 099	—	—	5 00	Empierrement et gravelage.	Limite de la commune de Profonde- ville.
	38 099 à 39 028	Wépion.	—	—	—	—
	39 028 à 39 153	—	—	—	Pavage.	—
	39 153 à 42 034	—	—	4 00 à 6 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 1 ^m 00 sur les ruisseaux de Grand-Ry et Dessoigne.
	42 034 à 42 144	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	42 144 à 43 184	—	—	3 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 3 ^m 00 sur le ruisseau de Marlagne.
	43 184 à 43 634	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Dinant à Namur.
	43 634 à 43 678	—	—	5 00	—	Limite de la commune de Wépion.
	43 678 à 44 734	Namur.	—	3 00 à 5 00	—	Ponceau de 1 ^m 00 sur le ravin de la Pairelle.
	44 734 à 45 307	—	—	4 00 à 5 00	—	—
	45 307 à 45 432	—	—	5 00	Pavage.	—
	45 432 à 45 584	—	—	—	Empierrement.	—
	45 584 à 45 859	—	—	10 00	Pavage.	Route de Dinant à Namur.
	45 859 à 46 600	—	—	5 00	—	—
	46 202 à 48 499	Jambes.	Rive droite.	4 00 à 5 00	—	Le halage se fait sur la rive droite à partir du vieux pont de Meuse.
	48 499 à 48 670	—	—	—	—	—
	48 670 à 49 657	—	—	—	Empierrement et gravelage.	Limite de la commune de Jambes.
	49 657 à 50 470	Erpent.	—	—	Empierrement.	Ponceau de 1 ^m 50 à la fabrique au vi- naigre et à la Piercette.
	50 470 à 50 565	—	—	10 00	—	Limite de la commune d'Erpent.
	50 565 à 50 600	Lives.	—	—	—	Route de Namur à Liège.
	50 600 à 50 980	—	—	5 00	Empierrement et terre.	Port de Lives. Ponceau de 2 ^m 00.
	50 980 à 52 428	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liège.
	52 428 à 54 701	—	—	4 00 à 7 00	Empierrement et terre.	—

Chemins de halage. (Suite.)

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	54k.701 à 54k.779	Lives.	Rive droite.	5 ^m 00	Pavage.	
	54 779 à 54 987	—	—	5 00 à 6 00	Empierrement.	Limite de la commune de Lives. Pon- ceau de 2 ^m 00 sur le ruisseau de Moisnil.
	54 987 à 56 886	Maizeret.	—	4 00 à 5 00	Empierrement et terre.	Limite de la commune de Maizeret.
	56 886 à 57 415	Thon-Samson.	—	— —	Empierrement et gravelage.	Passerelle de 7 ^m 00 sur le ruisseau de Samson.
	57 415 à 57 745	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liège.
	57 745 à 58 559	—	—	4 00 à 5 00	—	Limite de la commune de Thon-Samson.
	58 559 à 60 962	Sclayn.	—	— —	Gravelage et terre.	Ponceau de 1 ^m 50 sur le ruisseau d'Heu- mont.
	60 962 à 61 040	—	—	5 00	Pavage.	Ponceau de 3 ^m 00 à Sclayn.
	61 040 à 63 400	—	—	4 00 à 5 00	Gravelage et terre.	
	63 400 à 63 540	—	—	10 00	Empierrement.	Route de Namur à Liège.
	63 540 à 63 755	—	—	5 00	Terre et gravier	Limite de la commune de Sclayn.
	63 755 à 65 528	Andenne.	—	4 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Ponceau de 3 ^m 00 sur le ruisseau d'An- thon. Ponceau de 2 ^m 00 sur le ruisseau de Stud.
	65 528 à 67 231	—	—	5 00 à 7 00	Gravelage et empierrement.	Ponceau de 3 ^m 00 sur le ruisseau du Dernier-Sou. Ponceau de 1 ^m 00 sur le ruisseau du Pinson.
	67 231 à 67 309	—	—	5 00	Pavage.	Ponceau de 2 ^m 50 sur le ruisseau de Cobbege. Ponceau de 9 ^m 00 sur le ruisseau d'An- denelle.
	67 309 à 68 447	—	—	4 00 à 5 00	Empierrement et gravelage.	Limite de la province et de la com- mune d'Andenne.
	68 447 à 76 926	Ben-Ahin.	—	5 00 en moyenne.	1732 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00 de largeur et 6747 ^m 00 grave- lés.	2 ponceaux au hameau de Gives, 1 pon- ceau dans la campagne de Ben. 1 ponceau sur le ruisseau de Ben. 1 ponceau sur le ruisseau de Love- gnée.
	76 926 à 80 144	Huy.	Rive droite sur 838 ^m 00. Rive gauche sur 2,380 ^m 00.	—	991 ^m 00 pavés (a); 1051 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00 de largeur 1177 ^m 00 gravelés.	(a) La largeur du pavage varie de 3 ^m 00 à 12 ^m 50 parce que le chemin de ha- lage est souvent confondu avec les ports.
	80 144 à 81 074	Antheit.	Rive gauche.	—	930 ^m 00 gravelés.	
LIÈGE.	81 074 à 83 883	Ampsin.	—	—	60 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00 de lar- geur, 2083 ^m 00 gravelés.	
	83 883 à 87 644	Amay.	—	—	3761 ^m 00 gravelés	1 ponceau sur le ruisseau de Wéhéron.
	87 644 à 88 824	Flône.	—	—	55 ^m 00 pavés, 90 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00. 1035 ^m 00 gravelés	— — — de Flône.
	88 824 à 91 547	Saint-George.	—	—	2723 ^m 00 gravelés	
	91 547 à 94 354	Engis.	—	—	480 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00. 2327 ^m 00 gravelés	
	94 354 à 95 544	Awirs.	—	—	190 ^m 00 empierrés sur 3 ^m 00. 1000 ^m 00 gravelés	— — — des Awirs.

Chemins de halage. (Suite.)

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIÈGE.	95k.544 à 97k.265	Chokier.	Rive gauche.	5 ^m 00 en moyenne	1721 ^m 00 gravelés	
	97 265 à 99 365	Flémalle-Haute	—	—	2100 ^m 00 gra- velés.	
	99 365 à 100 365	Flémalle- Grande.	—	—	1000 ^m 00 gra- velés.	
	100 365 à 103 274	Jemeppe.	—	—	2900 ^m 00 gravier et remblai schisteux.	Ponceau sur le ruisseau de l'Hôpital.
	103 274 à 104 244	Tilleur.	—	—	970 ^m 00 gravier et remblai schisteux.	— de Grady à Basse-Hermalle.
	104 244 à 107 369	Ougrée.	—	—	3395 ^m 00 gravier et remblai schisteux.	Passerelle sur le chenal d'accès au chantier de construction de la Meuse. Passerelle sur le chenal d'accès au chantier de construction de Boni- vert-Spioux.
	107 369 à 114 079	Liège.	—	—	3300 ^m 00 pavés sur 12 à 15 ^m 00 (a) 3140 ^m 00 gravelés	(a) Ces largeurs comprennent les ports de la traverse de la ville.
	114 079 à 119 555	Herstal.	—	—	250 ^m 00 pavés en gros moellons sur 8 ^m 00 de largeur et 820 ^m 00 sur 5 ^m 00 de largeur. 345 ^m 00 empier- rés sur 5 ^m 00 de largeur et 3961 ^m 00 gravelés et remblai schisteux.	
	119 555 à 123 015	Vivegnis.	—	—	3460 ^m 00 gra- velage.	
	123 015 à 127 295	Hermalle-sous- Argenteau.	—	—	550 ^m 00 empier- rés sur 3 ^m 50.	Ponceau sur le chenal d'accès à l'étang Grady.
	127 295 à 128 415	Visé.	—	—	3730 ^m 00 gravelés et remblai schisteux.	Ponceau sur le chenal d'accès à l'étang du sieur Malherbe.
	127 295 à 128 415	Visé.	—	—	725 ^m 00 empier- rés sur 5 ^m 00 de largeur. 395 ^m 00 gravelés.	
	128 415 à 131 975	Lixhe.	—	—	3560 ^m 00 gra- velés.	
LIMBOURG.	131 975 à 134 700	Lanaye.	—	»	Terre.	
	134 700 à 135 445	—	—	3 00	Gravelage.	
	135 445 à 136 730 (Lacune correspon- dant à la traversée du territoire néer- landais.)	—	—	—	Terre.	A la distance kilométrique 136k.730 se trouve la limite du duché de Lim- bourg (Pays-Bas) où la Meuse cesse d'être mitoyenne.
	145k.042 à 147k.530	Lanaken.	—	—	—	A la distance kilométrique 145k.042 à Smeermaas, commune de Lanaken, la Meuse redevient mitoyenne. A Hocht, à l'origine de l'ancienne prise d'eau d'alimentation du canal de Maastricht à Bois-le-Duc, se trouve un pont de halage en charpente de 18 ^m 00 d'ouverture moyenne, c'est-à- dire de 7 ^m 00 au plafond et de 29 ^m 00 sous le tablier.
	147 530 à 149 550	Neerharen.	—	—	—	
	149 550 à 150 030	—	—	5 00	Pavage en moellons.	

Chemins de halage. (Suite.)

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	150k.030 à 150k.191	Neerharen.	Rive gauche.		Terre.	
	150 191 à 150 830	—	—	5 ^m 00	Pavage en moellons.	
	150 830 à 150 971	Uyckhoven.	—	—	—	
	150 971 à 153 887	—	—	—	Terre.	
	153 887 à 156 037	Boorsheim.	—	—	—	
	156 037 à 156 112	—	—	3 00	Pavage en moellons.	
	156 112 à 156 297	—	—	—	Terre.	Un pont de halage en charpente de 5 ^m 50 d'ouverture mitoyenne, c'est-à- dire de 4 ^m 00 au plafond et de 7 ^m 00 sous le tablier.
	156 297 à 156 372	—	—	—	Pavage en moellons.	
	156 372 à 159 333	—	—	—	Terre.	
	159 333 à 159 898	Mechelen.	—	—	—	
	159 898 à 161 420	—	—	5 00	Pavage en moellons.	—
	161 420 à 161 650	—	—	3 00	Gravelage.	
	161 650 à 161 787	Vucht.	—	—	—	
	161 787 à 162 305	—	—	—	Terre.	
	162 305 à 162 480	Eysden.	—	—	—	
	162 480 à 162 747	Leuth.	—	—	—	
	162 747 à 162 832	—	—	—	Gravelage.	—
	162 832 à 163 176	—	—	—	Terre.	
	163 176 à 163 982	—	—	—	Gravelage.	
	163 982 à 164 935	—	—	—	Terre.	
	164 935 à 166 533	Meeswyck.	—	—	—	
	166 533 à 166 683	Stockheim.	—	—	Gravelage.	
	166 683 à 167 453	—	—	—	Terre.	
	167 453 à 167 663	—	—	—	Gravelage.	
	167 663 à 169 918	—	—	—	Terre.	
	169 918 à 170 198	—	—	—	Gravelage.	—
	170 198 à 170 659	—	—	—	Terre.	
	170 659 à 170 809	—	—	—	Pavage en moellons.	
	170 809 à 170 834	—	—	—	—	Vieille Meuse à Dilsen : Un bac fourni et entretenu par le gouvernement belge et desservi par un fermier sert au passage des chevaux et des ca- valiers.
	170 834 à 170 859	Dilsen.	—	—	—	
	170 859 à 170 979	—	—	—	Pavage en moellons.	
	170 979 à 171 177	—	—	—	Terre.	
	171 177 à 171 217	Rothem.	—	—	—	
	171 217 à 172 943	—	—	5 00	Pavage en moellons.	

Chemins de halage. (Suite.)

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LIMBOURG.	172k.943 à 173k.338	Rothem.	Rive gauche.	5 ^m 00	Gravelage.	Un pont de halage en charpente de 5 ^m 50 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4 ^m 00 au plafond et de 7 ^m 00 sous le tablier.
	173 338 à 173 508	Eelen.	—	—	—	
	173 508 à 173 668	—	—	—	Terre.	
	173 668 à 174 018	—	—	3 00	Pavage en moellons.	
	174 018 à 174 328	—	—	—	Terre.	Un pont de halage de 16 ^m 00 d'ouverture sur le Sloop, avec culées en maçonnerie et tablier métallique.
	174 328 à 174 448	—	—	—	Pavage en moellons.	
	174 448 à 174 788	—	—	5 00	—	
	174 788 à 176 814	—	—	—	Terre.	
	176 814 à 178 106	Maeseyck.	—	—	Pavage en moellons.	Un pont de halage en charpente de 5 ^m 50 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4 ^m 00 au plafond et de 7 ^m 00 sous le tablier.
	178 106 à 179 900	—	—	—	Terre.	
	179 900 à 180 770	—	—	3 00	Gravelage.	
	180 770 à 182 120	—	—	—	Terre.	
	182 120 à 182 490	—	—	—	Pavage en moellons.	Un pont de halage en charpente de 5 ^m 50 d'ouverture moyenne, c'est-à-dire de 4 ^m 00 au plafond et de 6 ^m 00 sous le tablier.
	182 490 à 184 887	—	—	5 00	—	
	184 887 à 186 498	—	—	—	Terre.	
	186 498 à 186 823	Ophoven.	—	—	—	
	186 823 à 186 923	—	—	—	Pavage en moellons.	Les parties du chemin de halage en terre se trouvent établies sur les propriétés riveraines de la Meuse, dans la zone déterminée par les lois régissant la servitude du chemin de halage.
	186 923 à 188 471	—	—	—	Terre.	
	188 471 à 190 876	Kessenich.	—	—	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
NAMUR.	Quai de la Douane d'Agimont, rive gauche. . .	0k.050	2 ^m 15	Repérée à l'état-major. 100 ^m 31		Perré incliné à 45°	80 ^m 00	15 ^m 00	Gravelage.
	Port d'Hermeton, rive gauche (a).	3 211	1 00	99 16		—	90 00	—	Pavage pour les rampes et le palier. Gravelage pour le rivage.
	1 ^{er} port d'Hastière-Lavaux, rive gauche	5 305	1 60	96 91		Revêtement incliné à 45°	65 00	20 00	Gravelage.
	2 ^e port d'Hastière-Lavaux, rive gauche (b).	5 563	2 48 à l'amont 2 ^m 71 à l'aval	97 79 98 02		Perré incliné à 45°	107 00	Sans terre-plein	Pavage.
	Rivage d'Hastière-Par-delà, rive droite	5 620	1 ^m 00	96 31		Talus en terre.	250 00	10 ^m 00	Gravelage.
	Rampe du passage d'eau de Waulsort, rive gauche (c)	9 416	2 50	95 33		Revêtement incliné à 45°	47 00	Sans terre-plein	Empierrement.
	Rampe en aval du château de Freyr, rive gauche (d).	13 303	1 65	94 48		—	40 00	—	—
	Rampe de Moniat, rive gauche (e).	15 080	1 20	94 03		Perré incliné à 45°	17 00	10 ^m 00	Rocaille.
	Port d'Anseremme, rive droite	15 760	1 08	93 91		—	400 00	10 00 en moyenne.	Gravelage.
	Rivage du Pont St-Jean, à l'embouchure de la Lesse, rive droite (f).	16 155	2 30	92 86		Talus en terre.	230 00	40 ^m 00	Terre.
	Rivage des carrières à pavés d'Anseremme, rive droite (g).	16 916	1 75	92 31		—	130 00	30 00	Déchets de carrières.
	Port de Froideveau, à Dinant, rive droite (h)	17 106	0 60	91 16		Murs verticaux en moellons.	87 00	5 00	Pierraille.
	Rivage Saint-Paul, à Dinant, rive droite	17 636	1 50	96 06		Perré incliné à 45°	90 00	12 00 en moyenne.	Déchets de carrières et décombres.
	Port du Jeu de Balle, à Dinant, rive droite (i)	18 620	1 60	92 16		Talus en terre.	140 00	15 ^m 50	Pavage.
	Quai des Bateaux à vapeur, à Dinant, rive droite	19 080	0 60	91 16		Perré incliné à 45°	170 00	11 50 en moyenne.	Pavage de 5 ^m 00 de largeur et couronnement en rocaille sur 6 ^m 50

(a) Une rampe double, pavée, avec palier de 20^m00 de longueur, établie à 0^m75 au-dessus de l'étiage, met le port en communication avec la Meuse.

(b) Ce port se compose de deux rampes communiquant avec la route-halage. Leur largeur est de 6^m00. Il n'y a au sommet ni rivage, ni terre-plein.

(c) Simple rampe d'abordage, utilisée au chargement et déchargement des bateaux.

(d) Simple rampe d'abordage de 6^m00 de largeur, utilisée au chargement et déchargement des bateaux.

(e) Rampe double de 2^m50 de largeur.

(f) Ce rivage est établi sur la rive gauche de la Lesse, en amont du pont Saint-Jean et de la route de Dinant vers Givet.

(g) Ce rivage est en voie d'établissement au moyen de déchets de carrières de grès.

(h) Le port de Froideveau se compose d'un palier de 20^m00 de longueur élevé à 0^m60 au-dessus de flottaison. Des rampes de 5^m00 de largeur mettent ce palier en communication avec les routes de Dinant à Givet et à Neufchâteau.

(i) Ce port est formé d'un pavage incliné de 10 à 12 p. c., de 10^m50 de largeur moyenne au-dessus du niveau de flottaison. Il est bordé au sommet d'un palier également pavé de 5^m00 de largeur.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
NAMUR.	Port des Tanneries, à Di- nant, rive droite (a) . . .	19k.320	1 ^m 00	Repérée à l'état- major. 91 ^m 56		Talus en terre.	97 ^m 00	8 ^m 00	Pavage.
	Rivage de Bouyet, à Di- nant, rive gauche. . .	19 425	1 40	91 96		Perré incliné à 45°	160 00	12 50 en moyenne.	Terre et rocaille.
	Quai du Pâtis de Lefte, à Dinant, rive droite (b) . .	19 567	1 50	92 06		—	175 00	—	—
	Port de Bouvignes, rive gauche (c)	20 790	2 30	90 82		—	180 00	7 ^m 00	—
	Rivage de Houx, rive droite (d)	24 377	2 10	88 59		Talus en terre.	60 00	43 00	En terre et gazon.
	Rivage d'Anhée, rive gau- che	25 434	1 75	88 24		Perré établi à 45°.	15 00	10 00	Empierre- ment et terre.
	Rivage de Moulin-War- nant, rive gauche (e) . . .	26 450	1 70	88 19		—	275 00	6 50	Terre et rocaille.
	Rivage Dapsens, à Yvoir, rive droite (f)	27 196	0 80	87 29		Perré- revêtement légèrement incliné.	130 00		—
	Port de la Fonderie, à Yvoir, rive droite. . . .	28 144	1 25	87 74		Perré incliné à 45°	80 00	17 ^m 00 en moyenne.	Gravier.
	Port de Rouillon-Anne- voie, rive gauche. . . .	30 329	2 73	86 40		Perré et revêtement incliné à 45°	307 00	15 ^m 20 et 30 00	Terre et rocaille.
	Rivage aux Mines, à Rouillon, rive gauche (g)	30 925	—	—		—	130 00	25 00 en moyenne.	—
	Rivage de Godinne, rive droite (h)	32 735	0 80	84 47		Perré incliné à 45°	75 00	15 ^m 00	Sol naturel.
	Port de Rivière, rive gau- che	33 430	1 15	84 82		—	125 00	25 00	—
	Rivage de Burnot, rive gauche.	33 557	0 80	82 37		—	100 00		—
	Rivage de Frappe-Cul, rive droite (i)	34 085				Talus en terre.	40 00	10 00	—
	Rivage de Fresne-Lustin, rive droite	35 791	2 00	83 57		—	75 00	5 00	—
	Rivage de Profondeville, rive gauche	36 352	1 75	83 32		Revêtement	230 00	15 00	—
	Rivage du Petit-Bonheur à Profondeville, rive gauche.	37 551	—	—		Talus en terre.	40 00	5 00	—
	Rivage Seresia, à Tailfer, rive droite	37 644	1 10	82 67		—	175 00	—	—
	Rivage de Devant Tailfer, rive gauche	37 971	1 00	82 57		Revêtement	200 00	—	—

(a) Ce port est formé d'un pavage incliné de 10 à 12 p. c., de 8^m00 de largeur moyenne au-dessus du niveau de flottaison.

(b) Une rampe double, pavée, de 4^m00 de largeur, est établie à l'extrémité d'amont de ce quai.

(c) Une rampe double de 3^m50 de largeur est établie en face de ce port.

(d) Ce rivage est établi sur le terrain naturel incliné à 6 p. c.

(e) La partie d'amont de ce rivage, sur une longueur de 130 mètres, appartient au sieur Bauchau. La partie d'aval, sur 145 mètres, est la propriété de l'Etat.

(f) Deux rampes doubles et deux rampes simples établies entre ce rivage et la Meuse, facilitent l'abordage.

(g) Ce rivage est la propriété du sieur de Montpellier d'Annevoie.

(h) Les perrés sont généralement fondés à l'étiage.

(i) Talus en pente douce.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
NAMUR.	Rivage de Brumagne, rive droite	53k.396	0°80	Repérée à l'état-major. 76°57	»	Perré à 45°	125°00	10°00	Sol naturel.
	Port de Marche-les-Dames, rive gauche	54 458	0 65	76 42	»	—	340 00	17 00	—
	Rivage d'Haigheaux, rive gauche (a).	55 052	»	»	»	Talus en terre.	220 00	30 00	—
	Rivage aux mines Deschamps, rive gauche (a).	55 850	»	»	»	—	70 00	25 00	—
	Rivage près de la chapelle Saint-Roch, à Namèche, rive gauche (a).	56 188	»	»	»	Talus en déchets de carrière.	50 00	10 00	—
	Rivage Legrand de Samson, rive droite (a).	56 310	»	»	»	—	160 00	9 00	—
	Rivage Legrand-Minot et de l'Abreuvoir, à Namèche, rive gauche (a)	56 448	»	»	»	—	66 00	5 00	—
	Rivage de Daix et Legrand-Deville, à Samson, rive droite	56 746	2 00	75 97	»	Perré à 45°	123 00	17 00	—
	Rivage aux poids, à Samson, rive droite.	57 186	—	—	1°00 sous flottaison.	—	50 00	25 00	—
	Rivage aux mines de Namèche, rive gauche	57 286	»	»	»	Talus en terre.	40 00	30 00	—
	Port de Namèche, rive gauche.	57 515	1 20 et 0 80	75 17 et 74 77	0 95 sous flottaison.	Perré à 45°	300 00	20 00	Empierrement et gravier.
	Rivage des carrières Pirlet et Terwagne, rive gauche	—	»	»	»	Talus en terre.	92 00	9 40	Sol naturel.
	Rivage de la fonderie Legrand, rive droite (a).	57 535	»	»	»	—	63 00	10 00	Berge de la Meuse.
	Rivage de la carrière Loise, rive droite (a).	57 685	»	»	»	Talus en déchets de carrière.	93 00	11 00	—
	Rivage des bois en aval de Samson, rive droite (a)	58 315	»	»	»	—	292 00	14 00	Sol naturel.
	Rivage des carrières en aval de Samson, rive droite (a)	58 644	»	»	»	—	75 00	18 00	—
	Rivage d'Heumont, rive droite (a)	59 069	»	»	»	—	510 00	23 00	—
	Rivage des carrières en amont de Sclayn, rive droite (a)	59 649	»	»	»	—	291 00	12 00	—
	Rivage aux mines de Sclaignaux, anciennement à Sépulchre, rive gauche (a).	60 356	»	»	»	Talus en terre.	140 00	20 00	—
	Rivage aux mines à Sclaignaux, anciennement à la Société l'Espérance, rive gauche (a)	60 376	»	»	»	—	251 00	25 00	—

(a) Talus en pente douce.

Ports et Rivages. (Suite.)

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
NAMUR	Rivage de la Société de Landen, rive gauche (a).	61k.254	"	Reportée à l'état- major.	"	Talus en terre.	120 ^m 00	60 ^m 00	Sol naturel.	
	Rivage de la Société Vezin Brichebo, à Sclaignaux, rive gauche (a)	61 320	"		"	—	—	—	—	
LIÈGE.	Rivage des établissements Dumont, rive gauche (a).	62 020	"	"	"	—	135 00	22 00	Scories.	
	Rivage des fours à chaux de Seilles, rive gauche (a)	63 223	"	"	"	—	315 00	30 00	Sol naturel.	
NAMUR	Rivage d'Anthon, rive droite (a)	63 442	"	"	"	—	44 00	8 00 (la berge).	Terre.	
	Port de Seilles, rive gauche (b)	64 673	1 ^m 00	73 ^m 17		Mur.	100 00	83 00	—	
NAMUR	Port de Belgrade, à Andenne, rive droite. . .	65 683	0 60	72 77		Perré à 45°	390 00	14 00	Pavage.	
	Rivage du pont d'Andenne, rive gauche (c)	65 923	1 40	73 57		Perré et terre.	40 00	16 00	Terre.	
NAMUR	Rivage de la houillère Lagasse, rive droite (d).	67 622	0 50	70 92		Perré à 45°	130 00	3 00	—	
	Rivage de Rieudotte, rive droite (e)	68 387	0 75	71 17		—	60 00	—	—	
	Rivage de Wanhériff (f).	68 643	"	"		Atterrissement.	250 00	10 00	Grave-lage.	
	Port du Rieudotte (g) . .	68 938	0 25	70 67	0 ^m 75	Perré.	23 00	3 50	Empierrement.	Amont : 27 ^m 20 Aval : —
	Rivage de Java (Minerais). (h)	70 508	"	"	"	—	80 00	12 00	Pavage.	
	Port de Lovegnée, rive droite	73 523	1 70	70 52	0 97	Mur et perré.	70 00	6 00	Empierrement.	Amont : 20 00 Aval : "
LIÈGE.	Port de Bas-Oha, rive gauche.	—	1 00	69 82	0 90	Perré.	85 00	—	—	Amont : 38 00 Aval : 65 00
	Bas-Oha (Lavoirs de minerais).	73 723	0 50	69 32	"	Talus en terre.	110 00	50 00	Grave-lage.	
	Wanze (Lavoirs de minerais).	75 393	2 00	70 82	"	—	80 00	15 00	Gazon.	
	Port de Statte lez-Huy (i).	75 663	0 72	69 54	1 15	Mur, perré et talus en terre.	110 00	8 00	Grave-lage.	Rampe à l'aval : 70 00
	Port d'Ahin.	76 473	0 25	69 07	1 25	Perré.	28 30	4 00	Empierrement.	Amont : 30 00 Aval : —
	Port de la Neuve-Voie, à Huy (j).	77 393	—	—	—	—	170 00	11 40	Pavage.	Amont : 66 90 Aval : 109 90
	Port de la Barque, à Huy.	77 883	—	—	1 05	Mur.	24 00	11 00	—	Amont : 15 00 Aval : —

(a) Talus en pente douce.

(b) Le mur est longé par un chemin pavé de 6 mètres de largeur.

(c) Le perré a 25^m40 de longueur.(d) Le palier de la rampe est à 0^m50 et le couronnement du perré à 3 mètres au-dessus du niveau de flottaison.(e) Le palier de la rampe est à 0^m75 et le couronnement du perré à 3 mètres au-dessus du niveau de flottaison.

(f) Chantier pour réparation des bateaux.

(g) Un chemin de fer y aboutit.

(h) Ce rivage se raccorde au chemin vicinal de Java.

(i) La rampe est pavée en moellons bruts sur 9^m00 de largeur.

(j) Engin de chargement et de déchargement : Treuil roulant, d'une puissance de 10,000 kilogrammes.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flotaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
LIÈGE.	Port Lebeau, à Huy (a). . .	78k.013	0°35	Repérée à l'état- major. 69°17	2°10	Mur et perré.	230°00	12°00	Pavé et empierre- ment.	Amont : 70°00 Aval : »
	— de Corphalie, à An- theit (b).	80 530	0 25	68 52	1 80	Mur.	31 50	1 60	Pavage.	Amont : 26 00 Aval escalier : 7 60
	Port de Delamine, à An- theit (c).	80 600	1 00	68 27	—	Muret char- pente.	50 00	2 15	Plancher.	Amont : 16 30 Aval : 18 00
	Port d'Ampsin (Taverne-à- Meuse).	82 210	—	66 65	1 70	Mur.	55 00	9 50	Empierre- ment.	Amont : 30 00 Aval : 26 00
	Port de la Neuville . . .	83 110	1 20	66 85	»	Talus en terre.	35 00	20 00	Grave- lage.	
	Chapelle du bois Neuville.	83 780	1 00	66 65	»	—	25 00	5 00	Gazon.	
	Port du Riz-de-Mer (Om- bret).	84 630	0 50	66 15	0 90	Perré.	70 00	20 00	Grave- lage.	
	Port de Ponthière . . .	85 590	»	»	»	Talus en terre.	30 00	15 00	Gazon.	
	Port d'Amay (ruelle de Ponthière)	85 690	0 20	65 85	1 50	Perré.	17 00	4 25	Empierre- ment.	Amont : 27 00 Aval : —
	Rivage de Rorive (chemin des Meuniers) (d) . . .	86 380	»	»	0 80	—	25 00	7 20	Pavage.	
	Port et chantier d'Ombret (e)	86 470	»	»	»	Talus gravélé.	125 00	25 00	Grave- lage.	
	— d'Amay (Flône) . .	86 650	0 50	64 50	1 25	Perré.	13 50	4 00	Empierre- ment.	Amont : 40 60 Aval : —
	Rivage Jadoul (Flône) . .	87 520	1 00	65 00	1 00	Mur et talus en terre.	90 00	5 00	Grave- lage.	Amont : 20 00 Aval : »
	Port de l'Usine de Flône (f)	88 120	0 50	64 50	—	Mur.	13 00	3 70	Pavage.	Amont : 40 00 Aval : »
	— — — (g)		2 40	66 40	1 60	—	47 00	5 40	Grave- lage.	Amont : » Aval : 9 00
	— de la houillère Bur- ton (h)	88 564	—	—	0 90	Perré.	13 00	4 00	—	
	Port de Hermalle-sous- Huy (i)	89 567	0 80	64 80	»	Talus en terre.	50 00	13 00	Gazon.	
	Rivage Jadoul frères . .	89 717	0 60	64 60	»	—	90 00	4 50	Grave- lage.	Amont : 15 00 Aval : »
	— Dethier et Troquay	90 947	0 40	64 40	»	Talus gravélé.	50 00	5 00	—	
	Port de la Nouvelle-Mon- tagne	91 167	—	—	»	—	75 00	5 30	—	
	Port de Clermont. . . .	91 647	2 40	66 40	»	Talus en terre.	80 00	12 00	Gazon.	

(a) Engin de chargement et de déchargement : Grue rou-
lante d'une puissance de 2,500 kilogrammes.(b) La route est établie à 4°50 au-dessus du niveau de flot-
taison ; au niveau de cette route, on opère encore des char-
gements et des déchargements.(c) Chemin de fer industriel qui débouche d'une galerie
et est établi sur le plancher.

(d) Ce rivage se compose d'une simple rampe.

(e) Chantier de construction de bateaux.

(f) Port avec chemin de fer industriel.

(g) Il y existe deux voies ferrées.

(h) Port abandonné.

(i) Engin de chargement et de déchargement : Trémie.

(j) Berge de la Meuse, abordage du passage d'eau.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
LIÈGE.	Lavoirs de la Nouvelle-Montagne.	02k.367	0°20	64°20	1°20	Perré.	20°00	3°60	Grave- lage.	(Amont: 10°00 Aval : »
	Rivage de Villégia et Ser- vais (Discry).	02 617	0 50	64 50	»	Talus gravélé.	60 00	6 00	Pavage et grave- lage.	
	Port d'Engis	02 817	0 75	64 75	0 70	Perré.	100 00	25 00	Grave- lage.	
	Ports d'Engis et d'Engi- houl.	02 867	1 35	65 35	0 90	—	80 00	15 00	—	
	Rivage de Chainaye- Lhoest (a).	02 957	0 50	64 50		Perré et estacade en charpente.	40 00	35 00	—	
	Rivage Villégia et Dache.	93 152	1 40	65 40	1 00	Perré.	46 00	11 00	Empier- rement.	(Amont: 21°60 Aval : »
	Houillère Sart d'Avette	93 277	0 40	64 40	»	Talus en terre.	70 00	5 00	Pavage et grave- lage.	
	Port des Awirs (b)	94 590	1 00	63 35	1 00	Perré.	20 00	2 10	Pavage.	
	— de Ramioul.	94 820	0 40	62 75	1 50	Mur.	—	18 70	Grave- lage.	
	— de Tour Dame, Pa- lante.	95 274	1 25	63 60		Perré.	40 00	3 00	Pavage.	
	Rivage Usine Mouvet (c).	95 704	3 00	65 35		Mur.	60 00	9 50	Grave- lage.	
	Port de Chokier	95 904	»	»	»	Talus en terre.	18 00	15 00	Pavage et empier- rement.	
	— — (d)	95 953	»	»	»	—	40 00	—	Grave- lage.	
	Rivage Sacré	96 384	1 00	63 35	»	—	35 00	7 00	—	
	Embarcadère Demet	96 510	2 70	65 05	»	Mur.	20 00	10 00	Pavage.	
	— —	96 436	1 00	63 35		Perré.	30 00	4 50	Gazon.	
	— de la dame Sacré (e)	96 546	2 70	65 05	1 00	—	35 00	5 60	Gazon, pavage.	
	Rivage du Four à chaux (f).	96 976	3 00	65 35	—	—	40 00	5 00	Grave- lage.	
	Port de Flémalle-Haute (Chokier)	97 077	1 00	63 40	»	—	—	11 50	Empier- rement.	(Amont: 50°00 Aval : 63 00
	Embarcadère de la dame Sacré	97 110	0 60	62 95	»	Talus en terre.	30 00	3 00	Grave- lage.	
	Rivage au bois Billard.	97 280	1 00	63 35		Perré.	—	5 00	—	

(a) Huit voies ferrées, aboutissant à 5 embarcadères.

(b) Ce port se compose d'une simple rampe.

(c) La largeur indiquée ci-contre comprend le chemin de halage.

(d) Rivage pour la réparation des bateaux.

(e) Cet embarcadère consiste en une rampe.

(f) — —

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade, en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
LIÈGE.	Houillère de Baldaz-Lalor. (a)	97k.964	3°50	Repérée à l'état- major.	1°00	Perré.	135°00	3°20	Grave- lage.	
	Rivage du Val-Saint-Lam- bert.	98 850	0 60	62 95	1 40	Mur.	20 00	12 00	—	
	Houillère de Baldaz-Lalor. (b)	98 909	3 50	65 85	1 50	—	90 00	3 00	—	
	— de Marihaye à Flémalle (c)	99 460	0 40	62 75	1 00	Perré.	200 00	10 00	—	
	Rivage de Flémalle-Gran- de	99 907	1 30	63 65	1 70	—	14 00	5 00	Pavage.	Amont : 25°00 Aval : 15 00
	Houillère de Marihaye à Seraing (d)	100 340	3 20	65 55	2 10	Mur.	21 00	7 00	Grave- lage.	
	Houillère des Romarins- Kessale (e)	101 354	2 20	64 55	1 40	—	120 00	—	—	
	Vieille-Montagne (f) . . .	101 444	2 40	64 75	2 30	—	60 00	6 00	—	
	Port de l'Espérance, à Seraing (g)	101 507	—	—	1 00	Charpente.	20 00	9 00	Pavage.	
	Rivage de la Concorde (h).	101 527	2 10	64 45	2 00	Mur.	107 00	10 00	Grave- lage.	
	Embarcadère de l'Espé- rance (i)	101 632	0 70	63 05	1 70	—	52 00	4 50	Plancher.	
	Port de Jemeppe	102 030	1 05	61 70	2 10	Muret perré	110 00	26 00	Empierre- ment et pavage.	Amont : 120 00 Aval : 56 00
	Houillère de Gosson-Lag- asse (j)	102 400	0 70	61 35	2 00	Mur.	22 50	2 00	Pavage.	
	Port de la Société John Cockerill (k)	—	0 95	61 60	2 10	—	64 00	9 40	Empierre- ment.	Amont : 62 00 Aval : 54 00
	Élévateur John Cockerill (l)	102 486	15 00	75 65	—	Mur et char- pente.	16 60	5 00	Plancher.	
	Port Braconnier H. Hor- loz	103 544	0 95	61 60	—	Charpente.	40 00	8 00	Empierre- ment.	Amont : 22 00 Aval : 50 00
	Port Usine de Sclessin (m).	104 064	1 05	61 70	—	—	19 00	7 00	—	Amont : » Aval : 45 00
	Houillère du Grand-Bac.	104 294	0 75	61 40	1 60	Mur.	85 00	6 00	Grave- lage.	Amont : 30 00 Aval : 50 00

(a) Chemin de fer industriel. — Engins de chargement et de déchargement : 4 trémies.

(b) Engins de chargement et de déchargement : 4 trémies.

(c) Trois voies ferrées. — Engins de chargement et de déchargement : 3 trémies.

(d) Chemin de fer industriel. — Engin de chargement et de déchargement : Trémie.

(e) Engins de chargement et de déchargement : 2 trémies.

(f) Voies ferrées. — Engin de chargement et de déchargement : Grue roulante à vapeur d'une puissance de 1,000 à 1,500 kilogrammes.

(g) Voies ferrées.

(h) Voies ferrées. — Engin de chargement et de déchargement : Trémie.

(i) Voies ferrées.

(j) Voie ferrée. — Engin de chargement et de déchargement : Trémie.

(k) Engin de chargement et de déchargement : Grue à vapeur d'une puissance de 5,000 kilogrammes.

(l) Engins de chargement et de déchargement : 3 poulies en fer de 3°00 de diamètre, mises en mouvement par une machine à vapeur.

Bâtiment couvert.

(m) Voie ferrée.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LOX- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
LIÈGE.	Port d'Ougrée, amont du pont.	104k.654	1=50	62=15	2=10	Mur.	135=00	17=00	Empierre- ment.	Amont: 50=00 Aval : —
	Port d'Ougrée, aval du pont.	105 057	1 00	61 65	2 10	Perré.	60 00	5 00	Grave- lage.	Amont: — Aval : —
	Hauts Fourneaux d'Ougrée (a).	105 554	3 30	63 95		Mur.	150 00	15 00	Dallage et grave- lage.	
	Hauzeur et C ^{ie}	108 257	2 20	62 85	1 95	—	93 00	12 00	Gazon.	
	Houillère du Val-Benoît (b).	108 367	1 00	61 65		Perré.	110 00	8 00	Grave- lage.	
	Chantier Beco (c).	108 867	»	»	»	Talus en terre.	60 00	20 00	—	
	Port d'Angleur	108 900	1 05	61 70	2 00	Mur.	10 70	6 00	Pavage.	Amont: 23 00 Aval : »
	Vieille-Montagne (d)	109 024	2 00	62 65		—	40 00	20 00	—	
	Port de la Chapelle-du-Paradis (f)	109 607	»	60 65	2 20	—	25 00	5 00	—	Amont: » Aval : 40 00
	Port du chenal d'Avroy, entre la tête d'écluse et le pont du Commerce	110 100	0 95	61 60	2 10	—	278 30	17 10	—	Amont: 63 00 Aval : 98 00
	Port sous le pont du Com- merce	110 250	0 80	61 45	3 00	—	20 00	4 00	Grave- lage.	Amont: 54 00 Aval : 20 00
	Port de l'Industrie (g)	110 867	1 00	60 25	2 10	—	190 00	11 00	Pavage.	Amont: 38 00 Aval : 72 00
	— du quai du Commerce (h).	111 197	—	—	—	—	224 00	13 00	—	Amont: 69 00 Aval : 37 00
	— du quai des Croisiers (i).	111 200	0 65	59 90	1 20	—	14 00	8 60	Pavage et grave- lage.	Amont: 53 60 Aval : 51 50
	— de Chéravoie	111 375	0 65	59 90	—	—	119 00	20 00	Pavage.	Amont: » Aval : 32 70
	— du quai des Pêcheurs (j).	111 400	»	»	»	»	»	4 50	Grave- lage.	Amont: 20 00 Aval : 40 00
	— de la Goffe	111 740	0 70	59 95	0 65	Mur.	285 00	10 00	Pavage.	Amont: » Aval : 25 00

(a) Voie ferrée et plan incliné. — *Engins de chargement et de déchargement* : Trémie. Grue à vapeur d'une puissance de 3,000 kilogrammes. 3 grues tournantes de 500 à 800 kilogrammes. Un élévateur.

(b) *Engin de chargement et de déchargement* : Trémie.

(c) Réparation des bateaux.

(d) *Engin de chargement et de déchargement* : Grue fixe en fer, d'une puissance de 600 à 800 kilogrammes.

(e) Voie ferrée. — *Engin de chargement et de décharge-
ment* : Trémie.

(f) Port pour les bois flottés, présentant un tirant d'eau de 2=20.

(g) *Engins de chargement et de déchargement* : Une grue roulante d'une puissance de 2,000 à 3,000 kilogrammes, une deuxième de 800 à 1,000 kilogrammes et une troisième roulant sur pont en charpente, d'une puissance de 6,000 à 8,000 kilogrammes.

(h) *Engin de chargement et de déchargement* : Une grue roulant sur pont en charpente, d'une puissance de 6,000 kilo-
grammes.

(i) Un dragage a donné 2=10 de tirant d'eau à peu de distance du mur.

(j) Abordage noyé, servant de lavoir et d'abreuvoir.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
LIÈGE.	Port des Tanneurs (a). .	111k.767	»	Repérée à l'état- major.	2 ^m 10	Mur.	50 ^m 00	13 ^m 00	Pavage.	Amont : 40 ^m 00 Aval : 50 00
	Abordage Sainte-Barbe (b).	111 864	»		—	—	»	4 00		Amont : 27 00 Aval : —
	Port dit « de Maestricht » (c)	111 907	0 70	59 ^m 95	0 85	—	50 00	17 00	Pavage.	Amont : 30 00 Aval : 46 00
	— du Dos-Fanchon. .	112 350	—	—		Perré.	60 00	6 00	Grave- lage.	Amont : 60 00 Aval : —
	— du quai Saint-Léo- nard.	112 684	0 45	59 70	0 90	Mur.	80 00	8 70	Pavage.	Amont : 45 00 Aval : 44 00
	Port en face de la Fonderie des canons	113 300	0 10	59 35	1 15	—	35 00	10 50	—	Amont : 40 00 Aval : »
	Port de Jupille.	115 955	0 75 (d) au-des- sus de l'étiage.	56 95	0 50 au-des- sus de l'étiage.	Perré.	65 00	De 4 30 à 8 50	Empierre- ment.	Amont : 50 00 Aval : 6 00
	— du quai de Wandre (e).	119 323	1 00	55 75		—	61 70	13 00	Grave- lage.	
	Houillère de l'Espérance (e).	119 413	2 30	57 05		Estacade.	»	»	»	
	— d'Abhooz (e). .	120 990	3 00	57 75		Mur.	12 00	15 00	Grave- lage.	
	— de Cheratte (e). .	122 238	1 50	56 25		Estacade.	»	»	»	
	Rampe Dejardin à Chertal.	122 668	—	—	»	Perré.	23 00	3 00	Pavage.	
	— Jonlet	123 764	—	54 25	»	—	30 00	—	—	
	— Morette	124 000	—	—	»	—	29 00	3 50	—	
	— Bastin	124 140	—	—	»	—	28 00	3 00	—	
	— Christophe . . .	124 270	—	—	»	—	24 00	4 00	—	
	Port en face de l'église de Hermalle-sous-Ar- genteau (f)	124 450	»	»	»	—	50 00	—	—	Amont : 15 00 Aval : 15 00
	Port d'Argenteau. . .	124 775		53 75	1 50	—	—	9 00	—	Amont : 77 00 Aval : 10 00

(a) Port inondé servant au lavage des peaux.

(b) Abordage noyé servant de lavoir et d'abreuvoir.

(c) Engin de chargement et de déchargement : Une grue mobile en fer, d'une puissance de 1,000 à 1,200 kilogrammes.

(d) En cet endroit, la Meuse n'est pas canalisée.

(e) Voie ferrée. — Engin de chargement et de déchargement : Trémie.

(f) Abordage noyé.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la notaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		LONGUEUR DES RAMPES.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment	
LIÈGE.	Rampe de la ruelle Beau- Temps, à Hermalle-sous- Argenteau	125k.260	1m50	54m25	»	Perré.	15m00	4m00	Pavage.	
	Four à chaux de Dossin et C ^e	125 467	0 40	53 15		—	50 00	5 00	Grave- lage.	
	Fours à chaux Andrien . .	125 767	0 90	53 65	»	Mur.	50 00	5 00	—	
	Port de Visé	127 275	0 10	52 85	2m00	Perré.	60 00	6 00	—	Amont : 40 00 Aval : »
	— de Lixhe	129 175	0 20			—	9 00	4 25	Empierre- ment.	Amont : 24 00 Aval : 28 00
	Smeermaes, Lanaken . .	145 080	1 50	45 53	2 50	Estacade en charpente.	30 00	20 00	Grave- lage.	
	Cothem, Boorsheim (a). .	156 075	2 50	40 81	4 50	Perré en moellons.	70 00	15 00	Pavement en moellons bruts.	
	Keeskamer, Stockheim. .	167 558	2 50	36 06	3 50	Talus avec perrés en moellons.	50 00	10 00	Grave- lage.	
	Vieille Meuse, Dilsen . .	170 834	2 50	34 21	»	»	125 00	15 00	Terrain naturel.	
	Elen	173 588	3 00	33 06	5 00	Perré en moellons.	50 00	10 00	Grave- lage.	
LIMBOURG.	Sloot, à Maeseyck . . .	179 260	1 50 à 3 00	29 08 30 57	2 50 à 4 00	Mur de quai en briques.	102 00	10 00	—	
	Rivage de Maeseyck . .	179 900	3 00	29 96	4 50	Perré en moellons.	150 00	12 00	—	
	Cheval blanc, à Ophoven.	186 873	1 50	26 56	2 50	—	50 00	10 00	Pavement en moellons bruts.	
	Rivage de la briqueterie, à Ophoven (a)	187 730	2 50	25 51	3 00	—	100 00	15 00	Gazon- nement.	

(a) Se trouve sur 20m00 de longueur seulement à la cote 40m81; de part et d'autre, des rampes de 25m00 de longueur permet-
tent de charger et de décharger par des eaux plus basses que celles nécessaires pour pouvoir aborder la plate-forme.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
NAMUR.	Port de refuge de Bou- vignes	20k.634	Ancien bras de la Meuse de 400 ^m 00 de lon- gueur sur 15 ^m 00 de lar- geur moyenne. Superficie : 6,000 mètres car- rés.	830 ^m 00	»	1 ^m 20 à 1 ^m 50.	Ce bras de Meuse sert de refuge aux bateaux, en temps de crue et de gelée.
	Port de refuge, à Seilles.	64 060	Bras de Meuse (conservé dans son état naturel). Superficie, envi- ron : 61,400 mètres carrés.	Longueur : 1100 00	»	Profondeur variable de 2 ^m 00 à 2 ^m 30.	---
LIÈGE.	Chenal d'Avroy, à Liège.	110 100	Légère- ment en courbe. Superficie : 12,960 mètres carrés.	Longueur : 480 00	Mur, rive gauche : 485 ^m 00. Mur, rive droite : 470 ^m 00.	3 ^m 10 sur 7 ^m 00 de largeur à l'axe et 3 ^m 10 à 2 ^m 10 sur 10 ^m 00 de largeur des deux côtés.	Ce chenal sert, en temps normal, de bassin de commerce, et de refuge en temps de crue et de gelée. Les marchandises en chargement et en dé- chargement sont no- tamment la houille, les matériaux de construc- tion, les produits indus- triels, les fers, fonte, bois, etc.
	Dilsen, Vieille Meuse .	170 834	Rectangulaire : 6,000 mètres carrés.	Périmètre : 125 00	»	1 ^m 50	Par suite de l'envasement de la partie aval de la Vieille Meuse, ce bas- sin n'est accessible aux bateaux chargés que lorsque la rivière est à 1 ^m 50 au-dessus de l'é- tiage. Charbon, chaux, bois, foin et paille.
LIMBOURG.	Maeseyck (Sloot) . . .	179 260	—	102 00	102 00	1 20	—

Murs de quai.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAÏ.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
NAMUR.	Port de Froidveau, rive droite	17k.106	Dinant.	87°00		90°56	91°13	Ce mur de quai soutient le port de Froidveau, composé de deux rampes réunies par un palier. Le sommet de la rampe d'amont se trouve à la cote 93.810; le palier en terre-plein à la cote 91.130 et le sommet de la rampe d'aval à la cote 94.950. La longueur de la rampe d'amont est de 30 mètres, celle du palier de 20 mètres et de la rampe d'aval 37 mètres. La largeur du terre-plein et des rampes est de 5 mètres; les rampes sont raccordées, de part et d'autre, à la route de Dinant à Givet.
	Mur de quai du port Saint-Martin, rive gauche . .	45 896	Namur.	24 00		77 52	78 52	Ce quai est relié à la route de Dinant à Namur par deux rampes.
	Quai de Grognon, rive gauche.	46 600	—	150 00		—	78 12	Ce quai a deux chemins d'accès et une rampe double avec palier au niveau de la flottaison.
	Quai de Gravière, rive gauche.	47 078	—	640 00		—	79 02	Ce quai a trois chemins d'accès; il est relié au chemin de fer et a une rampe double avec palier établi à 0°10 au-dessus de la flottaison.
	Quai du Bon-Dieu. . . .	47 640	—	157 00	75 42	—	—	Ce quai communique avec la route, de trois côtés, par les viaducs des chemins de fer du Nord et du Luxembourg, par le chemin établi dans la propriété Brabant et par le ponton établi sur l'Arquet.
	Mur de Statte lez-Huy. .	75 527	Huy.	71 00 60.00	67 42 68 32	68 82 —	69 32 70 82	
	Mur en amont du pont de Huy.	77 100	—	91 50	67 65	—	70 15	
	Quai de la Barque, à Huy.	77 900	—	51 00	—	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Quai des Récollets, à Huy.	78 100	—	131 00	—	—	—	—
	Mur de Corphalie. . . .	80 900	Antheit.	1695 00	65 67	67 27	69 27	
LIÈGE.	— de Flône	88 200	Flône.	640 00	63 20	64 00	66 75	
	— de la Vieille-Montagne	88 600	—	300 00	—	—	65 81	—
	Mur à Hermalle-sous-Huy.	89 750	Hermalle-sous-Huy.	337 00	—	—	67 30	—
	Mur en amont de l'usine de la Nouvelle-Montagne	91 800	—	470 00	63 00	—	65 60	—
	Quai de la place de l'Abbaye, rive droite . . .	101 616	Seraing.	195 20	60 40	62 35	64 15	—
	Quai à 49°00 en amont de l'écluse de Jemeppe, rive gauche.	101 664	Jemeppe.	98 00	61 10	—	64 80	—

Murs de quai. (Suite.)

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
LIÈGE.	Quai en amont et en aval du pont de Seraing, rive droite	102k.474	Seraing.	44 ^m 20	57 ^m 90	60 ^m 65	63 ^m 42	Aux abords de la culée du pont.
	Quai en amont et en aval du pont de Seraing, rive gauche.	—	Jemeppe.	32 50	—	—	63 30	— —
	Quai en amont et en aval du pont du Val-Benoît, rive droite	108 299	Angleur.	127 80	59 15	—	62 74	Aux abords de la culée du pont. A l'amont du pont, quai de chargement et de décharge- ment avec 2 grues roulantes.
	Quai en amont et en aval du pont du Val-Benoît, rive gauche	—	Liège.	198 20	—	—	62 70	
	Quai de Fragnée, rive gauche.	109 320	—	643 80	—	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	— —	109 676	—	69 00	58 45	—	63 25	Mur surmonté d'un garde-corps en fer. Le long de ce mur, il existe des voies ferrées de raccordement avec la station des Guillemins.
	Quai de la Chapelle du Paradis, rive gauche. .	109 798	—	245 00	—	—	63 70	— —
	Mur du Jardin du ponton- nier, à la Chapelle du Paradis, rive gauche. .	109 850	Liège (vers la Meuse vers le chenal)	90 00 70 40	58 35	—	63 95	Ce mur est précédé d'une esta- cade en charpente de 25 ^m 00 de longueur. Il est surmonté d'un garde-corps en fer.
	Suite du mur précédent jusqu'au pont du Com- merce, rive gauche . .	110 020	Liège.	455 00	58 45	—	61 60	Le couronnement de ce mur se trouve à la cote 63 ^m 63.
	Mur du chenal en face du précédent.	—	—	435 00	58 35	—	—	Ce mur est surmonté d'un garde- corps en fer. Il se termine à l'amont par une rampe de 4 1/2 p. c., et à l'aval par une rampe de 4 p. c., aboutissant au pont du Commerce.
	Quai d'Avroy en face des deux murs précédents .	—	—	455 00	60 60	—	63 95	Ce mur est surmonté d'un garde- corps en fer. Il se raccorde au pont du Commerce par une rampe de 2 1/2 p. c. sur une lon- gueur de 102 ^m 00.
	Suite du quai précédent, à partir du pont du Com- merce. (En rampe vers le pont.)	110 299	—	98 00	58 60	—	64 15 à 66 50	Ce mur est surmonté d'un garde- corps en fer. Il se raccorde au pont du Commerce par une rampe de 2.40 p. c.
	Mur de quai servant d'em- barcadere aux bateaux à vapeur en aval du pont du Commerce, rive gau- che	110 362	—	225 00	57 15	—	63 45	Ce mur est surmonté d'un garde- corps en fer.
	Quai de l'Industrie, en aval du pont du Commerce, rive droite	110 465	—	430 60	—	59 25	63 10	— —

Murs de quai. (Suite.)

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
LIÈGE.	Quai Cockerill, en amont du pont de la Boverie, rive gauche	110k.720	Liège.	363 ^m 30	57 ^m 15	59 ^m 25	64 ^m 15	Ce mur est surmonté d'un garde- corps en fer sur 184 ^m 00 à l'a- mont et d'un parapet en maçon- nerie de pierre de taille sur 179 ^m 30 vers le pont.
	Quai de l'Université, par- tie en aval du pont de la Boverie, rive gauche. . .	110 950	—	108 00	58 05	—	En rampe.	Mur surmonté d'un parapet en pierre de taille.
	Quai du Commerce en aval du pont de la Boverie, rive droite	110 975	—	150 00	57 15	—	62 75	— —
	Quai de l'Université, par- tie en amont de la passe- relle de la rue de la Régence	111 150	—	192 00	58 05	—	—	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Quai des Pêcheurs, rive droite	111 360	—	298 00	57 15	—	62 72	— —
	Quai sur Meuse, rive gau- che	111 420	—	120 00	58 05	—	62 75	Mur surmonté d'un parapet en pierre de taille.
	Quai de la Goffe, rive gauche.	111 575	—	109 00	—	—	—	— —
	Quai des Tanneurs, rive droite	—	—	82 50	57 05	—	62 90	Mur surmonté d'un garde-corps en fer.
	Entre le port des Tanneurs et l'abordage Sainte- Barbe, rive droite. . .	111 795	—	60 00	—	—	62 50	— —
	Quai de la Batte, rive gauche.	111 820	—	310 00	58 10	—	61 60	— —
	Quai de Maestricht, rive gauche.	112 110	—	220 00	—	—	—	— —
	Quai du rivage Sainte- Barbe, rive droite. . .	—	—	176 00	57 05	—	62 60	— —
	Quai du Dos-Fanchon, rive droite	112 442	—	445 00	—	—	61 95	— —
	Quai de Saint-Léonard, rive gauche	112 567	—	695 00	58 10	—	61 60	— —
	Quai de l'Abattoir, rive droite	112 930	—	170 00	57 05	—	61 95	Mur en maçonnerie jusqu'au niveau de flottaison surmonté d'un perré jusqu'au niveau du terre-plein, et d'un garde-corps en bois.
LIMBOURG.	Quai du Sloop	179 260	Maeseyck.	102 00	26 58	25 58	29 08 à 30 58	Ce mur est curviligne en plan. A l'aval, sur 42 ^m 00 de lon- gueur, la tablette est à la cote 29.08. A l'amont, sur 10 ^m 00 de longueur, elle est à la cote 30.58; les deux parties sont raccordées par une pente de 0 ^m 03 par mètre. Trois escaliers servent au déchargement. La route de l'Etat conduisant de Maeseyck au Sloop donne accès au quai.

CANAL DU MOERDYCK ET SES EMBRANCHEMENTS.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Canal provincial du Moerdijk.</i>									
	Bief unique	A l'origine du canal.	8k.368	8368 ^m 00	»	»	10 ^m 00	4 ^m 00	1 ^m 75	3 ^m 88 (été). 3 62 (hiver).
	<i>Canal provincial de Bourgogne.</i>									
	Bief unique (a)	A l'origine du canal.	1 620	1620 00	»	»	8 00	4 00	1 75	3 88 (été). 3 62 (hiver).
	<i>Embranchement vers Ghisteltes.</i>									
	Bief unique (a)	A l'origine de l'em- branchement.	1 400	1400 00	»	»	8 00	4 00	1 75	3 88 (été). 3 62 (hiver).

Ces trois canaux suivent des tracés très irréguliers qui ne sont pas susceptibles d'une définition géométrique; ce sont des voies d'écoulement que l'on a appropriées autant que possible aux besoins de la navigation.

Généralement, ces canaux sont en libre communication avec le canal de Plasschendaele à Nieuport.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Canal provincial du Moerdyck.</i>						
	Pont dit « Haeghebrug » (a) .	A l'ori- gine du canal.	Tournant.	Route-halage en gravier, du canal de Plasschendaële à Nieupoort.	Une ouverture de 5 ^m 20.	B. Un triangle de garde en amont.	Partie mobile en tôle avec plancher en bois.
	Pont de Ghisteltes (b)	1k.413	—	Chemin de terre dit : « Boterstraat ».	Une ouverture de 4 ^m 25.	B. Un triangle de garde en amont et un en aval.	—
	Pont dit « Waerebrug » (c) . .	4 948	—	Route de l'État de Bruges à Nieupoort.	Une ouverture de 4 ^m 10.	B. Non.	Partie mobile en bois.
	Pont de Moere (d)	8 058	—	Chemin de fer d'Os- tende à Armentières.	Une ouverture de 4 ^m 18.	—	Partie mobile avec plancher en bois.
	Pont du Moerdyck (e)	8 638	—	Route de l'État d'Os- tende à Thourout.	Une ouverture de 3 ^m 61.	—	Partie mobile en bois.
	<i>Canal provincial de Bour- gogne.</i>						
	Pont de Bourgogne (f)	1 620	Pont fixe.	Route de l'État de Plasschendaële à Eernegheim.	Une ouverture de 5 ^m 50.	—	Tablier en bois.
	<i>Embranchement vers Ghisteltes.</i>						
	Néant.						

(a) La partie mobile de cet ouvrage appartient à l'État; les maçonneries sont entretenues par la province de la Flandre occidentale.

Ce pont a été reconstruit en 1877; le pont primitif était en bois et n'avait que 3^m50 de passe navigable. Cet ouvrage est construit sur un radier général en maçonnerie de briques et muni d'une paire de vantaux de portes busquées contre le canal de Plasschendaële à Nieupoort. Ces portes sont généralement rangées dans leurs enclaves, de sorte que le canal du Moerdyck est ordinairement en libre communication avec celui de Plasschendaële à Nieupoort. Ces portes ne se ferment que lorsqu'on veut baisser les canaux du Moerdyck et de Bourgogne, indépendamment de celui de Plasschendaële, afin d'assécher les terres riveraines.

Le busc du radier se trouve à 2^m40 sous la cote de XVIII pieds, soit à 1^m48 en contre-haut du plan de comparaison de l'état-major. Le tablier mobile de cet ouvrage a été calculé en vue d'une surcharge roulante de 18,000 kilogrammes. Il n'est perçu aucune taxe au passage de ce pont.

(b) Construit en 1871 par la commune de Ghisteltes. Aucune taxe n'est perçue au passage.

(c) Pont construit en 1782. Il est actuellement en mauvais état, et sa reconstruction est proposée. Aucune taxe n'y est perçue.

(d) Ce pont date de 1866; il est établi pour un chemin de fer à double voie. Il ne comporte pas de passerelle pour la circulation ordinaire.

(e) Ce pont date de 1760; il est en mauvais état et sa reconstruction est proposée. Aucune taxe n'y est perçue.

(f) Construit en 1848. Il n'est perçu aucune taxe au pas-
sage.

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	<i>Canal provincial du Moerdyck</i>	"	"	"	"	Il n'existe pas de chemin de halage le long de cette voie navigable; elle est bordée d'un franc-bord et d'un marchepied dont les limites ne sont pas bien définies et qui ne sont pas même continus.
	<i>Canal provincial de Bourgogne : 0k.000 à 1k.626. . .</i>	Westkerke, Berneghem.	Rive droite.	5 ^m 00 en crête.	En terre.	Ce chemin de halage se trouve sur la digue des Westkerkebroecken.
	<i>Embranchement vers Ghistelles : 0k.000 à 1k.400 . . .</i>	Ghistelles.	—	8 ^m 00	—	Il n'existe pas de chemin sur la rive gauche.

CANAL « LE MOERVAERT ».

Biefs.

1.

PROVINCE.	DESIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	minimum, mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique	0k.000 Écluse de Rooden- huyze (ca- nal de Gand à Terneuzen.)	21k.038 Endroit dit « Splet- tersput » sur la Durme.	21038 ^m 00	13238 ^m 00	7800 ^m 00	11 ^m 00	6 ^m 00	1 ^m 65 en été 2 05 en hiv.	3 ^m 45 en été 3 85 en hiv.

Écluses.

2.

L'écluse de Roodenhuyze, située à l'origine du canal, est renseignée dans le tableau des écluses du canal de Gand à Terneuzen (page 164).

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont barragé de Wachtebeke (a).	5k.944	Tournant.	Route de l'Etat de Loo- christy à Wachtebeke.	2 { 6 ^m 11 1 50	A. 1 ^m 25 B. Oui.	Fer et ma- çonnerie.
	Pont de Calve, à Wachtebeke (b).	7 722	—	Chemin dit « Calvestraat ».	2 { 6 07 1 50	A. 1 50 B. Oui.	—
	Pont de Terwest, à Moerbeke (c).	9 990	—	Chemin dit « Wulfdonckstraat ».	2 { 6 13 1 50	A. 1 35 B. Oui.	Bois et ma- çonnerie.
	Pont du chemin de fer, à Moer- beke (d).	11 283	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 { 6 50 4 40	A. 3 80 B. Oui.	Fer et ma- çonnerie.
	Pont barragé du Dam, à Moer- beke (e).	12 118	—	Chaussée vicinale de Moerbeke à Exaerde.	2 { 6 05 1 40	A. 1 40 B. Oui.	—
	Pont barragé de Caudenborn, à Moerbeke (f).	14 246	—	Chemin dit « Brugstraat ».	2 { 6 00 1 50	A. 1 35 B. Oui.	—
	Pont de Sinay (g).	17 549	—	Chaussée vicinale d'Exaerde à Sinay.	2 { 8 20. 6 00	A. 1 50 B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer, à Dack- nam (h).	20 803	—	Chemin de fer de l'Etat de Selzaete à Lokeren.	2 { 6 00 4 55	A. 3 80 B. Oui.	—

(a) Construit en 1778; reconstruit en 1867. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent dans la travée de 6^m11 voisine de la rive gauche.

(b) Construit en 1778; reconstruit en 1860. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent dans la travée de 6^m07 voisine de la rive gauche.

(c) Construit en 1778. Ce pont est une propriété privée et l'on y perçoit un droit de passage sur les bateaux. Le thalweg et les bateaux passent par la travée de 6^m13 voisine de la rive gauche.

(d) Construit en 1866. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6^m50 voisine de la rive droite.

(e) Construit en 1778; reconstruit en 1871. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6^m05 voisine de la rive gauche.

(f) Construit en 1778; reconstruit en 1872. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6^m00 voisine de la rive gauche.

(g) Construit en 1866. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 8^m20 voisine de la rive droite.

(h) Construit en 1866. Les bateaux et le thalweg passent par la travée de 6^m00 voisine de la rive gauche.

Chemins de halage.

8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	0k.000 à 4k.319. . . .	Wynckel.	Rive gauche.	5 ^m 50 à 6 ^m 50	Terre.	Il existe une solution de conti- nuité à l'origine du canal pro- vincial la Langeleede.
	4 319 à 5 910. . . .	Wachtebeke.	—	6 00 à 6 50	—	Le passage d'une rive sur l'autre se fait par le pont de Wachte- beke.
	5 910 à 5 985. . . .	—	Rive droite.	6 ^m 00	Pavage sur 3 ^m 00 de largeur.	
	5 985 à 8 833. . . .	—	—	6 00 à 6 50	Terre.	<i>Observation générale.</i> La largeur minima réglemen- taire du chemin de halage est de 4 ^m 956.
	8 833 à 9 990. . . .	Moerbeke.	—	5 50 à 6 00	—	
	9 990 à 10 060. . . .	—	—	4 50 à 6 00	Pavage sur 3 ^m 00 de largeur.	
	10 060 à 10 330. . . .	—	—	4 50 à 5 00	Terre.	
	10 330 à 14 873. . . .	—	—	5 50 à 6 00	—	
	14 873 à 16 833. . . .	Sinay.	—	5 50 à 6 00	—	
	16 833 à 18 840. . . .	Exaerde.	—	5 50 à 6 00	—	
	18 840 à 19 975. . . .	Lokeren.	—	5 50 à 6 00	—	
	19 975 à 21 038. . . .	Exaerde.	—	5 00 à 6 00	—	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Rivage au passage d'eau Span- jaerdsveer, à Wynckel, rive gauche	1k.700	1 ^m 80 été. 1 45 hiver.	5 ^m 60	Talus en terre.	49 ^m 00	12 ^m 00	En terre.
	Rivage de Wachtebeke, rive gauche	5 805	1 88 été. 1 51 hiver.	5 45	—	50 00	7 40	—
	Rivage de Wachtebeke, rive droite	5 920	1 88 été. 1 51 hiver.	5 45	—	75 00	9 00	Pavage sur 3 ^m 00 de largeur.
	Rivage au Calvebrug, rive droite	7 600	1 85 été. 1 50 hiver.	5 40	—	60 00	6 00	En terre.
	Rivage au pont de Terwest, à Moerbeke, rive droite . . .	9 936	2 00 été. 1 65 hiver.	5 50	—	50 00	10 00	—
	Rivage au pont Dambrug, à Moerbeke, rive droite . . .	12 086	2 25 été. 1 90 hiver.	5 65	—	40 00	10 00	—
	Rivage au pont de Caudenborn, à Moerbeke, rive droite. . .	14 120	2 05 été. 1 70 hiver.	5 40	—	70 00	10 00	—
	Rivage au pont de Sinay, rive gauche	17 510	2 00 été. 1 65 hiver.	5 25	—	90 00	16 00	Partie pavée sur 26 ^m 00 de longueur et 3 ^m 00 de largeur; le reste en terre.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNES).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	EMBARCA- DÈRE. Engins de chargement et de déchargement.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche	8k.940	Demi-ovale : 200 mètres carrés.	70 ^m 00 le long de la rive.	2 ^m 20	»	Cette gare ne sert qu'à faciliter le croisement des bateaux.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en amont du pont du chemin de fer.	10 900	Demi-ovale : 1000 mètres carrés.	220 ^m 00 le long de la rive.	—	3 débarca- dères en charpente.	Cette gare a été agrandie par les sieurs De Cock et C ^{ie} , fabri- cants de sucre. Outre qu'elle sert à faciliter le croisement des bateaux, on y décharge des betteraves, du charbon et de la pierre calcaire, et on y charge du sucre. Ces mar- chandises sont en destination de la fabrique ou en pro- viennent.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en aval du Dambrug	12 300	Demi-ovale : 236 mètres carrés.	65 ^m 00 le long de la rive.	—	»	Cette gare ne sert qu'à faciliter le croisement des bateaux.
	Gare d'eau de Moerbeke, rive gauche, en aval du pont de Cauden- born	14 979	Demi-ovale : 220 mètres carrés.	—	—	»	— —

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Moerbeke, rive gauche	11k.652	Moerbeke.	19 ^m 00	+ 1 ^m 49	3 ^m 45 en été. 3 ^m 80 en hiver.	+ 5 ^m 20	En maçonnerie. Le quai présente une largeur utile de 15 ^m 00.



CANAL DE MONS A CONDÉ.

Biefs.

1.

PROVINCES.	DÉSIGNATION DES BIÈFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE	en alignement droit.	EN COURBE	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	1 ^{er} bief. — Du faubourg du Parc, à Mons, à l'écluse du Pont-Canal.	0k.000	1k.324	1324 ^m 00	1192 ^m 00	132 ^m 00 de dévelop- pement et 260 ^m 00 de rayon.	20 ^m 20	20 ^m 00	2 ^m 30	31 ^m 472
	2 ^e bief. — De l'écluse du Pont-Canal à celle de Jemappes	1 374	4 782	3358 00	3358 00	»	19 60	10 00	2 40	29 572
	3 ^e bief. — De l'écluse de Jemappes à celle de Saint-Ghislain	4 840	8 473	3683 00	3683 00	»	—	—	—	27 392
	4 ^e bief. — De l'écluse de Saint-Ghislain à celle d'Herbiers	8 531	11 392	2861 00	2861 00	»	—	—	—	25 372
	5 ^e bief. — De l'écluse d'Herbiers à celle de Malmaison	11 450	17 525	6075 00	6075 00	»	—	—	—	23 422
	6 ^e bief. — De l'écluse de Malmaison à la fron- tière	17 583	20 185	2601 00	2601 00	»	18 80	—	2 20	21 162

Le 1^{er} bief comprend :

1^o Le bassin, entièrement bordé de murs de quai, annexé au chemin de fer de Mons à Manange, de 559 mètres de longueur développée, 24^m50 de largeur mesurée à la flottaison, 24 mètres au plafond et 2^m30 de mouillage ;

2^o Le bassin à Mons, auquel il reste aujourd'hui environ 120 mètres de longueur, 109 de largeur mesurée à la flottaison, 100 mètres de largeur au plafond et 2^m30 de mouillage.

Le 2^e bief comprend :

1^o Le bassin de Cuesmes, de 710 mètres de longueur, 29^m60 de largeur mesurée à la flottaison, 20 mètres de plafond et 2^m40 de mouillage ;

2^o Le bassin de Jemappes, de 776 mètres de longueur, 53^m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2^m40 de mouillage ;

Le 3^e bief se modifie comme suit :

1^o Sur 592 mètres de longueur, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21^m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20^m16 de plafond et 2^m40 de mouillage ;

2^o Sur 202 mètres de longueur, où son talus de droite seulement est remplacé par un mur de quai, il a 20^m48 de largeur mesurée à la flottaison, 16^m08 de plafond et 2^m40 de mouillage ; et

3^o Le long de la gare de Quaregnon, sur 216 mètres de

longueur, il a 41^m97 de largeur mesurée à la flottaison, 32^m37 de plafond et 2^m40 de mouillage.

Le 4^e bief se modifie comme suit :

1^o Dans le bassin de Saint-Ghislain, dont la longueur est de 785 mètres, il a 29^m60 de largeur mesurée à la flottaison, 20^m00 de plafond et 2^m40 de mouillage ;

2^o Dans le bassin d'Herbiers, dont la longueur est de 690 mètres, il a 53^m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2^m40 de mouillage ;

3^o Sur 671 mètres de longueur, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21^m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20^m16 de plafond, 2^m40 de mouillage, et

4^o Sur 160 mètres de longueur, où son talus de gauche seulement est remplacé par un mur de quai, il a 20^m38 de largeur mesurée à la flottaison, 15^m08 de plafond et 2^m40 de mouillage.

Le 5^e bief se modifie comme suit :

1^o Sur 25 mètres de longueur, près du pont de Thulin, où ses deux talus sont remplacés par des murs de quai, il a 21^m16 de largeur mesurée à la flottaison, 20^m16 de plafond et 2^m40 de mouillage ; et

2^o Dans le bassin de Thulin, dont la longueur est de 600 mètres, il a 53^m60 de largeur mesurée à la flottaison, 44 mètres de plafond et 2^m40 de mouillage,

Écluses.

2.

282

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
HAINAUT.	N° 1. — Écluse du Pont-Canal (Mons) (a).	1k.324	Les cotes de nivel- lement sont entre parenthèses.		1 ^m 90	5 ^m 20	41 ^m 06	3 minutes.	12 minutes à vide, en remonte comme en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 22 minutes à charge en remonte.	Bajoyers verticaux en briques et pierre de taille.	Ventelles.	»	12 ^m 30 en maçon- nerie.
	N° 2. — Écluse de Jemappes (b) .	4 740	2 44 (27 132)	2 40 (24 992)	2 18	—	—	—	—	—	—	»	—
	N° 3. — Écluse de S ^t -Ghislain (c) .	8 480	2 40 (24 992)	2 43 (22 942)	2 02	—	—	—	—	—	—	»	—
	N° 4. — Écluse d'Herbières (d) .	11 400	2 40 (22 972)	2 55 (20 872)	1 95	—	—	—	9 minutes à vide en remonte. 12 minutes à vide en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 16 minutes à charge en remonte.	—	Larron et ventelles.	»	—
	N° 5. — Écluse de Malmaison (e) .	17 533	2 40 (21 022)	2 20 (18 962)	2 26	—	—	—	12 minutes à vide en remonte comme en descente. 15 minutes 30 secondes à charge en descente. 22 minutes à charge en remonte.	—	Ventelles.	»	—

(a) Chaque vantail de porte est pourvu d'une ventelle ayant trois pertuis de 1^m465 de largeur et de 0^m14 de hauteur. — Immédiatement à l'amont du bus c d'amont et sous un prolongement du sas, existe un pont-canal de 6 mètres d'ouverture et de 2^m38 de hauteur sous clef avec voûte en arc de cercle sur pieds-droits de 1^m54 de hauteur.

(b) Ventelles comme à Mons. Un aqueduc de prise d'eau à la Haine débouche par le musoir de gauche d'aval dans le 3^e bief.

(c) Ventelles comme à Mons.

(d) Chaque vantail de porte est pourvu d'une ventelle à grille comme aux autres écluses. Le larron, qui part du musoir de droite d'amont pour déboucher dans le sas près de l'enclave de la porte d'aval, a une section de 4 mètres carrés pour le passage des eaux.

(e) Ventelles comme aux autres écluses.

CANAL DE MONS A CONDE.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DESIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAUT.	Premier pont de Mons (b)	0k.562	Levis.	Entre la route de Mons vers Valenciennes et les rivages de gauche du bassin supérieur.	"	1 de 5 ^m 20	Métallique; culées en maçonnerie.
	Deuxième pont de Mons (c)	0 687	—	Entre la route de Mons vers Valenciennes et les rivages de droite du canal.	"	1 de 5 40	—
	Pont sur l'écluse du Pont-Canal (d).	1 345	—	—	"	1 de 5 20	—
	Pont du chemin de fer du Haut-Flénu (e)	3 680	—	Chemin de fer du Haut-Flénu.	"	1 de 5 28	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont des Postes (f).	3 698	—	Chemin des Postes de Jemappes à Ghlin.	"	—	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse de Jemappes (g).	4 761	—	Chemin communal de Jemappes aux rivages de droite du canal.	"	1 de 5 20	—
	Pont de la chaussée Richebé (h).	5 392	—	Route concédée dite chaussée Richebé entre la route de Mons vers Valenciennes et le canal.	"	1 de 5 40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer du Bas-Flénu (i)	5 487	—	Chemin de fer du Bas-Flénu.	"	—	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de Quaregnon (j)	6 485	—	Route de Baudour à Quaregnon.	"	1 de 5 38	—
	Pont du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul (k)	8 317	Fixe.	Chemin de fer de S ^t -Ghislain à Erbisœul.	4 ^m 05	1 de 20 00 dont 12 00 de voie navigable et 4 ^m 00 pour chaque chemin de halage.	—
	Pont particulier du chemin de fer de la Société des usines et mines de houille du Grand-Hornu sur l'écluse de Saint-Ghislain (l)	8 514	Levis.	Chemin de fer de Hornu.	"	1 de 5 ^m 20	Portique en fonte, bascule en charpente, culées en maçonnerie.
	Pont de Saint-Ghislain (m).	9 331	—	Route de Tournai à Mons.	"	1 de 5 55	Métallique; culées en maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1846. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1866.

(c) Construit en 1866.

(d) Construit en même temps que le canal. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1870.

(e) Construit en 1834.

(f) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1876.

(g) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1873.

(h) Construit en 1825.

(i) Construit en 1834.

(j) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique et de la bascule en 1864, du tablier en 1870, des maçonneries en 1860.

(k) Construit en 1873.

(l) Construit en 1830.

(m) Immédiatement à l'aval de ce pont se trouve une passerelle pour piétons. Le pont a été construit entre 1807 et 1814, et la passerelle en 1876. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier du pont-levis en 1870, des maçonneries en 1853.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont du chemin de fer de Saint-Ghislain (b)	9k.656	Levis.	Chemin de fer de Saint-Ghislain.	»	1 de 5 ^m 40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse d'Herbières (c)	11 421	—	Route de Boussu à Hautrages.	»	1 de 5 20	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont du chemin de fer Hainaut-Flandres (d)	11 624	Fixe.	Chemin de fer Hainaut-Flandres.	3 ^m 84	1 de 18 00 dont 12 00 de voie navigable et 3 ^m 00 pour chaque chemin de halage.	—
	Pont d'Hautrages (e)	13 062	Levis.	Chemin de campagne.	»	1 de 5 ^m 40	Charpente; culées en maçonnerie.
	Pont de Thulin (f)	15 374	—	Route de Bellevue.	»	1 de 5 35	Métallique; culées en maçonnerie.
	Pont de l'écluse de Malmaison (g)	17 554	—	Chaussée Brunehaut.	»	1 de 5 20	—
(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière). (b) Construit en 1838. (c) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1872. (d) Construit en 1859. (e) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1870, avec les pièces provenant du pont de Saint-Ghislain, qui dataient de 1863. (f) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1872. (g) Construit de 1807 à 1814. Dernière reconstruction du portique, de la bascule et du tablier en 1874.							

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAYAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	De 0k.559 à 0k.691 (entre les deux ponts-levis de Mons).	Mons.	Sur la rive droite.	6 ^m 00	Pavé.	De l'origine à 0k.559, existe le bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manège.
	De 0k.691 à 20k.185 (entre le 2 ^e pont-levis de Mons et la frontière).	Mons, Jemappes, Quaregnon, Saint-Ghislain, Baudour, Boussu, Hautrages, Pommerœul, Montroëul et Hensies.	Un chemin de halage sur chaque rive.	5 ^m 00 en canal ordinaire et 6 ^m 00 le long des rivages.	Le chemin de halage de gauche est pourvu d'un empierrement de 1 ^m 50 de largeur et de 0 ^m 30 d'épaisseur. Celui de droite est entretenu au moyen de rechargements en cendres.	Il y a une petite passerelle de halage sous la passerelle pour piétons attenante au pont-levis de S ^t -Ghislain.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacado en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.
HAINAUT.	1 ^{er} bief. Bassin annexé au che- min de fer de Mons à Manage, les deux rives.	A l'ori- gine du canal.	0 ^m 36	31 ^m 832	2 ^m 66	Mur.	559 ^m 00	30 ^m 00 tout compris jusqu'à la crête du canal.	Ensablé.	»
	Quai public, rive droite.	Origine : 0k.566	0 94 moyen.	32 412 moyen.	3 24	—	91 00	—	Pavé.	»
	Quai public, rive gauche.	1k.152	0 54	32 012	»	Talus enterre.	40 00	27 ^m 00 —	Pavé sur 20 ^m 00 de largeur.	»
	2 ^e bief. Port de Cuesmes, les deux rives (a).	1 374	0 44	30 012	»	—	710 00	12 ^m 00 en moyenne non com- pris chemin de halage.	En terre.	»
	Rivage d'amont du pont des Postes, rive droite	3 539	—	—	»	—	156 00	40 ^m 00 —	Ensablé.	1 hangar.
	Rivages situés entre le pont des Postes et le port de Jemappes, les deux rives.	3 701	—	—	»	—	22 00	5 ^m 00 à gau- che et 40 ^m 00 à droite —	—	»
	Port de Jemappes, les deux rives.	3 723	—	—	»	—	776 00	40 ^m 00 —	—	13 hangars.
	Rivages situés à la suite de ce port jusqu'à l'é- cluse de Jemappes, les deux rives.	4 499	—	—	»	—	233 00	7 ^m 00 à gau- che et 40 ^m 00 à droite —	—	3 —
	3 ^e bief. Rivages situés entre l'é- cluse de Jemappes et le pont-levis de la chaussée Richebé, les deux rives (b).	4 790	0 60 à droite; 0 ^m 70 à gauche.	27 992 à droite; 28 ^m 002 à gauche.	3 ^m 00 à droite; 3 10 à gauche.	Mur et terre. (c)	598 40	—	—	10 —
	Rivages situés entre le pont-levis de la chaus- sée de Richebé et celui du chemin de fer du Bas-Flénu, les deux rives.	5 395	—	—	—	Mur et terre. (d)	87 50	—	—	1 —

(a) Les rivages longeant ce port ont été remis en culture.
 (b) Le rivage de 7 mètres à gauche est situé entre le canal et la dérivation de la Haine; au delà de cette dérivation se trouve un second rivage de 30 mètres de largeur et de 360 mètres de longueur.
 (c) Mur sur toute la rive droite et sur 422 mètres de la rive gauche, le reste talus en terre.
 (d) Mur sur toute la rive droite, talus en terre sur la rive gauche.

PROVINCE.	DESIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la notaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	S'il y existe des abris pour marchan- dises.
HAINAUT.	Rivages situés entre le pont-levis du chemin de fer du Bas-Flénu et le pont-levis de Quaregnon, les deux rives. (a)	Origine : 5k.491	0°60 à droite; 0°70 à gauche.	Repérée à l'état- major. 27°092 à droite; 28°092 à gauche.	3°00 3 10	Mur et terre. (b)	990°45	7°00 à gau- che et 40°00 à droite, non compris chemins de halage.	Ensablé.	16 hangars dont 5 le long du bassin d'embar- quement de la Société d'Hornu et Wasmes à Quaregnon.
	Rivages à l'aval du pont-levis de Quaregnon, rive droite (c). . . .	6k.488	0°60	27°092	3 00	Mur.	1028 00	40°00 —	—	6 hangars.
	Rivages à l'amont de l'écluse de Saint-Ghislain, rive gauche . . 4 ^e bief.	8 337	0 44	27 832	2 84	Mur sur 88°50.	136 00	30°00.	—	»
	Port de Saint-Ghislain, les deux rives	8 539	—	25 812	—	Talus en terre.	797 00	28°00 à gauche; 40°00 à droite.	—	6 hangars.
	Rivages situés entre le pont-levis de Saint-Ghislain et celui du chemin de fer de Saint-Ghislain, les deux rives (d).	9 334	0 57	26 942	3 00	Murs.	317 20	28°00 à gauche; 18°00 à droite.	—	»
	Rivages situés immédia- tement à l'aval du pont- levis du chemin de fer de Saint-Ghislain . .	9 661	—	—	—	—	429°50 à gauche; 316°50 à droite.	40°00 à gauche; 18°00 à droite.	—	2 hangars le long du bassin d'em- barquement de la com- pagnie des charbonna- ges belges.
	Port d'Herbières (e) . .	10 702	0 44	25 812	2 84	Talus en terre.	690°00	10°00 com- pris che- mins de ha- lage.	En terre.	»
	Port de Thulin (f). . .	15 377	—	23 862	—	—	600 00	12°00 —	—	»

(a) Dans ce groupe de rivages se trouve compris un quai public, avec talus en terre, de 59 mètres de longueur, situé à 59 mètres à l'amont du pont-levis de Quaregnon, rive gauche. — Il y a aussi, sur une longueur de 475 mètres, un rivage de 27 mètres de longueur au delà de la dérivation de la Haine. — *Engin de chargement* : Une grue à vapeur.

(b) Mur sur toute la rive droite, sauf sur 216°15 le long de la gare de Quaregnon et sur 146°00 de la rive gauche, talus en terre sur le reste.

(c) Les rivages de gauche ont été remis en culture ou servent à d'autres usages que ceux de la navigation.

(d) Dans ce groupe de rivages se trouve compris un quai public, avec mur, de 125 mètres de longueur et de 21°50 de largeur (compris chemins de halage), situé immédiatement à l'aval du pont-levis de Saint-Ghislain.

(e) Ce pont sert plus particulièrement au stationnement des bateaux vides. La commune de Boussu y a cependant établi, sur la rive gauche, à 142 mètres à l'amont de l'écluse d'Herbières, un rivage de 24 mètres de largeur, non compris chemin de halage, où s'opèrent de nombreux chargements et déchargements de bateaux. — On y charge aussi en bateaux, sur la rive droite, beaucoup de sable.

(f) Un seul rivage de ce port, situé immédiatement à l'aval du pont-levis, dit « de Thulin », rive gauche, sert encore parfois à des chargements et déchargements de bateaux sur une longueur de 126 mètres.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage . .	Origine à 0k.000	Deux rectangles réunis par une courbe. Superficie : 13,919 mètres car- rés.	1140 ^m 00	1134 ^m 40	Hauteur d'eau 2 ^m 30; du plafond à la tablette du mur de quai : 2 ^m 66.	Affecté aux charge- ments de houille, de coke et de marchan- dises diverses.
	Bassin de Mons	Origine à 0k.566	Polygone irrégulier Superficie : 13,000 mètres carrés.	500 00	»	Hauteur d'eau 3 ^m 30; du plafond à la crête des digues : 3 ^m 64.	Ce bassin ne sert plus que comme canal ordi- naire pour le passage des bateaux.
	Bassin dit « de Cuesmes » sur Jemappes	Origine à 1k.374	Un rectangle relié au canal ordinaire par un trapèze. Superficie : 20,696 mètres carrés.	Il occupe une lon- gueur du canal de 710 mètres	»	Hauteur d'eau 2 ^m 40; du plafond à la crête des digues : 2 ^m 64.	Voir le tableau des Ports et Riviages.
	Bassin de Jemappes. . . .	Origine à 3k.723	Un rectangle relié au canal ordinaire par deux trapèzes. Superficie : 38,562 mètres carrés.	Il occupe une lon- gueur du canal de 776 mètres	»	—	—
	Gare de la Société charbon- nière des produits du Flénu, à Quaregnon.	Origine à 5k.686	Consiste en un élar- gissement du ca- nal ayant la forme d'un trapèze dont le côté vers la voie navigable a 216 ^m 15 celui parallèle for- mant crête de la même voie 136 ^m 50 et la hauteur 23 ^m 25. Superficie : 4100 mètres carrés.	444 ^m 00	»	—	Affecté aux charge- ments de houille et de coke.

Bassins de commerce et Gares d'eau. (Suite.) 7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAUT.	Bassin d'embarquement de la Société charbonnière de Hornu et Wasmes, à Quarignon	Axe de l'entrée à 5k.902.	Composé de deux rectangles à peu près perpendiculaires au canal, avec lequel un seul est en communication directe, et réunis entre eux à leur extrémité vers la campagne par un troisième rectangle. Superficie : 8817 mètres carrés, y compris la voie de communication avec le canal.	420 ^m 00	412 ^m 00	Hauteur d'eau 2 ^m 40; du plafond à la crête de la digue : 2 ^m 84.	Affecté aux chargements de houille et de coke.
	Bassin de Saint-Ghislain	Origine à 8k.530.	Un rectangle relié au canal par deux trapèzes. Superficie : 22,911 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 785 mètres	"	—	Voir le tableau des Ports et Rivages.
	Bassin d'embarquement de la Compagnie des charbonnages belges, à St-Ghislain.	Axe de l'entrée à 9k.942.	Ce bassin est composé d'un rectangle parallèle au canal et mis en communication avec celui-ci par une voie rectangulaire et un embranchement trapézoïde. Superficie : 18,043 mètres carrés.	1260 ^m 00	"	—	Affecté aux chargements de houille et de coke.
	Bassin d'Herbières s/Boussu.	Origine à 10k.702.	Un rectangle relié au canal par des trapèzes. Superficie : 34,519 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 690 mètres	"	—	Voir le tableau des Ports et Rivages.
	Bassin dit « de Thulin » sur Pommerœul.	Origine à 15k.377.	Un rectangle relié au canal par des trapèzes. Superficie : 29,984 mètres carrés.	Il occupe une longueur du canal de 600 mètres	"	—	—

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAUT.	1 ^{er} bief.							
	Murs entourant le bassin annexé au chemin de fer de Mons à Manage	De 0k.000 à 0k.559	Mons.	1134 ^m 00	29 ^m 172 (a)	31 ^m 472	31 ^m 832	(a) Niveau du buse d'amont de l'écluse du Pont-Canal.
	Mur de quai de droite entre les deux ponts-levis de Mons	Origine à 0k.566	—	91 00	—	—	32 412 moyenne.	
	3 ^e bief.							
	Mur de quai de droite, entre l'écluse de Jemappes et le pont de la chaussée Ri- chebé	— 4 790	Jemappes.	598 40	24 ^m 992 (b)	27 392	27 902	(b) Niveau du buse d'aval de l'écluse de Jemappes.
	Mur de quai entre le pont de la chaussée Richebé et l'origine de la gare de Quaregnon	— 5 395	Quaregnon.	290 50	—	—	—	
	Mur de quai entre la fin de la gare de Quaregnon et l'extrémité d'aval du ri- vage de la Société du Rieu du Cœur	— 5 902	—	1616 24	—	—	28 092	
	Mur de quai de gauche, im- médiatement à l'aval de l'écluse de Jemappes . .	— 4 790	Jemappes.	240 00	—	—	—	
	Mur de quai de gauche, im- médiatement à l'amont du pont de la chaussée Ri- chebé	— 5 207	—	182 00	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à l'aval du pont du chemin de fer du Bas-Fiénu. . .	— 5 491	Quaregnon.	122 00	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à l'amont du pont-levis de Quaregnon	— 6 458	—	24 00	—	—	27 992	

Murs de quai. (Suite.)

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
HAINAUT.	Mur de quai immédiatement à l'aval du pont-levis de Quaregnon	Origine à 6k.483	Quaregnon.	24 ^m 00	24 ^m 992 (a)	27 ^m 392	27 ^m 992	(a) Niveau du buse d'aval de l'écluse de Jemappes.
	Mur de quai immédiatement à l'amont de l'écluse de Saint-Ghislain	— 8 384	Saint-Ghislain.	83 50	—	—	—	Ce mur a été con- struit par la So- ciété des usines et mines de houille du Grand-Hornu.
	4 ^e bief.							
	Mur de quai de droite entre le pont-levis de Saint-Ghis- lain et l'extrémité aval des rivages de la Société des Charbonnages belges.	— 9 334	—	633 70	22 ^m 942 (b)	25 372	25 942	(b) Niveau du buse d'aval de l'écluse de Saint-Ghislain.
	Mur de quai de gauche entre le pont-levis de Saint-Ghis- lain et l'origine de l'entrée du bassin d'embarquement de la Société des Charbon- nages belges	— —	—	586 70	—	—	—	
	Mur de quai immédiatement à la suite de l'entrée du bassin d'embarquement de la Société des Charbon- nages belges	— 9 984	—	160 00	—	—	—	
	Murs de quai de droite et de gauche, immédiatement à l'amont de l'écluse d'Her- bières	— 11 375	Boussu.	74 00	22 ^m 972 (c)	—	—	Chaque mur a 37 mè- tres de longueur. (c) Niveau du buse d'amont de l'écluse d'Herbières.
	5 ^e bief.							
	Mur de quai de gauche, im- médiatement à l'aval de l'écluse d'Herbières . . .	— 11 450	—	55 00	20 ^m 872 (d)	23 422	23 872	(d) Niveau du buse d'aval de l'écluse d'Herbières.
	Mur de quai de droite et de gauche, immédiatement à l'amont du pont-levis de Thulin	— 15 346	Pommerœul.	50 00	—	—	—	Chaque mur a 25 mè- tres de longueur.

GRANDE-NÈTHE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe irrégulières.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.	
ANVERS.	De l'origine à l'extrémité.	0k.000	44k.000	44090=00	*	44090=00	Variable suivant les saisons.	3=00 à 8=00	0=33 aux plus basses eaux.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont d'Oosterloo . . .	0k.254	Fixe.	Chemin d'Oosterloo à Eynthout.	3 travées : 1 de 2 ^m 80 à gauche, 1 de 2 ^m 00 au milieu et l'autre de 2 ^m 50.	2 palées en charpente.	En charpente.
	— de Verdonck . . .	3 418	—	Dans les prairies pour passage des bestiaux.	3 travées : 1 de 1 ^m 80 à gauche, 1 de 4 ^m 00 au milieu et l'autre de 1 ^m 40.	—	—
	— de Zammel . . .	4 507	—	Route de l'Etat de Turnhout à Diest.	1 travée de 12 ^m 00 d'ouverture.	»	Culées en maçonnerie, longerons en fer.
	— de Kwadebeek (a) .	6 136	—	Chemin de Westerloo à Vaerendonck.	3 travées : 1 de 3 ^m 70 au milieu et 2 de 2 ^m 55.	—	En charpente.
	— de Langedreef (b) .	6 874	—	Drève du comte de Mérode.	1 travée de 9 ^m 40 d'ouverture.	»	—
	— de Marly (c) . . .	7 530	—	Route de l'Etat d'Aerschot à Zammel.	3 travées : 1 de 6 ^m 00 et 2 de 3 ^m 00.	A. 2 de 0 ^m 75.	Supports en maçonnerie, longerons en bois.
	— de Zoerle-Parwys (d) .	10 906	Levis.	Route de l'Etat de Herselt vers Herenthals.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 1 ^m 75.	A. 1 de 1 ^m 50 et 1 de 0 ^m 75.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.
	— de Westmeerbeek (d) .	14 823	—	Chemin de Westmeerbeek à Hulshout.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 2 ^m 00.	—	—
	— — (e) . . .	15 557	Tournant.	Chemin de fer d'Herenthals à Aerschot.	2 travées de 6 ^m 50.	A. 1 de 5 ^m 10 avec estacades de défense.	Supports en maçonnerie, longerons en fer.
	— de Boisschot (f) . .	18 529	Levis.	Route vicinale de Boisschot à Hulshout.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 2 ^m 25.	A. 1 de 1 ^m 50 et 1 de 0 ^m 75.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.
	— de Loodyk (g) . . .	22 167	—	Route vicinale de Heyst-op-den-Berg à Hulshout.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 4 ^m 50.	A. 2 de 1 ^m 50.	—
	— d'Itegem (h) . . .	26 017	Tournant.	Route vicinale d'Itegem à Wiekevorst.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 2 ^m 25.	A. 1 de 1 ^m 50 et 1 de 0 ^m 75.	Supports en maçonnerie, longerons du pont tournant en fer.
	— de Hellebrug (i) . .	31 905	—	Route vicinale de Berlaer à Herenthout.	3 travées : 1 de 5 ^m 20 et 2 de 2 ^m 90.	—	—
	— de Lierre (j) . . .	42 548	—	Chemin de fer d'Anvers à Hasselt.	3 travées : 2 de 6 ^m 50 et 1 de 2 ^m 80 sous la plate-forme.	A. 2 de 1 ^m 85. B. Estacades.	—
	— de Maesfort (k) . .	43 449	—	Route provinciale de Lierre vers Gheel.	2 travées de 6 ^m 25.	A. 1 de 1 ^m 50.	Supports en maçonnerie, pont-levis en bois.

(a) La travée du milieu est la travée marinière et dans laquelle passe l'axe du thalweg. Le pont est vieux et appartient au comte de Mérode.

(b) Il est vieux et appartient au comte de Mérode.

(c) Il est vieux et appartient à la route. Travée marinière au milieu.

(d) Construit en 1873. Il appartient à la rivière. Travée marinière rive gauche.

(e) Construit en 1862. Il appartient au chemin de fer. La travée marinière et dans laquelle passe le thalweg est celle de gauche. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux.

(f) Construit en 1873. Il appartient à la rivière. Travée marinière rive gauche.

(g) Construit en 1862. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(h) Construit en 1874-1875. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(i) Construit en 1875. Il appartient à la rivière. La travée marinière est celle de gauche.

(j) Construit vers 1866. Il appartient au chemin de fer. La travée marinière, dans laquelle passe l'axe du thalweg, est celle de droite. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux.

(k) Il existe de temps immémorial et appartient à la route. La travée marinière, dans laquelle passe l'axe du thalweg, est celle de gauche.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	2k.959 (a)	Gheel.	Les deux rives.	Un mètre sur cha- que rive	Terre.	<i>Passerelles de halage :</i> Rive droite, sur le bief du moulin d'Ooster- loo, passerelle en fer, à l'Etat.
	4 484	—				Rive droite, sur le Laak de Zammel.
	4 490	—				— gauche, sur le ruisseau de Veerle.
	5 582	Hersselt.				— — sur le Petit Laak.
	6 585	Westerloo.				— droite, sur le Laak de Westerloo.
	6 866	Hersselt.				— gauche, sur le ruisseau de Vaeren- donck, aqueduc en maçonnerie, au comte de Mérode.
	9 125	Westerloo.				Rive droite, sur le Laak de Westerloo, à l'aval, passerelle en fer, à l'Etat.
	11 995	Hersselt.				Rive gauche, sur le Peers-Loop prolongé, passerelle en fer, à l'Etat.
	13 700	Westmeerbeek.				Rive gauche, sur le fossé du château de Westmeerbeek, aqueduc en maçonnerie, à M ^{re} de T'Serclaes.
	14 315	Westerloo.				Rive droite, sur le Petit Laak de Westerloo, passerelle en fer, à l'Etat.
	14 996	Westmeerbeek.				Rive gauche, sur le ruisseau de Westmeer- beek, passerelle en fer, à l'Etat.
	17 402	Limite de Westmeerbeek et de Houtvenne				Rive gauche, sur le ruisseau dit « Steene- kenbeek », passerelle en bois, à l'Etat.
	18 589	Limite de Boisschot et de Hulshout.				Rive gauche, sur la Vieille-Nèthe, passerelle en bois, à l'Etat.
	18 642	Boisschot.				Rive gauche, sur le Molenbeek, passerelle en maçonnerie et tablier en bois, au sieur Dellafaille.
	20 637	—				Rive gauche sur le Vieux-Molenbeek, pas- serelle en bois, à l'Etat.
	20 987	Heyst-op-den- Berg.				Rive gauche, sur le Bergebeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	22 458	Hallaer.				Rive gauche, sur un fossé de décharge, pas- serelle en bois, à l'Etat.
	22 630	Heyst-op-den- Berg.				Rive droite, sur le Laak de Bruggeneinde, passerelle en bois, à l'Etat.
	24 203	Itegem.				Rive droite, sur le Petit Laak de Bernum, passerelle en bois, à l'Etat.
	25 041	—				Rive droite, sur le Laak de Bernum, amont, passerelle en fer, à l'Etat.
	25 237	Limite de Hallaer et d'Itegem.				Rive gauche, sur le ruisseau de Hallaer, pas- serelle en bois, à l'Etat.
	25 851	Itegem.				Rive gauche, à l'aval des prairies près du village, passerelle en fer, à l'Etat.

(a) Ces cumulées sont celles des emplacements des passerelles renseignées dans la dernière colonne. — Les chemins de halage étant uniformes sur toute la longueur de la rivière, on n'a pas renseigné la situation kilométrique par communes.

Chemins de halage. (Suite.)

8.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	26k.210	Itegem.	Les deux rives.	Un mètre sur cha- que rive	Terre.	<i>Passerelles de halage :</i> Rive droite, sur le Laak de Bernum, aval, passerelle en fer, à l'Etat.
	26 834	—				Rive gauche, sur le ruisseau d'Itegem, pas- serelle en bois, à l'Etat.
	27 384	—				Rive gauche, sur le fossé du chemin dit « Hooiweg », passerelle en bois, à l'Etat.
	27 765	—				Rive droite, sur le Goorbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	28 033	Limite d'Itegem et de Herenthout.				Rive droite, sur le Leybeek, passerelle en fer, à l'Etat.
	28 703	Herenthout.				Rive droite, sur la Wimpe, passerelle en bois, à l'Etat.
	28 965	—				Rive droite, sur le Maesbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	29 248	Itegem.				Rive gauche, sur le ruisseau de Roosendaal, passerelle en bois, à l'Etat.
	31 003	—				Rive gauche, sur le ruisseau de la ferme « Hoef ter Stregen », passerelle en bois, à l'Etat.
	32 046	Bevel.				Rive droite, sur le Laak de Hellebrug, passe- relle en bois, à l'Etat.
	32 160	—				Rive droite, sur le ruisseau dit « Kieken- Loop », passerelle en bois, à l'Etat.
	32 962	Gestel.				Rive gauche, sur le fossé du château Terha- meyer, passerelle en bois, à l'Etat.
	34 069	—				Rive gauche, sur le fossé de la ferme dite « Neerhoef », passerelle en fer, à l'Etat.
	35 502	Limite de Bevel et de Kessel.				Rive droite, sur le ruisseau de Bevel, passe- relle en fer, à l'Etat.
	35 697	Kessel.				Rive droite, sur le Vischbeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	36 228	Gestel.				Rive gauche, sur le fossé du vieux château de Gestel, passerelle en bois, à l'Etat.
	37 497	Limite de Gestel et de Berlaer.				Rive gauche, sur le ruisseau de Gestel, pas- serelle en fer, à l'Etat.
	40 442	Kessel.				Rive droite, sur le Rottebeek, passerelle en bois, à l'Etat.
	40 843	Limite de Berlaer et de Lierre.				Rive gauche, sur le ruisseau de Berlaer, pas- serelle en fer, à l'Etat.
	41 145	Kessel.				Rive droite, sur le Lindebeek, passerelle en fer, à l'Etat.
	43 918	Lierre.				Rive gauche, sur le ruisseau du fort, passe- relle en fer, à l'Etat.

PETITE-NÈTHE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état-major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en alignement droit.	en courbe.	mesurée à la flottaison.	au plafond.		
ANVERS.	Bief n° 1, de l'écluse n° 4 à l'écluse n° 3, sous Grobben-donck.	0k.000	3k.137	3137 ^m 00	680 ^m 00	2457 ^m 00	14 ^m 75	8 ^m 00	1 ^m 35	7 ^m 24
	Bief n° 2, de l'écluse n° 3 à l'écluse n° 2, à Nylen.	3 137	7 823	4686 00	1780 00	2906 00	13 30	—	—	6 31
	Bief n° 3, de l'écluse n° 2 à l'écluse n° 1, à Emblehem . . .	7 823	11 910	4087 00	1577 00	2510 00	14 65	9 00	—	5 27
	Bief n° 4, de l'écluse n° 1 au barrage du Moll, à Lierre (a).	11 910	17 918	6007 00	2220 00	3787 00	Variable suivant la marée.	10 00	Variable suivant la marée.	3 30 aux basses eaux 4 50 aux marées hautes moyennes ordinaires.

(a) Dans ce bief, la navigation se fait à l'aide de la marée. En temps de marée haute la moins élevée, le mouillage minimum est de 1^m40.

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
ANVERS.			Les cotes de niveau sont inscrites entre parenthèses.										
	Écluse n° 4, à Grob- bendonck	—	2 ^m 11 (6 99)	1 ^m 91 (5 33)	1 ^m 86	5 ^m 20	45 ^m 62	5 minutes.	10 minutes.	Bajoyers verticaux, parements en moellons piqués.	4 larrons, 4 ventelles.	8 ^m 50 en fascines.	20 ^m 00 en fascines.
	Écluse n° 3, à Grob- bendonck (a)	3k.137 ^m 40	1 57 (5 67)	1 86 (4 45)	0 93	5 00	20 92	2 —	7 —	Bajoyers verticaux, parements en charpente.	4 ventelles.	»	»
	Écluse n° 2, à Nylen.	7 823 70	2 22 (4 09)	1 77 (3 50)	1 04	5 20	46 35	5 —	10 —	Bajoyers verticaux, parements en moellons piqués.	—	25 ^m 00 en briques.	25 ^m 00 en briques.
	Écluse n° 1, à Emble- hem	11 910 70	2 47 (2 80)	Variable suivant la marée. (2 20)	Variable suivant la marée.	5 20	46 35	5 —	10 —	—	—	20 ^m 00 en briques sur béton.	25 ^m 00 en briques sur béton.
(a) Cette écluse doit être reconstruite prochainement suivant les dimensions des trois autres, reconstruites successivement dans ces dernières années.													

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSE NAVIGABLE.			DÉVERSOIR.			OBSERVATIONS.	
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	Système de fermeture.	Hauteur des retenues.	Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE.			Hauteur des retenues.
							fixe.	à engins mobiles.		
ANVERS.	Barrage de l'écluse n° 3, à Grobendonck	3k.137	»	»	»	2 de 4 ^m 00 cha- cune et 1 de 1 ^m 50.	»	Poutrelles et vannes.	2 ^m 10	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837. Fermetures : 24 poutrelles et une vanne.
	Barrage de l'écluse n° 2, à Nylen .	7 823	»	»	»	—	»	—	2 84	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837. Fermetures : 32 poutrelles et une vanne.
	Barrage de l'écluse n° 1, à Emblehem	11 910	»	»	»	2 de 4 ^m 05 cha- cune et 1 de 2 ^m 00.	»	—	2 43	Avec pont fixe pour le charriage. Construit en 1837 et reconstruit en 1856. Fermetures : 28 poutrelles et une vanne.
	Barrage du Moll, à Lierre . . .	17 918	1 de 7 ^m 00.	Portes de flot et portes d'ebbe.	3 ^m 70	2 de 4 ^m 00 cha- cune.	»	Vannes.	1 50 (hauteur des vannes).	Avec pont tournant pour le charriage. Construit en 1877. Fermetures du déversoir : 2 vannes.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont de Grobbendonck (a).	0k.325	Tournant.	Route communale de Grobbendonck à Bouwel.	2 travées de 6 ^m 50.	A. 1 de 1 ^m 50 B. Estacade.	Supports en maçonnerie et tablier en charpente.
	Pont de Molter-Nèthe (b).	8 923	—	Route communale de Nylen à Broe- chem.	—	—	—
	Pont sur l'écluse n° 1, à Emblehem (c)	11 910	—	Chemin de Kessel à Emblehem.	1 travée de 5 ^m 20	»	Longerons en tôle.
	Pont de Nazareth (d)	15 234	Partie fixe et partie tournante	Chemin de fer de Lierre à Turnhout.	3 travées : 1 de 7 ^m 20 et 2 de 7 ^m 00.	A. 1 de 2 ^m 50 et 1 de 1 ^m 50. B. Sans esta- cade.	Supports en maçonnerie et longerons en fonte.
	Pont de la Porte de Louvain, à Lierre (e)	17 070	Tournant.	Route provinciale de Lierre vers Gheel.	2 travées de 7 ^m 00.	A. 1 de 1 ^m 60 B. Avec esta- cade.	Supports en maçonnerie et longerons en tôle.
	Pont sur le barrage du Moll, à Lierre (f).	17 918	—	Route communale de Lierre vers Duffel.	1 travée de 7 ^m 00.	—	Longerons en tôle.
(a) Construit en 1857. Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg ren- contre la pile. (b) Construit en 1875. Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg ren- contre la pile. (c) Construit en 1874. (d) Construit en 1854-1855. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux. L'arche marinière est celle de la rive droite. L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu. (e) Construit en 1877. Les deux arches sont marinières. L'axe du thalweg ren- contre la pile. (f) Construit en 1877.							

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LONGUEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	De l'écluse n° 4 à l'écluse n° 3 : 0k.000 à 3k.137. . .	Grobbendonck.	Rive gauche.	2 ^m 50	Terre.	<i>Le chemin passe sur les ouvrages suivants :</i> Pont sur le Bollaack, à un kilomètre en aval de l'écluse n° 1, à Emble- hem. Passerelle sur l'Arendbeek, à l'ori- gine de la dérivation de Lierre. Passerelle sur le barrage du Grand- Spuy, à Lierre. Passerelle sur le barrage du Petit- Spuy, à Lierre.
	De l'écluse n° 4 au barrage du Moll, à Lierre : 0k.000 à 17k.918	Grobbendonck, Pulle, Nylen, Broechem, Emble- hem et Lierre.	Rive droite.	—	—	

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au- dessus des fonda- tions.	Mur, perré, re- vêtement, estacade en char- pente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
ANVERS.	Au pont dit « Grobbendonck », rive droite.	0k.300	1 ^m 35	8 ^m 59	»	Talus en terre.	80 ^m 00	25 ^m 00	Terre.
	Au pont dit « Grobbendonck », rive gauche	—	1 61	8 85	»	—	50 00	20 00	—
	1 ^{re} embarcadère du duc d'Ursel, à Grobbendonck.	2 000	1 04	8 28	»	—	40 00	15 00	—
	2 ^e — — — — —	2 500	0 76	8 00	»	—	—	—	—
	Grand Elzendonck, sous Nylen.	4 200	1 05	7 36	»	—	50 00	12 00	—
	Au lieu dit « Gewat » — . .	5 200	0 82	7 13	»	—	20 00	8 00	—
	Pont de Molter-Nèthe, —	8 900	1 50	6 76	»	—	25 00	5 00	—
	Seppekens, sous Emblehem . .	11 200	0 46	5 72	»	—	20 00	8 00	—
	Crique De Groof, à Lisp, sous Lierre	14 500	Variable suivant la marée.	5 37	»	—	40 00	10 00	—
	Débarcadère du sieur Moll, à Lisp, sous Lierre	14 900		5 40	»	—	20 00	15 00	—
	En amont de la porte de Lou- vain	17 000		5 18	»	—	80 00	30 00	—
	En aval de la porte de Louvain, à Lierre.	17 100		6 12	4 ^m 29	Mur de quai Talus en terre.	20 00 80 00	40 00	—
	Dans la ville de Lierre, au ri- vage et au marché aux pois- sons.	—	—	4 95	»	Mur de quai	300 00	6 00	Pavage.
	Dans la ville de Lierre, au lieu dit « le Quai »	—	—	5 70	»	Talus en terre.	140 00	12 00	Terre.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU		
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.
ANVERS.	Mur de quai en aval du pont de la Porte de Louvain.	17k.100	Lierre.	20 ^m 00	1 ^m 83	Variable suivant la marée.	6 ^m 12
	Dans la ville de Lierre, au rivage et au marché aux poissons	»	—	300 00	2 00		4 95

NÈTHE-INFÉRIEURE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
ANVERS.	Bief unique	0k.000	15k.000	15000 ^m 00	»	15 ^m 000	Varia- ble sui- vant les marées	10 ^m 00 au mi- nimum.	0 ^m 40 à marée basse et 2 80 à marée haute moyenne ordinaire.	4 ^m 50 à marée haute moyenne ordinaire.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levi).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont de Duffel (a) . . .	6k.500	Tournant.	Route provinciale de Malines à Lierre.	5 arches de 5 ^m 75, 7 ^m 00, 7 ^m 80, 7 ^m 00 et 5 ^m 75.	A. Palées de 0 ^m 30 à 0 ^m 35 d'épaisseur. B. Estacades à l'amont et à l'aval.	Culées en maçonnerie. Palées et tablier en charpente.
	Pont du chemin de fer (b).	8 100	—	Ligne de Malines à Anvers.	1 arche de 6 ^m 55, rive gauche, puis une travée de 7 ^m 30, 1 arche de 7 ^m 10 et ensuite 4 arches de 8 ^m 10.	A. Les deux piles-culées de la travée ont 2 ^m 20 et les au- tres piles 0 ^m 80. B. Estacades à l'amont et à l'aval.	En maçonnerie avec partie mobile en tôle.
	Pont de Waelhem (c) . .	11 650	—	Route de l'Etat de Bruxelles vers Breda.	4 arches : les deux de la rive gauche de 8 ^m 50 d'ouver- ture chacune; les deux autres de 17 ^m 44 chacune.	A. 4 ^m 00 à la pile de pivot; 2 ^m 00 aux deux autres. B. Estacades en amont et en aval.	Culées et piles en maçonnerie; tablier en tôle.

(a) Appartient à la province. Reconstitué en 1861, excepté les culées et la partie des pieux sous eaux basses.
La travée marinière est celle du milieu, dans laquelle passe aussi l'axe du thalweg.

(b) Construit en 1835. Il n'existe pas de passerelle pour piétons, ni pour chevaux. La travée mobile livre passage aux bateaux et reçoit l'axe du thalweg.

(c) Les culées ont été construites en 1819 et les piles et le tablier en 1866-1868. Charge d'épreuve : 1^{re} 400 kilogrammes par mètre carré, uniformément répartis, tant sur la voie charretière que sur les trottoirs; 2^e passage d'une voiture à 4 roues chargée de 18,000 kilogrammes.
Ce pont appartient à la route.
Les deux travées de la rive gauche, recouvertes par le tablier mobile, servent au passage des bateaux, celle tenant à la rive aux bateaux montants et l'autre aux bateaux descendants. Les bateaux à mâts mobiles passent aussi sous les parties fixes.
L'axe du thalweg passe dans la deuxième travée à partir de la rive gauche.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Du barrage de Lierre au pont de Duffel : 0k.000 à 6k.500	Lierre et Duffel.	Rive droite.	De 0 ^m 50 à 1 ^m 00 (largeur du sommet des digues).	En terre.	Il existe deux passerelles en bois pour piétons sur la rive droite.
	Du pont de Duffel au pont du chemin de fer : 6k.500 à 8k.100	Duffel.	Rive gauche.	—	—	
	Du pont du chemin de fer au Rupel, confluent de la Nèthe et de la Dyle : 8k.100 à 15k.000	Duffel, Waelhem et Rumpst.	Sans chemin de halage.	»	»	La marche des bateaux est produite par le vent, par le courant des marées et par l'emploi de rames.

CANAL DE NIEUPORT, PAR FURNES, A DUNKERQUE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	De Dunkerque à Furnes.	Écluse octogone à Dun- kerque.	Écluse dite « de Nieu- port » à Furnes.	9082 ^m 00	15314 ^m 00	3487 ^m 00	15 ^m 00	6 ^m 00	1 ^m 30	2 ^m 378
		Écluse dite « de Nieuport » à Furnes.	Nieuport (écluse dite « de Furnes »).	9719 00						

On recreuse, en ce moment, la partie comprise entre Furnes et Nieuport, de façon à lui donner un mouillage de 2^m20 et une largeur minimum de 12^m00 au plafond.

Écluses.

2.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse dite « de Nieup- port », à Furnes (a).	A partir de la frontière française. 9k.082	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état- major. Les buscs amont et aval se trouvent à la cote + 0 ^m 028, soit à 2 ^m 35 en contre-bas de l'étiage réglementaire.		Varie selon la hauteur des eaux du pays.	5 ^m 40	43 ^m 00	»	»	Bajoyers verticaux.	B. 1 ventelle de 0 ^m 70 × 1 ^m 00 dans chacun des 4 vantaux.	En fascines et moellons.	En fascines et moel- lons.
	Écluse dite « de Furnes », à Nieupport (b) . . .	18 801	Ce busc se trouve à la cote + 0 ^m 006, soit à 2 ^m 372 en contre- bas de l'éti- age régle- mentaire.	Ce busc se trouve à la cote 0 ^m 016, soit à 4 ^m 752 en contre- bas de la ma- rée haute de vives eaux ordi- naires.	Varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	8 50	45 10	10 minut.	20 minut.	Bajoyers avec pare- ments en briques et angles en pierres de taille.	A. 4 larrons de 1 ^m 40 × 0 ^m 80. B. 8 ventelles à jalousie présentant cha- cune 4 ouvertures de 1 ^m 00 × 0 ^m 18.	Longueur: 8 ^m 75, composé d'une couche de fas- cines, lestée de briquillons et de moellons.	Une partie de 7 ^m 85 de longueur, composée d'une couche de bé- ton, suivie d'une ma- çonnerie de briques et de moellons. Une deuxième partie de 9 ^m 00 de longueur, com- posée d'une couche de fascines, lestée de bri- quillons et de moel- lons.

(a) Construite en 1880. Sert à isoler les eaux dérivées de l'Yser des eaux de la partie du canal qui s'étend de Furnes à la frontière française.
(b) Construite en 1876. Elle présente deux paires de portes de flot et deux paires de portes d'ebbe, en bois, manœuvrées à l'aide de barres trainantes et de cabestans. — Un pont tournant se trouve établi sur l'écluse, au milieu de la longueur du sas. — Une écluse d'évacuation est accolée à cet ouvrage.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	EMPLACEMENT KILOMÉTRIQUE.	PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse d'évacuation accolée à l'écluse de navigation dite « de Furnes », à Nieuport	18k.801 (distance comptée à partir de la frontière française).	Quatre pertuis ayant chacun 2 ^m 00 de largeur.	»	Vannes manœuvrées par des crics.	La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	Construite en 1876 et destinée à évacuer les eaux excédentes du canal dans l'arrière-port. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et de pierres de taille. Il y a huit vannes, dont quatre à l'amont et quatre à l'aval. La tête amont est pourvue de rainures pour poutrelles.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levé).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (α)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, PONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont d'Adinkerke (b). . .	3k.585	Tournant.	Route d'Adinkerke à La Panne.	1 ^m 90	Rive droite. 1 travée de 6 ^m 00 d'ouverture. Rive gauche.	B. Oui.	Culées en maçonnerie; tablier en fer.
	Pont dit « de Dunkerque », à Furnes (b)	8 006	—	Route de Nieupoort, par Furnes, à la frontière française.	—	—	B. —	—
	Pont dit « d'Ypres », à Furnes (c)	8 620	—	Route de Furnes à Elsendamme.	2 00	—	B. —	—
	Pont dit « de Nieupoort », à Furnes (d)	9 402	—	Route de Furnes à Spermaillie.	2 15	2 travées : 9 ^m 05 6 ^m 05	A. 1 ^m 60 B. Oui.	Piles et culées en maçonnerie; tablier en fer.
	Pont du chemin de fer, à Furnes (e)	9 544	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Dunkerque.	3 10	2 travées : 5 35 10 35	A. 4 ^m 30 B. Oui.	—
	Pont de Wulpen (f) . . .	13 838	—	Route de Wulpen, par Oostduinkerke, à la mer.	2 20	2 travées : 9 95 6 05	A. 1 ^m 60 B. Oui.	—
	Pont du Pélican (g) . . .	16 925	—	Route de Nieupoort, par Furnes, à la frontière.	—	2 travées : 9 95 6 05	A. 1 ^m 60 B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer, à Nieupoort (h)	17 672	—	Chemin de fer de Dixmude à Nieupoort.	2 75	2 travées : 7 ^m 85	A. 4 ^m 30 B. Oui.	—
	Pont de l'écluse dite « de Furnes », à Nieupoort (i).	18 801	—	Route de Nieupoort à St-Pierre-Capelle.	3 50	2 travées : 8 50 11 00	A. 4 ^m 40 B. Oui.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1875.

(c) — 1873.

(d) — 1874. Travée marinière sur la rive gauche.

(e) — 1869.

(f) Construit en 1876. Travée marinière sur la rive droite.

(g) — 1874.

(h) — 1867. Travée marinière sur la rive gauche.

(i) Construit en 1876. Établi sur l'écluse de Furnes. Travée marinière sur la rive droite.

CANAL DE NIEUPORT, PAR FURNES, A DUNKERQUE. 307

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE	LONGUEUR du MUR DE QUAI	Profondeur	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bassin de Furnes . . .	(La distance est comptée à partir de la frontière française.) 9k.007	Forme à peu près rectangulaire; surface: 14 ares.	135°00	28°00	1°50	On y charge ou décharge principalement : Denrées coloniales. — Produits agricoles. — Engrais. — Charbons et bois de chauffage. — Briques. — Pavés. — Matériaux de construction.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Emplace- ment kilomé- trique.	COMMUNE DE	LON- GUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
FLANDRE OCCIDENTALE.	Quai de Furnes . . .	(La distance est comptée à partir de la frontière française.) 9k.007	Furnes.	28°00	0°878	2°378	3°878	Ce mur, entièrement construit en briques, se trouve établi au fond du bassin : c'est une propriété de la ville de Furnes. Le pied du mur est envasé au point qu'on n'y trouve guère que 0°50 d'eau sous l'écluse réglementaire.

OURTHE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES (a).		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
LUXEMBOURG.	<i>Partie non canalisée.</i>									
	En amont de Laroche.	Confluent des 2 bran- ches de l'Ourthe à Engreux : 0k.000.	Pont en pierre à La- roche : 24k.100.	24100 ^m 00	»	Courbes succes- sives.			0 ^m 15	274 ^m 00 218 14
LUXEMBOURG ET NAMUR.	Laroche à Noiseux.	Pont en pierre à La- roche : 24k.100.	Pont en pierre à Noi- seux (Na- mur) : 55k.980.	31880 00	»	—			0 20	218 14 159 20
NAMUR, LUXEMBOURG ET LIÈGE.	Noiseux à Comblain- la-Tour	Pont en pierre à Noi- seux (Na- mur) : .55k.980.	Pont en pierre à Comblain-la- Tour (Liège) 95k.800.	36820 00	»	—			0 30	159 20 104 52

Il n'y a guère de navigation, sur la partie non canalisée, depuis la construction du chemin de fer de l'Ourthe.
 Pour la partie non canalisée, on a renseigné le mouillage d'été, lequel s'élève de plus de 0^m50 dans les saisons pluvieuses.
 (a) D'après la carte de l'état-major, de même que celles contenues dans les autres tableaux.

Biefs. (Suite.)

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
LIÈGE.	Comblain-la-Tour à Comblain-au-Pont .	Pont en pierre à Comblain- la-Tour : 95k.800.	Pont de Scay : 100k.400.	4600 ^m 00	»	Courbes succes- sives.			0 ^m 40	104 ^m 52 97 75
	Pont de Scay à Com- blain-au-Pont jus- qu'à l'embouchure de l'Ambleve	Pont de Scay : 100k.400.	Ecluse n° 17 : 101k.200.	800 00	»	—			1 20	97 75 97 18
	<i>Partie canalisée.</i>									
	Bief n° 17	100 600	101 200	600 00	455 ^m 00	145 ^m 00	7 ^m 40	5 ^m 00	—	97 18
	— n° 16	101 200	103 190	1990 00	1697 00	293 00	7 90	5 50	—	94 98
	Embranchement canal de Chanxhe	103 020	—	170 00	170 00	»	6 40	4 00	—	92 38
	Bief n° 15	103 190	104 670	1480 00	843 00	637 00	9 10	5 50	—	—
	— n° 14	104 670	108 330	3660 00	2244 00	1416 00	8 40	—	—	90 04
	— n° 13	108 330	109 190	860 00	660 00	200 00	9 10	—	—	87 04
	— n° 12	109 190	111 340	2150 00	1652 00	498 00	8 40	—	—	84 04
	— n° 11	111 340	112 525	1185 00	544 00	641 00	9 10	—	—	82 58
	— n° 10	112 525	115 300	2805 00	1808 00	997 00	—	—	—	79 58
	— n° 9	115 300	116 380	1050 00	306 00	744 00	—	—	—	78 08
	— n° 8	116 380	117 705	1325 00	832 00	493 00	7 90	—	—	75 78
	— n° 7	117 705	120 265	2560 00	2060 00	500 00	9 10	—	—	72 50
	— n° 6	120 265	121 145	880 00	80 00	800 00	—	—	—	71 22
	— n° 5	121 145	123 130	1985 00	1631 00	354 00	7 90	—	—	69 22
	— n° 4	123 130	124 850	1720 00	1320 00	400 00	9 10	—	—	67 02
	— n° 3	124 850	125 605	755 00	645 00	110 00	7 60	—	—	65 56
	— n° 2	125 605	127 745	2140 00	2080 00	60 00	16 30	10 00	—	63 94
	— n° 1	127 745	129 320	1575 00	1253 00	322 00	13 60	—	—	61 99

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment Kilomé- trique.	DÉVERSOIR.			
			LONGUEUR.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.
				fixe.	à engins mobiles.	
LUXEM- BOURG.		A partir de la jonction des deux Ourthes à Engreux.				
	Moulin de Poignelé, à Laroche.	22k.800	»	»	A poutrelles : 4 ^m 65	1 ^m 00
	— de Jupille.	31 350	»	»	— 6 00	0 90
	— de Rendeux	37 050	»	»	— 7 00	1 00
	— de Hampteau	41 580	»	»	— 6 00	0 90
	— de Hotton (amont).	43 780	»	»	— —	1 00
NAMUR.	— — (aval)	44 780	»	»	— —	—
	— de Monville	46 980	»	Fixe.	»	1 05
LUXEM- BOURG.	— de Noisieux	55 480	»	»	A poutrelles : 6 00	1 35
	— de Petit-Eneilles	58 480	»	»	— 5 00	1 15
	— de Petithan	64 780	»	»	— 2 50	0 85
	— de Durbuy	67 750	»	»	— 5 00	1 20
	— de Barvaux	74 450	»	»	— —	1 06
	Barrage n° 17bis, à Douxflamme (a) . . .	101 050	90 ^m 00	En moellons : 85 ^m 00	— —	2 12
LIÈGE.	— n° 16bis, à Chanxhe (b)	102 373	118 50	— 108 50	— 10 00	3 00
	— n° 14bis, à la Gombe (c)	106 003	100 00	— 95 00	— 5 00	2 25
	— n° 12bis, à Esneux (d)	109 421	85 00	— 80 00	— —	1 50
	— n° 10bis, à Hony (e)	114 438	84 00	— 74 00	— 10 00	3 50
	— n° 7ter, à Tilff (f)	120 265	55 00	— 55 00	»	1 80
	— n° 7bis, — (g)	—	110 00	— 105 00	A poutrelles : 5 00	2 80
	Barrage usinier de Colonster (h)	122 630	195 12	— 190 00	— 5 12	0 75
	— — de Campana (i)	124 425	157 00	— 150 00	— 7 00	1 00
	— — de Sawheid (j)	125 605	135 50	— 130 00	— 5 50	0 80
	— — des Aguesses	128 739	147 50	— 147 50	»	1 20

(a) Construit en 1854-1855. — 2 poutrelles.

(b) — — 6 —

(c) — — 2 —

(d) — — 2 —

(e) — — 8 —

(f) — — —

(g) Construit en 1854-1855. — 4 poutrelles.

(h) 4 poutrelles.

(i) 5 —

(j) 4 —

Il n'existe ni pont ni passerelle sur aucun des barrages de l'Ourthe canalisée.

Écluses.

2.

312

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT.	AVAL.										
			Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.											
	Écluse n° 17. . .	101k.200	95 ^m 98	93 ^m 78	2 ^m 20	3 ^m 00	20 ^m 47	3 minut.	8 minut.	En briques.	4 ventelles.	»	7 ^m 50 en libages.	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de gaffes et de cabestans et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 16. . .	103 190	93 20	91 18	2 60	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de fleches et de gaffes, la porte d'amont ayant deux ventelles à crics et celle d'aval deux ventelles à jalousies.
	— n° 15. . .	104 670	90 84	88 84	2 34	—	—	—	—	—	—	»	—	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de cabestans et de gaffes et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 14. . .	108 330	87 59	85 74	3 00	—	—	—	—	En moellons.	—	»	—	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de cabestans et de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.
	— n° 13. . .	109 190	84 84	82 84	—	—	—	—	—	En briques.	—	»	—	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de gaffes et de fleches et ayant chacune deux ventelles avec crics.
	— n° 12. . .	111 340	82 60	81 38	1 46	—	—	—	—	Briques et moellons.	—	»	—	Deux portes en charpente, manoeuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.

O U R T H E .

— n° 11. . .	112 525	80 38	78 38	3 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de cabestans et de gaffes et ayant chacune deux ventelles avec crics.
— n° 10. . .	115 300	78 23	76 88	1 50	—	—	—	—	En briques.	—	—	—	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles avec crics.
— n° 9. . .	116 380	76 33	74 58	2 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— n° 8. . .	117 705	73 00	71 19	3 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de gaffes et ayant chacune deux ventelles à jalousies.
— n° 7. . .	120 265	71 02	70 02	1 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de flèches et ayant chacune deux ventelles avec crics.
— n° 6. . .	121 155	69 71	67 96	2 00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— n° 5. . .	123 130	67 76	65 76	2 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Deux portes manœuvrant au moyen de flèches et de gaffes deux ventelles à crics à la porte d'amont et deux ventelles à jalousies à la porte d'aval.
— n° 4. . .	124 850	65 57	64 14	1 46	—	—	—	—	En moellons.	—	—	—	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de flèches et de gaffes ayant chacune deux ventelles à crics.
— n° 3. . .	125 605	63 92	62 66	1 62	—	—	—	—	Briques et moellons.	—	—	—	—	—
— n° 2. . .	127 745	61 84	60 79	1 95	5 20	45 10	4 minut.	20 minut.	Verticaux en pierre de taille.	—	—	15 ^m 00 en libages.	—	Deux portes en charpente, manœuvrant au moyen de cabestans et cordages ayant chacune deux ventelles à crics.
— n° 1. . .	129 320	60 79	58 08	1 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Cette écluse contient trois portes dont une de flot vers la Meuse; celle d'aval est manœuvrée au moyen de crémaillères et celle d'amont par des cabestans en bois avec cordages; ces portes sont en charpente et ont chacune deux ventelles avec crics.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LUXEMBOURG.	Pont de Laid-Thier (b) . .	2k.900	Fixe.	Chemin de Nisramont à Tilly et Wibrin.	4 ^m 76	3 arches de 10 ^m 00	A. 2 ^m 50 B. Non.	Maçonnerie.
	— suspendu à Laroche (c)	23 400	—	Route de Sedan vers Malmédy.	3 80	1 travée de 33 00	A. » B. Non.	Fer.
	Pont en pierre, à Laroche (d).	24 100	—	Route de Laroche vers Melreux et Grand-Han.	3 10	4 arches de 10 60	A. 1 ^m 50 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Marcourt (e) . .	33 950	—	Chemin empierré s'embranchant à la route de Melreux et allant à Fraiture.	4 40	3 — de 11 50	A. 2 ^m 00 B. Non.	—
	— de Hampteau (f) . .	42 540	—	Chemin reliant la campagne du sieur Stasse à la route de Laroche à Melreux.	2 57	1 travée de 28 00	A. » B. Non.	Fer.
	— à Hotton (g) . . .	44 380	—	Routes provinciales de Marche à Barvaux et Manhay, et route de Laroche à Grand-Han.	4 00 arche centrale	5 arches qui ont respectivement 6 ^m 00, 8 ^m 00, 9 ^m 70, 8 ^m 00 et 6 ^m 00.	A. 4 piles qui ont respectivement 4 ^m 30, 4 ^m 60, 4 ^m 20 et 4 ^m 40. B. Non.	Maçonnerie.
NAMUR.	— à Melreux (h) . . .	46 280	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	5 ^m 00	1 travée de 40 ^m 00	A. » B. Non.	Fer.
	— de Monville (i) . . .	46 880	—	Route de Melreux à Fronville.	5 21	3 arches de 16 90	A. 2 ^m 00 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Noiseux (j) . . .	55 980	—	Route de Baillonville à Jenneret.	7 57	3 — de 15 20	A. 1 ^m 65 B. Non.	—
	— de Petit-Han (k) . .	65 620	—	Route de Groschêne à Verviers.	5 57	3 — de 15 30	A. 2 ^m 00 B. Non.	—
LUXEMBOURG.	— de Durbuy (l) . . .	68 050	—	Route de Baillonville à Jenneret.	4 75	1 — de 17 00	A. » B. Non.	—
	— de Barvaux (m) . . .	74 720	—	Route vicinale vers la route de Tohogne à Manhay.	4 80	3 — de 15 30	A. 2 ^m 00 B. Non.	—
	— du chemin de fer, à Bomal (n)	78 720	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	4 20	1 travée de 41 00	A. » B. Non.	Fer.
LIÈGE.	Pont de Bomal (o) . . .	79 200	—	Route de Tohogne à Manhay.	3 82	5 arches de 11 00	A. 1 ^m 50 B. Non.	Maçonnerie.
	— du chemin de fer à la sortie du tunnel de Sy (p).	84 600	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	5 40	2 travées de 29 50	A. 3 ^m 50 B. Non.	Fer.
	Pont du chemin de fer en aval du hameau de Sy (q).	85 500	—	—	5 15	2 — de 29 75	A. 3 ^m 85 B. Non.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1872. Axe du thalweg à l'arche du milieu.

(c) Ce pont a été construit en 1844.

(d) Axe du thalweg, 2^e arche, rive gauche. Ce pont a été construit en 1874.

(e) Ce pont a été construit en 1862. Axe du thalweg : arche du milieu.

(f) Ce pont a été construit en 1877.

(g) Axe du thalweg dans l'arche centrale. Construit en 1723.

(h) Construit en 1865.

(i) Ce pont a été construit en 1878 et 1879. L'axe du thalweg passe approximativement dans l'arche du milieu.

(j) L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu. Ce pont a été construit en 1869.

(k) Ce pont a été construit en 1857. L'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu.

(l) Ce pont a été construit en 1705. Il y a encore un pont en maçonnerie à trois arches de 11^m00 chacune, sous la même route, pour les eaux des crues; il a été construit en 1862 sur la prairie au milieu de Durbuy.

(m) L'axe du thalweg passe sous l'arche de droite; il a été construit en 1865.

(n) Il a été construit en 1865.

(o) L'axe du thalweg passe dans la 2^e arche de la rive gauche. Il y a deux arches marinières, la 2^e et la 3^e de la rive gauche. Ce pont a été construit en 1864. Il y a un chemin de halage dans l'arche rive gauche.

(p) Construit en 1864. Thalweg près de la pile, travée de droite.

(q) Construit en 1864. Thalweg contre la pile, travée de droite.

Ponts. (Suite.)

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LIÈGE.	Pont inachevé à Hamoir, contre l'embouchure du Néblon (b).	89k.150	Fixe.	Devait servir à la route de Huy à Stavelot; sert de passerelle.	4 ^m 01	4 arches de 9 ^m 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	Maçonnerie.
	Pont de Hamoir (c)	89 300	—	Route de Huy à Stavelot.	4 45	3 — de 15 00	A. 1 ^m 75 B. Non.	—
	— près de la ferme Taboureux, à Hamoir (d)	91 000	—	Chemin de fer de l'Ourthe.	4 48	2 travées de 30 00	A. 3 ^m 00 B. Non.	Fer.
	Pont à Comblain-la-Tour (e).	95 800	—	Route de Xhoris à celle de Liège et à Fairoir-Comblain.	5 28	3 arches de 16 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	Maçonnerie
	Pont de Scay, à Comblain-au-Pont (f)	100 400	—	Route de Liège à Aywaille, dite « de l'Amblève ».	4 65	—	—	—
	Pont de Chanxhe (g). . . .	102 890	—	Chemin de fer.	2 80	1 ouv. de 7 00	»	Fer et maçonnerie.
	— de la Gombe (h). . . .	105 803	—	—	4 40	2 — de 40 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	—
	— de Souverainpré (i) . . .	106 925	—	Chemin communal.	3 25	1 — de 7 00	»	Bois et maçonnerie.
	— d'Esneux (j).	109 330	—	Route d'Angleur à Hamoir	5 36	3 arches de 20 00	A. 2 ^m 00 B. Non.	Maçonnerie.
	— de Hony (k).	114 980	—	Chemin de fer de l'Etat.	3 50	1 ouv. de 7 00	»	Culées en maçonnerie et tablier en fer.
	— Marchot (l)	117 249	—	Chemin de fer industriel.	2 43	—	»	—
	— de Tihff (m)	119 785	—	Route d'Angleur à Hamoir.	3 80	2 ouv. de 31 50	A. 2 ^m 00 B. Non.	Pile et culée en maçonnerie et tablier en fer.
	— de Chénée (n)	126 732	—	Chemin de fer de l'Etat.	6 60	3 arches de 15 50	—	Maçonnerie.
	— de la Société Orban (o) . . .	128 395	—	Chemin de fer industriel.	4 70	2 ouv. de 22 00	A. Palée en fonte avec estacade. B. Non.	Culées en maçonnerie et tablier en fer.
	Ponts du chemin de fer, à Angleur (p)	129 035	—	Chemin de fer du Nord.	5 24	1 — de 10 00	»	Culées en maçonnerie et tablier en fonte

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1772, mais jamais achevé; il est fort dégradé. Le thalweg passe dans la 2^e arche, rive gauche. Pas de chemin de halage.

(c) Ce pont a un chemin de halage et a été construit en 1854. Le thalweg est contre la pile dans l'arche rive gauche.

(d) Construit en 1864. Pas de chemin de halage. Le thalweg est contre la pile, rive gauche.

(e) Ce pont a été construit en 1874. Le thalweg existe contre la pile, dans l'arche, rive gauche, où se trouve le chemin de halage.

(f) Construit en 1868. Thalweg dans l'arche rive gauche, où est le chemin de halage.

(g) Construit en 1865-1866 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée; il ne comporte pas de passerelle.

(h) Construit en 1865-1866, à l'usage du chemin de fer, sans passerelle; la travée vers la rive droite sert d'arche marinière et celle vers la rive gauche livre passage à l'axe du thalweg.

(i) Construit en 1854-1855 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée.

(j) Construit en 1840-1844; l'arche marinière se trouve vers la rive droite et l'axe du thalweg passe par l'arche du milieu.

(k) Construit en 1865 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée, à l'usage exclusif du chemin de fer.

(l) Construit en 1876 sur une dérivation de l'Ourthe canalisée; il sert exclusivement pour l'usine Marchot.

(m) Construit en 1833, exploité par une société concessionnaire; l'axe du thalweg et l'arche marinière se trouvent dans la travée vers la rive gauche.

(n) Il existe un passage pour voitures et piétons. L'arche marinière se trouve vers la rive gauche et l'axe du thalweg passe dans l'arche du milieu.

(o) Construit pour l'usage particulier de la Société Orban; la navigation n'y paie aucune taxe; la travée vers la rive gauche sert d'arche marinière et donne passage à l'axe du thalweg.

(p) Ces ponts ont été construits en 1849-1850, sur la dérivation de l'Ourthe canalisée; ils sont réservés exclusivement pour l'usage du chemin de fer et ne comportent pas de passerelle.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LUXEMBOURG.	30 mètres en amont et 220 mètres en aval du pont en maçonnerie de la route de Tohogne à Manhay : 74k.690 à 74k.940	Bomal.	Rive gauche.	1 ^m 50 à 3 ^m 50	Empierrement.	Depuis Engreux jusqu'en aval de Barvaux, il n'y a pas de chemin de halage. Les haleurs suivaient l'une ou l'autre rive et même le lit de la rivière. Il n'y a guère de navigation aujourd'hui. Quelques flottes de bois seulement descendent la rivière. Entre Barvaux et Comblain-au-Pont, il existe quelques parties de halage aux abords des ponts en maçonnerie construits pour les routes. Ces parties sont indiquées ci-contre. Entre elles, le halage se fait sur l'une des rives.
	Depuis l'embouchure du Néblon, à 75 mètres en amont, jusqu'à 400 mètres en aval du pont en maçonnerie de la route de Huy à Stavelot : 89k.225 à 89k.700	Hamoir.	—	2 00 à 3 00	—	
	Depuis 15 mètres en amont jusqu'à 425 mètres en aval du pont en maçonnerie à Comblain-la-Tour : 95k.785 à 96k.225	Fairon-Comblain.	—	— —	—	
	Depuis 1,400 mètres en amont jusqu'à 300 mètres en aval du pont de Scay : 99k.000 à 100k.700.	Comblain-au-Pont.	—	1 50 à 3 00	Terre, sauf 230 mètres en empierrement.	
	Du point précédent à l'écluse 16 : 103k.190.	Hody-Poulseur et Comblain-au-Pont.	—	4 ^m 00	Gravier et pierraille.	
	De l'écluse 16 à l'écluse 15 : 103k.190 à 104k.670	Hody-Poulseur.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 15 au barrage 14bis : 104k.670 à 106k.003.	—	Rive gauche.	—	—	
	Du barrage 14bis à l'écluse 13 : 106k.003 à 109k.190. . .	Esneux.	—	—	—	Un bac passe-cheval pour le service de la navigation.
	De l'écluse 13 au barrage 10bis : 109k.190 à 114k.438.	—	Rive droite.	—	—	
	Du barrage 10bis à l'écluse 10 : 114k.438 à 115k.300. . .	—	Rive gauche.	—	—	Un bac passe-cheval pour le service de la navigation.
	De l'écluse 10 à l'écluse 8 : 115k.300 à 117k.705	Tilff et Esneux.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 8 à l'écluse 7 : 117k.705 à 120k.265	—	Rive gauche.	—	—	
	De l'écluse 7 à l'écluse 6 : 120k.265 à 121k.155	Tilff.	Rive droite.	—	—	
	De l'écluse 6 à la Meuse : 121k.155 à 129k.440	Angleur et Tilff.	Rive gauche.	—	—	Une passerelle de halage à l'aval des usines Colonster et deux à l'amont.
LIÈGE.						

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale d'été.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
LIÈGE.	Rivage du pont de Scay . .	100k.600	»	Reperée à l'état- major.	»	Talus en terre.	»	»	»
	— — de Chanxhe . .	103 190	»	»	»	—	»	»	»
	— de Poulseur	105 170	0°80	90°84	»	Perré.	105°00	6°00	Gravelage.
	Port d'Esneux	109 421	0 40	84 44	1°60	—	39 25	4 28	Pavage.
	— de Hony	115 330	0 90	80 48	»	Estacade.	15 00	5 00	Gravelage.
	— de Tilff	120 235	0 45	71 67	»	Mur.	8 00	5 50	—
	Rivage de Chénée	126 632	»	»	»	Talus en terre.	»	»	»
	Port d'Angleur (a)	129 430	»	»	»	»	»	»	»

(a) Ce port, établi sur la rive droite de la Meuse, au confluent du canal de l'Ourthe, est renseigné au tableau des ports de la Meuse.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	OBSERVATIONS.
LIÈGE.	Poulseur	104k.676	Irrégulier de 12,000 mètres carrés de superficie.	860°00	120°00	Il ne sert que comme gare d'eau.
	Angleur	129 320	Rectangle de 8,200 mètres carrés de superficie.	492 00	120 00	Ce bassin sert principalement au trans- bordement des marchandises prove- nant de l'Ourthe sur des bateaux de la Meuse. Ces chargements se com- posent en général de pierres à paver et de pierres de taille.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
LIÈGE.	Du Fourchu-Fossé . . .	128k.439	Angleur.	130°00	59°49	61°99	64°44	Ce mur est destiné à sou- tenir la berge de halage, et ne sert pas de quai de déchargement.

CANAL DE PLASSCHENDAELE A NIEUPOORT.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief unique.	A l'ori- gine du canal.	21k.018	21018 ^m 00 (a)	»	»	20 ^m 00	8 ^m 00	Été : 2 ^m 50 Hiver : 2 24	Été : 3 ^m 68 Hiver : 3 62
	<i>Embran- chement d'Oudenbourg.</i>									
	Bief unique (b).	A l'ori- gine de l'embran- chement.	0 800	800 00	»	»	8 00	4 00	Été : 1 50 Hiver : 1 24	Été : 3 88 Hiver : 3 62

(a) En plusieurs endroits, notamment depuis l'écluse de Plasschendaale jusqu'à l'origine du canal d'Oudenbourg et depuis le pont du Rattevalle jusqu'à Nieuport, le canal présente un tracé sinueux et irrégulier qui n'est pas susceptible d'une définition géométrique exacte. Entre l'origine du canal d'Oudenbourg et le pont du Rattevalle, le canal comprend onze alignements droits raccordés par des courbes.

Généralement, le régime du canal de Plasschendaale à Nieuport est le même que celui de Bruges à Ostende; les cotes de retenue normales des eaux dans ces deux voies navigables sont fixées par l'arrêté royal du 23 septembre 1839.

(b) Cet embranchement ne suit pas de tracé régulier. Il est en libre communication avec le canal de Plasschendaale à Nieuport.

Écluses.

2.

320

CANAL DE PLASSCHENDAËLE A NIEU-PORT.

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
Flandre Occidentale.	Écluse de Plasschendaële (a)	A l'origine du canal.	4 ^m 73 (été)	4 ^m 73 (été)	"	6 ^m 50	90 ^m 00	"	"	Bajoyers verticaux avec parements en pierre de taille aux têtes. Talus en terre avec revêtement en bri- ques sèches dans le sas.	A. 2 larrons à la tête aval. B. 1 ventelle dans cha- que vantail des portes d'aval et 2 ventelles dans chaque vantail de porte d'amont.	"	"
	Écluse du Comte, à Nieu- port (b)	21k.018	0 ^m 85 en contre-bas du plan de comparai- son de l'état-major.		4 ^m 05 en été par marée basse de vives eaux ordinaires	8 00	45 00	"	"	Bajoyers en ma- çonnerie.	A. 2 larrons à chaque tête. B. 1 ventelle dans cha- que vantail de porte de flot et 2 ventelles dans chaque vantail de porte d'ebbe.	8 ^m 00 de lon- gueur. En fascina- ges recou- verts de moellons de Tournai.	10 ^m 00 de lon- gueur. En fascina- ges recou- verts de moellons de Tournai.

(a) Cette écluse a été construite en 1753. Elle est munie de quatre paires de portes busquées. Elle n'a ni avant ni arrière-radier, ni radier dans le sas. Le sas est de forme octogonale, sa plus grande largeur est de 38 mètres.
Une estacade en charpente, avec passerelle de halage, relie le bajoyer de la rive droite avec la pile du pont tournant de Plasschendaële, sur le canal de Bruges à Ostende; en amont du bajoyer de la rive gauche, il existe une estacade simple en charpente. À l'aval de l'écluse, il n'y a ni estacade, ni triangle de garde.
En général, le niveau des eaux est le même dans les canaux de Bruges à Ostende et de Plasschendaële à Nieuport, de sorte qu'il n'y a pas de chute à l'écluse de Plasschendaële. Cet ouvrage d'art ne fonctionne que lorsque des manœuvres d'eau différentes sont effectuées sur les deux canaux.
Dans ce cas, la durée du remplissage du sas dépend nécessairement de la hauteur de chute qui existe à l'écluse; en outre, le temps pour la franchir varie avec le nombre de bateaux que l'on sasse simultanément.

(b) Cette écluse a été commencée en 1843 et ouverte à la navigation en 1845. Les bajoyers des têtes ont des parements en pierres de taille; dans le sas, les parements des bajoyers sont en briques avec assises de pierres de taille au niveau de la flottaison normale du canal.
L'écluse est munie de quatre paires de portes busquées. Il existe en amont et en aval de l'écluse deux estacades de défense en charpente; celles d'amont ont chacune 10 mètres et celles d'aval chacune 13 mètres de longueur.
Le passage des bateaux à cet ouvrage s'effectue avec sujétion de marée et, par conséquent, la durée du remplissage du sas et le temps nécessaire pour franchir l'écluse sont essentiellement variables.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
Flandre Occidentale.	Pont sur l'écluse de Plasschendaële (a)	A l'ori- gine du canal.	Tournant.	Route d'Ostende à Plasschendaële.	1 de 6 ^m 50.	B. 2 estacades de défense en amont.	Partie tournante en tôle, avec plancher en bois.
	Pont du chemin de fer, à Plas- schendaële (b)	0k.416	—	Chemin de fer de Bruges à Ostende.	1 de 6 40.	B. 4 esta- cades de défense en bois.	Partie tournante en fonte, avec plancher en bois.
	Pont de Zandvoorde (c)	2 812	—	Chemin communal de Zandvoorde à Oudenbourg.	1 de 6 50.	B. 2 triangles de garde en charpente.	Partie tournante en tôle, avec plancher en bois.
	Pont du chemin de fer, à Snaes- kerke (d)	7 076	—	Chemin de fer d'Ostende à Armen- tières.	—	B. Estacades en charpente.	—
	Pont de Snaeskerke (e)	8 917	—	Route d'Ostende à Thourout.	—	B. 4 triangles et trois bouts d'estacade en bois.	—
	Pont de Leffinghe (f)	11 334	—	Route de Leffinghe à S'-Pierre-Capelle.	—	B. 2 triangles de garde en charpente.	—
	Pont de Slype (g)	14 807	—	Route de Raversyde à Slype.	—	—	—
	Pont du Rattevalle (h)	17 392	—	Chemin de terre de Westende à Man- nekensvere.	—	—	—
	Pont sur l'écluse du Comte, à Nieuport (i)	21 018	—	Route d'Ostende à Nieuport par les écluses.	1 de 8 00.	»	—
	Embranchement d'Oudenbourg.						
	Passerelle d'Oudenbourg (j) . .	A l'ori- gine de l'embranchement.	—	Contredigue du ca- nal de Plasschen- daële à Nieuport.	1 de 3 50.	»	En bois.

(a) Ce pont est placé sur la tête amont de l'écluse de Plasschendaële. Il a été construit en 1866, en remplacement d'un pont tournant en bois. Il peut donner passage à une charge roulante de 18,000 kilogrammes.

(b) Ce pont a été construit en même temps que le chemin de fer de Gand à Ostende. Son tablier sera remplacé prochainement par une partie tournante en tôle. Il ne comporte pas de passerelles pour la circulation ordinaire.

(c) Ce pont a été construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(d) Pont construit en 1866. Il ne comporte pas de passerelles pour la circulation ordinaire.

(e) Ce pont est biais par rapport à l'axe du canal, il a été construit en 1877 en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(f) Pont construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(g) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(h) Pont construit en 1879, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(i) Ce pont se trouve sur le sas de l'écluse; il a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en bois. Sa stabilité a été calculée pour une surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(j) Cette passerelle n'a que 1^m25 de largeur de tablier; elle ne sert qu'à la circulation des piétons et elle n'est manœuvrée que très rarement.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
Flandre Occidentale.	De Plasschendaale au pont de Zandvoorde : 0k.000 à 2k.812	Oudenbourg.	Rive droite.	9 ^m 00	En terre.
	Du pont de Zandvoorde à l'écluse du Comte, à Nieuport : 2k.812 à 21k.018 .	Oudenbourg, Snaeskerke, Leflinghe, Slupe, Westende et Nieuport.	Rive gauche.	7 00	Empierrement de 3 ^m 00 de largeur.

Il existe également une contre-digue sur la rive opposée au chemin de halage, savoir :

- 1° Sur la rive gauche entre l'écluse de Plasschendaale et le pont du chemin de fer de l'Etat (0k.416). Cette contre-digue a en moyenne 10 mètres de largeur en crête; elle présente une chaussée pavée de 3 mètres de largeur (route de Plasschendaale à Eerneghem);
- 2° Sur la rive gauche, entre le pont du chemin de fer de l'Etat et le pont de Zandvoorde (2k.812), la contre-digue a généralement 4^m50 de largeur en crête; son terre-plein est en terre. Le chemin de halage est interrompu sur cette partie de digue par l'ancien lit du canal qui a été supprimé lors de la construction du pont du chemin de fer;
- 3° Sur la rive droite, entre le pont de Zandvoorde et l'écluse du Comte, à Nieuport, le terre-plein de la contre-digue est en terre et a généralement 8 mètres de largeur. Immédiatement en amont de l'écluse du Comte, cette contre-digue est munie d'un pavage de 240 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur qui règne au droit des débarcadères en charpente appartenant à l'Etat. Sur cette section, la con-

tre-digue de la rive droite manque sur une longueur de 1,100 mètres en amont du pont du chemin de fer d'Ostende à Thourout.

Il existe deux ponts sous le chemin de halage, savoir :

- 1° Le pont du Haeghebrug, à l'origine du canal provincial du Moerdyk (5k.622); ce pont dépend de ce dernier canal et se trouve décrit au tableau des ouvrages d'art de cette voie navigable;
- 2° Le Ketsbrug, près du pont du Rattevalle, au débouché du canal de Vladisol; c'est un pont en bois, avec culées en maçonnerie, ayant 5 mètres de débouché et 4 mètres de tablier. En outre, il existe sous la contre-digue gauche, à l'origine de l'embranchement d'Oudenbourg (1k.520), une passerelle tournante en bois dont la description est donnée page précédente.

Embranchement vers Oudenbourg.

Il n'existe le long de ce petit canal que des francs-bords dont les limites ne sont pas bien définies.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
FLANDRE OCCIDENTALE	Rivage de la fabrique de sucre d'Oudenbourg (a).	1k.716	0-70	4-58	Talus en terre.	160-00	8-00	En terre.
	Rivage de la sucrerie « l'Espé- rance », à Snaeskerke (b). . . .	7 000	1 25	5 13	—	135 00	12 00	—

(a) Il existe, à l'extrémité aval de ce rivage, un débarcadère en charpente de 12 mètres de longueur, raccordé à l'usine par un chemin de fer à voie étroite traversant la contre-digue du canal. Ce rivage existe sur la rive gauche; il sert au déchargement des betteraves et des charbons et à l'embarquement des produits de la sucrerie.

(b) Ce rivage est muni de deux débarcadères en charpente, ayant respectivement 85 et 9 mètres de longueur, le grand débarcadère est desservi par deux lignes ferrées à voie étroite qui coupent le chemin de halage du canal. Ce rivage, comme le précédent, se trouve sur la rive gauche du canal et est affecté aux mêmes opérations.

Enfin, il existe à Nieuport, sur la rive droite du canal, immédiatement en amont de l'écluse du Comte, cinq débarcadères en charpente appartenant à l'Etat et qui servent à faciliter le chargement et le déchargement de marchandises diverses.

CANAL DE POMMERŒUL A ANTOING.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	minimum mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
HAINAUT.	1 ^{er} bief (ou bief d'embranchement).	0k.000	3k.797	3797 ^m 00	3797 ^m 00	»	19 ^m 60	10 ^m 00	2 ^m 40	(a) 23 ^m 422
	2 ^e bief	3 858	3 201	343 00	343 00	»	24 20	15 00	2 30	25 175
	3 ^e —	4 257	4 606	349 00	349 00	»	—	—	—	26 940
	4 ^e —	4 662	5 007	345 00	345 00	»	—	—	—	28 760
	5 ^e —	5 063	5 420	357 00	357 00	»	—	—	—	30 535
	6 ^e — (bief de partage)	5 481	20 813	15 332	337 00	782 R : 425	11 30	9 50	2 40	32 405
					582 00	264 R : 143				
					550 00	350 R : 400				
					1490 00	727 R : 610				
					660 00	110 R : 335				
					1245 00	172 R : 480				
	7 ^e —	20 869	21 470	601 00	618 00	483 R : 730	15 00	10 00	2 30	30 230
					1875 00	945 R : 840				
					2938 00	1204 R : 1220				
					30 00	480 R : 353				
					528 00	»				
					520 00	»				
	8 ^e —	21 526	22 036	510 00	559 00	»	24 20	15 00	—	28 210
	9 ^e —	22 092	22 625	528 00	701 00	»	21 20	12 00	—	25 985
	10 ^e —	22 681	23 201	520 00	559 00	»	24 20	15 00	—	24 240
	11 ^e —	23 257	23 958	701 00	446 00	»	69 20	60 00	—	22 240
	12 ^e —	24 014	24 578	559 00	446 00	»	17 00	10 00	—	20 200
	13 ^e — (b)	24 634	25 080	446 00	32 00	»	—	—	—	18 130
	14 ^e —	25 136	25 168	32 00	32 00	»	—	—	2 353	15 855

(a) Les cotes de flottaison renseignées sont les cotes d'hiver, c'est-à-dire celles qui permettent la circulation des bateaux à 2^m10 d'enfoncement. Les cotes d'été pour la navigation à 1^m90 leur sont inférieures de 0^m20.
La longueur des écluses n'est pas comprise dans celle des biefs.
(b) Large de Péronne.

Écluses.

2.

324

CANAL DE POMMEREU A ANTOING.

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.		BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont. (a')	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval. (a)											
HAINAUT.	Écluse n° 1	3k.828	b) Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.		1 ^m 75	5 ^m 20	39 ^m 20	3 ^m 25"	Avec usage du réservoir: 33'	Sans usage du réservoir: 26'	Bajoyers verticaux en briques	B. Ventelles.	3 ^m 75	19 ^m 60	Un réservoir est accolé à chaque écluse. Une ventelle de 0 ^m 615 d'ouverture à trois pertuis pour chaque vantail de porte.
	— n° 2	4 229	(a') 2 30 b) 22 875	(a) 2 30 b) 22 875	1 76	—	39 19	3'30"	28'	23'	—	—	—	19 50	—
	— n° 3	4 634	(a') 2 30 b) 26 460	(a) 2 30 b) 24 640	1 82	—	39 05	—	27'	—	—	—	—	19 30	—
	— n° 4	5 035	(a') 2 30 b) 28 235	(a) 2 30 b) 26 460	1 77	—	39 10	3'20"	29'	—	—	—	—	19 50	—
	— n° 5	5 448	(a') 2 40 b) 30 005	(a) 2 30 b) 28 235	1 87	—	39 15	3'30"	35'	30'	—	—	—	19 60	—
	— n° 6	20 841	(a') 2 47 b) 29 932	(a) 2 30 b) 27 930	2 17	—	39 30	—	25'	22'	—	—	—	18 50	—
	— n° 7	21 498	(a') 2 30 b) 27 930	(a) 2 30 b) 25 910	2 02	—	39 17	3'	28'	23'	—	—	—	15 00	—
	— n° 8	22 064	(a') 2 30 b) 25 910	(a) 2 30 b) 23 685	2 22	—	39 12	3'30"	31'	26'	—	—	—	19 50	—
	— n° 9	22 653	(a') 2 30 b) 23 685	(a) 2 47 b) 21 773	1 74	—	—	3'	24'	20'	—	—	—	19 25	—
	— n° 10	23 229	(a') 2 30 b) 21 940	(a) 2 30 b) 19 940	2 00	—	—	3'30"	23'	18'	—	—	—	17 80	—
	— n° 11	23 986	(a') 2 30 b) 19 940	(a) 2 30 b) 17 900	2 04	—	39 40	—	29'	24'	—	—	—	18 28	—
	— n° 12	24 606	(a') 2 30 b) 17 900	(a) 2 30 b) 15 830	2 07	—	39 30	3'15"	28'	23'	—	—	—	18 50	—
	— n° 13	25 108	(a') 2 30 b) 15 830	(a) 2 585 b) 13 270	2 27	—	39 12	4'	29'	24'	—	—	—	19 50	Chaque vantail des portes d'aval est muni de deux ventelles ayant chacune 0 ^m 2369 d'ouverture.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, FONTE.
HAINAUT.	Pont de Pommerœul (c). .	0k.618	Levis.	Chemin vicinal.	»	(b) 1 travée de 5 ^m 20	»	Fer.
	— d'Harchies (d) . . .	2 336	—	—	»	1 — de 5 22	B. 4 esta- cades en pilotis.	—
	— de la 1 ^{re} écluse (e) . .	3 853	—	—	»	1 — de 5 20	»	—
	— du chemin de fer de Bernissart (f) . . .	5 358	Fixe.	Chemin de fer.	7 ^m 90	1 — de 12 00	»	—
	— de la 5 ^e écluse (g) . .	5 476	Levis.	Chemin vicinal.	»	1 — de 5 70	»	—
	— de Blaton (h) . . .	6 855	Fixe.	—	4 10	1 — de 5 45	»	—
	— du chemin de fer de Tournai (i) . . .	11 072	—	Chemin de fer.	3 96	1 — de 12 00	»	—
	— du Ponchaux (j) . .	11 552	—	Chemin vicinal.	3 88	1 — de 5 20	»	Charpente.
	— du Vert-Montois (k) .	12 025	—	Route de l'État.	4 77	3 arches de 7 00	A. 1 ^m 50.	Maçonnerie
	— du Bostiau (l) . . .	13 040	—	Chemin vicinal.	6 30	1 — de 10 50	»	—
	— de Roucourt (m) . .	13 748	Levis.	—	»	1 travée de 5 16	B. 4 esta- cades en pilotis.	Fer.
	— de Grosmont (n) . .	16 230	—	—	»	1 — de 5 24	»	—
	— du chemin de fer de Tournai (o) . . .	16 590	Fixe.	Chemin de fer.	4 02	1 — de 7 00	»	—
	— de Wiers (p) . . .	17 673	Levis.	Chemin vicinal.	»	1 — de 5 20	»	—
	— de Callenelle (q) . .	18 345	Fixe.	—	4 35	1 — de 25 80	»	—
	— de Morlies	20 709	—	—	4 76	1 arche de 8 30	»	Maçonnerie
	— de la 8 ^e écluse (r) . .	22 036	Levis.	—	»	1 — de 5 20	»	Fer.
	— de la 11 ^e écluse (s) . .	23 958	—	—	»	—	»	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinère).

(b) L'ouverture des arches a été comptée comme largeur libre pour passage des bateaux.

(c) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1869.

(d) Construit en 1879, en remplacement d'une passerelle.

(e) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1870.

(f) A été construit en 1874.

(g) — 1870.

(h) Il date de la construction du canal; le tablier a été reconstruit en fer en 1875.

(i) A été construit en 1865.

(j) Concé, à péage; construit en 1851.

(k) Construit en 1866, en remplacement d'un pont suspendu. L'arche marinère est celle du milieu.

(l) Concé, à péage; construit en 1843.

(m) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1871.

(n) Construit en 1858; reconstruit en fer en 1880.

(o) — 1868.

(p) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1872.

(q) Construit en 1879, en remplacement d'un pont suspendu.

(r) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1866.

(s) Il date de la construction du canal; reconstruit en fer en 1867.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE: PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAUT.	0k.000 à 6k.050. . . .	Pommerœul, Harchies et Blaton.	Sur les deux rives.	5 ^m 00	Empierre- ment, rive gauche, sur 1 ^m 50 de largeur.	Une passerelle en charpente existe sur le territoire de Blaton, au-dessus de l'entrée du chantier des sieurs Del- planque frères.
	6 050 à 6 490. . . .	Blaton.	—	3 80	—	
	490 à 6 810. . . .	Blaton (traverse du village).	—	7 ^m 00 rive droite et 3 ^m 50 rive gauche.	—	
	6 810 à 8 526. . . .	Blaton.	—	4 ^m 50 rive droite et 3 ^m 70 rive gauche.	—	
	8 526 à 10 143. . . .	—	—	3 ^m 00	—	
	10 143 à 10 673. . . .	Péruwelz.	—	3 60	—	Une passerelle en charpente existe sur le territoire de Péronne, au-dessus de l'en- trée du chantier du sieur Pauvaux.
	10 673 à 11 332. . . .	—	—	5 00	—	
	11 332 à 13 700. . . .	Péruwelz et Roucourt.	—	3 40	—	
	13 700 à 18 470. . . .	Roucourt, Brasmesnil, Wiers et Callenelle.	—	5 00	—	
	18 470 à 18 870. . . .	Callenelle.	—	4 00	—	
	18 870 à 20 365. . . .	Maubray.	—	2 ^m 85 rive droite et 2 ^m 65 rive gauche.	—	
	20 365 à 21 000. . . .	—	—	4 ^m 00	—	
	21 000 à 25 108. . . .	Maubray et Péronne.	—	5 00	Une lon- gueur de 500 ^m 00, rive droite, sur Maubray et une lon- gueur de 1000 ^m 00 sur les deux rives, sur Péronne, sont empie- rées sur 3 ^m 00 de largeur; l'entretien de ces empierre- ments est à la charge de ces deux communes.	

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
HAUT.	Rivage de la Société de Bernissart.	5k,648	1 ^m 00	33 ^m 402	3 ^m 48	Mur.	154 ^m 00	45 ^m 00	Pavage.
	— des sieurs Duchâteau (H).	—	—	—	—	—	60 00	16 00	—
	— de l'aqueduc du Moulin de Blaton	6 040	»	»	»	Talus.	42 00	17 00	Terrain naturel.
	Rivage de la sucrerie de Blaton.	6 339	»	»	»	—	100 00	50 00	—
	— Duchâteau-Bougy . . .	6 825	1 60	34 002	4 08	Mur.	50 00	5 00	—
	— du sieur Trivier. . . .	7 265	1 80	34 202	4 28	—	60 00	—	—
	— du sieur Saqueleu . . .	7 355	1 50	33 902	3 98	—	123 00	—	—
	— des Carrières.	7 735	»	»	»	Talus.	45 00	35 00	—
	— au Charbon	8 400	1 55	34 952	4 03	Mur.	60 00	8 00	—
	— du pont du Ponchaux. .	11 562	0 80	33 202	3 28	—	—	17 80	—
	— des sieurs Duez-Defline.	13 695	»	»	»	Perré et talus.	25 00	4 00	—
	— de la sucrerie Tondreau et C ^{ie}	13 695	»	»	»	Talus.	116 00	16 00	—
	Rivage de la sucrerie de Gros- mont	16 290	»	»	»	—	64 00	12 00	—
	Rivage de la sucrerie de Wiers.	17 440	»	»	»	—	110 00	6 00	—
	— du sieur Caby.	18 285	»	»	»	Perré et talus.	35 00	4 50	—
	— du sieur Henne-ton. . .	18 455	»	»	»	—	45 00	6 00	—
	— du pont de Morlies. . .	20 759	»	»	»	—	110 00	5 00	—
	— de la sucrerie de Mau- bray	20 991	»	»	»	—	60 00	25 00	—
	Rivage de la commune de Pé- ronne.	24 086	»	»	»	Talus.	140 00	5 00	—

Tous les rivages désignés dans ce tableau sont entretenus par les propriétaires.
La flottaison normale dans le bief de partage est à la cote 2^m40 sur le buse amont de la 5^e écluse, soit à la cote absolue de 32^m483.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.	Gare d'eau de Péruwelz	11k.000	Rectangulaire.	1230 00	2 ^m 40	A toujours été sans usage déterminé.
	Gare d'eau de Péronne	25 000	—	570 00	—	Principalement destiné à emmagasiner les bateaux avant leur descente à l'Escaut, lorsque la navigation sur cette rivière était hebdomadaire et se faisait par bords d'eau.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
HAINAUT.	Quai du rivage de Bernis- sart.	5k.648	Blaton.	154 00	30 002	32 405	33 402	Ce quai est entretenu par la Société de Bernissart.
	Quai du rivage du sieur Duchâteau, H.	—	—	138 00	—	—	—	Ce quai est entretenu par l'État.
	Quai d'abordage du sieur Delcourt	6 825	—	70 00	—	—	34 202	Ce quai est entretenu par le propriétaire.
	Quai du rivage Duchâteau Bougy.	—	—	94 00	—	—	34 002	— —
	Quai de la ferme Duchâteau frères	7 035	—	40 00	—	—	33 952	— —
	Quai du sieur Trivier . . .	7 265	—	60 00	—	—	34 202	— —
	— — Saqueleu . .	7 355	—	123 00	—	—	33 902	— —
	— — Duchâteau, Alph.	7 635	—	46 00	—	—	33 852	— —
	Quai des fours Duchâteau frères	8 070	—	100 00	—	—	34 202	Ce quai est entretenu par les sieurs Duchâteau frères.
	Quai au Charbon.	8 400	—	70 00	—	—	33 952	— —
	— du Marais	8 712	—	40 00	—	—	33 602	Ce quai est abandonné.
	— du sieur Blondiau . .	11 472	Péruwelz.	50 00	—	—	33 402	— —
	— — Bataille. . .	—	—	—	—	—	33 152	— —
	— Capouillet et C ^{ie} (Ver- rierie)	11 562	—	—	—	—	33 202	Ce quai est entretenu par les sieurs Kensier frères.
	Quai de la petite sucrerie .	11 902	—	40 00	—	—	33 252	Ce quai est entretenu par la Société.
	— du sieur Edmond Ro- berte	12 060	—	36 00	—	—	33 002	Ce quai est entretenu par le propriétaire.
	Quai de la Société Péruwel- zienne.	12 085	—	40 00	—	—	—	Ce quai est entretenu par la Société.
	Quai de la sucrerie de Cal- lenelle.	17 543	Callenelle.	70 00	—	—	33 202	Ce quai est entretenu par le sieur Lehon.

CANAL PROVINCIAL « LA LIEVE ».

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique.	0k.000	10k.645	10645 ^m 00	9445 ^m 00	1200 ^m 00	7 ^m 00	3 ^m 75	Été : 0 ^m 95	Été : 5 ^m 68
									Hiv. : 1 25	Hiv. : 5 98

Écluses.

2.

330

CANAL PROVINCIAL « LA LIEVE ».

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE ORIENTALE.	Écluse à sas du Rabot.	Située à l'origine, au canal de Gand à Ostende.	1 ^m 62	1 ^m 63	0 ^m 24 en été et en hiver.	13 ^m 50 à la flottaison; 6 ^m 00 au plafond.	Indéter- minée.	7 minutes.	En moyenne 20 minutes.	Simple talus en terrain naturel.	B. Ventelles.	»	»	Cette écluse est de forme irrégulière; les têtes d'amont et d'aval, éloignées l'une de l'autre d'environ 54 ^m 00, ne sont pas établies suivant le même axe, mais elles sont à peu près parallèles. La largeur de passage, entre les bajoyers des têtes de l'écluse, est de 4 ^m 15.

3.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont du Rabot (b) . . .	0k.000	Tournant.	Route de l'État de Gand à Bruges.	»	1 de 4 ^m 15.	B. Non.	Fer et maçonnerie.
	— de Kuytenberg . . .	1 670	Fixe.	Chemin vicinal d'Evergem à Lovendegem.	2 ^m 71 (hiver).	1 de 4 80.	—	—
	— de Klaverken . . .	3 610	—	Chemin vicinal de Sleydinge à Lovendegem.	2 60 —	1 de 3 85.	—	—
	— dit « Breedebrug » . . .	4 050	—	Chemin vicinal d'exploitation.	2 65 —	1 de 3 75.	—	Bois et maçonnerie.
	— de Bertjen	6 455	Tournant.	Chemin vicinal dit « Arisdonckstraat ».	»	1 de 4 45.	—	—
	— de Beke (c). . . .	7 730	Fixe.	Route de l'État de Gand à Bruges.	2 30 (hiver).	1 de 5 30.	—	Fer et maçonnerie.
	— de Stoktevyver . . .	10 480	—	Chemin vicinal de Waerschoot à Oostwinkel.	1 30 —	1 de 4 15.	—	Maçonnerie.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Reconstitué en 1871. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré de trottoir ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

(c) Reconstitué en 1877. Surcharge fixe de 400 kilogrammes par mètre carré de voie charretière ou surcharge mobile de 18,000 kilogrammes.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De l'écluse à sas du Rabot à Stokte- vyver : 0k.000 à 10k.645	Evergem, Lovendegem, Waeschoot.	Rive droite, depuis le Rabot jusqu'au pont de Stoktevyver.	1 ^m 50 à 7 ^m 50 mais généralement 4 ^m 00	Terre.
	Du pont de Stoktevyver jusqu'au canal de dérivation de la Lys.	Somergem.	Rive gauche, depuis ce pont jusqu'au canal de dérivation de la Lys	—	—

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la moyenne normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empiere- ment.
FLANDRE ORIENTALE.	Haentje-Lovendegem	2k.550	1 ^m 22 en été ; 0 ^m 92 en hiver.	Repérée à l'état- major. 6 ^m 90	»	Talus en terre.	120 ^m 00	4 ^m 00 à 6 ^m 00	Terre.
	Beke	7 800	1 ^m 42 en été ; 1 ^m 12 en hiver.	7 10	»	—	45 00	8 00	—

CANAL « DE RACCORDEMENT », A GAND.

Biefs. 1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison moyenne rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	minimum, mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Compris entre le canal de Gand à Bruges et le mur en retour amont du bar- rage du Tolhuis . . .	0k.000 (Crête de la berge du canal de Gand à Ostende).	1k.859 (Front amont du barrage du Tolhuis).	1859 ⁰⁰	1669 ⁰⁰	190 ⁰⁰	26 ⁰⁰ à la jauge d'été ; 27 ⁰⁰ à la jauge d'hiver.	13 ⁰⁰	Été : 3 ²⁰ Hiv. : 3 50	Été : 5 ⁴⁴⁷ Hiv. : 5 747

A l'origine il existe un évasement de 56⁰⁰50 de longueur. La courbe de 190⁰⁰ de longueur, en amont du barrage du Tolhuis, ne peut être assimilée à une courbe circulaire.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTES.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Pont à l'origine du canal (a).	0k.056	1 travée tour- nante, recou- vrant la passe navigable.	Chemin dit des « Palingshui- zen », à Gand.	1 ouverture de 12 ^m 00.	B. 4 brise- glace.	Fer et maçon- nerie.
	Pont de la rue de Wondel- gem (b)	0 546	1 travée fixe et 1 travée tournante recouvrant la passe navigable.	Prolongement de la rue de Wondeigem.	1 ouverture de 14 ^m 44 qui sert de passe navigable. 1 ouverture de 8 ^m 94, à droite.	A. Pile de 2 ^m 54. B. Oui.	—
	Pont du chemin de fer de ceinture (c).	1 054	1 travée tour- nante recou- vrant 2 passes, dont l'une est celle navigable.	Chemin de fer de ceinture à Gand.	1 travée de 14 ^m 00 à gauche. Une autre de 8 ^m 50, à droite.	A. Pile cylin- drique de 4 ^m 00 de diamètre. B. Oui.	—
(a) Construit en 1863. Aucun droit n'y est perçu, ni sur les passants, ni sur la navigation.				(c) Construit en 1867 et 1868. Saillie de l'estacade, 1 ^m 45. On n'y perçoit aucune taxe. Il n'existe pas de passerelle pour piétons ni pour chevaux. La travée de gauche sert à la navigation.			
(b) Construit en 1877-78-79. Saillie de l'estacade, 1 ^m 375; reste pour la passe navigable 13 ^m 065. Aucun péage n'y est perçu.							

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENT.	0k.000 à 1k.859	Gand.	Rive gauche.	3 ^m 50 à 4 ^m 25	Terre.	
	0 000 à 1 447	—	Rive droite.	—	—	Cette rive ne sert guère au halage par chevaux.
	1 447 à 1 859	—	—	0 75 à 1 00	—	Cette partie est exclusivement accessible aux haleurs (piétons).

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la mortalion normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal ou talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.		OBSERVATIONS.
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
FLANDRE ORIENTALE.	Usine à gaz, rive droite	0k.145	3 ^m 41	Repéré à l'état- major. 9 ^m 157	Talus en terre.	100 ^m 00	20 ^m 00	Terre.	Grand mouvement de charbon et de coke.
	Sucrerie « la Ruche », rive gauche.	0 974	2 51	8 257	—	90 00	—	—	Betteraves, sucre, mélas- ses, résidus et charbons.
	Filature de Parmentier- Van Hoegaerde . . .	1 625	1 50	7 247	—	100 00	33 00	—	Charbons en décharge- ment, scories en char- gement.

CANAL DE ROULERS A LA LYS.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbé.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief de Roulers à Cachtem (bief amont)	0k.000	4k.090	4090=00	3232=00	858=00	15=75	6=00	3=25	16=178
	Bief de Cachtem à Oyghem (bief aval)	4 090	16 585	12495 00	10399 00	2096 00	13 50	—	2 50	15 428

Le plafond du canal est horizontal sur toute sa longueur, mais le mouillage du bief amont dépasse de 0^m75 celui du bief aval.

Écluses.

2.

336

CANAL DE ROULIERS A LA LYS.

PROVINCE.	DESIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LON- GUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.	OBSERVATIONS.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.										
FLANDRE OCCIDENTALE.			Les cotes de nivel- lement sont entre parenthèses.											
	Écluse de Cachtem .	4k.121	3 ^m 25 (12 928)	2 ^m 50 (12 928)	0 ^m 75	5 ^m 40	42 ^m 30	»	»	Bajoyers verticaux en briques.	B. Ven- telles à claire- voie.	»	De 6 ^m 50 de longueur en décombres.	
	Écluse triple d'Oy- ghem :													
	1 ^{re} sas	16 442	3 00 (12 428)	2 50 (10 564)	2 364	—	—	5 minutes.						
	2 ^e —	16 488	2 50 (10 564)	2 50 (8 200)	—	—	—	40 minutes en moyenne.		—	—	De 10 ^m 00 de longueur en fascines.	De 15 ^m 00 de longueur en fascines et moellons.	
	3 ^e —	16 534	2 50 (8 200)	2 839 (5 497)	—	—	—	—						Le remplissage de chacun des sas de l'écluse d'Oy- ghem exige 4 à 5 minutes. La remonte d'un bateau de 5 mètres de largeur avec 1 ^m 80 d'enfoncement exige 50 à 60 minutes. Ceux d'un plus faible tonnage, avec un enfoncement de 1 ^m 00 à 1 ^m 20, exigent de 30 à 40 minutes, et pour les ba- teaux vides de n'importe quel tonnage, la remonte s'effectue en moins de 30 minutes. A la descente, les plus forts bateaux s'écluent en 30 minutes et les plus faibles en 15 minutes.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÈRES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : Maçonnerie, FER, PONTB.
Flandre Occidentale.	Pont n° 11, dit « Braansbrug »	1k.090	Fixe.	Chemin d'exploit- tation.	3-72	1 de 5-50	B. Non.	Pont en fer.
	Pont n° 10, dit « Schaapsbrug »	2 210	—	—	3 65	— —	—	—
	Passerelle n° 3, dite « de Rumbek »	2 955	—	Sentier public.	3 51	— 20-10	—	—
	Pont n° 9, dit « de Cachtem »	4 090	Pont tournant.	Route communale de Cachtem à Rumbek.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 8, dit « d'Iseghem »	6 650	—	Route communale d'Iseghem à Ardoye.	»	— —	—	—
	Passerellen° 2, dite « d'Emelghem »	7 700	Fixe.	Sentier public.	4-61	— 14-00	—	—
	Pont n° 7, sous le chemin de fer d'Ingelmunster, à Deynze	9 140	Pont tournant.	Chemin de fer d'Ingelmunster à Deynze.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 6, dit « d'Ingelmunster »	9 550	—	Route de l'État de Courtrai à Bruges.	»	— —	B. 2 trian- gles de garde.	—
	Pont n° 5, dit « Lysbrug »	10 290	Pont-levis	Chemin d'exploit- tation.	»	— —	B. Non.	—
	Pont dit « de la Wante »	11 950	—	Chemin vicinal d'Ingelmunster à Oostroosebeke.	»	— —	—	—
	Pont n° 4, sous le chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem	12 100	Fixe.	Chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem.	4-70	— 5-50	—	—
	Passerelle n° 1, dite « d'Iteca »	12 615	—	Sentier public.	4 65	— 17 80	—	—
	Pont n° 3, dit « Geitjensbrug »	13 890	Pont-levis	Chemin vicinal d'Hulste à Oostroosebeke.	»	— 5 40	—	—
	Pont n° 2, dit « Zwaantje »	4 855	—	Route communale d'Oyghem à Oostroosebeke.	»	— —	—	—
	Pont n° 1, dit « d'Oyghem »	16 452	—	Chemin vicinal d'Oyghem à Wielsbeke.	»	— —	—	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

CANAL DE ROULERS A LA LYS.

Chemins de halage.

22.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPERREMENT OU TERRE.	
FIANDRE OCCIDENTALE.	Du bassin de Roulers au pont n° 11, dit « Braansbrug ».	1090 00	Roulers.	Rive droite.	6 ^m 00	Terre.
	De ce pont au pont n° 10, dit « Schapsbrug ».	1120 00	—	—	—	—
	De ce pont à la passerelle de Rumbeke.	745 00	Rumbeke.	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 9, dit « de Cachtem »	1135 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 8, dit « d'Iseghem ».	2560 00	Iseghem.	—	—	—
	De ce pont à la passerelle d'Emelghem.	1050 00	—	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 7, sous le chemin de fer d'Ingelmunster	1440 00	Ingelmunster.	—	—	—
	De ce pont au pont n° 6 d'Ingelmunster.	410 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 5, dit « Lysbrug ».	740 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont dit « de la Wante ».	1660 00	—	—	—	—
	De ce pont au pont n° 4, sous le chemin de fer d'Ingelmunster à Anseghem.	150 00	Oostroosebeke.	—	—	—
	De ce pont à la passerelle d'Iteca.	515 00	—	—	—	—
	De cette passerelle au pont n° 3, dit « d'Oostroosebeke »	1275 00	—	—	—	—
De ce pont au pont n° 2, dit « Zwaantjens- brug ».	965 00	Oyghem.	—	—	—	
De ce pont au pont n° 1, dit « d'Oyghem ».	1597 09	—	—	—	—	
De ce pont à l'écluse d'Oyghem.	133 00	—	—	—	—	

Il existe des passerelles ou banquettes de halage de 1^m80 à 2^m00 de largeur sous tous les ponts et passerelles fixes.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la hauteur normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade, en charpente, métal, talus en terre.	LON- GUEUR.	TERRE-PLEIN.		AFFECTÉ à un usage public ou privé.
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.	
Flandre Occidentale.	Roulers.	0k.140	1 ^m 05	17 ^m 228	4 ^m 30	Mur.	281 ^m 00	20 ^m 00	Pavage.	Public.
	Cachtem.	4 090	0 95	17 128	»	Talus en terre.	150 00	5 00	Terre.	—
	Iseghem.	6 650	0 60	16 028	»	—	150 00 —	11 50 6 50	Pavage.	—
	Ingelmunster.	9 550	—	—	»	—	180 00	5 00	Terre.	—
	Oostroosebeke (hameau Geitjen) .	13 890	—	—	»	—	200 00	—	—	—
	Oyghem (hameau Zwaantje) . . .	14 855	—	—	»	—	—	—	—	—
	Oyghem.	16 402	—	—	»	—	180 00	6 00	—	—

Le trafic local se compose principalement de charbons, céréales, chicorées, betteraves et autres produits agricoles.

RUPEL.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
ANVERS.	Bief unique	0k.000	11k.932	11982 ^m 00	»	11982 ^m 00	Variable.	Variable.	1 ^m 60 (minimum à marée basse).	Marée basse : 0 ^m 11 à 1 ^m 00. Marée haute : 3 ^m 07 à 4 ^m 50.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou leviis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épaisseur des piles. B. Y a-t-il une estacade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
ANVERS.	Pont concédé à la veuve Van End- schot, à Boom (b)	4k.457	Fixe avec partie tour- nante; longueur totale 262 ^m 00 y compris les deux culées de rive, mesure prise suivant l'axe du pont; longueur de la partie mobile : 45 ^m 42.	Communication entre Boom et Willebroeck. Voie charretière de 4 ^m 40, entre les trottoirs de 0 ^m 80, se raccor- dant avec les chaussées existantes au moyen de ram- pes pavées de 0 ^m 03 d'inclina- ison sur la rive droite et de 0 ^m 04 sur la rive gauche.	6 ^m 10 à marée basse ordinaire; 2 ^m 46 à marée haute ordinaire.	7 ouvertures de 25 ^m 43 cha- cune recouver- tes par une charpente fixe en fer, plus 1 ouverture de 18 ^m 00 recouverte par une partie mobile. Les piles et les culées sont obliques sur l'axe longitudi- nal du pont et parallèles à la direction ordi- naire du cour- rant. Ces deux directions for- mant entre elles un angle de de 76 degrés.	A. Pile-culée 2 ^m 20; les autres piles 1 ^m 30. B. Oni à la culée et à la pile-culée de la partie mobile.	Pont en fer et fonte à pou- tres droites du système Néville, au nombre de trois, de 1 ^m 90 de hauteur, espacées de 2 ^m 00 de milieu en milieu parallèlement à l'axe du pont.
	Pont du chemin de fer d'Anvers à Douai, à Boom (c)	5 642	Fixe avec deux parties tournantes.	Chemin de fer d'Anvers à Douai.	7 ^m 00 à marée basse ordinaire; 3 ^m 33 à marée haute ordinaire.	6 ouvertures, dont 3 recouver- tes par deux parties tour- nantes. Ouvertures en partant de la rive gauche : 27 ^m 82, 22 ^m 90, 22 ^m 90, 59 ^m 72, 59 ^m 72, 12 ^m 18.	A. 2 ^m 04 sauf la pile du pivot, qui a 8 ^m 32. B. Estacades aux piles n ^{os} 1, 2 et 3 à commencer de la rive gauche	Pont en fer à poutres citrées.

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) La construction a été faite à dater de l'arrêté du 8 avril 1850 qui octroie la concession du pont; celui-ci a été livré à la circulation le 25 janvier 1853.

L'article 22 du cahier des charges de la concession fixe les péages perçus du chef du passage sur le pont.

La navigation n'est grevée d'aucune taxe à la traversée de l'ouvrage.

Les travées fixes du pont sont calculées pour une charge complète de 3390k.71 par mètre courant, qui se décompose comme suit :

1750k.71, poids propre du pont par mètre courant;

1640 kilogrammes, surcharge par mètre courant, soit 300 kilogrammes par mètre carré posés sur la voie charretière et 200 kilogrammes par mètre carré sur les trottoirs.

La travée mobile du pont est calculée pour une charge complète de 5203k.77 par mètre courant, qui se décompose comme suit :

3103k.77, poids propre du pont par mètre courant;

2100 kilogrammes, surcharge par mètre courant, soit 350 kilogrammes par mètre carré, sans distinction pour voie charretière ni pour trottoirs.

La travée marinière, qui est celle par laquelle passe aussi le thalweg, est la 1^{re} travée recouverte par la partie mobile. La navigation se fait aussi pour les petits bateaux par la 2^e travée, le tout à partir de la rive gauche.

(c) Poids morts admis pour les différentes travées :

1^o Pont tournant de la rive droite : 665 kilogrammes par mètre courant;

2^o — réservé pour la navigation : 930 kilogrammes par mètre courant;

3^o Petite travée fixe de la rive gauche : 1070 kilogrammes par mètre courant;

4^o Grandes travées fixes : 12,500 kilogrammes à chaque articulation.

La charge d'épreuve a été fixée comme suit :

Train d'épreuve composé de quatre locomotives de 52 tonnes, chacune suivie d'une rame de wagons. Locomotive de 52 tonnes à 8 roues; essieux distants de 1^m50 et supportant 13 tonnes.

Les travées marinières sont au nombre de trois : la 2^e, la 3^e et la 4^e. Le thalweg passe par le milieu de la 2^e travée; la 2^e et la 3^e travée sont recouvertes par le pont tournant à double volée. Un autre petit pont tournant est établi sur la 6^e travée, mais ne sert pas à la navigation. Aucun péage n'est exigé à la traversée du pont mobile.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.				PROPRIÉTAIRES.
						Largeur.	Nature : pavage, empierre- ment.	S'IL Y EXISTE		
des engins de chargement et de déchargement. Lesquels?		des abris pour mar- chandises.								
ANVERS.	Embarcadère de Boom	4k.497	Repérée à l'état- major. 6°292	Embarca- dère en charpente.	50°00 suivant la rive et 4°20 de largeur	»	»	»	»	»
	Embarcadère de Niel.	8 899	5 30	Embarca- dère en charpente. Quai avec revêtement en charpente.	90°00 suivant la rive et 5°00 de largeur	15°00 en moyenne.	Briquail- lons.	»	»	Propriété de la commune de Niel. Ouvrages construits en 1877-1878.

Il existe le long du Rupel un grand nombre de quais construits par les riverains. Tous ces quais se composent d'un terre-plein d'une largeur variable; ils sont protégés, du côté de la rivière, par un revêtement en charpente ou en tuiles filées et sont établis à des hauteurs fort différentes, mais habituellement leur couronnement se trouve à la hauteur des marées hautes ordinaires.

Longueurs par commune des quais particuliers :

Rumpst	380 mètres.
Terhagen	685 —
Boom	1600 —
Niel	865 —

SAMBRE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR	
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbes irréguli- ères.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.
HAINAUT.	1 ^{er} bief. — De la frontière française à l'écluse n° 1 de Solre-sur-Sambre (a).	0k.000	2k.897	2897 ^m 00	(b)		2 ^m 10	122 ^m 18
	2 ^e bief. — De l'écluse n° 1 à l'écluse n° 2 de Labuisière.	2 897	7 608	4711 00			—	120 70
	3 ^e bief. — De l'écluse n° 2 à l'écluse n° 3 de Fontaine-Valmont.	7 608	11 780	4172 00			—	118 65
	4 ^e bief. — De l'écluse n° 3 à l'écluse n° 4 de Lobbes.	11 780	17 565	5785 00			—	116 54
	5 ^e bief. — De l'écluse n° 4 à l'écluse n° 5 de Thuin.	17 565	19 895	2330 00			—	114 78
	6 ^e bief. — De l'écluse n° 5 à l'écluse n° 6 de Grand-Courant.	19 895	22 300	2405 00			—	113 70
	7 ^e bief. — De l'écluse n° 6 à l'écluse n° 7 de Trou-d'Aulne.	22 300	25 970	3670 00			—	111 31
	8 ^e bief. — De l'écluse n° 7 à l'écluse n° 8 d'Abbaye-d'Aulne.	25 970	27 930	1960 00			—	108 75
	9 ^e bief. — De l'écluse n° 8 à l'écluse n° 9 de Landelies.	27 930	30 445	2515 00			—	106 77
	10 ^e bief. — De l'écluse n° 9 à l'écluse n° 10 de Jambes-de-Bois.	30 445	33 660	3215 00			—	104 61
	11 ^e bief. — De l'écluse n° 10 à l'écluse n° 11 de Charleroi.	33 660	40 420	6760 00			—	101 84
	12 ^e bief. — De l'écluse n° 11 à l'écluse n° 12 de Montigny-sur-Sambre.	40 420	43 240	2820 00			—	99 85
	13 ^e bief. — De l'écluse n° 12 à l'écluse n° 13 de Châtelineau.	43 240	46 290	3050 00			—	98 07
	14 ^e bief. — De l'écluse n° 13 à l'écluse n° 14 de Farciennes.	46 290	51 140	4850 00			—	96 96
	15 ^e bief. — De l'écluse n° 14 à l'écluse n° 15 de Moignelee.	51 140	56 094	4954 00			—	94 55
	16 ^e bief. — De l'écluse n° 15 à l'écluse n° 16 de Grognaux.	56 094	62 165	6071 00			—	92 04
	17 ^e bief. — De l'écluse n° 16 à l'écluse n° 17 d'Auvelais.	62 165	65 158	2993 00			—	90 12
NAMUR.	18 ^e bief. — De l'écluse n° 17 à l'écluse n° 18 de Ham-sur-Sambre.	65 158	71 451	6293 00			—	88 71
	19 ^e bief. — De l'écluse n° 18 à l'écluse n° 19 de Morninmont.	71 451	74 443	2992 00			—	87 02
	20 ^e bief. — De l'écluse n° 19 à l'écluse n° 20 de Floriffoux.	74 443	82 442	7999 00			—	84 23
	21 ^e bief. — De l'écluse n° 20 à l'écluse n° 21 de Baucé.	82 442	86 814	4372 00			—	81 97
	22 ^e bief. — De l'écluse n° 21 à l'écluse n° 22 de Namur.	86 814	93 638	6824 00			—	79 75

(a) Le lit de la Sambre est formé d'une suite de courbes irrégulières, ayant des rayons variant de 75 mètres à 1,000 mètres, reliées entre elles par des alignements plus ou moins droits.
 (b) La largeur à la flottaison en lit de rivière est très variable et dépend de la forme irrégulière des berges opposées au chemin de halage.

Écluses.

2.

344

SAMBRE.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLE- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
HAINAUT.			Entre parenthèses : cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.					(a)					Maçonnerie :
	Écluse n° 1, à Solre-sur-Sambre.	2k.897	2 ^m 00 (120 18)	2 ^m 10 (118 60)	1 ^m 48	5 ^m 20	37 ^m 45	6 minutes 25 secondes.	27 minutes.			»	10 ^m 00
	— n° 2, à Labuissière. . .	7 608	2 10 (118 60)	2 24 (116 41)	2 05	—	37 42	10 minutes.	35 —			»	—
	— n° 3, à Fontaine-Val- mont	11 780	2 15 (116 50)	2 28 (114 26)	2 11	—	37 44	8 —	22 —			»	—
	Écluse n° 4, à Lobbes	17 565	2 25 (114 29)	2 13 (112 65)	1 76	—	37 53	5 —	20 —			»	—
	— n° 5, à Thuin	19 895	2 00 (112 78)	2 43 (111 27)	1 08	—	37 49	2 minutes 47 secondes.	17 —			»	—
	— n° 6, à Grand-Courant .	22 300	2 45 (111 25)	2 51 (108 80)	2 39	—	37 40	12 minutes.	22 —			»	—
	— n° 7, à Trou-d'Aulne. .	25 970	2 65 (108 66)	2 28 (106 47)	2 56	—	37 43	11 —	20 —			»	—
	— n° 8, à l'Abbaye d'Aulne	27 930	2 15 (106 60)	2 23 (104 54)	1 98	—	37 42	8 —	18 —			»	—
	— n° 9, à Landelies . . .	30 445	2 05 (104 72)	2 18 (102 43)	2 16	—	37 65	6 minutes 25 secondes.	20 —			»	—
	— n° 10, à Jambé-de-bois .	33 660	2 10 (102 51)	2 21 (99 63)	2 77	—	45 90	7 minutes 30 secondes.	23 min. 30 sec.			»	—
	— n° 11, à Charleroi. . .	40 420	3 85 (97 99)	2 28 (97 07)	2 49	—	—	7 minutes.	23 minutes.			»	23 ^m 00
	— n° 12, à Montigny-sur- Sambre	43 240	2 15 (97 20)	2 34 (95 73)	1 28	—	46 45	4 minutes 30 secondes.	20 —			»	10 00
	Écluse n° 13, à Châtelineau. .	46 290	2 30 (95 77)	2 37 (94 59)	1 11	—	46 00	4 minutes.	19 —			»	—
NAMUR.	— n° 14, à Farciennes . .	51 140	2 50 (94 46)	2 10 (92 45)	2 41	—	—	6 —	17 —			»	—
	— n° 15, à Moignelée. . .	56 004	2 15 (92 40)	2 10 (89 94)	2 51	—	45 66	5 —	17 —			»	—

Bajoyers verticaux avec parements en briques et tablettes de couronnement en pierre de taille.

B. Chaque vantail de porte est pourvu d'une vanne à trois ouvertures présentant ensemble une section libre de 63 centimètres carrés.

— n° 16, à Grognaux . . .	62 165	2 29 (89 75)	2 31 (87 81)	1 92	5 18	47 09	6 —	Varie de 15 à 25 minutes avec le tonnage des bateaux et la chute des écluses.	Verticaux en briques.	B. Une dans chaque vantail de porte de 0 ^m 50 d'ouverture.	»	»
— n° 17, à Auvelais . . .	65 158	2 44 (87 68)	2 64 (86 07)	1 41	5 16	47 19	5 —	—	—	B. Une — 0.56 d'ouverture.	»	»
— n° 18, à Ham (b) . . .	71 451	2 82 (85 89)	2 57 (84 45)	1 69	5 14	47 17	5 —	—	—	B. Une — 0.62 d'ouverture.	»	»
— n° 19, à Mornimont . .	74 443	2 64 (84 38)	2 30 (81 93)	2 79	5 20	47 26	8 —	—	—	B. Une — 0.57 d'ouverture.	»	»
— n° 20, à Floriffoux (c) .	82 442	2 45 (81 78)	2 45 (79 52)	2 26	—	47 13	5 —	—	Verticaux en pierres de taille.	B. Une — 0.52 d'ouverture.	»	»
— n° 21, à Bauce (d) . . .	86 814	2 70 (79 27)	1 88 (77 87)	2 22	—	45 95	6 —	—	Verticaux en briques.	B. Une — 0.529 d'ouverture.	»	»
— n° 22, à Namur . . .	93 638	2 01 (77 74)	2 10 (75 42)	2 23	— 5 ^m 085 au collier du poteau valet de la porte médiane.	45 85	6 —	—	—	B. Une — 0.409 d'ouverture.	»	»

(a) La durée pour le remplissage du sas a été prise lorsqu'il y avait dans l'écluse un bateau chargé de 250 à 280 tonnes.

Le remplissage des sas, sans bateau dans l'écluse, réduit la durée de cette opération de 47 p. c.

B. Les vannes de toutes les écluses sont manœuvrées au moyen d'une crémaillère actionnée par un cric.

(b) Pont-levis pour le chemin de Ham-sur-Sambre à Moustier et Spy.

(c) Pont-levis pour le chemin de Floreffe à Floriffoux.

(d) Pont-levis pour le chemin de Malonne à la station de Flawinne.

Barrages.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	DÉVERSOIR.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
HAINAUT.	Barrage n° 1, à Solre-sur-Sambre.	3k.017	4 { 5 ^m 35 4 60 —	»	Poutrelles.	2 ^m 40 2 00 —	Construit en 1825-28. Passerelle de service. Passage toléré pour piétons, 30 poutrelles.
	Barrage n° 2, à Labuis- sière.	7 563	3 { 4 55 — —	»	—	2 95 — —	1825-28. — — 30 poutrelles.
	Barrage n° 3, à Fontaine- Valmont	11 655	4 { 4 60 4 55 —	»	—	2 80 2 40 —	1825-28. — — 37 —
	Barrage n° 4, à Lobbes. . .	17 415	4 { 5 50 4 65 —	—	—	2 92 2 36 —	1825-28. — — 34 —
	Barrage n° 5, à Thuin . .	19 625	3 { 4 75 — —	»	—	2 95 — —	1825-28. — — 30 —
	Barrage n° 6, à Grand-Cou- rant	22 200	4 { 4 65 4 80 —	»	—	3 14 — —	1825-28. — — 44 —
	Barrage n° 7, à Trou- d'Aulne	25 885	4 { 4 75 4 80 —	»	—	3 00 2 65 —	1825-28. — — 37 —
	Barrage n° 8, à l'Abbaye d'Aulne.	27 800	3 { — — —	»	—	3 20 — —	1825-28. Passerelle de service. Pont au- torisé p ^r le charriage, 33 poutrelles.
	Barrage n° 9, à Landelies.	30 375	4 { 4 90 4 85 4 82	»	—	2 83 — —	1825-28. Passerelle de service. Pont p ^r le charriage, 40 poutrelles.
	Barrage n° 10, à Jamb- de-Bois.	33 380	3 { 4 80 — 4 85	»	—	3 58 — —	1825-28. Passerelle de service. Passage toléré pour piétons, 36 poutrelles.
	Barrage n° 11, à Charleroi.	40 015	6 { 4 31 4 36 — 4 31 4 40	»	—	2 20 — — — 2 80	1825-28. — — 44 poutrelles.
	Barrage n° 12, à Montigny- sur-Sambre	43 190	6 { 5 00 5 23 5 22 4 95 5 00	»	—	2 16 2 77 2 76 2 16 —	1825-28. Passerelle de service. Pont p ^r le charriage, 46 poutrelles.
	Barrage n° 13, à Châteli- neau.	46 255	6 { 5 17 5 12 5 10 5 14 — 4 97	»	—	2 30 — — 2 85 2 30	1825-28. — — 52 poutrelles.

Barrages. (Suite.)

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Empla- cement kilomé- trique.	DÉVERSOIR.				OBSERVATIONS.
			Nombre des ouvertures, leur largeur.	SYSTÈME DE FERMETURE.		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
HAINAUT.	Barrage n° 14, à Farcien- nes	50k.480	6 { 5 ^m 00 — — — — —	»	Poutrelles.	3 ^m 36 — — — — —	Construit en 1861. Passerelle de service. Passage toléré pour piétons. 66 pout- relles.
	Barrage n° 15, à Moignelée.	55 609	5 { 5 15 5 20 — — —	»	—	3 15 — — 2 77	1825-28. — — 49 poutrelles.
	Barrage accolé à l'écluse n° 11.	40 420	2 { 5 05 5 02	»	—	3 01 — —	1870. Passerelle de service. 20 pou- treilles.
	Barrage n° 16, à Grogneaux	62 168	3 { 5 45 5 46 5 47	Épan- choir de 53 ^m 40 de lon- gueur.	—	2 70 2 74 2 72	9 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déver- soir ne sert que pour les manœuvres. A la suite du déversoir, du côté de la rive gauche, se trouve l'épanchoir du moulin de Grogneaux, de 53 ^m 40 de lon- gueur, dont le couronnement est à 0 ^m 19 sous flottaison; une haussette en chêne, dont la face supérieure est à 0 ^m 05 sous flottaison, surmonte ce cou- ronnement.
NAMUR.	Barrage n° 17, à Auvelais.	65 154	5 { 5 40 5 47 5 50 5 48	»	—	2 70 2 72 2 71 2 70 2 72	9 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déver- soir sert de passage public pour pié- tons et brouettes.
	Barrage n° 18, à Ham . .	71 303	5 { 5 50 5 48 5 45 5 48 5 45	»	—	2 75 2 83 3 05 4 00	9 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur dans les trois premières ouvertures et 13 aux deux dernières. Le pont en charpente établi sur le déver- soir sert pour le charriage et met en communication les villages de Ham- sur-Sambre et de Moustier.
	Barrage n° 19, à Morni- mont.	73 660	5 { 5 48 5 46 5 45	»	—	3 08 3 07 3 035 3 03	10 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déver- soir sert pour le charriage entre Moustier, Spy, Mornimont et Floreffe.
	Barrage n° 20, à Floriffoux.	82 486	5 { 5 38 5 40 5 39 5 34	»	—	2 75 — — —	9 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déver- soir sert pour les charriages entre Floreffe, Floriffoux, etc.
	Barrage n° 21, à Bauce. .	86 771	5 { 5 49 5 48 5 46 —	»	—	3 00 3 05 — 3 03 3 02	10 poutrelles de 0 ^m 30 de hauteur à chaque ouverture. Le pont en charpente établi sur le déver- soir sert au passage des voitures et met en communication Malonne, la station de Flawinne, Flawinne, Bel- grade, etc.
	Barrage n° 22, à Namur .	93 643	4 { 6 50 6 46 6 48 6 47	»	—	2 31 3 20 3 14 3 11	8 poutrelles à la première ouverture et 12 aux autres de différentes épaisseurs. Le pont en charpente établi sur le déver- soir communique avec le bureau de perception. Les écluses et les barrages de la Sambre ont été terminés en 1823.

Ponts.

4.

348

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.		A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT: MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.			
						Nombre.	Ouvertures en partant de la rive droite.			Construit en	Stabilité :	En partant de la rive droite :	
	Pont de Solre-sur-Sambre . .	2k.162	Fixe.	Route de l'État.	4 ^m 25	2	14 ^m 25 13 80	A. 2 ^m 00	Maçonnerie et fer.	1870.	400 kilog.	2° arche mar.; 1° arche thal.	
	— du chemin de fer du Nord.	3 175	—	Chemin de fer.	7 88	2	20 12 20 14	A. 2 50	—	1850.		2°	— 2° —
	— de Merbes-le-Château. .	5 025	Levis et 4 travées fixes.	Route provin- ciale.	»	2 1	5 06 5 19 6 00	A. 1 50	Maçonnerie.	1828.		2°	— 5° —
	— du chemin de fer du Nord.	6 714	Fixe.	Chemin de fer.	7 40	2	18 40 18 50	A. 3 10	Maçonnerie et fer.	1850.		2°	— 1° —
	— sur l'écluse n° 2	7 608	Levis.	Chemin communal.	»	1	5 20	»	Fer et bois.	1876.		»	»
	— du chemin de fer du Nord.	8 452	Fixe.	Chemin de fer.	8 47	2	22 00 21 95	A. 2 75	Maçonnerie et fer.	1850.		2°	— 1° —
	— — — — —	10 381	—	—	7 40	2	21 85 22 00	A. 3 50	—	1850.		2°	— 1° —
	— de Fontaine-Valmont . .	10 466	—	Chemin communal.	4 50	1	33 00	»	—	1879.	400 —	»	»
	— du chemin de fer du Nord.	12 169	—	Chemin de fer.	7 98	2	23 90 24 95	A. 3 55	—	1850.		2°	— 2° —
	— du chemin de fer Frame- ries-Chimay	15 358	—	—	9 60	1	42 00	»	—	1879.		»	»
	— — — — —	16 164	—	—	4 96	1	42 50	»	—	1879.		»	»
	— du chemin de fer du Nord.	16 174	—	—	7 90	2	20 00	A. 2 65	—	1850.		2°	— 1° —
	— de Lobbes	16 875	Levis et 3 travées fixes.	Route communale.	»	3 1	8 00 6 00	A. 2 35	Maçonnerie.	1854.		3°	— 3° —
	— du chemin de fer du Nord.	17 674	Fixe.	Chemin de fer.	8 86	2	17 60 18 60	A. 2 65	Maçonnerie et fer.	1850.		2°	— 2° —
	— — — — —	18 825	—	—	8 25	2	19 80 19 45	A. 2 75	—	1850.		2°	— 1° —

SAMBRE.

— de Thuin.	19 325	Levis et 3 travées fixes.	Chemin de grande communication.	»	2 1 1	8 60 6 80 6 00	A. 2 35	Maçonnerie.	1855.	3°	—	2°	—
— du chemin de fer du Nord.	20 040	Fixe.	Chemin de fer.	8 70	3	20 00 13 55 13 60	A. 3 00	Maçonnerie et fer.	1850.	3°	—	2°	—
— — — — —	20 978	—	—	8 65	2	18 90 19 00	A. 2 60	—	1850.	2°	—	2°	—
— — — — —	24 330	—	—	8 73	2	20 00	A. 2 80	—	1850.	2°	—	1°	—
— — — — —	27 084	—	—	8 90	2	18 00	A. 2 50	—	1850.	2°	—	1°	—
— sur l'écluse n° 8. . . .	27 930	Levis.	Chemin d'aisance.	»	1	5 20	»	Bois.	1826.	»	—	»	—
— — — — — n° 9.	30 445	—	Route de l'État.	»	1	—	»	Fer et bois.	1875.	»	—	»	—
— du chemin de fer du Nord.	30 623	Fixe.	Chemin de fer.	9 90	2 1	17 80 16 40	A. 3 00	Maçonnerie et fer.	1850.	3°	—	3°	—
— — — — —	33 071	—	—	9 35	2 1	16 30 19 00	A. 3 60	—	1850.	3°	—	2°	—
— — — — —	33 790	—	—	11 10	3	18 20 16 40 16 10	A. 3 45	—	1850.	3°	—	2°	—
— de Marchienne	36 538	—	Route de l'État.	5 31	3	10 00	A. 1 50	Maçonnerie.	1847.	3°	—	2°	—
Passerelle de Marchienne . .	36 613	—	Vieille Rue.	4 59	1	29 90	»	Maçonnerie et fer.	1867. 200 —	»	—	»	—
Pont du chemin de fer de l'État.	36 913	—	Chemin de fer.	5 35	3	10 00	A. 1 50 B. Oui.	Maçonnerie.	1842.	1°	—	1°	—
— du chemin de fer de cein- ture.	37 833	—	—	4 61	1	44 00	»	Maçonnerie et fer.	1878.	»	—	»	—
— du chemin de fer Grand- Central belge	39 456	—	—	4 72	2	19 00	A. 2°20	—	1854.	1°	—	1°	—
— de la Prison (Charleroi) .	39 906	Tournant et 1 travée fixe.	Route de l'État.	»	3	7 29 6 73 6 47	A. 1 60 3 00 B. Oui.	—	1878. 400 —	2°	—	»	—
Passerelle de la station (Char- leroi)	40 023	Fixe.	Rue de la Sta- tion.	4 50	1	26 70	»	Fer.	1870. 200 —	»	—	»	—
Pont de la station (Charleroi).	40 028	Tournant et 1 travée fixe.	—	»	2	5 50 7 84	A. 1 85 B. Oui.	Maçonnerie et fonte.	1843. 400 —	2°	—	»	—
— de Marcinelle.	40 457	Fixe.	Route de l'État.	5 16	1	24 00	»	Maçonnerie et fer.	1870. 400 —	»	—	»	—
— de Philippeville	40 634	—	—	4 70	1	20 80	»	—	1871. 400 —	»	—	»	—
— du Poirier	40 165	—	Chemin de fer industriel.	3 81	1	36 00	»	—	1859. 3200 — par mètr. cour du pont.	»	—	»	—
— sur l'écluse n° 12. . . .	43 240	Levis.	Route concédée.	»	1	5 20	»	Bois.	1826.	»	—	»	—

Ponts. (Suite.)

4.

350

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
HAINAUT.					(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).	Nombre. Ouvertures en partant de la rive droite.	Les ponts de la Sambre n'ont pas d'estacade de défense.		Construit en Stabilité : En partant de la rive droite :
	Pont du chemin de fer de l'État.	43k 555	Fixe.	Chemin de fer.	5m 39	1 34 50	»	Maçonnerie et fer.	1872. » »
	— du chemin de fer Grand-Central belge	46 055	—	—	4 60	1 42 50	»	—	1861. » »
	— sur l'écluse n° 13.	46 290	Levis.	Route concédée.	»	1 5 20	»	Fer et bois.	1877. » »
	— de Châtelaineau-Châtelet .	46 650	Fixe.	—	3 82	2 21 00	A. 2m 10	Maçonnerie et fer.	1866. 400 kilog. 2° arche mar. 2° arche th. Droit de péage.
	— du Carabinier-Français .	46 762	—	Chemin de fer industriel.	4 88	1 46 00	»	—	1875. 1500 kilog. par mèt. cour ^d du pont. » »
	— du Pont-de-Loup.	49 737	Levis et 4 travées fixes.	Route concédée.	»	2 5 60 1 5 50 1 5 10 1 5 30	A. 1 10	Maçonnerie et bois.	1835. Droit de péage. 3° — 3° —
	— sur l'écluse n° 14.	51 140	—	Chemin communal.	»	1 5 20	»	Bois.	1826.
	— du chemin de fer de l'État.	52 352	Fixe.	Chemin de fer.	8 50	1 34 00	»	Maçonnerie et fer.	1842. » »
	— de Tergnée.	53 459	Levis et 3 travées fixes.	Chemin communal.	»	4 8 20 8 30 8 40 6 00	A. 2 de 2m 00 1 de 8 38	Maçonnerie.	4° — 2° —
	— de Bonne-Espérance . . .	54 740	Fixe.	Chemin de fer industriel.	4 50	1 39 00	»	Maçonnerie et fer.	1877. 1150 kilog. par mèt. cour ^d du pont. » »
	— sur l'écluse n° 15.	56 094	Levis.	Chemin d'exploitation.	»	1 5 20	»	Fer et bois.	1877. 400 kilog.
NAMUR.									

SAMBRE.

— d'Oignies	56k.678	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	8 10	1	33 00	»	Poutres tubulaires en tôles sur culées en maçonnerie.	
— de Tamines.	58 328	—	Route de Ligny à Dénée.	4 75	3	15 00 18 00 15 00	A. 1 ^m 50 au sommet; 2 ^m 07 à la base.	Tablier métallique avec poutres en treillis, piles et culées en maçonnerie.	Construit en 1873. La travée de gauche est la travée marinière et l'axe du thalweg passe par la travée centrale. La stabilité a été calculée pour la charge réglementaire.
— —	59 344	—	Chemin de fer de Tamines à la Meuse.	9 85	3	12 05 33 40 12 05	A. 2 ^m 00 au sommet; 2 ^m 64 à la base.	—	Terminé en 1878 et livré à l'exploitation en 1879. Il a subi l'épreuve sous une charge de 156 tonnes.
— d'Auvelais (Saint-Roch) .	60 148	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	7 22	1	33 00	»	Poutres tubulaires en tôles sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842. Stabilité calculée pour la charge ordinaire des ponts de chemin de fer.
— d'Auvelais	63 992	—	Route de Jemeppe à Auvelais.	5 30	1	34 00	»	Maçonnerie avec tablier à longerons en tôle et plancher en charpente.	Construit en 1875.
— de la fabrique d'Auvelais.	64 448	—	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station d'Auvelais.	6 35	1	34 50	»	Maçonnerie avec tablier métallique à longerons en treillis.	Construit en 1872. Stabilité calculée pour le passage d'un train de wagons de dix tonnes.
— d'Auvelais	64 458	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	7 38	1	33 00	»	—	Construit en 1842.
— de la Pêcherie (Auvelais).	65 927	—	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station de Jemeppe.	6 39	1	41 30	»	—	— en 1879.
— de Jemeppe.	68 228	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	5 65	3	10 00	A. 1 ^m 50	En maçonnerie.	L'arche marinière est celle de la rive droite et l'axe du thalweg se trouve dans celle du milieu.
— de Ham	70 663	—	—	6 09	1	33 00	»	Poutres tubulaires en tôle sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842.
— sur l'écluse de Ham. . .	71 440	Levis.	Chemin de Ham-sur-Sambre, Moustier, Spy, etc.	1 ^m 84 flottaison d'amont 3 ^m 53 flottaison d'aval.	1	5 14	»	Pont-levis à bascule en charpente.	— en 1828.

Ponts. (Suite.)

4.

352

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTES.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.	OBSERVATIONS.
	Pont du charbonnage de Ham.	71k.910	Fixe.	Raccordement au chemin de fer de Namur à Charleroi, à la station de Moustier.	(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous- poutre des ponts fixes (arche marinière). 9m45	1 33m00	»	Culées en maçonnerie avec tablier métallique à longerons en treillis.	Construit en 1869.
	— de Mornimont (sur la dérivation)	73 657	—	Chemin de Mornimont à Florefe et rac- cordement au chemin de fer de Namur à Charleroi.	8 49	1 7 70	»	Culées en maçonnerie avec tablier en charpente.	— en 1823.
	— de Franière	76 609	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4 90	1 33 00	»	Culées en maçonnerie avec tablier mé- tallique à longerons en treillis.	
	— communal de Soye . . .	77 161	—	Chemin de Flo- refe à Franière, Soye, etc.	—	1 33 30	»	—	
	— d'Amptia.	79 009	—	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4 88	1 33 00	»	—	— en 1842.

SAMBRE.

NAMUR.	— concédé de Floreffe.	80 296	Levis à la travée centrale.	Chemin de Floreffe à Temploux.	2 28 sous le pont- levis à l'arche marinière.	2 1 2	5 40 5 90 5 50	A. Partant de la rive droite : 1 ^m 50, 1 ^m 50, 2 00, 1 50.	Piles et culées en maçonnerie avec tablier en charpente, pont- levis sur la travée centrale.	Livré à la circulation en 1835. On perçoit les droits suivants pour le passage sur le pont : Une personne fr. 0.05 Une bête à cornes. » 0.05 Un cheval. » 0.10 Un tombereau à 1 cheval . . » 0.20 — à 2 chevaux. . . » 0.30 Un chariot à 4 chevaux. . . » 0.50 L'arche centrale est l'arche marinière et c'est là que passe l'axe du thalweg.
	— de Floreffe	80 990	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	4 ^m 88	1	33 00	»	Tablier métal- lique à long- erons en treillis sur culées en maçonnerie.	Construit en 1842.
	— sur l'écluse de Floriffoux.	82 428	Levis.	Chemin de Flo- reffe et Malonne à Floriffoux.	1 ^m 12 flottai- son d'amont 3 ^m 38 flottai- son d'aval.	1	5 20	»	Pont-levis à bascule en char- pente.	— en 1828.
	— de Floriffoux	83 237	Fixe.	Chemin de fer de Namur à Charleroi.	5 ^m 02	3	10 00	A. 1 50	En maçonnerie.	La navigation se fait par l'arche du milieu et par celle de la rive gauche pour les bateaux chargés. Cependant, par les fortes eaux, l'on passe plus souvent par celle de la rive gauche. Les bateaux à vide passent ordinairement par celle de droite. L'axe du thalweg passe par l'arche de la rive gauche.
	— sur l'écluse de Bauce . . .	86 829	Levis.	Chemin de Malonne à la station de Fla- winne à Fla- winne-Belgrade	0 ^m 70 flottai- son d'amont 2 ^m 92 flottai- son d'aval.	1	5 20	»	Pont-levis à bascule en char- pente.	Construit en 1828.
	— nouveau de Salzinnes . . .	92 586	Fixe.	Boulevard d'Omalus.	6 ^m 35	3	16 50	A. 2 ^m 00 au sommet; 2 ^m 50 à la base.	En maçonnerie.	— en 1877. L'arche marinière est celle de la rive droite et l'axe du thalweg passe par l'arche du milieu.
	— ancien de Salzinnes . . .	93 203	—	Route de Namur à Châtelet.	4 24	2	19 10	A. 1 ^m 50	Piles et culées en maçonnerie avec tablier à longerons métal- lique et pavage.	Construit en 1867. La stabilité a été calculée pour la charge réglementaire des ponts-routes. L'arche marinière est celle de la rive droite et c'est par cette arche que passe l'axe du thalweg.
	— de Sambre, à Namur . . .	93 837	—	Reliant l'Entre-Sambre- et-Meuse, dans la traverse de la ville, rue du Pont.	4 02	3	12 88 12 80	—	Piles et culées en maçonnerie avec tablier à longerons métallique et pavage.	Construit en 1864. L'arche marinière est celle de la rive gauche et c'est dans cette arche que passe l'axe du thalweg. La stabilité a été calculée pour la charge réglementaire des ponts-routes.

Chemins de halage.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
HAUT.	0k.000 à 2k.897	Erquelinnes, Solre- sur-Sambre.	Rive gauche.	3 ^m 50 à 6 ^m 00	Empierrement.	Passerelle à la frontière française, passerelle à l'entrée du bassin d'Erquelinnes, passerelle sur le ruisseau d'Erquelinnes.
	2 897 à 7 608	Solre, Merbes, Labuissière.	—	— —	—	
	7 608 à 11 780	Labuissière, Sart- Labuissière.	—	— —	—	
	11 780 à 17 565	Sart- Labuissière, Ragnies, Lobbes	—	— —	—	
	17 565 à 19 895	Lobbes-Thuin.	—	3 ^m 00 à 6 ^m 00	—	
	19 895 à 22 300	Thuin.	—	— —	—	
	22 300 à 25 970	Thuin-Leernes.	—	3 10 à 5 00	—	
	25 970 à 27 930	Leernes.	—	3 00 à 5 00	—	
	27 930 à 30 445	Leernes, Landelies.	—	3 50 à 5 00	—	
	30 445 à 33 660	Landelies.	—	3 00 à 7 00	—	
	33 660 à 36 613	Landelies, Monceau-sur- Sambre, Marchienne.	—	— —	—	Passerelle sur l'Ernelle, passerelle à l'entrée du bassin des usines de Monceau, passerelle de Mar- chienne, passerelle sur la rivière d'Heure, passerelle à l'entrée de la Vieille-Sambre, deux passerelles, l'une en amont et l'autre en aval du pont de la Station.
	36 613 à 40 420	Marchienne, Marcinelle, Charleroi.	Rive droite.	3 50 à 5 50	—	
	40 420 à 40 634	Charleroi, Marcinelle.	—	— —	—	Pont de Philippeville et passerelle sur la Sambre.
	40 634 à 43 240	Charleroi, Couillet, Mont- igny-sur-Sambre	Rive gauche.	3 50 à 5 00	Empierrement et pavage.	Passerelle dite « Pont Bary », à l'entrée de la Vieille-Sambre.
	43 240 à 46 290	Montigny-sur- Sambre, Châtelet, Châtelineau.	—	— —	—	Passerelle dite « Pont Champeau », à l'entrée du bassin des usines de Montigny-sur-Sambre.
	46 290 à 51 140	Châtelineau, Pironchamp, Farciennes.	—	3 50 à 6 00	—	Passerelle à l'entrée du bassin des usines Dorlodot.
NAMUR.	51 140 à 56 094	Farciennes, Lambusart, Moignelee, Tamines.	—	— —	Gravier.	Passerelle du Petit-Try, à l'entrée de la Vieille-Sambre, passerelle du Monia.
	56 094 à 56 880	Tamines.	—	6 40	Empierrement.	56k.156, ponceau de 2 ^m 50 d'ouverture en maçonnerie sur le canal de décharge de l'usine Demoulin.
	56 880 à 58 328	—	—	7 30	—	
	58 328 à 59 361	—	Rive droite.	7 00	—	Limite séparative des communes de Tamines et d'Auvélais.

Chemins de halage. (Suite.)

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
NAMUR.	59k.361 à 60k.799	Auvelais.	Rive droite.	6 ^m 70	Empierrement.	60k.224, pont tournant de 6 ^m 00 d'ouverture avec tablier en charpente sur l'entrée du bassin du charbonnage Saint-Roch.
	60 799 à 63 049	—	—	4 80	—	63k.049, ponceau de la Bachée de 4 ^m 00 d'ouverture, avec tablier en charpente sur le ruisseau d'Auvelais.
	63 049 à 65 785	—	—	5 50	—	65k.400, pont oblique de 4 ^m 00 d'ouverture sur le ruisseau la Biesmes.
	65 785 à 66 646	—	—	4 80	—	Limite séparative des communes d'Auvelais et de Ham-sur-Sambre.
	66 646 à 67 776	Ham-sur-Sambre.	—	4 30	—	
	67 776 à 72 262	—	—	5 75	—	Limite séparative des communes de Ham-sur-Sambre et de Mornimont. 71k.703 ponceau en maçonnerie de 2 ^m 00 d'ouverture sur le ruisseau de Ham.
	72 262 à 74 591	Mornimont.	—	5 66	—	Limite séparative des communes de Mornimont et de Franière.
	74 591 à 77 775	Franière.	—	5 36	—	
	77 775 à 79 061	—	—	4 60	—	Limite séparative des communes de Franière et de Floreffe.
	79 061 à 79 778	Floreffe.	—	4 20	—	
	79 778 à 80 781	—	—	4 80	—	80k.631, pont avec tablier en charpente de 4 ^m 00 d'ouverture sur le ruisseau de Floreffe.
	80 781 à 81 783	—	—	4 20	—	
	81 783 à 84 226	—	—	5 00	—	
	84 226 à 84 268	—	—	10 00	—	Route de Namur à Châtelet. Limite séparative de Floreffe et de Malonne.
	84 268 à 84 841	Malonne.	—	—	—	Route de Namur à Châtelet empruntée par le chemin de halage. 84k.761, ponceau de 4 ^m 00 d'ouverture en maçonnerie faisant partie de la route, sur le ruisseau de Malonne.
	84 841 à 88 898	—	—	5 36	—	Limite séparative des communes de Malonne et de Namur.
	88 898 à 89 800	Namur.	—	4 10	—	
	89 800 à 90 802	—	—	5 00	—	
	90 802 à 91 800	—	—	4 30	—	
	91 800 à 93 204	—	—	6 50	—	
	93 204 à 93 485	—	—	3 00	Non empierré, sol dur.	
	93 485 à 94 021	—	Rive gauche.	4 00	Pavage.	93k.598, passerelle pavée avec tablier en charpente de 14 ^m 70 d'ouverture sur la prise d'eau des moulins de la rive gauche. 93k.696, passerelle pavée avec tablier à longerons métallique de 9 ^m 00 d'ouverture sur la décharge desdits moulins. 93k.709.40 semblable passerelle sur la même décharge.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment
HAINAUT.	Rivage Puissant et C ^{ie} (a). . .	7k.280	0°65	121°35	Repérée à l'état- major.	Mur.	60°00 90 00	30°00 3 25	Terre et pavage.
	— de Fontaine-Valmont .	10 500	1 10	119 75		—	97 00	10 00	Empierre- ment.
	— de Lobbes (b)	16 800	0 85	117 39		Perré.	190 00	25 00	Terre.
	— de Thuin.	19 325	0 90	115 68		Mur.	125 00	20 00	—
	— des Carrières-sous- Thuin (b)	20 500	1 70	115 40		Perré.	580 00	10 00	Empierre- ment et terre.
	Rivage de Hourpes (b). . . .	24 930	0 90	112 21		Mur.	184 00	—	Terre.
	— des Carrières de Lan- delies (b)	30 900	1 90	106 51		Perré.	40 00	12 00	—
	— des Carrières de Tail- lante-Roche (b)	32 000	—	—		Revêtement en terre.	65 00	Chemin de halage.	—
	Rivage des Carrières de Roche à Bayard (b).	32 100	1 85	106 46		—	145 00	—	Empierre- ment et terre.
	Rivage des Carrières Dolbeau. (b)	32 360	1 30	105 91		Perré.	115 00	40°00	Terre.
	— — Gailly (b).	32 850	1 20	105 81		Revêtement en terre.	175 00	20 00	—
	— — Marcq (b).	33 000	1 30	105 91		—	120 00	Chemin de halage.	Empierre- ment.
	Embarcadère de Hameau (b). .	34 280	1 50	103 34		—	20 00	15°00	Terre.
	Usines de Monceau (b). . . .	35 850	1 00	102 84		Mur.	175 00	8 00	—
	Rivage Gobeau (b)	36 000	—	—		Mur et perré.	120 00	150 00	—
	— de Saint-Martin	36 120	1 50	103 34		Perré.	50 00	15 00	—
	— de Marchienne (c)	36 605	2 20	104 04		Mur.	65×2	12°00 et 14°00.	Terre et pavage.
	— de Bonnehill	37 000	1 10	102 94		Mur et perré.	215 00	6°00	Terre.
	Canal de Bruxelles (grande section)	37 130	»	»		»	»	»	»
	Rivage Parent et Cabouy. . .	37 290	1 40	103 24		Revêtement en terre.	60 00	4 00	Terre.
	— de la Providence.	37 540	1 00	102 84		Mur et terre.	210 00	30 00	—
	— de la Vieille-Sambre . . .	38 240	»	»		»	»	»	»
	— de Sacré-Madame	38 500	1 00	102 84		Perré.	245 00	65 00	Terre.
	— de Thy-le-Château	38 680	—	—		—	150 00	50 00	—
	Canal de Bruxelles (petite sec- tion).	38 800	»	»		»	»	»	»
	Rivage Crawez	38 935	0 50	102 34		Revêtement en terre.	100 00	40 00	Terre.
	— du pont de Louvain. . . .	39 260	0 70	102 54		—	390 00	60 00	—

Le dessus des fondations des murs se trouve généralement à 2°-10 sous la flottaison.

(a) Engins de chargement et de déchargement : Quatre grues.
 (b) Le chemin de halage est compris dans la largeur du terre-plein.
 (c) Rive gauche : 65 mètres sur 14 mètres. Rive droite : 65 mètres sur 12 mètres.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
HAINAUT.	Rivage François (a).	39k.500	1=00	102=84	Repérée à l'état- major.	Mur.	225=00	10=00	Terre.
	— des Ardinoises.	39 640	—	—		—	180 00	50 00	—
	— de Charleroi (a)	39 900	2 16	104 00		—	250 00	15 00	Chemin de halage.
	— Dupret	40 990	0 70- 1 20	100 05- 100 55		Mur et terre.	255 00	20 00	Terre et pavage.
	— Poirier	41 110	0 80	102 15		Mur.	132 00	57 00	—
	— de Bonne-Espérance	41 430	1 20	100 55		—	91 00	85 00	Terre.
	— du pont Bary	42 285	0 80	100 20			105 00	50 00	—
	Écluse de Montigny-sur-Sam- bre (b).	43 240	1 00	99 07		Mur.	255 00	15 00	Pavage et terre.
	Rivage Champeau	43 770	»	»		»	»	»	»
	— Boubier	44 500	0 60	98 67		Mur.	100 00	50 00	Terre.
	— des Forêts	45 150	1 50	99 57		—	130 00	—	Pavage et terre.
	— Dupont et Boubier	45 640	0 60	98 67		Mur et perré.	360 00	—	Terre.
	— Gillain.	45 810	1 00	99 07		Mur.	135 00	6 00	—
	— Wilmar (a).	45 850	1 20	99 27		—	75 00	20 00	Pavage.
	— Ormont	46 080	1 00	99 07		—	50 00	70 00	Terre.
	— Dorlodot.	46 565	»	»		»	»	»	»
	— de Châtelineau (a)	46 640	1 00	97 96		Mur.	90 00	25 00	Terre.
	— des Carabiniers-Fran- çais (a).	46 740	1 15	98 11		—	50 00	100 00	—
	Rivage de Gouffre (a)	47 350	0 40	97 36		—	250 00	50 00	—
	Masse Saint-François (c).	49 100	0 75	97 71		—	175 00	10 00	—
	Rivage du Pont-de-Loup (c).	49 600	0 90	97 86		Perré.	110 00	45 00	—
	— Saint-Jacques.	52 320	»	»		»	»	»	»
	— Roton (a).	53 000	0 50	95 05		Perré.	110 00	60 00	Terre.
	— Monia.	53 920	»	»		»	»	»	»
	— de Bonne-Espérance (bas) (a).	54 700	0 50	95 05		Mur.	110 00	50 00	Terre.
	Rivage Marmitte (a).	55 900	0 90	95 45		—	135 00	—	—

Le dessus des fondations des murs se trouve généralement à 2=10 sous la flottaison.

(a) Le chemin de halage est compris dans la largeur du terre-plein.

(b) Société des agglomérés : 110 mètres. Solvay : 95 mètres. Piérard : 50 mètres.

(c) Engins de chargement et de déchargement : Culbuteurs.

Ports et Rivages. (Suite.)

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la Nottaison normale.	COTE ABSOLUE	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
HAINAUT.	Rivage d'Oignies, rive droite .	56k.728	0 ^m 45	92 ^m 49	2 ^m 15	Estacade en charpente.	67 ^m 00	35 ^m 00	Terre.
	— — —		1 75	93 79	4 05	—	47 00	40 00	—
	— de la fabrique d'Oignies, rive droite	57 008	1 00	93 04	2 50	—	15 00	20 00	—
	Rivage du pont de Taminés, rive gauche	58 298	—	—	2 36	Mur.	50 00	26 00	—
	Rivage du charbonnage de Falissolle, dit « Lamédia », rive droite	58 906	1 90	93 94	4 00	—	90 00	15 00	—
	Rivage du Nouveau Saint- Roch, rive droite	60 250	1 11	93 15	2 10	Perré.	166 00	—	—
	Rivage Beaulieu, rive gauche .	61 566	0 50	92 54	2 65	Mur.	80 00	33 00	—
	Rivage du Petit-Hasard, rive gauche	61 686	0 45	92 49	2 72	—	90 00	70 00	—
	Rivage du charbonnage de Velaine, rive gauche.	62 348	1 97	92 09	2 45	Estacade en charpente.	38 00	36 00	—
	Rivage en aval du pont d'Au- velais, rive gauche	64 009	0 80	90 92	»	Talus naturel.	90 00	20 00	—
NAMUR.	Rivage de la fabrique de pro- duits chimiques d'Auvelais, rive gauche	64 428	0 75	90 87	2 34	Perré maçonné.	60 00	30 00	—
	Rivage du charbonnage de la Vacherie, rive gauche	65 449	2 50	91 51	4 00	Estacade en charpente.	35 00	25 00	—
	Rivage du charbonnage de la Pécherie, rive droite.	65 971	3 40	92 11	5 18	Mur.	95 00	15 00	—
	— — —		1 20	89 91	2 90	—	80 00	7 50	Empierré.
	Rivage de la glacière d'Au- velais, rive gauche	66 698	1 00	89 71	»	Talus naturel.	95 00	20 00	Terre.
	1 ^{er} rivage de Jemeppe, rive gauche.	69 111	0 95	89 66	»	—	40 00	5 00	—
	2 ^e rivage de Jemeppe, rive gauche.	69 251	—	—	»	—	—	—	—
	Rivage de l'Ormeau, rive gau- che	69 351	—	—	»	—	—	—	—
	Rivage du déversoir n° 18, à Ham, rive gauche (α).	71 251	1 00	89 71	»	—	—	10 00	—

(α) Le long de la Vieille-Sambre.

Ports et Rivages. (Suite.)

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE: pavage, empierre- ment.
NAMUR.	Rivage Liénard (carrières de grès), rive droite (a)	1k.608	3=10	Repérée à l'état-major. 90=12	5=35	Mur.	44=00	10=00	Empierré.
	Rivage du charbonnage de Ham, rive droite	71 894	1 50	88 52	3 15	—	80 00	5 80	Terre.
	Rivage du charbonnage de Ham, rive gauche.		1 90	88 92	3 50	—	163 00	30 00	—
	— — (b).	71 894	1 15	88 17	2 70	Estacade en charpente.	32 00	10 00	—
	Rivage de la fabrique de produits chimiques de Mornimont, rive droite (c)	73 992	1 00	88 02	2 80	Perré.	20 00	—	—
	Rivage de Franière, rive gauche	76 866	0 80	85 03	»	Talus naturel.	25 00	15 00	—
	Rivage de l'embarcadere de Floreffe, rive droite	80 366	1 35	85 58	2 09	Mur.	70 00	6 00	Empierré.
	Rivage de la commune de Floreffe, rive droite	80 566	0 85	85 08	2 25	Perré.	50 00	16 00	Terre.
	Rivage de Floriffoux, rive gauche (b)	82 086	»	84 23	»	Terrain naturel.	—	10 00	—
	Rivage de la fabrique de produits chimiques et glaces de Floreffe, rive droite	83 345	1 60	83 57	2 20	Perré.	25 00	4 80	—
	Rivage de Malonne, rive droite. (d)	84 845	1 20	83 17	2 30	Mur.	40 00	15 00	—
	Rivage Fraikin, rive droite. .	88 396	2 25	82 00	3 75	Perré.	20 00	20 00	—
	Rivage de la carrière de pavés Gueule-du-Loup, rive droite (e).	89 186	2 65	82 40	»	Talus naturel.	—	10 00	—
	Rivage de Ronet, rive gauche .	89 800	1 50	81 25	»	—	10 00	—	—
	Rivage de Sainte-Croix, 1 ^{er} dodone, rive gauche.	92 190	1 20	80 95	»	—	56 00	20 00	—
	Rivage du Stordoir, 2 ^e dodone, rive gauche	92 840	1 25	81 00	»	—	46 00	16 00	—
	Rivage de l'école d'équitation, rive droite	92 940	0 76	80 51	1 85	Perré.	25 00	13 00	—
	Rivage de Saint-Aubain (jeu de quilles), rive gauche. . . .	93 329	0 65	80 40	2 15	—	40 00	10 00	Pavé.

(a) Le long de la dérivation d'aval.
 (b) Le long de la Vieille-Sambre.
 (c) Dans la dérivation d'amont.
 (d) Appartient à l'État.
 (e) Route de Châtelet à Namur.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Emplace- ment kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI	PROFONDEUR.	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.
HAUT.	Bassin d'Erquelines (a) (Erquelines)	0k 692	Rectangulaire. Superficie : 1 h. 35 a.	690 00	690 00	2 10	»
	Bassin de la Société des hauts fourneaux et usines de Monceau (Monceau-sur-Sambre). .	35 965	Rectangulaire. Superficie : 8 a. 75 c.	152 50	152 50	—	»
	Groupe de bassins desservant les usines Dehaynin et Gillieau, établies le long de la Vieille-Sambre (Marcinelle)	38 240	Rectangulaires. Superficie : 87 a. 28 c.	1323 00	964 00	—	4 grues fixes à vapeur.
	Bassin des charbonnages du Mambourg (Charleroi)	39 516	Rectangulaire. Superficie : 20 a. 70 c.	248 00	248 00	—	»
	Bassin de la Société de Marcinelle et Couillet (Couillet) . .	42 285	Rectangulaire. Superficie : 16 a. 45 c.	321 00	321 00	—	»
	Bassin des usines Delloye-Mathieu et frères (Champeau, à Montigny-sur-Sambre)	43 770	Irrégulière. Superficie : 20 ares.	226 00	62 00	—	»
	Bassin des laminoirs de Châtelineau, de la Société d'Acoz (Dorlodot, à Châtelineau). . . .	46 565	Rectangulaire. Superficie : 9 a. 20 c.	165 00	165 00	—	»
NAMUR.	Bassin des charbonnages d'Aiseau-Presses (Saint-Jacques, à Farcienne)	52 320	Rectangulaire. Superficie : 30 a. 15 c.	535 10	535 10	—	»
	Bassin du charbonnage Saint-Roch (b) (Auvélais)	60 224	Rectangulaire.	166 00	166 00 (perré).	15 00	»

(a) Ce bassin est une gare de transbordement raccordée au chemin de fer de Bonne-Espérance à Erquelines. On y charge de la houille et du coke pour l'exportation par la Sambre.

Les bassins désignés par les noms des usines ou des charbonnages qu'ils desservent n'ont pas le caractère de bassins publics; ils servent exclusivement au débarquement des produits alimentant les usines ou les charbonnages, et à l'embarquement des produits qu'ils expédient par la Sambre.

(b) Situé dans l'intérieur de la propriété du charbonnage, rive droite, ce bassin est affecté aux expéditions de charbons par eau et au déchargement des bois de service à employer dans l'exploitation. Il n'y a pas de murs de quai. Les bateaux pénètrent dans le bassin au moyen d'un pont tournant établi sous le chemin de halage.

Murs de quai.

8.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottai- son.	du terre- plein.	
HAINAUT.	Aux abords du pont du chemin de fer du Nord, en aval de l'écluse de Landelies.	30k.623	Landelies.	76 ^m 00	102 ^m 51	104 ^m 61	106 ^m 81	
	Entre le pont et la passerelle à Marchienne . .	36 576	Marchienne.	183 00	99 74	101 84	104 00	La longueur ci-contre comprend les murs des deux rives.
	Traverse de Charleroi. En amont de l'écluse. . .	40 200	Charleroi.	1150 00	—	—	103 90	La longueur ci-contre comprend 550 ^m 00 sur la rive droite et 600 ^m 00 sur la rive gauche.
	Traverse de Charleroi. En aval de l'écluse, rive gauche.	40 580	—	370 00	97 25	99 35	105 40	
	Traverse de Charleroi. En aval de l'écluse, rive droite	—	—	260 00	—	—	102 40	
	Du rivage du pont de Tamines, rive gauche . .	58 298	Tamines.	51 00	90 68	92 04	93 04	Les industriels payent au profit de la commune un droit de 10 centimes par tonne de marchandises déposée.
	Du rivage du charbonnage de Falisolle, dit « Lamédia », rive droite . . .	58 906	—	90 00	89 94	—	93 94	
	Du rivage du charbonnage de Baulet, rive gauche.	61 566	—	80 00	89 89	—	92 54	
	Du rivage du charbonnage du Petit-Hasard, rive gauche.	61 686	—	90 00	89 77	—	92 49	
NAMUR.	Du rivage du charbonnage de la Pécherie, rive droite	65 971	Auvélais.	95 00	90 26	88 71	92 11	
	— — — — —	—	—	80 00	87 01	—	89 92	
	Du rivage Liénart, carrières de grès, rive droite	71 698	Ham-sur-Sambre.	44 00	84 77	87 02	90 12	Le long de la dérivation d'aval de Ham-sur-Sambre.
	Du rivage du charbonnage de Ham, rive droite. . .	71 894	—	80 00	85 37	—	88 52	
	Du rivage du charbonnage de Ham, rive gauche.	—	—	163 00	85 42	—	88 92	
	De l'embarcadère de Floreffe, rive droite	80 366	Floreffe.	70 00	»	84 23	85 58	
	De l'embarcadère de Malonne, rive droite. . .	84 845	Malonne.	40 00	80 87	81 97	82 17	Appartient à l'État, mis en location.

SEMOIS.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		MOUILLAGE.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.	
LUXEMBOURG.	Depuis l'origine au moulin Deleau sous Herbeumont, jusqu'au pont de Linglez	0k.000	2k.755	2755 ^m 00	»	En courbe.	Variable.		0 ^m 40 minimum.
	Du pont de Linglez au pont de Cugnon.	2 755	4 898	2142 00	»	—	—	—	—
	Du pont de Cugnon au pont de Dohan.	4 898	17 658	12760 00	»	—	—	—	—
	Du pont de Dohan au pont de France, à Bouillon	17 658	31 907	14249 00	»	—	—	—	—
	Du pont de France à l'ancien pont de Bouillon	31 907	32 425	518 00	»	—	—	—	—
	De l'ancien pont de Bouillon à la limite de la province de Namur	32 425	57 136	24711 00	»	—	—	—	—
	De la limite de la province de Namur au pont d'Alle, rive droite (a)	57 136	58 511	1375 00	»	—	45 ^m 00 minimum.	Variable.	0 ^m 50 minimum.
NAMUR.	Du pont d'Alle au pont de Vresse. . .	58 511	64 814	6302 00	»	—	35 ^m 00	—	0 ^m 50 à 0 ^m 60
	Du pont de Vresse au pont de Membre.	64 814	68 665	3851 00	»	—	45 00	—	—
	Du pont de Membre au pont de Bohan.	68 665	75 476	6811 00	»	—	35 00	—	0 60
	Du pont de Bohan à la frontière française, rive droite	75 476	77 598	2122 00	»	—	50 00	—	—
	Partie formant frontière entre la Belgique et la France (b)	77 598	80 584	2986 00	»	—	—	—	—

(a) Les sections aboutissent à l'amont des ponts, pris sur 5 mètres de largeur.
(b) Mesuré sur la rive gauche (Belgique).

Barrages.

PROVINCE.	DÉSIGNATION	DISTANCE	DÉBOUCHÉ	SYSTÈME	HAUTEUR	OBSERVATIONS.
	DES BARRAGES.	KILOMÉ- TRIQUE.	des PERTUIS.	de FERMETURES.	des RETENUES	
LUXEMBOURG.	Moulin Deleau, sous Herbeu- mont.	0k.000	8°00	Poutrelles mobiles.	0°80	
	Moulin de Cugnon	4 762	—	—	—	
	— de Dohan.	17 115	11 00	—	0 95	
	Pêcherie du Gaty.	23 870	8 00	—	0 70	
	Moulin de Bouillon	31 687	—	—	1 00	
	Pêcherie Francier	34 374	—	—	0 60	
	Moulin de l'Épine.	37 236	—	—	0 65	
	Pêcherie Frérar	44 501	—	—	0 90	
	Moulin de Poupehan.	48 461	—	—	0 85	
	— de Frahan	51 466	—	—	0 50	
NAMUR.	— d'Alle	58 450	10 00	—	0 80	La distance cumulée s'arrête en face du moulin. Le pertuis se trouve près de la rive gauche.
	— de Bohan.	75 350	9 00	—	—	La distance cumulée s'arrête à la prise d'eau ; le canal d'alimentation est très long. Le pertuis se trouve vers la rive droite de la branche princ- ipale de la Semois, vers Bohan, en face de l'île.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	ÉPAISSEUR DES PILES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
LUXEMBOURG.	Pont de Lingez.	2k.755	Fixe.	Route de Lingez à Cugnon.	3 travées de 11 ^m 80.	Il n'y a pas d'estacade de défense. 1 ^m 00	Fer.
	— de Cugnon.	4 898	—	—	—	—	—
	— de Dohan	17 658	—	Chemin de grande communication de Paliseul à la fron- tière française, vers Pourru-au-Bois.	4 arches de 12 ^m 00.	—	Maçonnerie.
	— de France, à Bouillon. . .	31 907	—	Route de Bouillon à Sedan.	3 arches de 14 ^m 00.	2 00	—
	Ancien pont de Bouillon. . . .	32 425	—	Route de Recogne à Sedan.	4 arches de 8 ^m 60 et 1 arche de 7 ^m 60.	2 de 3 ^m 00 1 de 2 80 1 de 2 60	—
	Pont d'Alle	58 511	—	Route d'Alle vers Sedan.	4 arches don- nant une largeur libre de 50 ^m 00.	1 ^m 50	—
NAMUR.	— de Vresse	64 814	—	Chemin de grande communication de Bièvre à Laforêt.	2 travées pré- sentant une largeur utile de 40 ^m 00.	—	Superstructure en fer.
	— de Membre.	68 665	—	Route de Marche à Charleville.	4 arches de 15 ^m 00 d'ouver- ture chacune.	2 00	Maçonnerie.
	— de Bohan	75 476	—	Chemin de Moin- terne par Bohan à Sugny et à Bagimont	—	—	—

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
LUXEMBOURG.	De l'origine à 2k.822. .	Herbeumont.	Les deux rives.	7 ^m 90	Terre.	Le chemin de halage n'est pas indiqué sur le terrain. D'après une ordonnance du 13 août 1669, il doit avoir une largeur de 24 pieds.
	De 2k.822 à 3k.089. .	Bertrix.	Rive droite.	—	—	
	De 3 089 à 13 035. .	Cugnon.	—	—	—	
	De l'origine à 4 910. .	—	Rive gauche.	—	—	
	De 4k.910 à 9 457. .	Muno.	—	—	—	
	De 13 035 à 23 070. .	Dohan.	Rive droite.	—	—	
	De 9 457 à 35 446. .	Bouillon.	Rive gauche.	—	—	
	De 23 070 à 27 722. .	Noirefontaine.	Rive droite.	—	—	
	De 27 722 à 36 916. .	Bouillon.	—	—	—	
	De 35 446 à 45 711. .	Corbion.	Rive gauche.	—	—	
	De 36 916 à 38 941. .	Sensenruth.	Rive droite.	—	—	
	De 38 941 à 44 731. .	Urimont.	—	—	—	
	De 44 731 à 45 711. .	Rochehaut.	—	—	—	
	De 45 711 à 51 176. .	Poupehan.	—	—	—	
	De 45 711 à 54 716. .	Rochehaut.	Rive gauche.	—	—	
	De 51 176 à 57 136. .	—	Rive droite.	—	—	
	De la limite des provin- ces (57k.136) à 57k.916.	Cornimont.	—	—	—	La limite de la province, rive gauche, se trouve à la cumulée 54,716 ^m 70, le chemin de halage peut être établi sur 2,755 ^m 00 de longueur, soit jusqu'à la cumulée 57,471 ^m 70.
	De 57 916 à 58 516. .	Alle.	Rive gauche.	—	—	Le chemin de halage pourrait actuellement descendre sur la rive droite jusqu'à l'amont du barrage du moulin d'Alle, mais le pertuis étant du côté de la rive gauche et le moulin interrompant le chemin, celui-ci reste du côté gauche.
NAMUR.	De 58 516 à 59 109. .	Chairière.	Rive droite.	—	—	Par suite de l'existence du chemin empierré d'Alle à Mouzaive, la rive gauche est également accessible.
	De 59 109 à 61 409. .	Mouzaive.	Rive gauche.	—	—	
	De 61 409 à 63 304. .	Chairière.	Rive droite.	—	—	Actuellement, le chemin de halage peut s'établir depuis l'aval du pont de Vresse à l'aval du pont de Membre, sur la rive droite, soit de la cumulée 64,819 ^m 20 à la cumulée 68,669 ^m 95.
	De 63 304 à 66 995. .	Laforêt.	Rive gauche.	—	—	
	De 66 995 à 67 962. .	Vresse.	Rive droite.	—	—	
	De 67 962 à 70 220. .	Membre.	—	—	—	
	De 70 220 à 70 890. .	Bohan.	Rive gauche.	—	—	
	De 70 890 à 71 530. .	Membre.	Rive droite.	—	—	
	De 71 530 à 75 480. .	Bohan.	Rive gauche.	—	—	De la cumulée 74,840 ^m 95 à 75,430 ^m 95, chemin de halage sur les deux rives.
	De 75 480 à 77 598. .	—	Rive droite.	—	Terre et 500 ^m 00 d'em- pierrément en face de Bohan.	
	La Semois forme fron- tière entre la France et la Belgique sur 2k.986 mesurés sur la rive gauche	Bohan et la France.	Les deux rives.	—	—	Les deux rives sont accessibles, mais la rive droite était préférée par les bateliers.

Observation générale. — Les chemins de halage indiqués dans les colonnes sont ceux qui étaient suivis par les chevaux employés à remonter, il y a trente ans, les barques à vide.

Ces chemins ne sont pas indiqués sur les rives, formées généralement de prairies. Les versants boisés et les rochers bordant la Semois nécessitent les fréquents passages d'une rive à l'autre. — Dans l'état actuel des lieux, les ponts d'Alle, de Vresse, de Membre et de Bohan peuvent servir de passerelles de halage.

CANAL DE STEKENE.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	De l'origine, à Stekene, jus- qu'à l'extrémité, au canal « le Moervaert », sur le territoire de Sinay	0k.000	4k.948	4948 ^m 00	3448 ^m 00	1500 ^m 00	8 ^m 50	5 ^m 00	Été : 1 ^m 30 Hiver : 1 ^m 75	Été : 3 ^m 30 Hiver : 3 ^m 75

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilo- métrique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou lévis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.
FLANDRE ORIENTALE.	Koebrug, à Sinay (a). . . .	Ok.937	Tour- nant.	Chaussée vicinale de Sinay vers Moerbeke.	1 de 4 ^m 85	A. » B. Non.	Bois et maçonnerie.
	Pont du chemin de fer, à Stekene (b)	4 911	—	Chemin de fer de l'Etat de Moerbeke à Saint-Nicolas.	2 { 5 55 2 70	A. 3 ^m 15 B. Non.	Fer et maçonnerie.
(a) La navigation est grevée d'une taxe au passage de ce pont, quand il doit s'ouvrir. (b) Construit en 1872. L'axe du thalweg et les bateaux passent dans l'arche de 5 ^m 55 (rive droite).							

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERREMENT OU TERRE.
FLANDRE ORIENTALE.	De 0k.000 à 1k.457. . . .	Sinay.	Rive droite.	De 5 ^m 00 à 6 ^m 00	Terre.
	De 1 457 à 4 911. . . .	Stekene.	—	—	—
	De 4 911 à 4 948. . . .	—	—	20 ^m 00	—

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILO- MÉTRIQUE	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la flottaison normale.	COTE ABSOLUE.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
							LARGEUR.	NATURE : pavage, empierrement.
FLANDRE ORIENTALE.	Quai de Stekene, rive droite.	4k.948	1 ^m 80 en hiver. 2 ^m 25 en été.	Repérée à l'état- major. 5 ^m 10	Revêtement en charpente.	37 ^m 60	20 ^m 00	Terre.

CANAL DE TURNHOUT VERS ANVERS.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouil- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
ANVERS.	Bief n° 1 (a)	0k.000	12k.527	12527°00	11248°00	1279°00 de 400 à 2000°00 de rayon.	14°95	10°00	1°65	28°57
	— n° 2	12 527	26 866	14339 00	13023 00	660°00 de 1000°00 de rayon. 656°00 de 750°00 de rayon.	16 30	—	2 10	27 72
	— n° 3	26 866	27 616	750 00	750 00	»	—	—	—	25 22
	— n° 4	27 616	28 374	758 00	758 00	»	—	—	—	22 72
	— n° 5	28 374	29 271	897 00	897 00	»	—	—	—	19 97
	— n° 6	29 271	30 086	815 00.	815 00	»	—	—	—	17 47
	— n° 7	30 086	31 054	968 00	785 60	182°40 de 550°00 de rayon.	—	—	—	14 97
	— n° 8	31 054	33 471	2417 00	2417 00	»	—	9 95	—	12 47
	— n° 9	33 471	35 889	2418 00	2127 63	290°37 de 800°00 de rayon.	—	—	—	10 22
	— n° 10	35 889	36 715	826 00	826 00	»	—	10 00	—	7 72
	— n° 11	36 715	37 332	617 00	617 00	»	—	—	—	4 97

(a) Le bief n° 1 est, à proprement parler, une partie du bief s'étendant entre les écluses de Desschel et de Ryckevorsel.

Écluses.

2.

370

CANAL DE TURNHOUT VERS ANVERS.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÈ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMPLIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. (a)									
ANVERS.	Ryckevorsel, écluse n° 1. . .	12k.527	1 ^m 65	25 ^m 62 Cotes repérées au plan de com- paraison de l'état- major.	0 ^m 85	7 ^m 00	50 ^m 00	5 minutes.	25 minutes.	Verticaux en briques.	A. 2 en amont et 2 en aval de 1 ^m 00 d'ouverture.	"	30 ^m 00 en fascines et blocailles
	Écluse n° 2.	26 858	2 37	23 12	2 50	—	—	12 —	19 —	Bajoyers verticaux en briques.	"	"	40 ^m 00 en moellons
	— n° 3.	27 608	2 12	20 62	—	—	—	— —	— —	—	"	"	—
	— n° 4.	28 366	—	17 87	2 75	—	—	14 —	21 —	—	"	"	—
	— n° 5.	29 263	—	15 37	2 50	—	—	12 —	19 —	En pierre de taille.	"	"	—
	— n° 6.	30 078	—	12 87	—	—	—	— —	— —	—	"	"	—
	— n° 7.	31 046	—	10 37	—	—	—	— —	— —	—	"	"	—
	— n° 8.	33 463	2 22	8 12	2 25	—	—	11 —	18 —	—	"	"	—
	— n° 9.	35 881	2 15	5 62	2 50	—	—	12 —	19 —	—	"	"	—
	— n° 10.	36 707	2 12	2 87	2 75	—	—	14 —	21 —	—	"	"	—

(a) La profondeur du busc aval sous la flottaison aval est de 2^m20 à l'écluse n° 8, et de 2^m10 à toutes les autres.
 Les portes des écluses sont sans ventelles; il en existe trois paires à chaque écluse; celles intermédiaires permettent d'écluser en ne remplissant qu'une partie du sas. Aux écluses n° 2, 3 et 4, les portes sont en fer laminé et bordages en bois; elles sont en bois aux autres écluses. Des larrons contournent les portes sur chaque rive; ils sont fermés par des ventelles en fer laminé pleines.
 Des ponts tournants en fer laminé sont établis sur les têtes d'aval, prolongées, des écluses n° 2, 4, 5, 7, 8 et 10.
 L'écluse n° 8 est fondée trop bas de 0^m10 par suite d'une erreur de nivellement.

Déversoirs.

5.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU DÉVERSOIR.	Empla- cement kilomé- trique.	NOMBRE D'OUVERTURES.	LARGEUR des OUVERTURES.	SYSTÈME de FERMETURE.	HAUTEUR de RETENUE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Déversoir établi sur les Wiltjes	2k.260	1	1 ^m 50	Poutrelles glissant dans des rainures.	Flottaison du canal.	Les déversoirs sont établis au-dessus de siphons. Ils sont re- couverts de passages voutés qui ont toute la largeur du chemin de halage.
	Déversoir établi sur un affluent de la Mark. .	14 250	—	1 00	—	—	
	Déversoir de fond établi sur le siphon n° 12. .	22 791	—	1 50	Poutrelles en bois.	—	
	Déversoir de superficie.	27 328	—	—	»	—	
	— —	28 076	—	—	»	—	Il existe des passerelles au-dessus de ces dé- versoirs pour la con- tinuation du chemin de halage.
	— —	29 538	—	—	»	—	
	— —	30 443	—	—	»	—	
	— —	31 966	—	—	»	—	

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS
ANVERS.	0k.000 à 4k.000 . .	Turnhout.	Sur les deux rives.	3 ^m 00	Terrain naturel.	Le halage se fait généralement sur la rive droite. Il n'y a pas de passerelle de halage.
	4 000 à 10 700 . .	Beersse.	—	—		
	10 700 à 16 750 . .	Ryckevorsel.	—	—		
	16 750 à 18 663 . .	Saint-Léonard.	—	—		
	18 663 à 37 332 . .	Saint-Léonard. Brecht.	—	4 00	—	Le halage se fait sur les deux rives, mais principalement sur la rive droite. Une passerelle se trouve établie sous Schooten, rive droite, à l'entrée d'un chan- tier de construction pour bateaux.
		Saint-Job-in- t-Goor. Schooten.				

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levés).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES OU TRAVÉES.	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Pont n° 1.	0k.134	Tournant.	Route de Turnhout à Bar-le-Duc.	1 travée de 7 ^m 20 d'ouverture.	Partie fixe en maçonnerie, partie mobile en fer.	Les ponts n° 1 à 8 ont été construits en 1865. On ne perçoit pas de droit de passage. La navigation n'est pas grevée d'une taxe à la traverse. La volée est du côté de la rive droite.
	Pont du chemin de fer de Turnhout à Til- bourg	0 480	—	Chemin de fer con- cédé de Turnhout à Tilbourg.	—	—	
	Pont n° 2.	1 595	—	Route de Turnhout à Hoogstraeten.	—	—	
	— n° 3.	2 766	—	Chemin de Vidange.	—	—	
	— n° 4.	5 700	—	—	—	—	
	— n° 5.	6 737	—	Chaussée de Merx- plas à Gierle.	—	—	Le pont du chemin de fer a été construit en 1887. Sa stabilité a été calculée en vue d'une surcharge de 7,000 ki- logrammes par mètre courant. La navigation n'y est pas grevée d'une taxe.
	— n° 6.	8 308	—	Chemin de Beersse à Ryckevorsel.	—	—	
	— n° 7.	13 397	—	Chemin de Vilimme- ren à Ryckevorsel.	—	—	
	— n° 8.	14 459	—	Route d'Oostmalle à Breda.	—	—	
	— n° 9.	19 483	—	Chemin vicinal.	—	Culées en ma- çonnerie et tablier en fer laminé.	
	— n° 10.	21 112	—	—	—	—	Ces ponts ont été con- struits en même temps que le canal. On ne perçoit aucun droit au passage de ces ponts et la naviga- tion n'est grevée d'au- cune taxe à la traver- sée de ces ouvrages. Il n'y a pas d'estacade de défense à ces ponts.
	— n° 11.	22 976	—	—	—	—	
	De l'écluse n° 2. . . .	26 929	—	Chemin d'exploit- ation.	1 de 7 ^m 00.	—	
	— n° 4.	28 437	—	Route vicinale.	—	—	
	— n° 5.	29 335	—	Chemin d'exploit- ation.	—	—	
	— n° 7.	31 118	—	—	—	—	
	Pont n° 12.	32 491	—	Chemin vicinal.	1 de 7 ^m 20.	—	
	De l'écluse n° 8. . . .	33 534	—	—	1 de 7 00.	—	
	Pont n° 13.	34 592	—	—	1 de 7 20.	—	
	— n° 14.	35 664	—	—	—	—	
	De l'écluse n° 10 . . .	36 779	—	Route vicinale.	1 de 7 ^m 00.	—	
	Pont n° 15.	37 284	—	Chemin de halage du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1 de 7 20.	—	

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	PROFONDEUR.	OBSERVATIONS.
ANVERS.	Bassin n° 1 (Turnhout). .	1k.410	Trapézoïdale: 2 h. 05 c.	320 00	1 ^m 65	<i>Nature des marchandises aux- quelles les bassins sont princí- palement affectés:</i> Briques, bois et charbon.
	— n° 2 (Beersse) . .	6 845	— ares.	170 00	—	— —
	— n° 3 — . .	8 516	— —	—	—	— —
	— n° 4 (Ryckevorsel)	13 298	— —	—	2 10	— —
	— n° 5 —	14 588	— 67 a. 50 c.	230 00	—	— —
	Bassin n° 6 (Saint-Léo- nard).	19 380	— 40 ares.	185 00	2 22	Des bois et des fagots de sapin.
	Bassin n° 7 (Saint-Léo- nard).	20 879	— 140 —	450 00	2 26	— —
	Bassin n° 8 (Brecht). . .	22 875	— 36 a. 75 c.	175 00	2 30	— —
	— n° 9 — . .	27 226	— 35 ares.	170 00	2 11	— —
	Bassin n° 10 (Saint-Job-in- 't-Goor).	28 718	— 66 a. 50 c.	280 00	2 10	— —
	Bassin n° 11 (Saint-Job-in- 't-Goor).	29 685	— 46 a. 10 c.	175 00	2 11	— —
	Bassin n° 12 (Schooten). .	30 421	— —	—	2 10	— —
	— n° 13 —	32 648	— 101 a. 30 c.	310 00	2 13	— —
	— n° 14 —	35 531	— 46 a. 10 c.	175 00	2 14	Des briques, des tuiles, de la chaux et de la houille.

CANAL D'YPRES A L'YSER.

Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Nouvel- lage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	EN COURBE.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bief supérieur ou haut canal	Bassin de commerce à Ypres : 0k.000	Écluse de Boe- singhe : 6k.503	15k.241	2150 00	75 00	36 00 (a)		2 25	9 80
					975 00	40 00				
					560 00	70 00	45 00	10 00		
					1395 00	30 00				
					670 00	60 00				
					478 00		36 00 (b) sur 400 00 de longueur.	18 00 sur 150 00 de longueur.		
	Bief inférieur ou an- cien lit de l'Yperlée.	Écluse de Boe- singhe : 6k.503	Embou- chure à l'Yser, près du pont de Knoeke : 15k.241	"	Le tracé du bief inférieurese com- pose d'une suite de courbes irré- gulières. l'ancien lit de l'Yperlée ayant été approfondi sans avoir été redressé.	16 00	6 00	1 70	3 08	

(a) Bassin à Ypres.

(b) Aux abords de l'écluse de Boesinghe.

Ecluses.

2.

376

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ECLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSE.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT- RADIER.	ARRIÈRE- RADIER.
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse de Boesinghe . .	6k.503	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.		6 ^m 72	6 ^m 5	37 ^m 00	En été, avec les résér- voirs : 1 h. 45 minutes. En hiver, sans les réservoirs : 12 minutes sans bateaux et 30 minutes avec bateaux.	En été, avec les résér- voirs : 1 h. 30 minutes. En hiver, sans les réservoirs : 55 minutes.	Maçonnerie de briques avec parements en grès.	A. 1 ^o Deux larrons d'alimentation ayant une ouverture de 1 ^m 00 et une hauteur sous clef de 1 ^m 80 dont la hauteur utile n'est que de 0 ^m 95, par suite de la pré- sence d'une vanne. 2 ^o Deux larrons de décharge ayant 1 ^m 20 d'ouverture et 2 ^m 30 de hauteur sous clef, dont la hauteur utile n'est que de 0 ^m 87, par suite de la présence d'une vanne. B. Une ventelle de 0 ^m 55/0 ^m 60 d'ouver- ture est ménagée dans chaque porte d'amont et d'aval. Il n'en existe pas dans les portes du milieu.	L'avant- radier s'étend jus- qu'à 7 ^m 00 du mur de tête, il se compose d'un plan- cher en bois de chêne.	L'arrière- radier s'étend jus- qu'à 20 ^m 00 du mur de tête, il se compose d'un plan- cher en bois de chêne.
			Busc des portes d'amont : 3 ^m 90; cote : 5 ^m 90; busc des portes du milieu : 6 ^m 71; cote : 3 ^m 09.	Busc des portes d'aval : 1 ^m 70; cote : 1 ^m 38.									

Cette écluse dite « de Boesinghe » a trois paires de portes, les deux paires de portes amont sont distantes l'une de l'autre de 3 mètres.

CANAL D'YPRES A L'YSER.

Aqueducs d'alimentation ou de décharge. 3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES AQUEDUCS.	Empla- cement kilomé- trique.	NOMBRE des OUVERTURES, LEUR LARGEUR.	SYSTÈME de FERMETURE.	HAUTEUR des RETENUES.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE. <i>Écluse de Boesinghe.</i>	Aqueduc d'alimentation dit « le Westbuyze ». Cet aqueduc déverse les eaux de l'Yperlée dans le bief supérieur du canal et produit la seule alimentation possible de ce bief, en été.	3k.900	1 ouverture de 2 ^m 60.	Planchettes de 0 ^m 25 de hauteur.	0 ^m 60	La continuité du chemin de halage est maintenue au droit du Westbuyze au moyen d'une passerelle destinée uniquement aux piétons.
	Grand aqueduc servant à décharger les eaux surabondantes du bief supérieur par le réservoir d'Est. Cet aqueduc est appelé généralement du nom d'« Eclusettes françaises ».	6 440	2 ouvertures de 1 ^m 20 séparées par 1 pile de 0 ^m 45 de largeur.	Planchettes de 0 ^m 20 et 0 ^m 40 de hauteur.	2 50	L'aqueduc dit « Eclusettes françaises » est recouvert d'une passerelle pour le charriage donnant passage au chemin vicinal dit « Sasstraatje ».
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Est servant : 1° à l'alimentation du sas; 2° à l'évacuation des eaux surabondantes du pays. .	6 460 dans le sas de l'écluse.	1 ouverture de 1 ^m 00 et 0 ^m 95 de hauteur.	1 vanne à l'origine de l'aqueduc.	—	Ces aqueducs se trouvent sous les jardins potagers et dans les chemins conduisant à l'écluse.
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Ouest servant : 1° à l'alimentation du sas; 2° à l'évacuation des eaux du pays	—	—	1 vanne en charpente à chaque extrémité de l'aqueduc	3 30	—
	Aqueduc de décharge du réservoir d'Est quand celui-ci sert à l'évacuation des eaux du pays	6k.541	1 ouverture de 1 ^m 50.	Planchettes de 0 ^m 40 de hauteur.	4 22	Cet aqueduc passe sous le chemin vicinal dit « Sasstraatje ». Tous ces aqueducs ont été construits lors du creusement du bief supérieur, soit vers 1640.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Empla- cement kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levis).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, FONTE.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Pont du chemin de fer à Boesinghe (b)	4k.301	Tournant.	Chemin de fer de Thourout à Ypres.	1 ^m 32 sous les longe- rons de la partie mobile.	1 ^e Une arche de 6 ^m 00 d'ouverture, rive gauche; 2 ^e une passe navigable de 6 ^m 00 d'ouverture; 3 ^e une arche de 3 ^m 60 d'ouverture, rive droite.	B. Deux triangles de garde en amont et deux triangles en aval.	Culées en maçonnerie de briques. Tablier mobile en fer laminé.
	Pont dit « de Boesinghe » (c).	4 585	—	Route commu- nale de Boe- singhe à Lan- gemarck.	0 ^m 37	Une passe navigable de 6 ^m 30 d'ouverture	B. Une esta- cade en char- pente le long de la culée de gauche et terminée en amont et en aval par un triangle de garde.	—
	Pont de Steenstraate (d) . .	7 744	—	Route provin- ciale d'Ypres à Dixmude.	2 42	Une passe navigable de 6 ^m 50 d'ouverture	B. Une esta- cade en char- pente le long de la culée de droite munie en amont et en aval d'un triangle de garde.	—
	Pont du Merckemvaartje (e).	12 197	—	Chemin de halage du canal.	1 71	Une passe navigable de 5 ^m 00 d'ouverture	B. Un trian- gle de garde situé à l'amont.	—
	Pont de Drie-Grachten (f) .	12 517	—	Chaussée com- munale de Merckem à Noordschote.	1 74	1 ^e Vers la rive droite, une arche de 4 ^m 60 d'ouverture; 2 ^e une passe navigable de 7 ^m 00; 3 ^e une travée de 4 ^m 10 d'ouverture.	A. Pile de battée de 1 ^m 30. Pile de pivot de 1 ^m 35. B. Une esta- cade en char- pente. Deux trian- gles de garde en amont et un triangle en aval au droit de la pile cotée.	Maçonneries de briques avec pure- ment en pier- res en taille. Tablier fixe et mobile en fer laminé.

a) Entre la flottaison normale et la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Ce pont a été construit en 1869.
Les bateaux n'y paient pas de droit de navigation. Il n'existe pas de passerelle.

(c) Ce pont a été reconstruit en 1874, en remplacement d'un pont-levis en charpente.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient la nature du chargement et le tonnage de bateaux.

(d) Ce pont a été reconstruit en 1874, en remplacement d'un pont-levis en charpente.

Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient la nature du chargement et le tonnage des bateaux.

(e) Ce pont a été construit en 1877, en remplacement d'un pont tournant en charpente.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, quels que soient le tonnage des bateaux et la nature du chargement.

(f) Ce pont a été construit en 1877.
Les bateaux paient un droit de passage de 10 centimes, en vertu d'un arrêté de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale du 10 novembre 1843.

Chemins de halage.

5.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE OCCIDENTALE.	De l'origine du bassin à 0k.180	Ypres.	Quai de gauche. Quai de droite.	8 ^m 30 à 16 ^m 00 5 00 à 15 00	Pavage sur toute la largeur.	
	De 0k.180 à 0k.750	—	Rive gauche.	4 50 à 6 00	Pavage sur 1 ^m 50 de largeur.	0k.750. Chemin dit «Barmestraatje».
	De 0 750 à 1 190	Boesinghe.	—	4 ^m 50	—	
	De 1 190 à 4 585	—	—	6 00 à 8 00	Terre.	4 301. Pont du chemin de fer de Thourout à Ypres.
	De 4 585 à 4 865	—	—	7 ^m 00	Pavage sur 1 ^m 50 de largeur.	4 585. Pont de Boesinghe, sur la route communale de Boe- singhe à Langemark.
	De 4 865 à 6 415	—	—	—	Terre.	
	De 6 415 à 6 511	—	Rive gauche. Rive droite.	6 00 à 11 00 6 00 à 8 00	Pavage sur toute la largeur.	6 503. Écluse de Boesinghe.
	De 6 511 à 6 591	—	Rive droite.	3 50 à 5 00	—	
	De 6 591 à 7 444	—	—	5 00 à 6 00	Terre.	
	De 7 444 à 7 744	—	—	— —	Empierre- ment sur 3 ^m 00 de largeur.	7 744. Pont de Steenstraat, sur la route provinciale d'Ypres à Dixmude.
	De 7 744 à 7 944	Zuidschote.	—	6 00 à 7 00	Pavage sur 2 ^m 00 de largeur.	
	De 7 944 à 10 200	—	—	— —	Terre.	
	De 10 200 à 13 920	Noordschote.	—	— —	—	12 197. Pont du Merckemvaartje. 12 517. Pont de Drie-Grachten, sur la route communale de Noordschote à Merckem.
	De 13 920 à 15 241 (Yser).	Reninghe.	—	— —	—	15 241. Pont de Knocke, sur l'Yser.

Bassins de commerce et Gares d'eau.

7.

PROVINCE.	DESIGNATION DU BASSIN (COMMUNE).	Empla- cement kilomé- trique.	FORME GÉNÉRALE DU BASSIN. SUPERFICIE.	PÉRIMÈTRE.	LONGUEUR du MUR DE QUAI.	PROFONDEUR	EMBARCADÈRE. Engins de chargement et de déchargement.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Ypres	Origine du canal : 0k.000	Le bassin pré- sente la forme d'un rectangle de 185 ^m 00 de longueur sur 36 ^m 00 de largeur, soit 6,660 mètres carrés de super- ficie.	442 ^m 00	Rive droite . 185 ^m 00 Milieu 36 00 Rive gauche. 58 00 Total. . . 279 ^m 00	2 ^m 25 Cote régle- mentaire.	Sur le quai de droite il existe 5 esca- liers doubles et 1 escalier simple, ménagés dans le parement du sus- dit mur. Sur le quai de gau- che il existe 2 es- caliers doubles ménagés dans le parement du sus- dit quai. Il n'y a aucun engin de chargement ni de déchargement.

Nature des marchandises chargées ou déchargées :

1° Matériaux de construction, tels que briques, tuiles, sable.
 2° Combustibles : Charbons et bois.
 3° Denrées agricoles : Seigle, orge, froment.

Les murs de quai sont construits en maçonnerie de briques avec parement en pierres de taille.
 Les fondations se composent d'un encadrement formé de ventrières et de traversines supporté par trois rangées de pilots.
 Des palplanches sont battues sur toute la longueur du chapeau recouvrant la première rangée de pilots.
 Les cotes de niveau relatives à ces murs de quai sont :

Dessus des fondations	7 ^m 305
Flottaison	9 800
Terre-plein	12 325

1

FLANDRE OCCIDENTALE.

Écluses.

2.

382

PROVINCE.	DÉSIGNATION DE L'ÉCLUSE.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	BUSC.		HAUTEUR DE CHUTE.	LARGEUR DU SAS.	LONGUEUR UTILE.	DURÉE DU REMP LIS- SAGE DU SAS.	TEMPS POUR FRANCHIR UNE ÉCLUSE.	BAJOYERS VERTICAUX OU PERRÉS.	A. LARRONS. B. VENTELLES.	AVANT-RADIER.	ARRIÈRE-RADIER
			AMONT. Sa profon- deur sous la flottaison amont.	AVAL. Sa profon- deur sous la flottaison aval.									
FLANDRE OCCIDENTALE.	Écluse dite « d'Ypres », à Nieupoort	(A partir de la frontière française) 45k.277	Cotes repérées au plan de comparaison de l'état-major.		La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	8m50	45m10	10 minutes.	20 minutes.	Bajoyers avec pare- ments en briques et angles en pierres de taille.	A. 4 larrons de 1m40, 0m80. B. 8 ventelles à jalousie, présentant chacune 4 ouvertures de 1m00 X 0m18.	Longueur 7m50 composée d'une couche de fas- cines, lestée de briquillons et de moellons.	Une partie de 7m65 de longueur composée d'une couche de béton suivie d'une maçonnerie de briques et de moellons. Une deuxième partie de 9m00 de longueur com- posée d'une couche de fas- cines lestée de briquillons et de moellons.
			Ce busc se trouve à la cote + 0m061 soit à 3m02 en contre-bas de l'étiage réglemen- taire.	Ce busc se trouve à la cote + 0m062 soit à 4m702 en contre- bas de la marée haute de vives eaux ordinaires.									

Cette écluse a été construite en 1878. Elle présente deux paires de portes de flot et deux paires de portes d'ebbe en bois, manœuvrées à l'aide de barres trainantes et de cabestans. Un pont tournant se trouve établi en travers de l'écluse, au milieu de la longueur du sas. Une écluse d'évacuation est accolée à cet ouvrage.

YSEB.

Barrages.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU BARRAGE.	Emplace- ment kilomé- trique.	PASSES NON NAVIGABLES.				OBSERVATIONS.
			Nombre, longueur et largeur des ouvertures.	SYSTÈME DE FERMETURE		Hauteur des retenues.	
				fixe.	à engins mobiles.		
FLANDRE OCCIDENTALE.		(Les distances sont comptées à partir de la frontière française.)					
	Déversoir de La Fintelle	13k.290	4 pertuis ayant chacun 2 ^m 00 de largeur.	»	Vannes, manœuvrées par des crics.	La retenue réglementaire est de 0 ^m 70; la chute varie selon la hauteur des eaux du pays.	Construit en 1839. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille; il livre passage au chemin de halage qui permet le charroi. Les vannes sont placées du côté de l'amont; des rainures pour poutrelles sont ménagées à la tête aval. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser par les canaux de Loo et de Furnes; jusqu'ici, il n'a pas encore fonctionné.
	Pont-barrage de Knocke	19 780	3 pertuis ayant chacun 6 ^m 00 de largeur.	»	»	»	Construit en 1864.
	Déversoir de la crique de Nieuwendamme .	44 772	5 pertuis ayant chacun 2 ^m 00 de largeur.	»	Vannes, manœuvrées par des crics.	La retenue réglementaire est de 2 ^m 118; la chute varie selon la hauteur des eaux du pays.	Construit en 1863. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille; il livre passage au chemin ensablé de Nieuport au pont de l'Union. Les vannes sont placées du côté de l'amont; des rainures pour poutrelles sont ménagées à la tête aval. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser par la crique de Nieuwendamme.
	Écluse d'évacuation accolée à l'écluse de navigation dite « d'Ypres », à Nieuport. .	45 277	5 pertuis ayant chacun 2 ^m 10 de largeur.	»	—	La chute varie selon la hauteur de la marée et celle des eaux du pays.	Construit en 1878. Cet ouvrage est en maçonnerie de briques et pierres de taille. Il y a dix vannes, dont cinq à l'amont et cinq à l'aval. La tête amont est pourvue de rainures pour poutrelles. Cet ouvrage est destiné à évacuer les eaux de l'Yser dans l'arrière-port.

Ponts.

4.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES PONTS.	Emplace- ment kilomé- trique.	FIXE ou MOBILE (tournant ou levijs).	VOIE A LAQUELLE IL LIVRE PASSAGE.	HAUTEUR LIBRE. (a)	NOMBRE et OUVERTURES DES ARCHES ou TRAVÉES.	A. Épais- seur des piles. B. Y a-t-il une esta- cade de défense ?	NATURE DU PONT : MAÇONNERIE, FER, PONTE.
Flandre Occidentale.		(Les dis- tances sont comptées à partir de la fron- tière française)				Rive droite. Rive gauche.		
	Pont de Rousbrugge . .	3k.200	Fixe.	Route de Rous- brugge à Ypres.	3 ^m 35	4 arches de 3 ^m 68 d'ouverture.	A. 2 ^m 50 B. Non.	En maçon- nerie.
	— de Stavele (b) . .	8 085	Une par- tie fixe et une partie tournante	Route de Crom- beke par Stavele à Hoogstade.	2 35	3 travées : 4 ^m 20, 7 ^m 10, 4 ^m 50.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	Piles et culées en maçonne- rie; tabliers en fer.
	— d'Elsendamme (c) .	12 010	—	Route de Furnes à Ypres.	2 10	3 travées : 4 ^m 45, 6 ^m 00, 4 ^m 75.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	—
	— du Treurniet (d) . .	16 480	—	Route de Loo à Reninghe.	2 35	3 travées : 4 ^m 20, 7 ^m 10, 4 ^m 50.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	—
	— de Knocke (e) . . .	19 780	—	Chemin de Nieucappelle à Ypres.	1 90	3 travées de 6 ^m 00 chacune.	A. 1 ^m 50 B. Non.	—
	Pont du chemin de fer, à Dixmude (f)	27 366	—	Chemin de fer de Lichtervelde à Furnes.	2 25	3 travées : 10 ^m 10, 6 ^m 75, 5 ^m 15.	A. 4 ^m 00 B. Non.	Piles et culées en maçonne- rie; tabliers en fonte.
	Haut-Pont, à Dixmude (g)	27 720	—	Route de Nieu- port, par Dix- mude à Roulers.	—	3 travées : 4 ^m 20, 7 ^m 10, 4 ^m 50.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	Piles et culées en maçonne- rie; tabliers en fer.
	Pont de Tervaele (h) . .	34 177	Deux par- ties fixes et une par- tie tour- nante.	Route de Per- vyse à Keyem.	2 00	4 travées de 7 ^m 35 chacune.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	—
	— de Schoorbakke (i).	38 177	—	Route de Sper- maille à Furnes	1 60	2 travées de rive de 9 ^m 25 et 2 tra- vées intermé- diaires de 7 ^m 35.	A. 1 ^m 30 B. Oui.	—
	— de l'Union (j) . . .	42 077	—	Route de Nieu- port à St-Pierre- Cappelle.	2 00	2 travées de rive de 11 ^m 00 et 2 tra- vées intermé- diaires de 7 ^m 25.	A. 1 ^m 50 B. Oui.	—
	— de l'écluse d'Ypres (k).	45 277	Pont tournant.	Raccordement entre les routes de Nieuport à Ostende et de Nieuport à Saint-Pierre- Cappelle.	2 65	2 travées : 12 ^m 30 et 8 ^m 50.	A. 5 ^m 60 B. Oui.	—

(a) Entre la flottaison normale et la clef ou la sous-poutre des ponts fixes (arche marinière).

(b) Construit en 1874. Aucune taxe, ni pour la circulation, ni pour la navigation. Travée marinière et thalweg au milieu.

(c) Construit en 1864. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(d) Construit en 1878. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(e) Construit en 1864. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(f) Construit en 1858. Aucune taxe de navigation. Travée marinière et thalweg au milieu.

(g) Construit en 1874. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg au milieu.

(h) Construit en 1872. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(i) Construit en 1872. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(j) Construit en 1873. Aucune taxe. Travée marinière et thalweg dans le passage intermédiaire de gauche.

(k) Construit en 1878. Établi sur l'écluse d'Ypres. Travée marinière sur la rive gauche.

Ports et Rivages.

6.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DU PORT.	DISTANCE KILOMÉ- TRIQUE.	NIVEAU du couronne- ment au-dessus de la nottaison normale.	COTE ABSOLUE.	NIVEAU au-dessus des fonda- tions.	Mur, perré, revêtement, estacade en charpente, métal, talus en terre.	LONGUEUR.	TERRE-PLEIN.	
								LARGEUR.	NATURE : pavage, empierre- ment.
FLANDRE OCCIDENTALE.	Rousbrugge, rive droite (a).	3k.200	1 ^m 75	4 ^m 831	»	Revêtements en briques.	30 ^m 00	10 ^m 00	Terre.
	— — gauche .	—	2 00	5 081	3 ^m 75	Mur.	12 00	20 00	Pavage.
						Revêtements en briques,	62 00		
						2 embarcadères en charpente.	4 00		
	Stavele, rive droite (a).	8 085	1 50	4 581	»	Revêtements en briques.	45 00	10 00	Terre.
	Elsendamme, rive droite (a)	12 010	1 80	4 881	»	Talus en terre.	35 00	9 00	—
	La Fintelle, rive gauche (b).	13 290	2 30	5 381	»	—	»	8 00	—
	Knocke, rive gauche (c) . .	19 780	2 50	5 581	»	—	»	—	—
	Dixmude, rive droite (d) . .	27 720	2 00	5 081	»	—	160 00	10 00	Pavage.
	— rive gauche (e). .	—	2 25	5 331	»	—	»	»	Ensable- ment.
	Tervaele, — (f). .	34 177	—	—	»	Talus en terre et embarcadère en charpente.	3 50	7 00	Terre.
	Schoorbakke, rive gauche (f)	38 177	2 00	5 081	»	Talus en terre.	»	—	Pavage.
	Mannekensvere, rive droite (f)	42 077	1 90	4 981	»	—	»	6 00	Terre.
	Saint-Georges, rive droite (g)	42 577	1 65	4 731	»	Talus en terre et embarcadère.	3 75	5 00	—
	Nieuport, rive droite (h) . .	44 797	—	—	»	—	—	15 00	—

(a) Rivage privé.

(b) Partie de digue voisine de l'écluse.

(c) Partie de digue voisine du pont.

(d) Terrain de la ville de Dixmude.

(e) Partie de digue voisine du Haut-Pont.

(f) Partie de digue voisine du pont.

(g) Partie de digue voisine du passage d'eau.

(h) Partie de digue à 150^m00 en amont de l'écluse d'Ypres.

ZUIDLEEDE.



Biefs.

1.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES BIEFS.	DISTANCES KILOMÉTRIQUES.		LONGUEUR			LARGEUR		Mouillage.	Cote du niveau de la flottaison rapportée aux repères de l'état- major.
		Origine du bief.	Fin du bief.	TOTALE.	en aligne- ment droit.	en courbe.	mesurée à la flottai- son.	au plafond.		
FLANDRE ORIENTALE.	Bief unique. L'origine de la rivière est au canal le Moervaert (commune de Mendonck), l'embouchure dans la Durme, à l'endroit dit « Splettersput » (commune de Dacknam) . . .	0k.000	12k.730	12730 ^m 00	Le cours de la Zuidleede n'est pas susceptible d'une définition géométrique.		7 ^m 00	4 ^m 00	Été : 1 ^m 10 Hiver : 1 50	Été : 3 ^m 80 amont. Hiver : 4 ^m 20 Été : 3 ^m 35 aval. Hiver : 3 ^m 85

Chemins de halage.

3.

PROVINCE.	SITUATION KILOMÉTRIQUE.	TERRITOIRE DES COMMUNES TRAVERSÉES.	RIVE SUR LAQUELLE ILS SE TROUVENT.	LARGEUR.	NATURE : PAVAGE, EMPIERRE- MENT OU TERRE.	OBSERVATIONS.
FLANDRE ORIENTALE.	0k.000 à 0k.182	Mendonck.	Rive droite.	9 ^m 75	Terre.	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont de Mendonck.
	0 182 à 2 010	—	Rive gauche.	1 00	—	
	2 010 à 2 949	—	—	7 ^m 00 à 14 ^m 00	—	Le passage d'une rive à l'autre se fait par le pont de Puyenbrug.
	2 949 à 3 024	Saffelaere.	Rive droite.	9 ^m 75	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	3 024 à 3 454	Mendonck.	Rive gauche.	5 ^m 00 à 8 ^m 00	—	
	3 454 à 6 338	—	—	1 ^m 00	—	
	6 338 à 9 259	Moerbeke.	—	—	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	9 259 à 10 059	—	Rive droite.	9 ^m 00 à 9 ^m 75	—	Présente beaucoup d'interruptions, par suite de cours d'eau, fossés, plantations.
	10 059 à 10 134	Exaerde.	»	Interrup- tion.	—	Il n'existe pas de communication entre les deux rives.
	10 134 à 10 374	—	—	2 ^m 00	—	
	10 374 à 10 559	—	Rive gauche.	2 ^m 00 à 5 ^m 00	—	
	10 559 à 10 880	—	»	Interrup- tion.	—	
	10 880 à 12 255	—	—	1 ^m 50 à 3 ^m 00	—	
	12 255 à 12 730	Dacknam.	—	0 75 à 2 ^m 00	—	

Murs de quai.

3.

PROVINCE.	DÉSIGNATION DES MURS DE QUAI.	Empla- cement kilomé- trique.	COMMUNE DE	LONGUEUR.	NIVEAU			OBSERVATIONS.
					du dessus des fon- dations.	de la flottaison.	du terre- plein.	
FLANDRE ORIENTALE.	Quai d'Exaerde, rive gauche	10k.618	Exaerde.	45 ^m 00	1 ^m 80	3 ^m 42 été 3 94 hiver	4 ^m 60	Le mur de quai est en maçonnerie. Le quai a une largeur utile de 8 ^m 00; il n'est pas pourvu d'un pavage.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Amblève	5
Canal de Bergues à Furnes	9
— Blankenberghe	13
— Blaton à Ath.	17
— Bossuyt à Courtrai	25
— Bruges à l'Écluse	29
— Bruxelles au Rupel.	33
— Charleroi à Bruxelles	37
Embranchements du précédent (centre).	61
Canaux communaux de la ville de Gand	69
Démer	75
Dendre	81
Durme	95
Dyle	99
Canal d'Eecloo	103
— dit « Eecloosch Leiken » à Eecloo	105
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	107
— — vers Hasselt	111
— — vers Turnhout	121
Haut-Escaut	125
Bas-Escaut	137
Canal de l'Espierres	147
Canal de Gand à Ostende	151
— Gand à Terneuzen	163
Canaux de Handzaeme et de Zarren.	171
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	173
— « la Langeleede »	185
Lesse	187
Canal de Liège à Maestricht	191

	Pages.
Canal de Lisseweghe	199
— Loo	203
— Louvain au Rupel	207
Lys : <i>branche principale</i>	211
— <i>branches secondaires</i>	223
— <i>canal de dérivation</i>	227
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	235
— Martje	241
Meuse	243
Canal du Moerdyck et ses embranchements	273
— le Moervaert	277
— de Mons à Condé	281
Grande-Nèthe	291
Petite-Nèthe	297
Nèthe-Inférieure	301
Canal de Nieuport, par Furnes, à Dunkerque	303
Ourthe	309
Canal de Plasschendaële à Nieuport	319
— de Pommerceul à Antoing	323
— provincial « la Lieve »	329
— de raccordement, à Gand	333
— de Roulers à la Lys	335
Rupel	339
Sambre	343
Semois	363
Canal de Stekene	367
— de Turnhout à Anvers	369
— d'Ypres à l'Yser	375
Yser	381
Zuidleede	387

